ESTIMATES

Agriculture and Agri-Food Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/1-2004
ISBN 0-660-62601-2

Foreword

105-01148/

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agriculture and Agri-Food Canada

2003 2004

Departmental Performance Report

Agriculture and Agri-Food Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Canada

Table of Contents

Part I

Minister's Message **5**

Management Representation Statement **7**

Part II

Year in Review **9**

Introduction 9

Operating Environment 10

Our Strategic Response 10

AAFC's Strategic Framework 12

Our Management Framework — Taking Action for Results 20

Part III

Performance Accomplishments **23**

Introduction 23

Security of the Food System 24

Health of the Environment 32

Innovation for Growth 39

Horizontal Initiatives **50**

Horizontal Initiatives Information 51

Rural Development 53

Co-operatives Secretariat 59

Key Government Themes **61**

Sustainable Development 61

Greening Government 62

Government On-Line 63

Service Improvement Initiative 64

Supplementary Information **65**
Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) 65
National Farm Products Council (NFPC) 67

Annex I

Financial Tables **71**

Annex II

Statutory Annual Reports **87**
Farm Income Protection Act 87
Production Insurance Program 87
Federal Crop Reinsurance Program 90
Net Income Stabilization Account (NISA) 92
Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act (FIMCLA) 97
Agricultural Marketing Programs Act (AMPA) 98

Annex III

Reports by Parliamentary Committees and the Auditor General, and Internal Evaluations **103**
Parliamentary Committee Reports 103
Office of the Auditor General's Reports 106
Internal Audit and Evaluation Reports 108

Annex IV

Further Information **109**
Agriculture and Agri-Food Portfolio 109
How to Reach Us 110

Minister's Message

It is my pleasure to present to Parliament and to Canadians my department's Performance Report for the fiscal year 2003-2004.

The Honourable Andy Mitchell

The agriculture and agri-food sector is one of Canada's key economic and social engines, accounting for over eight percent of our gross domestic product (GDP) and contributing almost $4 billion to our trade balance in 2003-2004, while helping develop and sustain communities.

Canada already enjoys a solid reputation throughout the world for safe, high-quality, innovative agriculture and food products. In fact, in 2003, consumers in more than 180 countries purchased more than $24 billion of Canadian agriculture and food products. In the first half of 2004, agri-food exports increased by more than 12 percent compared with the first half of 2003.

The year was not without challenges however. Two confirmed cases of BSE in North America in May and December of 2003 threatened the economic survival of livestock producers. As well, with drought on the Prairies and low commodity prices in some sectors, Canadian farm income levels fell to some of the lowest levels ever. Then, early in 2004, the Canadian poultry sector was hit by an outbreak of avian influenza in British Columbia.

Federal and provincial governments responded to the income drop in 2003 with substantial payments totalling close to $5 billion. As well, in March 2004, the Government of Canada announced another $995 million in BSE and transition assistance for Canadian producers.

Our BSE experience has proven the value of the world-class food safety and animal health system that we have in place. This system helped us respond promptly and effectively to the challenge, reinforcing the importance of all players in the sector to collaborate and to reach out to international partners.

The Beef Industry Value Chain Roundtable, which brings together senior government officials and key players from across the beef sector, is a classic example of our ability to collaborate on key issues. This Roundtable has emerged as an important forum for managing Canada's BSE response and served as a model for effective government-industry cooperation.

My department has helped establish industry-led value chain roundtables for pork, oilseeds, cereal grains, special crops, seafood and horticulture. Work is under way to initiate roundtables for dairy and poultry.

The Government of Canada is committed to helping Canadian farmers and their families navigate through circumstances that often are beyond their control. To help build this capacity, the Government of Canada has, over the past four years, worked with the provinces, territories and industry to develop and implement the Agricultural Policy Framework (APF), the first long-term, fully integrated national strategy for the sector. All provinces and two territories have now signed the APF and finalized their respective implementation agreements.

With secure federal funding in place, 2003-2004 was a year of implementation and progress for the APF. Canadian farmers are poised to benefit from programs across the APF action areas of:

- building a new **business risk management** framework;
- strengthening traceability through **food safety and quality** systems;
- improving **international** market access;
- implementing **environmental** farm planning and improved agricultural land management, while enhancing and protecting the water supply; and
- harnessing **innovation** for sustainable crop and livestock production systems as well as knowledge-based production systems, and rolling out **renewal** programming to give producers the tools to manage the growth and competitiveness of their businesses.

We will continue to work with all levels of government and industry through our national agricultural policy, to help the sector meet both short-term and longer-term challenges, capitalize on its competitive strengths, and capture new opportunities in the global marketplace.

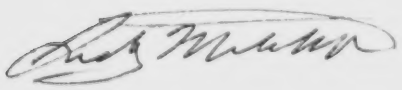

The Honourable Andy Mitchell,
Minister of Agriculture and Agri-Food
and Minister Co-ordinating Rural Affairs

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Departmental Performance Report (DPR) for Agriculture and Agri-Food Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003–2004 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003-2004.

Leonard J. Edwards
Deputy Minister
Agriculture and Agri-Food Canada

Leonard J. Edwards

Year in Review

Introduction

Agriculture and agri-food as an economic driver

The agriculture and agri-food sector continues to be a key component of Canada's economy, contributing one in eight jobs and accounting for 8.2 percent of total gross domestic product (GDP). While primary agriculture is the industry's foundation, the sector is much more than just agricultural production. Processing and distribution are integral parts of the sector. In total, Canadian food and beverage processing employs 300,000 Canadians, making it the country's second-largest manufacturing industry. Indeed, in six of the ten provinces, it is the largest manufacturing industry.

Farm income declines

Even in an industry in which facing significant risks is part of the normal course of business, fiscal year 2003-2004 was one of the most challenging in recent decades. As a result of shocks from new and traditional pressures, farm incomes declined. Figures released by Statistics Canada in May 2004 confirmed just how tough a year it was. Net cash income dropped 43.3 percent in 2003 to $4.2 billion — its lowest level since 1977. Of greater importance, however, is that behind these numbers are real people with families to support and communities to sustain and grow.

AAFC responds

Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) responded to pressures in 2003-2004 using existing mechanisms, as well as new resources. The immediate measures implemented were largely premised on the Department's long-term vision and national strategy for the sector laid out in the Agricultural Policy Framework (APF), Canada's first integrated agricultural policy. In fact, AAFC was well positioned to respond to the downswing in 2003-2004 because the APF was already in place.

In our continuing effort to provide Canadians with on-line access to information and services, we are including web links to more information and highlights. These links are indicated by .

Operating Environment

The factors behind a difficult year

Low commodity prices, continued drought on the Prairies, and the appreciation of the Canadian dollar all contributed to what was a very difficult year for the agriculture and agri-food sector. The discovery of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) in a cow in northern Alberta in May 2003 and the resulting closure of key export markets to Canadian beef also played an immense role in the income decline.

The poultry industry, valued at more than $200 million in exports, also faced new pressures in 2003-2004. In late February 2004, avian influenza was confirmed in the Fraser Valley area of British Columbia. Two weeks later, a more severe form of the disease was verified. More than 40 countries imposed partial or full bans on various poultry commodities. British Columbia farmers, farm workers and processors, as well as their families and communities, felt the economic impact.

Our Strategic Response

Response to immediate pressures

Following the discovery of BSE in Canada in May 2003, the Government of Canada took swift action to safeguard human and animal health; to negotiate renewed access to export markets for live ruminants and ruminant products; and to address specific industry pressures resulting from the loss of export market access.

In response to the discovery of BSE, more than forty countries, including the United States, closed their borders to exports of live ruminants and ruminant products from Canada. In response, governments, working closely with industry, committed more than $1.7 billion in targeted measures to help maintain the current industry infrastructure until broader access to export markets is restored. These programs included the BSE Recovery Program, the Cull Animal Program and the Transitional Industry Support Program. In addition, the Canadian Agricultural Income Stabilization Program (CAIS) was amended and improved to be more responsive to producers' needs.

The Government of Canada, working with provincial and industry partners, also acted decisively to both mitigate the short-term impacts of the avian influenza and to ensure the long-term viability of chicken farmers and processors. The Government took the tough decision to depopulate poultry flocks within the Greater Fraser Valley until the outbreak was brought under control. The Government compensated owners of flocks destroyed for the market value of their birds. Workers who were laid off had access to federal job share programs, while "fast track" supplementary import authorization was secured in co-operation with provinces and industry to address the shortage of poultry commodities when alternative domestic supplies were not available.

Overall, as a result of these support measures, AAFC's actual spending in 2003-2004 for the strategic outcome "Security of the Food System" was double the department's planned spending under that outcome. The required funding was authorized and spent under existing AAFC programs as well as new activities to help the industry transition to new business risk management programming while dealing with serious cash flow challenges for producers.

Keeping on track with the long-term vision — The Agricultural Policy Framework

While responding to immediate pressures presented by BSE and avian influenza, AAFC continued with its vision and strategy for a vibrant, competitive sector through implementation of the Agricultural Policy Framework (APF).

The APF, the first ever long-term, fully-integrated national strategy for the agriculture and agri-food sector, is a $5.2 billion federal-provincial-territorial initiative that helps farmers build the capacity and flexibility needed for the knowledge-based economy. Now in its second year of implementation, the APF, with five years of secure funding, targets five key priorities: business risk management, food safety and quality, environment, innovation and renewal, and international issues.

These pillars of the APF mirror the Department's five priorities (Business Risk Management, Food Safety and Quality, Environment, Innovation and Renewal, and International Issues) and the corresponding programs and initiatives for delivering results for Canadians. In turn, through its five priorities, the Department continues to work toward its three Strategic Outcomes: Security of the Food System, Health of the Environment and Innovation for Growth.

Food producers and processors face an ever more informed and demanding consumer who expects safety, quality, variety and nutrition to an unprecedented degree. Today's consumer also has a greater interest in how agricultural products are produced, especially the impact of farming practices on the environment. Since many countries can produce commodities at a far lower cost, our farmers and processors must be leaders in food safety, quality, innovation and environmental performance in order to brand Canada's agricultural and food products as the best and, in turn, consolidate our position in existing markets and access new ones. Increased commodity production was the key in the past; value-added production and processing in an environmentally responsible manner are the keys for the future. The APF is the Department's comprehensive response to challenges for the agriculture and agri-food sector in the long run.

Accordingly, it was critical for AAFC to maintain a continued focus on the APF amid new pressures the sector faced in 2003-2004. By the end of the fiscal year, all ten provinces and two territories had signed the APF Implementation Agreements. The agreements outline how programs will work, allot funding from both levels of government, and also provide a foundation for coordinated intergovernmental co-operation for years to come in an area of joint jurisdiction. Through its Strategic Outcomes, AAFC continues to deliver on the objectives and priorities of the APF.

Through its Strategic Outcomes, AAFC continues to deliver on the objectives and priorities of the APF.

On the following page, the Department's Strategic Framework graphically represents the integrated, one-department approach and logic model that AAFC uses to deliver on the Department's Vision and Strategic Outcomes.

AAFC's Strategic Framework

BEST QUALITY OF LIFE FOR ALL CANADIANS

Mandate

Agriculture and Agri-Food Canada provides information, research and technology, and policies and programs to achieve security of the food system, health of the environment and innovation for growth.

Vision

An innovative and competitive Canadian agriculture and agri-food sector, whose partners work in unison to be the world leader in the production and marketing of food and other agricultural products and services that meet global consumer needs in a way that respects the environment and contributes to the best quality of life for all Canadians.

AAFC Strategic Outcomes

Security of the Food System

Making Canada the world leader in producing, processing and distributing safe and reliable food to meet the needs and preferences of consumers.

Health of the Environment

Making Canada the world leader in using environmental resources in a manner that ensures their quality and availability for present and future generations.

Innovation for Growth

Making Canada the world leader in innovation to develop food and other related agricultural products and services that capture opportunities in diversified domestic and global markets.

Departmental Priorities

Business Risk Management

Enhancing the producer's capacity to manage risk, and increasing the sector's viability and profitability.

Food Safety and Quality

Minimizing the risk and impact of food-borne hazards on human health, increasing consumer confidence and improving the sector's ability to meet or exceed market requirements for food products.

Environment

Achieving environmental sustainability of the sector and progress in the areas of soil, water, air and biodiversity.

Innovation and Renewal

Equipping the sector with new business and management skills, bioproducts, knowledge-based production systems and strategies to capture opportunities and manage change.

International Issues

Expanding international opportunities for the Canadian agriculture and agri-food sector.

The three tables below summarize AAFC's performance results against commitments made in the Department's 2003-2004 Report on Plans and Priorities. Further details on the priorities pursued under each Strategic Outcome can be found in Part III. (Links to Part III are provided in each table.)

Security of the Food System — *Making Canada the world leader in producing, processing and distributing safe and reliable food to meet the needs and preferences of consumers*

Commitments identified in the Report on Plans and Priorities 2003-2004	Performance Results
• Build a new program framework for Business Risk Management **[Link to Part III, page 25]**	**Commitment met** (and work in progress) • Developed the Canadian Agricultural Income Stabilization program • Developed Production Insurance program that will cover an expanded range of agricultural commodities • Developed and launched the Private Sector Risk Management Partnership • In an effort to continuously improve BRM programming, there are ongoing discussions with provinces and industry to make programs more responsive to producer needs. In particular, improvements to the new CAIS program are being designed to address issues such as: enhanced coverage level, affordability of producers' deposits, timeliness of payments
• Improve food safety systems and quality recognition **[Link to Part III, page 27]**	**Commitment met** (and work in progress) • Implemented a $62 million program to augment food safety, quality and traceability programs • Committed $80-million under Canadian Food Safety and Quality Program (CFSQP) to help farmers implement food safety systems on their own farms
• Help industry develop and implement Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP) or HACCP-based on-farm and post-farm food safety systems	**Commitment met** (and work in progress) • Committed $92-million over five years toward enhancing measures for identification, tracking and tracing, and increased BSE surveillance
• Gain recognition of a Canadian agriculture and food sector brand **[Link to Part III, page 29]**	**Commitment met** (and work in progress) • Established Branding Team and undertook extensive behaviour-based surveys of both buyers and consumers in key markets • Established seven industry-led Value Chain Roundtables to bring together key leaders from across industry – producers, processors and others – to build a common understanding of competitive position and create consensus on how they can work together to improve it • Provided cost-shared funding under the Canadian Agriculture and Food International (CAFI) Program to industry groups to help improve market access
• Improve market access **[Link to Part III, page 30]**	**Commitment met** (and work in progress) • In close consultation with Canadian agri-food stakeholders and provinces, actively advanced Canadian objectives in the WTO agriculture negotiations, through ongoing WTO agricultural negotiating sessions and Ministerial meetings • Participated in negotiating round of the Free Trade Agreement with four Central American countries and Free Trade Area of the Americas • Successfully built international support for Canada's trade policy objectives

Continued from page 13

• Overcome technical barriers **[Link to Part III, page 31]**	**Commitment met** • Succeeded in delaying the decision on ratification of Biosafety Protocol (BSP) until after first Meeting of Parties (MOP 1) in order to obtain clarity on a number of concerns raised by the sector: Actively undertook a broad range of multilateral and bilateral consultations with key trade partners in preparation of MOP 1 and actively participated at MOP 1 meeting • Developed a trilateral arrangement between Canada-US-Mexico for living modified organisms (LMOs) commodity shipments to facilitate unimpeded access to Mexican market • Actively engaged in work of key standard-setting organizations, and various WTO and technical related committees

Benefits for Canadians

- Farmers better able to manage risks inherent to their business
- Improved food safety and quality systems
- New and/or expanded markets

Planned Spending 2003-2004 (Gross)		Actual 2003-2004 (Gross)	
$Millions	Full-time Equivalents	$Millions	Full-time Equivalents
2,016.6	1,335	4,088.0[1]	1,482

1 Actual spending for 2003-2004 under the Strategic Outcome "Security of the Food System" was $2 billion above estimates contained in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities due to unforeseen impacts (such as BSE). The additional funding was authorized and spent under programs such as the Transitional Industry Support Program (TISP) – $928 million; BSE – $403 million; Canadian Farm Income Program (CFIP) – $65 million; and additional demands under CAIS – approximately $770 million.

Health of the Environment — *Making Canada the world leader in using environmental resources in a manner that ensures their quality and availability for present and future generations*

Commitments identified in the Report on Plans and Priorities 2003-2004	Performance Results
• Promote a comprehensive approach to environmental management through Environmental Farm Planning. **[Link to Part III, page 33]**	**Commitment met** • Environmental Farm Plans (EFPs) included in APF Implementation Agreements for implementation across Canada • Committed $293 million to the development of on-farm environmental planning and implementation of beneficial management practices on farm
• Encourage better agricultural land management **[Link to Part III, page 34]**	**Commitment met** • Launched five-year, $100-million Greencover Canada program as incentive for better management of marginal lands
• Enhance and protect our water supply **[Link to Part III, page 35]**	**Commitment met** • Developed or improved systems and techniques in the health of the water and soil ecosystems through reduced pesticide input into the environment

Continued from page 14

• Gain a better understanding of agricultural impacts on the environment **[Link to Part III, page 36]**	**Commitment met** • Put forward our environmental commitments through the tabling of the Sustainable Development Strategy (SDS) III in Parliament • Maintained and continued availability of an existing set of long-term research sites to address the impact of agriculture on the environment, of selected agricultural practices on sustainable production, and of climate change on soil and production systems
• Continue the development of improved pest management strategies for producers through work with the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) **[Link to Part III, page 37]**	**Commitment met** • Established, through consultation, framework for commodity-specific risk reduction, and drafted national strategies for potatoes, apples and dry beans • Conducted long-term research into Integrated Pest Management (IPM), including research into biological control strategies for control of insect and diseases, pests and weeds in IPM systems • Conducted 450 field trials to develop data to support submissions to Pest Management Regulatory Agency (PMRA) for registration of minor use pest management tools, and provided PMRA with first submission packages for their review

Benefits for Canadians

- Environmentally sound production methods
- Marketplace recognition for environmentally responsible food production
- A healthier environment for all Canadians

Planned Spending 2003-2004 (Gross)		Actual 2003-2004 (Gross)	
$Millions	Full-time Equivalents	$Millions	Full-time Equivalents
286.9	1,525	217.8	1,780

Innovation for Growth —
Making Canada the world leader in innovation to develop food and other related agricultural products and services that capture opportunities in diversified domestic and global markets

Commitments identified in the Report on Plans and Priorities 2003-2004	Performance Results
• Adoption of innovations and maximizing value-chain returns on research investment **[Link to Part III, page 39]**	**Commitment met** • AAFC scientists reported 487 new inventions in 2003 (AAFC holds 250 patents, has 385 pending and holds more than 380 Canadian and foreign licences, such as a dandelion bioherbicide with Scotts, that bring AAFC science to the marketplace)
• Capture value-added opportunities in bio-based products and processes **[Link to Part III, page 41]**	**Commitment met** • Developed tobacco plants that produce human interleukin-10 and interleukin-4 as well as spider silk • Canadian Crop Genomics Initiative identifies the structure and function of key crop genes • City buses and farm tractors run cleaner with biodiesel

Continued from page 15

• Respond to increased consumer demand for environmental sustainability, food safety and quality, and animal welfare through the adoption of sustainable production systems **[Link to Part III, page 42]**	**Commitment met** • Developed the Acurum™ visual particle analysis system • Established artificial wetland to capture and recycle field run-off • Developed technique to assess crop canopy cover that reduces herbicide input in canola • Orchards being replanted with new apple variety 'Aurora Golden Gala'™ • Commercialized bifido bacteria that improve the health and productivity of poultry and reduce Salmonella in poultry • Developed infrared thermography technique that identifies sick calves up to a week before conventional diagnostic methods • Raspberry cultivar 'Tulameen' deemed by horticulture experts the best released in the past 35 years
• Help producers develop the knowledge and skills to manage change and capture opportunities **[Link to Part III, page 44]**	**Commitment met** • Made initial consultation for Farm Business Assessment and Specialized Business Planning Services available to eligible farmers under the Canadian Farm Business Advisory Services (CFBAS) in most of the provinces: services projected to start in other provinces in 2004-2005 • Provided farmers with financial assistance under the Planning and Assessment for Value-Added Enterprises (PAVE) Program to undertake professional feasibility assessments and develop business plans for specific, value-added enterprises, facilitating informed decision-making by producers
• Gain recognition in key markets for the quality of Canadian agriculture and food products **[Link to Part III, page 47]**	**Commitment met** (and work in progress) • Secured and sustained Canada's competitive advantage through the use of strategic market development activities (priority and emerging markets) • Increased in-market assistance to assist industry to build Canada brand image and maximize trade, investment and technology opportunities in foreign markets • Provided cost-shared funding under the Canadian Agriculture and Food International (CAFI) Program to industry groups to help strengthen sector's capacity to market abroad
• Enhancing International Development **[Link to Part III, page 48]**	**Commitment met** • Shared expertise and experience with developing countries • Began first year implementation of a five-year CIDA-funded project in China aimed at assisting China's agricultural sector to adapt to changes in the marketplace • Hosted workshop with Egyptian officials to share multilateral agricultural trade policy experiences and techniques • Undertook mission to Iran to identify areas of technical cooperation to support government's modernization of the agriculture system

Benefits for Canadians

- Increased profitability without compromising the environment or food quality
- Development of new uses for traditional agricultural products and market expansion
- Increased competitiveness, exports and wealth through the garnering of new knowledge and the acceleration of advances in science and technology
- Increased jobs and investment and income opportunities for farm families, rural communities and Canadians as a whole

Planned Spending 2003-2004 (Gross)		Actual 2003-2004 (Gross)	
$Millions	Full-time Equivalents	$Millions	Full-time Equivalents
431.0	2,772	425.1	2,908

Business Risk Management — *Building a new program framework*

Business Risk Management (BRM), one of the key pillars of the APF, provides producers with an integrated, comprehensive set of risk management options. The BRM priority consists of two core programs, Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) and Production Insurance, which are complemented by the Financial Guarantee programs, province-specific programs, and the Private Sector Risk Management Partnership (PSRMP) initiative. Together, BRM programs encourage proactive business risk management and help mitigate business risks, leading to greater profitability and decreased demands for ad hoc funding.

Integrated stabilization and disaster protection

One important component of risk management programming under the APF is the Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) Program, which was launched in December 2003. The CAIS Program replaces the Net Income Stabilization Account (NISA) and the Canadian Farm Income Program (CFIP) and integrates into a single program their stabilization and disaster protection components.

Food Safety and Quality — *Improving food safety and quality systems*

Enhancing safety, quality and traceability systems

AAFC, in collaboration with its partners, supports the development of national, integrated food safety, traceability and food quality systems to enhance and strengthen Canada's food continuum. Strengthening these systems will support and advance Canada as the world leader in producing, processing and distributing safe, high-quality agriculture and agri-food products. As evidence of our commitment, the Government of Canada in 2003-2004 announced activities (Memoranda of Understanding with other government departments and agencies — Health Canada, Canadian Food Inspection Agency and the Canadian Grain Commission) and programs (Canadian Food Safety and Quality Program) that augment the nation's food safety, quality and traceability systems.

Solidifying consumer confidence — Risk mitigation

To raise confidence in Canadian beef products, the Government of Canada announced in January 2004 enhanced measures for identification, tracking and tracing, and increased BSE surveillance and testing — investments totaling $92.1 million over five years.

Together, BRM programs encourage proactive business risk management and help mitigate business risks, leading to greater profitability and decreased demands for ad hoc funding.

International Issues — *Gaining recognition and improving market access for our products*

Seeking a level playing field and defending Canadian interests

Canada has a fundamental interest in strengthening the international rules governing agricultural trade, eliminating trade-distorting subsidies and improving market access opportunities. These initiatives are important because exports represent half of all the products farmers grow and harvest, making Canada the world's fourth largest exporter of agricultural products.

AAFC is collaborating with Foreign Affairs Canada and International Trade Canada (FAC and ITCan) to enhance and secure market access and level the playing field in international markets for Canadian agriculture and agri-food products.

Environmentally Sound Production — *Concerted action through Environmental Farm Planning*

Positioning Canada as the world leader in environmentally sound production is instrumental to expanding market prospects. This is on top of the inherent benefits of improving air, water and soil quality and conserving biodiversity. In the long term, environmental stewardship is critical to sustaining the industry and safeguarding profitability.

In the agriculture and agri-food sector, sustainability of the industry means a way of producing and processing agricultural products that can be carried out over the long term and in a manner that supports or enhances the high quality of life we enjoy in Canada today. With its third sustainable development strategy, tabled in Parliament in February 2004, AAFC is taking a new approach .

The APF, with its integrated environmental, economic and social components, is the Department's sustainable development strategy.

The APF, with its integrated environmental, economic and social components, is the Department's sustainable development strategy. Under the environmental priority of the APF, the Government of Canada and provincial and territorial governments are providing financial and technical assistance to producers over four years for implementing Environmental Farm Plans (EFPs) across Canada.

Protecting Environmentally Sensitive Land Through Better Agricultural Land Management

Greencover Canada

For some lower quality annual crop lands, the best environmental option is conversion to perennial cover. The Greencover Canada Program provides eligible applicants with technical advice and financial incentives for converting environmentally sensitive land to permanent cover.

Capturing Value-added Opportunities

Every year, a growing number of Canadian farmers consider launching or expanding a value-added enterprise. Whatever the business venture — agri-manufacturing, food processing or something entirely new — many farmers lack the resources to get past the stage of just thinking about it. The Planning and Assessment for Value-Added Enterprises (PAVE) Program is providing farmers with financial assistance to retain the services of business planning professionals to undertake professional feasibility assessments and develop business plans for specific, value-added enterprises. PAVE was introduced in most provinces in 2003-2004 and will eventually be available across the country.

Moving Forward in Science — *National science programs*

New technologies cover every aspect of food and non-food production systems, changing the way Canadians grow, process, preserve, transport, distribute and even shop for food. More and more opportunities to use agricultural products in ways that are helpful to society will appear — such as nutraceuticals, bioproducts and pharmaceuticals. In a world of rapid change, knowledge is the key to keeping ahead. At AAFC, innovative research underpins all our efforts to implement the APF by helping Canadian producers and processors address changing consumer preferences, demands and expectations.

At AAFC, innovative research underpins all our efforts to implement the APF by helping Canadian producers and processors address changing consumer preferences, demands and expectations.

Knowledge and Skills to Manage Change — *Helping farmers obtain sound business advice*

While innovation plays its role in developing food and other agricultural products and services with market potential, producers must contend with evolving management challenges and capture shifting opportunities. This is where the APF's Renewal element comes in to furnish producers with tools to manage the growth and competitiveness of their businesses. For example, through the Canadian Farm Business Advisory Services (CFBAS), eligible farmers can obtain an initial consultation, a farm business assessment and an action plan. CFBAS also helps pay for the preparation of comprehensive and specialized farm business plans through its Specialized Business Planning Services component.

Our Management Framework — Taking Action for Results

Evolving governance system — Modern Comptrollership

Through integrated planning, enhancing access to financial and non-financial information, modernizing human resources, and implementing integrated risk management, AAFC continued to advance the principles of Modern Comptrollership in 2003-2004.

An effective governance system is essential to deliver results. Over the past few years, AAFC's governance system has evolved and modernized in accordance with the Government of Canada's emphasis on Modern Comptrollership and results-based management. These changes continued in 2003-2004. AAFC now has a team-based organization with special emphasis on horizontal collaboration to achieve the priorities of the APF. A results chain links the Department's three strategic outcomes to APF priorities, which are in turn aligned with departmental resources — people, money, assets. In this way, all resources and activities are linked to expected results, with performance indicators to track progress. The governance system is therefore aligned with the achievement of AAFC strategic outcomes and APF priorities. Through integrated planning, enhancing access to financial and non-financial information, modernizing human resources, and implementing integrated risk management, AAFC continued to advance the principles of Modern Comptrollership in 2003-2004.

Improving the management of resources through integrated planning

AAFC has an integrated planning process in which all parts of the Department examine their work and priorities for the coming year. For 2003-2004, all work of the Department was categorized into projects and each project was assigned to a team with specific results and outcomes to be achieved. The Department's executive committee then approved the planning through an annual priority-setting and budget allocation exercise. A parallel reporting process is currently being implemented within each team and the Department as a whole to enhance reporting of results that will ultimately feed into future Departmental Performance Reports.

Enhancing decision support

Throughout 2003-2004, AAFC continued to improve its decision support mechanisms. Decision support is about improving access to information to assist management decision-making at all levels. To improve access to information, AAFC is establishing a fully integrated information management system for Decision Support. Decision Support at AAFC involves the alignment and coordination of key elements in the Department to deliver on the APF so as to generate integrated data and information on resources and results. With this enhanced information processing, all levels of management will be able to plan, monitor, adjust, report and make decisions with the support of timely and relevant information. In the end, there will be greater transparency in the Department's work and necessary costs.

In 2003-2004, the Department made progress in updating existing data, as well as corporate business processes that generate data, to ensure accuracy of information. A number of actions were taken to obtain a comprehensive understanding of managers' information requirements, address data integrity issues and deliver data in a practical way. As a result of these enhancements, AAFC is more capable of integrating information for decision-making, and for monitoring and reporting work at the project level.

Modernizing human resources — *The People Framework*

All AAFC work depends on people. AAFC's human resources strategy builds on the strengths of the Department's collaborative, team-based organization. Launched in 2003-2004, The People Framework brought together a number of initiatives in a systematic and integrated approach to leverage the collective efforts and talents of everyone at AAFC to achieve departmental goals. The framework defines the tools, mechanisms, policies and processes required by AAFC to make the most of employees' abilities and to meet objectives.

Integrated risk management

Integrated risk management is a continuous, proactive and systemic process to understand, manage and communicate risk from an organization-wide perspective. Following an extensive review of risk management practices and principles, AAFC implemented in 2003-2004 a new four-step Integrated Risk Management process. This process is understood and used throughout the Department to identify, assess, treat and monitor risk. Integrated with existing operational procedures and built into the AAFC's planning cycle, it enables the Department to capture risks at three horizontal levels spanning all AAFC activities and then manage those risks at the right level.

Management Accountability Framework

In 2003, the Management Accountability Framework (MAF) was released by the Treasury Board Secretariat (TBS). This framework brings together the principal elements of modern management initiatives such as Modern Comptrollership, Human Resources Modernization, Service Improvement and Government On-Line (GOL) into a set of ten management expectations for deputy heads and all Public Service managers. The ten MAF expectations are: public service values; governance and strategic direction; policy and programs; people; citizen-focussed service; risk management; stewardship; accountability; results and performance; and learning, innovation and change management.

As a result of its modernized results-based management framework, AAFC continues to perform well under the MAF expectations. Departmental officials are engaged in ongoing dialogue with TBS officials, as the MAF continues to evolve as a tool for measuring management performance in the Public Service.

Reports by Parliamentary Committees and the Auditor General [Link to Annex III, page 103]

A number of recommendations relating to the work of AAFC in 2003-2004 have been made by Parliamentary Committees and the Office of the Auditor General. A summary of these recommendations and responses by the Government are contained in Annex III. The Annex also includes links to internal evaluations and reviews conducted by the Department relating to fiscal year 2003-2004.

Conclusion

The year 2003-2004 presented serious challenges for Canada's farmers and farm families. Farm incomes declined due to pressures such as BSE and avian influenza. The Government of Canada responded. Through a variety of programs, the Government, through the work of AAFC, implemented measures to assist the sector in managing serious cash-flow problems. AAFC continues to work with industry to make sure those programs respond to the needs of the sector.

While responding to these immediate pressures, AAFC continued to work in 2003-2004 toward the long-term goals of the APF, through its three strategic outcomes. The APF continues to be the national agricultural policy for Canada — the foundation for long-term sustainable growth of the sector.

Performance Accomplishments

Introduction

Agriculture and Agri-Food: A Pillar of Canada's Economy and Society

The agriculture and agri-food sector makes a significant contribution to the Canadian economy and society, and to the quality and way of life of all Canadians. The sector builds and sustains local economies and communities. It bonds us as citizens, making us confident and proud of its high standards for safe, high-quality products. Canada's reputation and profile in the world are enhanced by our sharing of expertise with the developing world and playing a role in efforts to alleviate hunger.

Through good times and bad, the family farm has remained the backbone of our agriculture and agri-food sector. In fact, the vast majority of the estimated 250,000 farms in Canada are family-based. But in an era of increased concentration of our agri-food system, globalized markets, rapidly advancing technologies and growing competition for a share of the consumer's dollar, our farmers' ability to adapt successfully to change is being challenged as never before.

Unwavering Government Commitment to the Sector

In the February 2004 *Speech From the Throne*, the Government of Canada rededicated itself to strengthening the farm economy. Given the scope and magnitude of challenges to the sector, this resolve was both timely and reassuring. Specifically, the Government committed to:

- taking the steps necessary to safeguard access to international markets;
- ensuring that farmers are not left alone in bearing the consequences of circumstances beyond their control; and
- fostering a technologically advanced agriculture sector to make the competitiveness of Canadian farmers and the safety of Canadian food second to none.

These commitments supplemented the ongoing initiatives of the Department to make the sector more vibrant, competitive, profitable, sustainable and respectable both as a way of life and a means to earn a living. AAFC's efforts in 2003-2004, highlighted below, focussed on its three key Strategic Outcomes:

- Security of the Food System,
- Health of the Environment, and
- Innovation for Growth.

Making Canada the world leader in producing, processing and distributing safe and reliable food to meet the needs and preferences of consumers

Security of the Food System

Introduction: A Year of Significant Challenges and Continued Progress

Fiscal year 2003-2004 presented a series of challenges for the Canadian agriculture and agri-food sector. Erratic weather, low commodity prices, competition in domestic and international markets and technical barriers to global markets, continued to test the sector's renowned ability to bounce back from adversity. While responding to these immediate pressures, AAFC continued to advance the long-term vision for the sector through the Agricultural Policy Framework (APF).

Responding to Immediate Challenges to Security of the Food System

Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE)

Following the discovery of BSE in Canada in May 2003, the Government of Canada took immediate action to protect human and animal health. The CFIA immediately launched an epidemiological investigation to locate the source of infection and to determine the risk posed to consumers of Canadian beef. Nearly 2,700 animals connected to the infected animal were located and euthanized, and nearly 2,000 of these animals were tested for BSE — all tested negative.

A team of international BSE experts was invited to assess the initial investigation, and commended the Government of Canada for its thoroughness and transparency. In addition, the team made several recommendations for further action to safeguard human and animal health.

In July 2003, Canada acted on the first of the team's recommendations, namely the prohibition of specified risk materials (SRM), the tissues in infected animals that can contain the BSE prion, from the human food supply; this is widely recognized as the single most effective means of preventing

human exposure to BSE. Canada has subsequently announced plans to implement the team's other three key recommendations: increased BSE surveillance testing, enhanced cattle identification systems, and removal of SRM from all animal feeds.

Canada's commitment to protecting human and animal health has been key in maintaining domestic consumer confidence. Domestic beef consumption rose by five percent in 2003, standing in stark contrast to the experience in other countries where consumer confidence was irreparably damaged following the confirmation of a first case of BSE.

Avian influenza

BSE was not the only new major challenge for the agriculture and agri-food sector in 2003-2004. In February 2004, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) confirmed the presence of avian influenza in the Fraser Valley area of British Columbia. In March 2004, the Agency verified the presence of a highly pathogenic form of the disease. As a result, all premises — 42 commercial and 11 backyard premises — on which the highly pathogenic avian influenza was found and those in the surrounding three kilometres were depopulated. The Government of Canada provided compensation to the farmers whose birds were ordered destroyed. Laid-off workers had access to federal job share programs. Meanwhile, the Government, working with provinces and industry, secured access to supplementary imports via a "fast track" authorization to meet B.C. processors' and market needs.

Advancing the Long-Term APF Vision

Business Risk Management (BRM)

Building a new program framework

The key to sustaining and growing any business, including farming, is finding ways to achieve better performance. Indeed, profitability, expressed as stable and rising income, provides one of the indicators of how viable a farming business really is.

BRM, as one of the key pillars of the APF, gives producers more comprehensive options for active risk management, leading to greater profitability and competitiveness and moving away from short-term crisis management to long-term stability. The BRM priority provides comprehensive risk management coverage and encourages producers to take proactive steps to mitigate business risks.

Given the business realities of farming, BRM programs are responding to income declines to cushion the impacts and assist farmers in recovering from these periodic challenges. In 2003-2004, the Government of Canada contributed nearly $4 billion in assistance to producers, under various programs,

The key achievement remains the implementation of the Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) program, which replaces the Net Income Stabilization Account (NISA) and the Canadian Farm Income Program (CFIP).

including the transition and BSE assistance. In addition, the Government provided advances and loans guarantees, securing producers' access to more than $1.7 billion in loans.

The year 2003-2004 marked the transition from previous agricultural safety nets to the new Business Risk Management programs. The key achievement remains the implementation of the Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) program, which replaces the Net Income Stabilization Account (NISA) and the Canadian Farm Income Program (CFIP). The CAIS program is a whole-farm program available to all eligible farms regardless of the commodities they produce. CAIS integrates stabilization and disaster protection into a single program, thereby providing producers with protection from both small and large drops in their farming income. This support results in increased farm income stability and helps producers to better manage agricultural risks.

During 2003-2004, Canada's longest running BRM program, Crop Insurance, began a shift to a broader Production Insurance Program. Program enhancement will result in a wider range of program options available to Canadian farmers, including the extension of the program to the livestock sector.

Because of the transition period and of the exceptional BSE circumstances that affected producers, additional assistance was provided to aid producers — mostly cattle producers — through a particularly difficult year. Special measures created to assist the industry in response to BSE include the BSE Recovery Program and the Cull Animal Program (CAP).

In addition, in March 2004, the Government of Canada announced $995 million in funding under the Transitional Industry Support Program, targeted to maximize help when it was most needed:

- $680 million for cattle producers who had faced a prolonged closure of the U.S. border;
- $250 million delivered as direct payment to producers of all eligible commodities, including the cattle industry, all over Canada, based on their past income information to help bridge the transition from the Net Income Stabilization Account (NISA) that was redesigned into the Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) Program; and
- $65 million to cover the shortfall for the 2002 claim year from the Canadian Farm Income Program (CFIP) where, largely because of drought conditions in western Canada, claims to the programs exceeded the amount available.

More dependable programming — CAIS

Risk management under the APF moves away from a crisis-by-crisis-based approach to more integrated, predictable and dependable programs. This policy direction forms the basis of CAIS, which was officially launched on December 11, 2003.

A key component of the APF's BRM priority, CAIS is a federal-provincial initiative. It integrates stabilization and disaster protection, formerly covered under NISA and CFIP, into a single program that helps producers protect their farming operations from both small and large drops in income. CAIS is available to all eligible farmers regardless of the commodities they produce. CAIS payments for stabilization year 2003 are forecast at more than $1 billion; most of the payments will be made in 2004-2005 when producers will have submitted their annual financial statements. To the end of the 2003-2004 fiscal year, 944 payments totalling $15 million were made since the launch of the program.

Food Safety and Quality

Enhancing food safety and quality

The single case of BSE in Canada in May 2003 brought into sharp focus the integrated issues and some of the major factors now influencing the agriculture and agri-food sector. The drivers shaping the sector include: the paramount importance of food safety and quality; the integrated nature of the industry, both domestically and globally; and the need for vigilance at all levels of the production and supply chain. All these elements must be successfully managed if the goal of making Canada the world leader in producing, processing and distributing safe food is to be achieved.

Under the APF, federal, provincial and territorial governments agreed to support industry-led development and implementation of food safety, quality and traceability systems. The food safety and quality priority of the APF strives to protect human health by reducing food-borne hazards; increase consumer confidence in the food safety and quality system; and enhance the sector's capacity to meet or exceed market requirements that are key to branding Canada.

The food safety and quality priority of the APF strives to protect human health by reducing food-borne hazards; increase consumer confidence in the food safety and quality system; and enhance the sector's capacity to meet or exceed market requirements that are key to branding Canada.

Strengthening infrastructures at Canadian veterinary colleges

Canada's four veterinary colleges play an integral role in safeguarding the nation's food supply, animal health and public health. Recognizing their critical importance in maintaining Canada's response capacity in national emergencies, the Government of Canada invested $113 million in March 2003 to strengthen the colleges' infrastructures. Fiscal year 2003-2004 was the first full year of a five-year funding agreement between AAFC and the four veterinary colleges.

Animal genetic resources

Animal genetic diversity is of significant importance to Canada's food security and agricultural development. By conserving our animal genetic resources, we protect our capacity to respond to both animal and health challenges, domestically and globally. Recognizing this need for response capacity, AAFC embarked on a new initiative in February 2004 for the conservation

and sustainable utilization of animal and genetic resources. The hub-and-spoke approach of this new initiative will allow interested stakeholders across Canada to participate and contribute. The business plan of the new initiative embraced the model of strategic partnership, building on the strength of government, industry and academia and non-governmental organizations. This approach represents an inclusive, efficient and synergistic way to move agriculture forward.

The Canadian Food Safety and Quality Program (CFSQP)

The Canadian Food Safety and Quality Program (CFSQP) is designed to help industry develop national food safety, food quality and traceability systems. The CFSQP builds on the former Canadian On-Farm Food Safety Program (COFFSP) and the Canadian Food Safety Adaptation Program (CFSAP) by broadening its scope to include food quality and traceability systems development. These measures will improve the sector's ability to identify and respond to food safety issues and concerns, hence increasing consumer confidence as well as improving market access and opportunities for the sector. These systems are essentially processes that ensure consistent food safety and quality practices are in place from field to fork. Quite simply, the more assurance you can offer consumers, the better.

BSE-related activities

In December 2003, AAFC announced the first component under the CFSQP. The $62 million investment provides industry support to develop and enhance national food safety, food quality and traceability systems.

With the discovery of BSE, specific measures were taken in 2003-2004 for identification, tracking and tracing, increased BSE surveillance and testing, and sustaining consumer confidence in the safety of Canadian beef. On January 9, 2004, a total of $92.1 million over five years was invested in three new measures:

- enhanced enforcement activities associated with the existing cattle ID system and an increase in BSE testing level, with at least 8,000 animals tested in the first year, rising to testing levels of 30,000 animals a year or more;
- accelerated development over the next two years of a more comprehensive cattle ID program that uses new technologies and integrates approaches with trading partners and existing programs; and
- an increase in Health Canada's capacity to respond to BSE.

International Issues

Increasing Canadian visibility and influence, and defending Canadian interests

Canada is a trading nation, and the agriculture and food sector accounts for a substantial portion of our export activities. In fact, agriculture and food in 2003-2004 contributed $3.72 billion to our trade balance which represented 8.5 percent of Canada's trade surplus in that fiscal year.

These are impressive numbers. However, the world market for agricultural products is both fiercely competitive and highly volatile, making international issues an important dynamic in the Canadian agriculture and food sector.

In order to retain and expand a niche in the international market for agriculture and food products, Canada needs to continually increase its role, visibility and influence in shaping the process and rules governing world trade in agriculture and food products while continually innovating to beat its competitors in meeting market demands. To this end, AAFC's efforts in 2003-2004 focussed on four key themes, namely: *Gaining Recognition and Building Markets*, *Improving Market Access* and *Overcoming Technical Barriers*, discussed immediately below, and *Enhancing International Development*, discussed later under the Innovation for Growth Outcome with other key elements of *Gaining Recognition and Building Markets*.

Gaining Recognition and Building Markets

One key objective of the APF is to position Canada as the supplier of choice for agriculture and food products, recognized for their safety, high quality, innovation, and for having been produced in an environmentally responsible way. However, it is not enough for Canadians to know the value of Canadian agriculture and food products – buyers and consumers in key global markets must also be made aware.

Building a Canadian agriculture and food sector brand will help create this recognition, and progress is being made in this area. The Department has established a Branding Team which is undertaking extensive behaviour-based surveys of both buyers and consumers in key markets. Research and analysis has been completed for Japan, Mexico and the United States, with studies in other key markets planned for 2004-2005. This research is the foundation for the development of both global and country-specific branding strategies and tools. The Branding Team has also begun consultation with industry and provincial partners on preliminary research results and the branding strategy, and is looking to industry leaders to provide input into the development of a brand promise, the creation of new communications and marketing tools, and the establishment of a brand governance structure.

Using this brand as leverage to build new markets will be the business of business and the Department has helped establish industry-led Value Chain Roundtables to bring together key leaders from across industry — producers, processors and others — to build a common understanding of competitive position and create consensus on how they can work together to improve it. Roundtables have been established for the beef, pork, oilseeds, cereal grains, special crops, seafood and horticulture sectors and work is under way to establish roundtables for dairy and poultry. The Department facilitates the roundtable process, provides support for roundtable action plans and is helping ensure roundtable priorities on policy and programs are addressed.

Making the improvements needed to back-up a Canada brand and ensure it can be leveraged for gains in international markets will require the collective will of the entire value chain. The roundtables are ideal forums for building this will and for crafting value chain-wide strategies and action plans that result in market gains.

The Department is also supporting branding efforts by funding individual projects through the Canadian Agriculture and Food International (CAFI) Program (formerly the Agri-Food Trade Program — the name of this program was changed to reflect the inclusion of seafood after AAFC undertook responsibility for seafood market development in October 2002). This program (also discussed further under Innovation for Growth) is the main vehicle to help industry improve access to global markets for Canadian agriculture and food products.

Under the theme *Improving Market Access*, AAFC's focus in 2003-2004 was multilateral and regional agricultural trade negotiations with the express aim of levelling the playing field for Canadian producers and processors, and improving market access.

Improving Market Access

Under the theme *Improving Market Access*, AAFC's focus in 2003-2004 was multilateral and regional agricultural trade negotiations with the express aim of levelling the playing field for Canadian producers and processors, and improving market access. Multilateral activities in this area included active participation in World Trade Organization (WTO) negotiations and extensive ongoing consultations with the provinces and Canadian industry stakeholders throughout the negotiations.

Regionally, Canada participated in the ninth and tenth negotiating rounds on free trade with four Central American countries, known as CA4. Canada's market access objectives for agriculture during these negotiations are to seek balanced overall results that will benefit the Canadian agri-food sector. Canada also took part in the eighth Free Trade Area of the Americas (FTAA) Ministerial Meeting, which marked the halfway point of the negotiations. Canada regards the FTAA mainly as a market access negotiation, with the primary goal being to achieve access for Canadian agri-food products to FTAA markets on terms more favourable than is most likely possible in the WTO.

Overcoming technical barriers

In order to overcome technical barriers, other multilateral activities included participation in the WTO negotiations related to trade-related intellectual property rights and active participation in the world of key WTO committees for the agriculture and food sector (i.e. Committee on Sanitary and Phytosanitary Measures, Committee on Technical Barriers to Trade and Committee on Trade and Environment). Canada also participated in the first meeting of the Parties of the Biosafety Protocol under the Convention on Biodiversity.

Conclusion

Agriculture and agri-food is an important sector in the Canadian economy and society. In 2003-2004, the Government of Canada rededicated itself to ensuring the viability of the sector over the long term while responding decisively to immediate and traditional challenges for the sector. AAFC sustained its focus and continued to advance the vision of a competitive sector through implementing the Agricultural Policy Framework.

Health of the Environment

Introduction: Making the connections

According to the Listening to Canadians Communications Survey of fall 2002, 81 percent of Canadians rated the environment as a high priority for the federal government to address over the next five years. This finding placed the environment in the top five priorities on the public's issues agenda. Contributing to this level of concern is the public's greater recognition of the relationship between environmental quality and the long-term quality of life and health. For the agriculture and agri-food sector, the implications of this higher degree of environmental awareness are clear. Not only do consumers both in Canada and abroad increasingly expect agricultural practices and products that promote environmental quality, but also factor the industry's environmental friendliness into their buying decisions.

Making Canada the world leader in using environmental resources in a manner that ensures their quality and availability for present and future generations.

Taking responsibility and setting goals

Recognizing the high priority Canadians give to the environment, the Government of Canada, in the *Speech From the Throne* of February 2, 2004, identified safeguarding the environment as "one of the great responsibilities of citizens and governments in the 21st century."

To contribute to this shared responsibility, AAFC has as one of its long-term goals to make Canada the world leader in using environmental resources in ways that protect their quality and conserve their availability now and in the future. The APF, which integrates environmental, economic and social elements, is AAFC's plan to ensure that Canadians benefit from a healthier environment, higher quality of life and a more sustainable natural resource base. Through this integrated approach, the needs of the present are met without compromising the ability to address priorities in the years to come.

Environmental quality as a key to prosperity

While farmers have always been admirable stewards of the resources used in agriculture, maintaining and enhancing the productive capacity of the resource base is critical for future generations as well as our own. In fact, the long-term prosperity of the agriculture and agri-food sector and its ability to operate in the natural environment in a responsible, sustainable way are now understood to be inextricably linked. Not only will Canada's air, water, soil and biodiversity gain as a result of this recognition, but our industry will be able to capitalize on its environmental leadership position in capturing new market opportunities.

Farmers already apply many sound environmental practices that improve their operations' bottom lines and enhance the environment. But in an era when public confidence must constantly be earned, more can be done to ensure that agricultural practices better manage the crucial natural resource base. To achieve environmentally responsible production and reap the benefits, farmers need to: adopt practices that protect air, water and soil quality; promote the conservation of living things; ensure a safe and high-quality supply of agricultural products; and safeguard the livelihood and well-being of agricultural and agri-food businesses, workers and their families. The environment element of the APF sets out areas where governments can provide help, including: better information and research on the links between agriculture and the environment; the development of beneficial management practices; and stepped-up action on environmental priorities on farms through environmental farm plans.

Improving performance on the farm: Environmental Farm Plans (EFPs)

Any comprehensive effort to consolidate or advance environmental stewardship must start at the farm level. It is on the farm that the most direct interaction with the environment occurs through management decisions and production practices. So it is vital that farmers have the information and practical tools to identify and address emerging environmental issues on their operations. With this capacity need in mind, the Government of Canada, through the APF, committed $293 million over five years to help the agriculture sector develop and put in place environmental farm planning across Canada. All provinces have now committed to this initiative.

Environmental Farm Plans (EFPs) promote the assessment of on-farm environmental risks and mitigation activities, as well as environmental awareness among farmers. Producers who volunteer to participate in the EFP program attend an introductory workshop, followed by an information-sharing workshop at which they perform an environmental risk assessment of their agricultural operation and develop a plan to address any identified risks.

The national principle is that the developed plan is independently reviewed. In practice, the review process varies among provinces. In some provinces, a peer review committee is used. In others, the planner helps producers review the plan, while in others a separate professional performs a technical review. Upon conclusion of the review, producers who have an approved EFP become eligible to apply for cost-shared incentives through the National Farm Stewardship Program to follow through on the actions identified in their plans.

Before the APF, environmental farm planning existed in only some provinces. But now, as a priority area under the APF's environment element, EFPs will be implemented right across the country. The EFP process varies from province to province while adhering to national standards and objectives. This results in a consistent approach across Canada in achieving measurable and practical environmental goals in the areas of water, air, soil and biodiversity.

Planting the seeds of a greener future: Greencover Canada

Healthy and productive soil is critical to the long-term prosperity of the agriculture industry. Agricultural activities not only can affect soil health on the farm but also that of the surrounding landscape. While Canada's total supply of farmland has remained fairly constant for several decades, important changes have occurred in how this land is being used. For example, although Canada's cultivated land area — land under crops and summer fallow — has expanded substantially, the supply of dependable agricultural land has actually declined. This suggests that agricultural production has come to rely more on marginal land, with possible effects on productivity, soil quality and wildlife habitat, as well as having other environmental implications.

The program provides technical advice and financial incentives for the conversion of marginal or environmentally sensitive land, the management of land near water, and the promotion and adoption of shelterbelts.

Marginal land is poor-quality land that is most likely to yield a low return. It is the last land to be brought into production and the first land to be abandoned. Greencover Canada responds to the industry's increased reliance on marginal farming lands.

Launched in July 2002, with operational details outlined in May 2003, Greencover Canada is a five-year, $110-million national program under the APF. The program provides technical advice and financial incentives for the conversion of marginal or environmentally sensitive land, the management of land near water, and the promotion and adoption of shelterbelts. The intent is to help producers improve their grassland-management practices, protect water quality, reduce greenhouse gas (GHG) emissions, and enhance biodiversity and wildlife habitat.

Greencover Canada focusses on the following four programming components:

- land conversion — converting environmentally sensitive land to perennial cover;
- critical areas — managing agricultural land near water;
- technical assistance — helping producers adopt beneficial management practices; and
- shelterbelts — planting trees on agricultural land.

Upon approval of a Greencover Canada application, the producer receives two one-time payments:

- $20 per acre for seeding or planting tame forage or trees, or $75 per acre for seeding or planting native species; and
- $25 per acre after the producer establishes perennial cover. Greencover Canada inspects it and the producer signs a 10-year land-use agreement (Greencover Canada will adjust this payment to account for any seeding overpayment).

To date, the Greencover Canada land conversion component has resulted in a total of 1,400 projects for 115,000 acres converted from annual cultivation to perennial cover. Several technical assistance projects have been initiated in Manitoba to support further adoption of beneficial management practices by agricultural producers.

Community Pastures Program

Through the Prairie Farm Rehabilitation Administration's (PFRA) Community Pastures Program (CPP), Agriculture and Agri-Food Canada manages 87 community pastures across the Prairies. The program helps producers strengthen their operations by providing approximately 900,000 hectares of primarily native rangeland for the summer grazing and breeding service for 220,000 head of livestock. A formula is used to allocate grazing space to producers. Fees are charged for all services provided on the pastures. Actual revenues in 2003-2004 totaled approximately $15 million, recovering approximately 85 percent of the direct costs and 75 percent of the total program costs. The CPP is one of PFRA's largest and longest running contributions to environmental conservation.

Enhancing Informed Decision-Making: National Land and Water Information Service (NLWIS)

The world we live in is an intricately linked system, and our land and water resources are very important parts of this system. Fresh water is undoubtedly our most precious and essential natural resource, and the quality of this water can be greatly affected by activities that occur on the land. Because safe, high-quality water plays such an integral role in our daily lives, proper use and effective management of our land and water resources is of particular importance to Canadians. Indeed, Canadians today demand more accountability and security when it comes to our nation's water supply. They expect land-use decisions to be based on environmentally responsible practices that make use of the best current information.

Agricultural land-use decisions can potentially have an impact on the water used by 90 percent of Canadians — about 28 million people. Because Canadians rely on surface and groundwater for domestic purposes, proper use and management of farmland is critically important. To help land-use decision-makers make well-informed choices, the Government of Canada, through AAFC, is developing an Internet-based initiative that will provide them with one-stop access to current, local and relevant land and water data.

Known as the National Land and Water Information Service (NLWIS), the program will be a key information source to support planning and analysis by agricultural producers and by municipal, provincial and federal land planners in every region of Canada.

The National Land and Water Information Service (NLWIS) will be a key information source to support planning and analysis by agricultural producers and by municipal, provincial and federal land planners in every region of Canada.

NLWIS is currently in the detailed definition phase, with the implementation phase planned to start early in 2005. Until then, AAFC will continue building partnerships with other federal departments, provincial governments and industry groups — all of whom will contribute to providing land-use decision-makers with the information, tools and expertise needed to make responsible decisions. Approved as a Major Crown Project in 2003, NLWIS represents the Government of Canada's commitment to the well-being and quality of life of all Canadians and will help brand this country as the world leader in sustainable land and water management.

NLWIS activities in 2003-2004 included: holding consultations with provincial working groups, federal partners and other stakeholders to develop detailed business requirements; setting up a Senior Project Advisory Committee; conducting workshops to analyze gaps and develop strategies and preliminary plans; initializing a System Proof of Concept to validate the information technology approach; and establishing a Project Management Framework.

The National Water Supply Expansion Program (NWSEP) will provide federal assistance to the agriculture industry to help plan, develop and conserve water sources.

Water...agriculture's life blood: National Water Supply Expansion Program

The National Water Supply Expansion Program (NWSEP) will provide federal assistance to the agriculture industry to help plan, develop and conserve water sources. It will also encourage producers and agricultural groups to use sustainable practices in drought-affected agricultural areas of Canada. Through the program, AAFC will provide financial assistance to address national water supply issues considered a priority for the agriculture industry. Projects assisted include on-farm water infrastructure development, such as surface storage projects, pasture pipelines and wells, and multi-user water infrastructure, such as regional water pipelines and tank-loading facilities. The program will also support strategic work to help identify solutions for areas currently experiencing or anticipating water supply problems and contribute to finding long-term water supply solutions, which will be particularly beneficial during years of low precipitation.

NWSEP has been initiated through agreement signing in two provinces (Manitoba and Prince Edward Island) in 2003-2004. Financial assistance was restricted to Manitoba. In preparation for signing agreements with other provinces, technical assistance has been delivered to clients in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Nova Scotia and Prince Edward Island.

Gaining a better understanding of the agriculture-environment relationship

Despite their reputation for protecting the natural environment, farmers face an ever-changing and more complex business environment. For instance, as the use of farm inputs increases and farming systems and practices evolve, there is a need to continue understanding the impacts of nutrients, pathogens and pesticides, especially on water, air, soil and biodiversity. With research efforts aligned with APF priorities, the Environmental Health National Program (EHNP) is designed to address these research needs, contribute to

the development of the NLWIS and Agri-environmental Performance indicators, and support the development of better management practices. The ENHP will also work with Environment Canada on national standards, Health Canada on water quality and the Pest Management Regulatory Agency's (PMRA) Minor Use Program on alternative pest management strategies.

In 2003-2004, a new five-year, $10 million Environmental Technology Assessment for Agriculture initiative was established to provide funds to the private and public sectors for the economic and environmental assessment and refinement of 12 innovative environmental technologies for use by producers and agri-business.

Another five-year, $10 million initiative was established to provide AAFC researchers and their collaborators with funds to reduce the gaps in information on water and nutrients in order to reduce agricultural risks and develop new management practices, improve water quality, and enhance nutrient management and environmental benefits by the sector through new innovative research.

In 2003-2004, a national Beneficial Management Practices (BMPs) group developed criteria for BMPs selection and national BMPs principles and template list/descriptions. In addition, a process for national review of provincial BMPs was identified and is in place; and data requirements for monitoring, evaluating and BMPs adoption was identified. As a result of these efforts, all provinces agreed to adopt national principles and approaches for identifying and evaluating sectoral BMPs. A national BMPs list was identified via consultation and collaboration between provinces and industry and a national working group. Finally, a process was identified for amending and annually updating provincial BMPs lists.

Another initiative in 2003-2004 was CARD II's financial support to the Crop Nutrient Council to hold the founding conference of the Canadian Fertilizer Institute. The conference provided a forum for stakeholders to: identify and discuss existing research and Nutrient Management policy; develop a Web site and virtual library; and promote an improved understanding of beneficial management practices. An information network was set up to target industry and government and serve as a tool for public communication. Given the reality of increasing government and public scrutiny of crop nutrients, it was important to establish a vehicle for the industry to communicate beneficial practices to agricultural producers and to keep the government and public current on industry developments.

Research activities were carried out, including in the area of Integrated Pest Management (IPM). Under the study "Development of Biological Control Strategies for Insects, Diseases and Weeds in IPM Programs," an industry partnership was established between AAFC, Scotts Canada and The Scotts Company for the commercial development of a fungal bioherbicide for dandelion and broadleaf weed control. A pre-submission was prepared for the PMRA toward the commercialization of this reduced pest control product in turfgrass.

Major new initiatives undertaken in 2003-2004 within the Pesticide Risk Reduction Programs will ensure the development and application of commodity-specific strategies to reduce the risks to human health and the environment associated with the use of pest control products. AAFC is working jointly with the PMRA of Health Canada and with industry and the provinces to increase the availability and adoption of reduced risk tools and practices to control pests in agriculture. Key achievement in 2003-2004 include: the development of a framework upon which to build risk reduction strategies; drafting of several crop profiles and three national risk reduction strategies; and a research call resulting in funding of 19 multi-year research projects targeting the development of reduced pest control tools and practices.

The Minor Use Program conducted more than 450 field trials of minor use pesticides in 2003-2004 in which data were collected in order to prepare a submission to the PMRA. Working with the provinces, growers' groups and industry representatives, AAFC identified key priorities to match pest problems with possible solutions. Nine AAFC research facilities have received Good Laboratory Practices certification. Also in 2003-2004, 12 multi-year research projects were funded that will provide information to support the introduction of minor use pesticides that pose a reduced risk to the environment, further enhancing the sustainability of minor crop production in Canada.

Conclusion

Through the APF, the Government of Canada and its provincial and territorial partners are working to encourage environmentally responsible production and reduce agriculture's impact on the environment.

Environmental stewardship is key to a sustainable and profitable agriculture and agri-food industry in the long term. Farmers have taken their role as resource stewards seriously and acted to manage known environmental risks. Through the APF, the Government of Canada and its provincial and territorial partners are working to encourage environmentally responsible production and reduce agriculture's impact on the environment. Through accelerated environmental action, Canadians can be assured that their water and air are clean and the products they buy are being produced in an environmentally sustainable manner.

Innovation for Growth

Introduction: Innovation and renewal are keys to success in a changing world

Advances in science and technology are transforming the global economy, and agriculture is no exception. The Canadian agriculture and agri-food sector is quick to adopt new methods. Constant innovation is necessary for the sector's success both at home and abroad.

Canada's primary producers support a Canadian food sector that employs 1.7 million in the manufacturing, wholesale, retail, and hospitality sectors. Each link in the agricultural chain is more responsive to its clients' preferences. Domestic and international demand for high-quality food that can be verified as safe and produced without compromising the environment has increased. Continued innovation is essential to meet these market challenges.

Making Canada the world leader in innovation to develop food and other related agricultural products and services that capture opportunities in diversified domestic and global markets

For AAFC, innovation means fostering technological change. Creating an environment where all players, whether they are primary producers, processors, or indeed others in the agriculture and agri-food system, can stay ahead of their competitors, is essential. In fact, promoting science, research and technology transfer is at the very heart of the APF. Research resources in AAFC are now aligned to support APF priorities under the areas of Food Safety and Quality, Health of the Environment, Sustainable Production Systems, and Bioproducts and Bioprocesses.

In order to capture the highest value for Canadian taxpayers and reinvest in research, some of the technologies developed by AAFC are protected by patents and other legal agreements. The AAFC Office of Intellectual Property provides expertise to AAFC scientists developing novel techniques or processes. It also assists in developing relationships with producer groups, industry, investors and entrepreneurs who will take discoveries from the lab bench to the commercial marketplace.

Creating new directions for farming benefits the environment

Although, economic growth and environmental care were once thought to be conflicting objectives, it is now increasingly clear the two can successfully co-exist. AAFC has considered both the environment and economics in creating new and profitable business opportunities for the sector.

For example, the use of ethanol, compared with conventional fossil fuels such as gasoline, reduces greenhouse gas (GHG) emissions. Canada can contribute positively to rural communities and meet its climate change commitments under the Kyoto agreement by increasing ethanol use. AAFC researchers have initiated work to evaluate processing technology to extract high-value materials from grains. This work could improve the efficiency of ethanol manufacture.

AAFC also provided technical assistance and funding under CARD to the multi-departmental project on cellulose/ethanol development with Iogen Corporation. Progress has been significant, culminating in Iogen's announcements of plans for a commercial-scale facility.

AAFC researchers are working hard to reduce pesticide inputs at the primary production level. Pesticides are of concern to some Canadian consumers and represent a large input cost for producers. If crop production levels can be maintained with lower levels of pesticide use, then everyone benefits. Following are two examples of AAFC research that will reduce the amount of pesticides used by producers.

Wheat provided $2.4 billion to farm cash receipts in 2003 and many more dollars to the Canadian economy through export, ethanol production and manufactured wheat products. However, a fungal disease, Fusarium head blight, threatens the wheat crop in both Eastern and Western Canada. The disease causes yield loss, and the mycotoxin produced by the fungus can render grain unfit for human or animal consumption. AAFC researchers reduced development time, improved field screening and worked collaboratively with Hyland Seeds to release a soft red winter wheat called FT Wonder. The variety, used for pastries, maintains yield. When FT Wonder is exposed to the Fusarium fungus, its grain has only one-quarter of the mycotoxins of other wheat varieties. The new variety will reduce reliance on fungicides and increase confidence that winter wheat produced in Eastern Canada is safe. AAFC breeders in Western Canada are also developing Fusarium-resistant varieties suited to their region.

Farmers are approaching weed management on an integrated, multi-year, whole-farm basis. Weed management in canola, a major western Canadian crop, continues to improve. Production practices that promote rapid plant development enhance crop competitiveness with weeds. When the crop can be used as the first line of defence against weeds, then the use of herbicides is reduced. AAFC researchers have written a computer program to determine optimal combinations of seeding date and canola cultivar that lead to rapid closure of the canola canopy. In conjunction with other agronomic indices, this is a useful tool to predict crop/weed competition.

Water quality is another public concern that AAFC research is addressing. AAFC scientists, in conjunction with the Essex Region Conservation Authority and Canada Trust Friends of the Environment, developed a wetland-reservoir system that increased soybean and corn yields and reduced water pollution. Tile drainage water and surface run-off are diverted from open streams and ditches into the wetland reservoir. The collected water is recycled back to the crop through a controlled subsurface irrigation system. Everyone benefits: producers have high crop yield, better water use efficiency and managed run-off, while the community water source is protected and a wildlife habitat is created.

Laying the foundation for a renewable economy

Researchers in Bioproducts and Bioprocesses delve deep to the molecular level of crop plants to determine the workings of the genetic and biochemical pathways unique to them.

Ultimately the work of some AAFC researchers will lead to new sources of valuable components from plants, with applications for many different products, from pharmaceuticals to biofuels. Other teams work to develop crop varieties with resistance to diseases or environmental stresses such as drought or cold. Yet other AAFC researchers work to discover biological controls that will become part of an integrated pest management strategy and help reduce the use of chemical pesticides.

Some very special tobacco plants have been developed by AAFC researchers in London, Ontario. These plants are not destined to produce cigars or cigarettes — they produce human interleukin-10, for control of inflammatory bowel disease; or interleukin-4 to regulate immune responses in diabetics; or in another case, spider silk for industrial uses.

The production of biopharmaceuticals in plants is creating a broad spectrum of new treatment possibilities for human disease. Current production technology of complex proteins would be far too expensive to be practical, so researchers turned to plants. They have been able to produce the required amounts of valued proteins using genetically altered tobacco.

The bioeconomy is clearly the way of the future — bioproducts and bioprocesses are contributing to its strength. The development of new, highly valued traits is essential to the competitiveness of Canadian agriculture. Novel materials are extremely valuable, and agricultural-scale production is required to meet demand for industrial applications. Plants can allow for large scale, low-cost production. AAFC can provide the expertise to produce these materials in plants.

Two City of Saskatoon buses are running cleaner, thanks to a team effort from the city's biotech cluster, including scientists from AAFC. The team has developed a canola methyl ester that acts as a fuel supplement to increase mileage and reduce GHG emissions and engine wear. The buses are part of a unique project that will use five percent canola methyl ester to supplement the diesel that buses normally use for fuel. The "BioBuses" are being promoted as a "Breath of Fresh Air" by City of Saskatoon Transit Services and have been in operation since September 15, 2002. During the two-year program, the bus engines will be tested for wear and other operational characteristics.

AAFC also has the technology to evaluate fuel efficiency and exhaust emissions when biodiesel fuel is used in tractors. AAFC scientists in Ottawa have fitted a tractor with 20 different sensors to measure engine speed, ground speed and fuel consumption. The tractor can run on regular diesel fuel or regulated mixtures of diesel and biodiesel. Information from the tractor helps producers choose the best implements and tillage practices to maximize operating efficiency.

AAFC researchers in Saskatoon have isolated a naturally occurring soil microorganism that has potential as a biological control. Biological control is the use of one living organism to control another less desirable organism, in this case a weed. The unique and valuable aspect of this microbe is its ability to kill newly emerging broadleaf plants such as dandelions, chickweed and Canada thistle without affecting grasses. These characteristics make this an ideal biological control for both home owners seeding new lawns and the turf grass industry. AAFC is collaborating with Scotts Canada to determine the safety of this organism and if it is found to be safe, to develop it as a commercial lawn care product.

AAFC's Canadian Crop Genomics Initiative is identifying the structure and function of key crop genes, which will help develop Canadian crops with improved disease and insect resistance and tolerance to stresses such as cold and drought.

A strong renewable economy holds considerable promise for Canada. But delivering on that potential hinges on developing the infrastructure, highly qualified personnel and knowledge base required for the creation of new bio-based products. Bio-based production depends on harnessing the metabolic activity of plants to create products of use to humans. Equally important is ensuring a consistent supply of these products by reducing the production risks faced by farmers — pests, diseases, weather — in a sustainable manner.

To this end, AAFC's Canadian Crop Genomics Initiative is identifying the structure and function of key crop genes, which will help develop Canadian crops with improved disease and insect resistance and tolerance to stresses such as cold and drought. These crops will also have better yield and enhanced quality attributes for improved human nutrition and health, as well as industrial uses.

New technologies address producer and consumer issues

The agriculture and agri-food sector is faced with assuring food quality at minimal cost. Quality assurance systems need to be accurate, repeatable and fast. AAFC scientists have developed a number of technologies used in Canada and worldwide.

For instance, a visual particle analysis technology was recently developed and patented by AAFC scientists in Lethbridge, Alberta. The first application of this technology is a seed analysis system called Acurum™. Licensed by Dupont Canada for worldwide use, the system can objectively measure 320 characteristics on a sample of approximately 10,000 seeds in less than two minutes. Acurum™ has great utility in grain quality analysis. For example, AAFC and Industry Services of the Canadian Grain Commission (CGC) have co-operated in "training" the system on CGC Canadian Grain Standards. AAFC and CGC researchers have developed indices for Fusarium-infected grain that correlate with the level of the mycotoxin (known as DON) that may be present. The system will find and measure grain that has been affected by environmental or handling conditions as well as quality factors related to off-types of seed in the sample.

Another approach to assuring food quality is the use of good microorganisms to fight bad ones. AAFC researchers in Guelph, Ontario, have focussed on a family of microorganisms called bifido bacteria, which are found naturally in the intestines of chickens and many other animals. These microorganisms have several beneficial effects. They can make sugars more available and may be important sources of vitamins and amino acids. Best of all, they suppress the growth of other bacteria in the gut, including one organism associated with food-borne illness Salmonella. Identification of the bifido bacteria providing the most benefit is a natural and relatively inexpensive way to improve the health and productivity of Canada's chicken flock and hence the safety of the food supply.

New technologies developed by AAFC researchers can also be used at the primary producer level. The example that follows addresses two consumer concerns, antibiotic use by the livestock industry and animal welfare.

Bovine respiratory disease (BRD) is the leading cause of illness in calves and costs producers in excess of $30 per animal. Diagnosis and treatment of sick calves requires capture and handling of animals, which is stressful. More importantly, animals that are not sick are also handled and may be treated, unnecessarily, with antibiotics. AAFC researchers in Lacombe, Alberta, have developed a non-invasive infrared thermography technique that measures eye temperature to identify sick calves up to a week or more before standard diagnostic methods. Early detection affords more treatment options and allows separation of animals before they infect others.

The following examples illustrate how diverse crops, all developed through traditional plant breeding methods, are providing new opportunities for the sector and reducing production risk.

More than 11,000 entries were received in a public contest to name AAFC's newest apple — Aurora Golden Gala™. The timing of the successful contest, which raised public awareness of the apple, has coincided with many B.C. apple growers replanting orchards. A number of growers have decided to plant the very productive new cultivar, which has crisp, juicy, medium-sized fruit with a pleasing fresh flavour. The trees come into production early and the apples have long storage and supermarket shelf life. All propagation stock of the apple, marketed under licence in Canada and internationally by the Okanagan Plant Improvement Company (PICO), has been pre-sold through 2005.

The Tulameen raspberry, released by AAFC more than 10 years ago, is still the most popular fresh market variety in the world. Tulameen has many outstanding qualities, including large, relatively firm, flavourful fruit that are a glossy, medium-red colour. It is resistant to the common strain of the aphid vector of the raspberry mosaic virus complex. The easy-to-pick berry has a long harvest season of about six weeks, up to two weeks longer than most raspberry varieties. Tulameen is also suited to greenhouse production and is being grown "out-of-season" in commercial greenhouses in New York and other parts of eastern North America. Tulameen received the American Society of Horticultural Science's Outstanding Cultivar Award in July 2004. This award is given for an outstanding

cultivar or germplasm release of a temperate or tropical fruit or nut crop species released within the past 35 years that has had a significant impact, scientifically or commercially.

Brassica juncea is better adapted to hot, dry conditions of the southern Prairies than currently available canola species. The qualities that condiment mustard makers seek to make our hot dogs spicy are the very elements that have been removed to make canola. Researchers have worked to reduce erucic acid and glucosinolates in *B. juncea* since the early 1980s and have now, in collaboration with Saskatchewan Wheat Pool, developed varieties that meet the quality standard to be called canola while retaining the ability to produce high yield under dry conditions. Brassica juncea can reduce producer risk and could add 0.8 to 1.6 million hectares to the oilseed crop production base on drier prairie land.

Helping ensure the future today — Renewal

For producers, technological change can be a mixed blessing. On the plus side, farmers can take advantage of emerging opportunities made possible by the development of new products or new uses for existing products. New production and management techniques, too, can have a substantial positive impact on the bottom line of operations. But at the same time, rapid advances in science and technology place a premium on skills and knowledge. Producers must learn continuously in order to manage successfully the changes that result from innovation.

The APF's renewal priority assists producers in developing the skills and knowledge they need to thrive in the 21st century and be responsive to consumer and market demands.

The APF's renewal priority assists producers in developing the skills and knowledge they need to thrive in the 21st century and be responsive to consumer and market demands. Producers can get access to advice to help brighten their profit picture through on- or off-farm opportunities as well as information on ways to enhance family income. There are three renewal programs.

Canadian Farm Business Advisory Services (CFBAS) provides a wide range of advisory services to help producers set goals for their businesses and develop plans to meet those goals. Through CFBAS, farmers are able to use the services of consultants to assess their financial situation, discuss goals, determine and evaluate options, and prepare action plans as well as business plans in specific areas such as diversification, marketing, human resources, risk management and succession.

Planning and Assessment for Value-added Enterprises (PAVE) provides farmers who are thinking about establishing or expanding a value-added enterprise with financial assistance to hire professional help for developing feasibility assessments and/or a comprehensive business plan for a specific, value-added enterprise. Producers can then use this information to guide them in setting up or growing a value-added enterprise.

Canadian Agricultural Skills Services will offer assistance to farmers and their spouses for skills assessment and training that could help them make choices about their future and enable them to pursue income opportunities on- and

off-farm. Following a Skills Assessment and the development of an Individual Learning Plan, support may be given for activities such as business management, accounting, finance and human resource management.

Benchmarking and awareness initiatives

Under the renewal priority, AAFC has also created some useful tools to provide farmers with information they need to make sound business decisions. As an example, benchmarking is an objective way to compare the performance of a farm with that of similar size and type farms. With this in mind, AAFC developed a free, easy-to-use financial tool called "Benchmark for Success."

Networking and information sharing among producers has proven to be instrumental in building on management strengths and addressing a vast array of challenges. The "Agricultural Services" Web site on AAFC Online enables producers to network and share information so they can increase their farm management capabilities and address these challenges. This site offers a single stop for links to federal and provincial government agriculture services and programs, mentoring sites and information on farm clubs.

Adapting to change through continuous improvement: From CARD to ACAAF

In 1995, the Government of Canada initiated the Canadian Adaptation and Rural Development Fund to foster the increased long-term growth, employment and competitiveness of the agriculture and agri-food sector and agricultural rural areas. AAFC has invested $60 million annually in CARD programming since the fund was established.

In its second round — CARD II — dating from March 1999, CARD's adaptation priorities included food safety and quality, capturing market opportunities, research/innovation, environmental sustainability, and rural development and human resources capacity building. The similarities between CARD II priorities and those of the APF demonstrate its continuing relevance to the sector's needs. Indeed, CARD II has played a key pathfinding role by fostering projects and innovative ideas and approaches that help the sector take advantage of new opportunities and compete more effectively both domestically and globally.

In 2003-2004, CARD continued to support change by providing measures to help the sector adapt to structural changes and capture market opportunities. Programs and projects were delivered through national programs and industry-led adaptation councils in each territory and province. At the same time, AAFC concluded a formal program evaluation of CARD II.

The results of this evaluation identified a continuing need for this kind of program and proved that CARD II's projects resulted in real benefits to the agriculture and agri-food sector. These benefits include strengthening partnerships and alliances among stakeholders and leveraging industry involvement. CARD II-funded activities were also found to be relevant to the needs of the agriculture and agri-food sector.

AAFC embarked on extensive cross-Canada consultations with the agriculture and agri-food sector and other stakeholders in the fall of 2003. The sessions confirmed the need for future programming beyond CARD II and provided valuable input on the proposed program framework.

Also in 2003, a framework for future programming beyond CARD II was developed that built on the strengths of the program. With CARD II's mandate slated to end on March 31, 2004, AAFC embarked on extensive cross-Canada consultations with the agriculture and agri-food sector and other stakeholders in the fall of 2003. The sessions confirmed the need for future programming beyond CARD II and provided valuable input on the proposed program framework.

Subsequent to the reviews that confirmed the benefits of projects carried out under the CARD model, a five-year, $255-million Advancing Canadian Agriculture and Agri-Food (ACAAF) Program was launched in April 2004 to better position Canada's agriculture and agri-food sector at the leading edge to seize new opportunities. ACAAF will continue CARD's industry-led approach in responding to changing sector needs, while the industry-led councils will remain to meet local needs. Although not part of APF funding or the BRM suite of programs, ACAAF supports APF projects.

The ACAAF program is founded on three key pillars:

- *Industry-led Solutions to Emerging Issues* will support projects that test or pilot approaches and solutions, and can serve as incubators for initiatives holding future promise.
- *Capturing Market Opportunities by Advancing Research Results* will support projects that transfer research results into market opportunities.
- *Sharing Information to Advance the Sector* will support projects aimed at gathering, analyzing and sharing information to contribute to future agriculture and agri-food policy directions.

Skills development

AAFC has committed $12.5 million over five years to the Canadian Farm Business Management Council, which promotes and encourages the application of sound farm business management principles and practices by Canadian farmers. Through this funding, a national beginning farmer advisory group was established. The advisory group will help determine how beginning farmers can best acquire the skills needed to be successful. In addition, the funds support the Council's efforts to develop farm-related information on advances in science and technology and a national directory with information on learning events and conferences.

As well, AAFC provides funding to the Association of Canadian Community Colleges (ACCC), to assist in developing curricula to attract youth to the agricultural sector and help farmers gain the skills they require. The Department is partnering with ACCC to focus on establishing the needs of students, best practices of agriculture advisory groups, potential curriculum development and best teaching practices for adult producers. A learners' study has been completed.

International Issues

Gaining Recognition and Building Markets

Canada exports close to $29 billion worth of agriculture and food products every year to more than 180 countries. With global competition intensifying, industry is working to maintain this market share and capture new opportunities. Canada's international strategy under the APF is designed to support these efforts by branding Canada as the world leader in supplying safe, high-quality and innovative products produced in an environmentally responsible manner.

As part of its international strategy, AAFC's efforts in 2003-2004 focussed on four main themes: *Gaining Recognition and Building Markets*, *Improving Market Access* and *Overcoming Technical Barriers*, discussed earlier under the Security of the Food System Outcome, and *Enhancing International Development*. Additional elements of *Gaining Recognition and Building Markets* and *Enhancing International Development* are discussed below.

In order to sustain Canada's competitive advantage, strategic promotion and advocacy initiatives were undertaken to ensure both a strong Canadian presence and visibility. Specific activities undertaken include large Canadian pavilions at international trade shows, incoming and outgoing missions, and seminars. AAFC is funding an additional ten new specialist positions abroad, some with specialization in addressing technical trade barriers, investment development or seafood market expertise. A Memorandum of Understanding to facilitate implementation of this initiative was signed between AAFC and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) [now Foreign Affairs Canada (FAC) and International Trade Canada (ITCan)]. Further, a Memorandum to Cabinet on Enhanced Representation Initiative was approved to increase Canada's presence in the United States in order to enhance Canada's representation and promote Canadian advocacy and business development interests there.

Other departmental activities to raise the stature of Canada and promote Canadian interests focussed on export preparedness and counselling initiatives, market information and intelligence and investment promotion. Specific activities included: delivering market information and intelligence to Canadian exporters and foreign buyers through the Agri-Food Trade Service Web site; participation in Team Canada Inc to develop and deliver programs and services to Canadian agriculture and food exporters; Trade Commissioner Service in Canadian embassies and posts abroad; market analysis for functional foods and nutraceuticals; and investment promotion initiatives undertaken with federal and provincial partners, including DFAIT (now FAC and ITCan) posts, to participate in, organize and support promotion initiatives, signature events and corporate calls.

The Department also supported industry efforts in strengthening the sector's capacity to market its products abroad. Through the Canadian Agriculture and Food International (CAFI) Program (also referred to under Security of the Food System), AAFC supports industry action to deliver on a comprehensive national strategy to gain and expand international recognition for Canada and enhance market opportunities for Canadian agriculture and food products. This program has two elements: Long-Term International Strategies (LTIS), which helps gain recognition and facilitate long-tem sustainable export success, and Short-Term projects, which are typically one-time activities to address new market constraints and growth opportunities. Overall, CAFI contributed $26 million in cost-shared funding to a wide range of Canadian industry groups involving 36 LTIS and 60 short-term projects.

Enhancing International Development

AAFC's technical advice and capacity-building to developing countries aims to help them improve their food safety, limit the spread of food borne disease, adopt environmentally sustainable agriculture practices, and fight hunger and poverty by improving their agricultural productivity. This work also helps these countries realize their potential to compete in international markets under level playing field conditions. By sharing its expertise and experience through international development programs and activities, Canada can help developing countries build trade policy capacity and participate fully in and benefit from international trade arrangements.

Initiatives in 2003-2004 included the start of a five-year project funded by the Canadian International Development Agency (CIDA) designed to improve China's food safety, and allow it to meet its obligations as a member of the World Trade Organization. AAFC staff worked with counterpart Ministries in China to determine their training needs, and provide training and technical assistance to 22 Chinese officials in the fields of food safety, institutional reform and agricultural policy adjustments. Significant planning was also carried out on future activities to meet this project's outcomes.

Canada also hosted a workshop in August 2003 for five Egyptian officials to provide technical assistance with WTO notification analysis. The purpose was to share multilateral agricultural trade policy experiences and techniques, using the work of the World Health Organization Committee on Agriculture as the basis for dialogue. Further, in March 2004, AAFC undertook a mission to Iran to identify potential areas of technical cooperation. Working in conjunction with Iranian officials, AAFC identified five areas of cooperation to support the government's modernization of the agriculture system: drought management; on-farm water and irrigation management; salinity management; irrigated and rain-fed agronomy; and Geographical Information Systems and Remote Sensing. The Government of Iran has begun to define and prioritize projects to be undertaken over the next two years.

AAFC worked with the Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture to design a project on Agri-Environmental Policies for the Americas. This five-year project will be funded by CIDA. It will survey the state of agricultural environmental policies in Latin America, with a specific focus on developing countries. Further, the project will develop tools such as distance learning programs and official exchanges to improve environmental policy development with regards to agriculture. These efforts will better position the countries to improve their environmentally responsible agricultural practices; further, Canada will benefit from an increased trade with them.

Conclusion

AAFC's Innovation for Growth strategic outcome is helping the industry move forward with continuous consumer-driven and industry-driven innovation. Enabling our industry to work smarter and faster in delivering an exciting range of innovative agriculture-based products worldwide is critical to staying ahead of the competition. Complementing the scientific research side, the renewal priority provides support to farmers who want to pursue strategic planning and management activities, acquire knowledge, and develop new skills on an ongoing basis. A variety of initiatives are geared to helping producers assess their situations and options. Through innovation and renewal, farmers will have access to the necessary tools, knowledge, advice and opportunities to increase their profitability. Taken together, these two priorities form the cornerstone for a more dynamic and prosperous future in agriculture and agri-food.

AAFC's Innovation for Growth strategic outcome is helping the industry move forward with continuous consumer-driven and industry-driven innovation.

The agriculture and agri-food sector makes a substantial contribution to Canada's trade balance every year. Yet the world market for agriculture and agri-food products is not to be taken for granted, as it has become intensely competitive and highly volatile, making international issues a key dynamic for Canada as a major trading nation in agriculture and agri-food products. The international issues priority is designed to address world market challenges through efforts that include: increasing Canadian visibility and influence in institutions, processes and rules governing international and regional trade of agriculture and food products; and continually innovating and improving Canadian products to remain ahead of competitors.

Horizontal Initiatives

Agriculture and Agri-Food Canada's Horizontal Initiatives

Starting in 2003-2004, the Government of Canada launched an effort to report on horizontal initiatives with a higher level of detail than in previous years and with greater consistency across departments.

The objective of reporting on horizontal initiatives is to provide Parliament, the public and government with an overall picture of public spending and results achieved by departments working together. A "horizontal initiative" is an initiative in which partners, from two or more organizations, have agreed under a formal funding agreement (e.g. Memorandum to Cabinet, Treasury Board Submission, federal-provincial agreement) to work toward the achievement of shared outcomes.

Horizontal initiatives reported here are led by AAFC and have been either allocated federal funds that exceed $100 million (counting all federal partners) for the duration of the program or allocated less than $100 million but are still considered key for the achievement of government priorities.

Amounts in this summary table refer only to AAFC expenditures. More complete information on each initiative, including expenditures by our federal partners, is available on Treasury Board's Horizontal Results Database (www.tbs-sct.gc.ca/rma/epp-ibdrp/hrdb-rhbd/profile.asp).

Horizontal Initiative Information for 2003-2004

Name of Horizontal Initiative	Partners	Description	AAFC expenditures in 2003-2004 ($ millions)
Production Insurance	Provincial Governments	Under the Agricultural Policy Framework (APF), Production Insurance is one of two core federal–provincial Business Risk Management (BRM) programs available to Canadian producers. Production Insurance provides income protection against production losses resulting from uncontrollable natural hazards.	404
Province-based Programs	Provincial Governments	Under the APF, provinces and territories have been granted a three-year transitional period in which to provide risk management programs that are specific to the needs of their producers. These programs cover a gamut of needs, from enhancements to the core programs (Canadian Agricultural Income Stabilization Program and Production Insurance) to agricultural research and development.	128
Business Risk Management Tools (excluding Production Insurance and Province-based Programs)	Provincial Governments	The Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) program is one of two core business risk management programs available to producers under the Agricultural Policy Framework. It integrates stabilization and disaster protection into a single program, helping producers protect their farming operations from both small and large drops in income. CAIS replaces the Canadian Farm Income Program (CFIP) and Net Income Stabilization Account (NISA) program, both of which ended with the 2002 stabilization year. The 2003-2004 fiscal year was one of transition as expenditures include those on CAIS, CFIP, NISA, the 2003 Producer Assistance Program (PAP), the Transitional Industry Support Program (TISP), and Risk Management Funding (RMF) II.	2,884
Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) Recovery Program	Provincial Governments	Consists of two components: (i) The BSE Recovery Program, which offers several price incentives to help keep the domestic market moving and provided improved returns to feedlots and processors in light of severely depressed prices; and (ii) The Cull Animal Program, which makes a payment to producers for each eligible older animal sold for slaughter.	403
Farm Business Services	Provincial Governments	These services provide eligible farmers access to financial consultants who will help them assess their finances and develop action plans, business plans (financial, marketing, value-added) and succession plans.	2.9
MOU with Health Canada on Food Safety and Quality	Health Canada	To conduct research-related work in support of standard setting, on-farm food safety standards, national integrated enteric pathogen surveillance, and human health impact of on-farm anti-microbial use.	5.9 (An additional $3.1 million was transferred by AAFC to Health Canada for work done by Health Canada to pursue Health Canada and AAFC Strategic Outcomes).

MOU with Canadian Food Inspection Agency (CFIA) on Food Safety and Quality	Canadian Food Inspection Agency	To establish minimum standards, as well as inspection and enforcement strategies for medicated feed for food-producing animals. Also to establish the On-Farm Foods Safety Recognition Programs, which will provide government recognition of HACCP-based food safety systems developed and implemented by national producer associations.	0 (AAFC transferred $1.49 million to CFIA for work done by CFIA to pursue CFIA and AAFC Strategic Outcomes)
MOU with Canadian Grain Commission (CGC) on Food Safety and Quality	Canadian Grain Commission	To provide baseline data that will provide a benchmark on specific grain quality attributes.	0 (AAFC transferred $180,000 to CGC for work done by CGC to pursue CGC and AAFC Strategic Outcomes)
AAFC-Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) MOU on Agri-Food Specialists positions abroad	DFAIT (represented by International Trade Canada)	This MOU establishes the operational principles, management practices and performance measurement criteria for the 22 existing and 10 new agriculture and food specialist positions abroad. The objective is to enhance the delivery of services to Canadian exporters in areas such as agri-food business/investment development and market access/advocacy, through Canadian Embassies and High Commissions located in key export markets.	3.2
Rural Development	Canadian Rural Partnership (32 Federal Departments and Agencies), Provincial/Territorial Governments	The Government of Canada has mandated the Rural Secretariat, based in Agriculture and Agri-Food Canada, with developing, coordinating, and implementing a national, coordinated, cross-government approach to better understand the issues and concerns of rural Canadians, and to encourage federal departments and agencies to make adjustments to their policies, programs and services to reflect the unique needs of rural Communities. In conjunction with 32 federal departments and agencies–the Canadian Rural Partnership–the Government of Canada aims to integrate its economic, social, environmental and cultural policies to enhance the quality of life for rural Canadians.	13
Co-operatives Secretariat	19 Federal Departments and Agencies, Provincial/ Territorial Governments, Co-operatives sector	The Co-operatives Secretariat was established in 1987 to help the Government of Canada respond more effectively to the concerns and needs of Canadian co-operatives. The Secretariat advises the government on policies affecting co-operatives, co-ordinates the implementation of such policies, promotes co-operatives within the federal government, and provides a link between the co-operative sector and the many federal departments and agencies with which they interact.	2.5

Rural Development

Introduction

Rural Communities: Pillars of Canada

Both rural and urban Canada are vital to the economic, social, environmental and cultural fabric of the country. Approximately one third of our population lives in rural and remote communities. These communities, which are spread across 95 percent of Canada's territory, play important economic roles, both locally and nationally, contributing 22 percent of Canada's GDP and providing 24 percent of total employment. Much of rural and remote Canada is characterized by a natural-resource economy that generates almost 40 percent of Canada's exports.

Unique Circumstances of Rural Canada

The challenges for the sustainability and viability of rural and remote communities are varied and complex. Single-industry communities that depend on a particular natural resource such as forests, minerals, agriculture or fish are vulnerable to sharp, cyclical downturns. One diversification possibility for rural communities is small business. Sixty percent of new small business starts are in rural communities; however, this accounts for only 12.5 percent of rural Canada's GDP. In addition, rural employment is growing slower than in urban Canada, and unemployment is 1.4 percentage points higher in rural Canada. With respect to burgeoning Internet opportunities, rural households are becoming more connected to the Internet; however, the "digital divide" between rural and urban Canada is widening due to both a lack of access to high-speed connections and lack of skills in the use of the technology. With respect to skills development, the gap between post-secondary education levels for rural and urban youth has decreased, although significant out-migration by rural youth to find education and employment opportunities is having an impact on rural demographics. These challenges are intrinsically linked with other unique circumstances faced by rural communities, such as distance from urban markets, geography and low population density.

Rural development efforts that integrate all aspects — economic, social, environmental and cultural — better equip rural and remote communities to face the challenges and better support the longer-term viability and sustainability of rural communities. By strengthening rural communities, Canada will be in a better position to take advantage of the promise and opportunities brought about in the 21st century.

The Federal Commitment to Rural Canada

The Government of Canada is committed to an integrated, cross-cutting approach to rural development. Established in 1996, the Rural Secretariat, based in Agriculture and Agri-Food Canada, leads an integrated, government-wide approach called the Canadian Rural Partnership (CRP), through which

Established in 1996, the Rural Secretariat, based in Agriculture and Agri-Food Canada, leads an integrated, government-wide approach called the Canadian Rural Partnership (CRP) .

the Government of Canada aims to co-ordinate its economic, social, environmental and cultural policies toward the goal of sustainable and viable rural communities. Working collaboratively with 32 federal departments and agencies, as well as provinces and territories, the Rural Secretariat provides leadership and co-ordination for the CRP, facilitates liaison and creation of partnerships around rural issues and priorities, and promotes dialogue between rural stakeholders and the federal government. Through horizontal integration, collaboration and partnerships, the full range of federal policies, programs and services becomes the suite of tools to respond to the challenges facing rural Canadians.

Performance Accomplishments for 2003-2004

Two-Way Communication: Enhancing the Rural Dialogue

The initial work of the Rural Secretariat was designed to engage rural citizens and promote a better understanding of rural issues across federal departments and agencies. The Secretariat established the Rural Dialogue as a two-way discussion between the Government of Canada and Canadians from rural, remote and northern regions. As a sector, there are few existing groups that can interact with government on behalf of rural Canadians and their communities. For this reason, the Secretariat maintains the Rural Dialogue, creating opportunities for government to interact directly with citizens and community leaders regarding issues of concern to citizens in rural and remote Canada. The Dialogue is an opportunity for citizens to voice their concerns and establish priorities. Since the Rural Dialogue was launched in 1998, more than 17,000 citizens from rural, remote and northern Canada, including youth, have participated in activities held across the country.

In 2003-2004, 13 Roundtables were held in 10 provinces and territories. Participants included local community leaders, practitioners, politicians, academics and rural citizens.

- In 2003-2004, 13 Roundtables were held in ten provinces and territories. Participants included local community leaders, practitioners, politicians, academics and rural citizens. The discussions expanded upon the themes raised in previous Dialogues of entrepreneurship, youth, infrastructure and community capacity building, and explored in greater depth the challenges, barriers and community solutions and approaches. Information from the Roundtables provided input into the planning of the content for the National Rural Conference to be held October 21-23, 2004, focussing on community solutions. Reports on the Roundtables, entitled "Rural Communities as the Cornerstone," are available at http://www.rural.gc.ca/dialogue/reports_e.phtml.
- Advice from many sources and venues is important for informed decision-making. The Advisory Committee on Rural Issues provides the Minister with advice on public policy issues affecting rural and remote Canada. The Advisory Committee consists of 16 members from across Canada who are actively involved in the development of rural Canada, either individually or as part of an academic institution, government body or other organization. Among the issues considered by the Committee in 2003-2004 were research priorities regarding rural Canada and principles for applying the Rural Lens to Kyoto-related policies and programs.

The commitments made in the Report on Plans and Priorities 2003-2004 were met.

Building for the Future: Rural Youth

Youth are the future, and many rural communities are dealing with significant out-migration of rural youth to find education and employment opportunities. Building the capacity of youth to become community leaders for today and tomorrow and expanding the involvement of youth in community development were important accomplishments of the Rural Secretariat in 2003-2004. Through a National Rural Youth Conference, which established a National Rural Youth Network and a Young Leaders in Rural Canada Award, the Rural Secretariat has provided opportunities for rural youth to develop skills, build networks, share ideas and recognize fellow community leaders.

Through a National Rural Youth Conference, which established a National Rural Youth Network and a Young Leaders in Rural Canada Award, the Rural Secretariat has provided opportunities for rural youth to develop skills, build networks, share ideas and recognize fellow community leaders.

- The National Rural Youth Conference was held May 2-4, 2003, and brought together more than 60 youths from rural, remote and northern communities across Canada. Conference delegates explored the themes of innovation, leadership and partnership. Presenters shared experiences and insights on these topics and offered delegates practical tips and tools to help them bring about change in their communities. Case studies, selected from the community project proposals of the delegates, provided an opportunity for delegates to exchange ideas and get inspiration for their own projects.
- Following up on an idea developed at a National Rural Conference, youth delegates at the National Rural Youth Conference established the National Rural Youth Network, identified key priorities to guide preparation of an action plan, and chose their first Council and Executive. In 2003-2004, the Council developed the focus and direction of the network, created the National Rural Youth Network Web site, and worked on design of a youth component for the National Rural Conference scheduled for October 21-23, 2004.
- The Young Leaders in Rural Canada Awards process was launched in the fall of 2003. The Awards recognize rural youth who have demonstrated outstanding achievements and contributions to rural, remote and northern Canada at the local, regional or national level in the areas of innovation, leadership and partnership. The awards are to be presented at the National Rural Conference scheduled for October 2004.
- Rural Teams in each province and territory worked with rural youth to provide support for the National Rural Youth Network Council members and to include youth in Rural Dialogue activities. This included Dialogues entitled "Youth," held in Lac Mégantic, Quebec, on November 14, 2003 (http://www.rural.gc.ca/dialogue/report/qc/lac_e.phtml) and "Youth Inclusion on the Nova Scotia Rural Team," held in Truro, Nova Scotia, March 5-6, 2004 (http://www.rural.gc.ca/dialogue/report/ns/youth_e.phtml).

The commitments made in the Report on Plans and Priorities 2003-2004 were met. The National Rural Youth Conference faced the challenge that the SARS outbreak resulted in a lower attendance than planned. Additional initiatives, listed above, build on the results of the Conference.

Catalysts for Change: Examining Capacity Building and Rural Development Initiatives

The role of programming in the Rural Secretariat is to provide a practical link between policy, research and implementation, with the strategic objective of helping rural and remote communities respond to community development challenges by supporting the development and adoption of long-term, sustainable rural development strategies that will strengthen their ability to build local solutions to local challenges.

- A new program, the Models for Rural Development and Community Capacity Building Program, was established in 2003-2004 to identify, test and evaluate selected models that address rural development issues and challenges.
- As well, the Rural Secretariat managed two programs supporting community learning, problem solving, information sharing and community planning. One was the Canadian Agricultural Rural Communities Initiatives, which approved funding for 207 projects from 2000-2001 to 2002-2003. Authorized projects were completed in 2003-2004. The other program was the Agricultural Rural Minority Language Community Planning Initiative, which approved 42 projects in 2002-2003. Work under this initiative was also concluded in 2003-2004.

The commitments made in the Report on Plans and Priorities 2003-2004 are in progress.

Looking through the eyes of rural Canadians: The Rural Lens

Federal departments and agencies are increasingly aware of the effects their work can have on rural Canada. Consequently, when contemplating future initiatives, decision-makers put substantial effort into understanding the impact of these initiatives on rural Canada and ensuring that they are indeed appropriate for rural Canadians. The Rural Lens is one way the Government of Canada can view issues through the eyes of Canadians living in rural and remote areas. The Rural Lens is a policy approach that is used to ensure rural issues and concerns are considered in the development of policy, programs and services, taking into account the concerns and priorities of citizens. The Rural Secretariat works with 32 federal departments and agencies to apply the Rural Lens.

- In 2003, the Government of Canada announced an additional $3 billion for infrastructure: $2 billion for the Canada Strategic Infrastructure Fund, of which 20 percent goes to communities with a population of fewer than 250,000; and $1 billion toward a new Municipal Rural Infrastructure Fund. This Fund has been structured to respond to the specific needs of Canada's smaller municipalities, investing in local infrastructure to benefit Canadians in small and remote communities. In total, 80 percent of this Fund focusses on communities of fewer that 250,000 people. More details about all the infrastructure programs are available at www.infrastructure.gc.ca.

- Industry Canada programs such as the Broadband for Rural and Northern Development (BRAND) pilot program and the National Satellite Initiative support the private sector in leading the development of advanced information and communications infrastructure in Canadian communities, especially those affected by the digital divide, such as First Nations and rural, remote and northern communities. The National Satellite Initiative was launched in 2003 with $155 million in funding. Broadband infrastructure and access are the foundation on which Canadian communities can build and deliver new applications and services in areas such as health, education and commerce. Through this program and complementary investments by Infrastructure Canada, the Canadian Space Agency, regional development agencies, provinces and territories, and the private sector, significant progress is being made toward bridging the high-speed access divide. More information on broadband is available at www.broadband.gc.ca.

The commitments made in the Report on Plans and Priorities 2003-2004 were exceeded.

Federal-Provincial-Territorial Collaboration

The first years of the Canadian Rural Partnership were focussed on developing a common understanding within the Government of Canada of rural issues and the need for a rural point of view to be considered when developing and implementing public policy. Through this work, it has become increasingly clear that complementary and coherent rural policies, within and among governments, could increase the capacity of individual communities to respond to their unique challenges and conditions. The Rural Secretariat began in 2002-2003 to engage provincial and territorial interests in areas of common understanding, shared best practices and the development of common objectives.

- During their inaugural meeting in Kananaskis, Alberta, on April 14-15, 2003, federal, provincial and territorial (FPT) ministers responsible for rural development agreed to explore a collaborative approach to further advance the vitality of rural, remote and northern communities. Ministers agreed to continue to build upon collaborative principles for a national framework for rural policies.
- In 2003-2004, the Rural Secretariat facilitated federal-provincial-territorial work to develop a National Rural Policy Framework and identified research and information-sharing opportunities in the areas of:
  - an integrated research agenda;
  - priority research in the areas of:
    - public, private partnerships,
    - infrastructure investment, and
    - access to capital;
  - a community directory of programs and services;
  - a community information database; and
  - a community capacity building action plan.

The commitments made in the Report on Plans and Priorities 2003-2004 were exceeded.

Understanding Rural Canada and Keeping Citizens Informed

Informed decision-making is very important in policy, program and service development. The Rural Secretariat undertakes comprehensive policy research and provides socio-economic information and analysis nationally and regionally on a number of specific areas from a rural perspective. The Secretariat works to promote an integrated research and policy agenda intergovernmentally and works with a variety of partners, including the Canadian Rural Revitalization Foundation, universities and other federal departments, among others.

- Since 1998, 35 Rural and Small Town Bulletins, including seven in 2003-2004, have been published by Statistics Canada, furthering the empirical evidence regarding rural Canada available to decision-makers. The bulletins and other research reports are available at http://www.rural.gc.ca/research/research_e.phtml.

The Rural Secretariat outreach and communications tools and activities provide a way for all Canadians to understand rural concerns and issues, and for rural Canadians to learn about the Government of Canada's programs and services and to express their concerns and issues in on-line dialogues.

The Rural Secretariat outreach and communications tools and activities provide a way for all Canadians to understand rural concerns and issues, and for rural Canadians to learn about the Government of Canada's programs and services and to express their concerns and issues in on-line dialogues. Tools and activities include the Government of Canada rural Web site (www.rural.gc.ca), which provides information on the Canadian Rural Partnership. Rural and Remote Canada Online (www.rural-canada.ca) also provides Canadians in rural and remote regions a single window to information and services as well as an opportunity to engage in dialogues and share knowledge on rural and remote issues with each other and with the Government.

A significant communications achievement in 2003-2004 was the production of regional newsletters in Yukon, Northwest Territories, British Columbia, Alberta, Manitoba, Ontario, Quebec and the Atlantic provinces. Produced in conjunction with federal and provincial partners, the main focus of the newsletters is to raise awareness among rural and remote Canadians of the work that government is doing to ensure a higher quality of life in their communities. In order to capture activities at both the national and local levels, the content includes articles highlighting various aspects of departmental activities; descriptions of national rural initiatives; local success stories; lessons learned; regional Rural Team activities and achievements; and reports on recent local activities, such as roundtables and town halls. More than one million regional newsletters were distributed.

The commitments made in the Report on Plans and Priorities 2003-2004 were exceeded.

Conclusion

The Government of Canada is committed to strengthening rural and remote communities as a vital part of Canada's society. Although rural communities are faced with a variety of unique challenges, a solid framework for rural development is provided by improved understanding of rural issues and concerns, collaboration across and among governments, and consideration of rural issues and concerns in policy and program development.

Co-operatives Secretariat

Success of the Co-operative Model

Co-operatives play an important role in Canadian society in the areas of retail, housing and other service sectors, as well as in the agriculture and agri-food sector and financial services sectors. As democratically controlled enterprises of which the members are both owners and users, co-operatives provide a systematic way for people to come together to pursue common economic and social goals. Co-operatives encourage healthier and stronger communities by investing in the social infrastructure and enabling people to pool their resources, share risks and achieve common goals. For more than 130 years, co-operatives have demonstrated their success by showing that they can lower costs, open markets and meet real human needs. The Government of Canada is working in partnership with co-operatives to help develop community-based solutions to the challenges faced by Canadians in the areas of public policy priorities.

The Federal Commitment to Co-operative Development

The Co-operatives Secretariat was established in 1987 to help the Government of Canada respond more effectively to the concerns and needs of Canadian co-operatives. The Secretariat advises the Government on policies affecting co-operatives; co-ordinates the implementation of such policies; promotes co-operatives within the federal government; and provides a link between the co-operative sector and the many federal departments and agencies with which they interact. In 2003-2004, the Secretariat launched the Co-operative Development Initiative (CDI), a new Government of Canada program supporting co-operative development.

In 2003-2004, the Secretariat launched the Co-operative Development Initiative (CDI), a new Government of Canada program supporting co-operative development.

Performance Accomplishments for 2003-2004

During 2003-2004, the Secretariat carried out activities in the following four priority areas to support the goals of expanding the use of the co-operatives model to enhance economic growth and social development of Canadian rural and urban society:

- In order to build awareness of the potential of the co-operative model as a business structure and governance model, the Secretariat implemented the Advisory Services component of the CDI to offer technical advice and professional assistance to individuals, groups and communities wishing to develop new co-operatives or strengthen existing ones. The services are delivered jointly by the Conseil Canadien de la Coopération (CCC) and the Canadian Co-operative Association (CCA) in collaboration with local, regional and sectoral co-operative organizations. As part of this awareness-building, the Co-op Zone Web site was launched (www.coopzone.coop). Raising awareness and promoting greater understanding of the co-operative model are key steps in expanding the opportunities for its use.

- With respect to providing information and expert advice on co-operatives to all federal departments and agencies, efforts included developing an inventory of available research; identifying knowledge gaps; preparing statistical reports; and publishing research undertaken on agricultural co-operatives. A federally funded CCA project managed by the Co-operatives Secretariat, "Building Assets in Low Income Communities Through Co-operatives," resulted in a policy framework showing how co-operatives can be used to help people overcome poverty and social disadvantage. The resulting information is important to informed decision-making.
- In terms of *supporting research and innovation activities that demonstrate the use and value of the co-operative model in the new economy and as a means to promote social cohesion*, activities consisted of establishing the Innovation and Research component of the CDI, which researches and tests innovative applications of the co-operative model. The first year of operation saw 21 projects approved and under way. CDI program information and project information are available at http://www.agr.gc.ca/policy/coop/information_e.phtml and http://www.agr.gc.ca/policy/coop/projects_e.phtml, respectively. The results from the projects will show new opportunities and avenues for the use of the co-operative model.
- Activities for building partnerships to optimize opportunities for co-operative development included establishing and managing the operations of the broad-based CDI Steering Committee and partnering with the CCA and the CCC to provide development and advice assistance to co-operatives. A national co-operative developers' network was established through the Advisory Services component of the CDI, while a number of community-based partnerships were formed through Innovation and Research activities. The result is expanded opportunity for co-operative development.

Overall, the commitments made in the Report on Plans and Priorities in 2003-2004 were exceeded.

Conclusion

Co-operatives are a vital part of Canadian society. With a proven record of success in a number of sectors such as housing, retail, financial services and agri-food, the expansion of co-operatives into others sectors of society is an important undertaking of the Government of Canada.

Key Government Themes

Sustainable Development

Sustainable development integrates environmental, economic and social interests in a way that allows today's needs to be met without compromising the ability of future generations to meet theirs. In the agriculture and agri-food sector, sustainable development means a way of producing and processing agricultural products that can be carried out over the long term, in a manner that supports or enhances the high quality of life we enjoy in Canada today.

Sustainable agriculture:

- protects the natural resource base, prevents the degradation of soil, water and air quality, and conserves biodiversity;
- contributes to the economic and social well-being of all Canadians;
- ensures a safe and high-quality supply of agricultural products; and
- safeguards the livelihood and well-being of agricultural and agri-food businesses, workers and their families.

With its third sustainable development strategy, tabled in Parliament in February 2004, Agriculture and Agri-Food Canada is taking a new approach. The Agricultural Policy Framework, with its integrated environmental, economic and social components, is the Department's sustainable development strategy. AAFC has now come to the point that its governing departmental policy, the APF, and its sustainable development strategy are one and the same.

Our progress in achieving our sustainable development and APF objectives will be tracked using the same mechanisms: a series of logic models related to the elements of the APF Agreement. An additional series of targets have been developed to help the Department track progress in achieving green practices in its own operations. This is important, as AAFC owns about 1,100 vehicles, 2,400 buildings and 955,000 hectares of land; occupies upwards of 82,500 square metres of office space; and operates research centres, experimental farms, community pastures and water-supply systems.

In essence, reporting on our sustainable development objectives will be covered in our reporting on the APF, with some additional reporting on the specific targets set for our own operations. This shift brings our Department to a new stage of maturity, transforming the way we work and directing all our efforts toward sustainable development.

The Agricultural Policy Framework, with its integrated environmental, economic and social components, is the Department's sustainable development strategy. AAFC has now come to the point that its governing departmental policy, the APF, and its sustainable development strategy are one and the same.

Agriculture and Agri-Food Canada also continues to work horizontally within the interdepartmental community on a number of key issues related to sustainable development, including: the further development of a federal vision and strategy for sustainable development; development of a federal freshwater strategy; and implementing *Sustainable Development in Government Operations: A Coordinated Approach*.

Greening Government

AAFC made advances in 2003-2004 in several of the priority areas identified in the *Guide to Greening Government Operations*:

Energy Efficiency: In energy efficiency, Saskatoon and Lacombe facilities underwent energy audits, and the Summerland lighting system was retrofitted based on a previous audit. In addition, two studies are under way on the feasibility of using wind power.

Contaminated Sites: Of the 84 contaminated sites AAFC has identified, none is considered high risk. In 2003-2004, remedial work was carried out at four sites and assessment work at 35 sites to determine the extent of contamination.

Vehicle Fleet: AAFC has been a leader in the use of environmental vehicles in its fleet. In 2003-2004, two thirds of the 131 new vehicles purchased were environmentally friendly (64 E-85, 10 natural gas). Also, 32 small electric utility vehicles for field-related activities were purchased instead of regular gasoline powered pick-up trucks, further reducing the impact on air quality. AAFC continues to operate six E-85 refuelling stations in Brandon, London and Ottawa and has plans to open three more at other locations in the near future. The regular fuel fleet has been reduced by 10 percent since 2001-2002. In Fredericton, AAFC completed the installation of a compressed natural refuelling (CNG) station for the refuelling of its CNG vehicles, a first in Atlantic Canada. This refuelling station will formally be inaugurated later this year.

Environmental Management Systems: A software package for a Web-based AAFC Environmental Information and Performance Management System (EIPMS) has been purchased and modified, and will be piloted at a number of sites in 2004-2005. Once completed, the EIPMS will enable AAFC to better respond to and report environmental activities and accounting requirements of various environmental performance indicators, as well as improve its overall environmental performance.

Waste: An implementation guide and best practices are being developed for solid waste. On a demolition project that occurred on the Central Experimental Farm in Ottawa, more than 95 percent of the waste resulting from the demolition work of three buildings was diverted from landfill by means of various reuse and recycling activities. This reduced the landfill pressure and environmental impacts associated with transportation of these materials.

Government On-Line — AAFC's On-Line Presence

www.agr.gc.ca/csb/gol-ged/index_e.phtml

AAFC committed to a renewed on-line presence to serve as the foundation of its service delivery strategy. This renewed commitment will also help meet the Department's GOL goals and objectives for on-line service delivery. The first phase was followed by the launch of AAFC On-Line Renovation Projects for both Intranet and Internet.

These projects support the implementation of the APF. By 2005, AAFC will introduce a unified enterprise portal to provide integrated, targeted on-line access to trusted information, programs and services related to the agriculture and agri-food sector. Upon successful implementation of the enterprise portal, AAFC's business stakeholders, clients, teams and employees will have a means, through the single-window interface, to collaborate and provide clients with personalized, relevant, trusted information on integrated programs and services in an effective and efficient manner. AAFC will continue to evolve our electronic service delivery in order to:

- fully support the APF and evolving service delivery objectives;
- avoid devaluation of AAFC's on-line service delivery capacity;
- effectively align internal resources with the new horizontal priorities; and
- be the world leader in providing an integrated, client-centric approach to delivering targeted and personalized information, programs and services related to the agriculture and agri-food sector.

Many years before the inception of the Government On-Line (GOL) program, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) had established a departmental presence on the Internet. The first AAFC Web site was launched in February 1995, not long after the birth of the World Wide Web. AAFC's site is one of the Department's key information and service delivery channels. The Internet provides AAFC's external clients with access to industry information and services. Additionally, the Department's Intranet represents a key internal tool to support teamwork with the goal of delivering products and services to the external clients.

Service Improvement Initiative

The Service Improvement Initiative is a Treasury Board policy that aims to close the gap between citizens' service expectations and service delivery performance. The initiative calls on federal departments and agencies to set service standards and measure client satisfaction in a consistent way across government (using the Common Measurements Tool), and then take steps to continuously improve service.

In the summer and fall of 2003, the Department conducted a Business Alignment exercise to identify business priorities vis-a-vis improvement of the delivery of programs and services to clients. The Business Alignment exercise identified the need for a focal point within the Department to continue to develop, confirm, and prioritize business needs, on an annual basis, through a Business Delivery Strategy. The Integrated Business Solutions Project Team has been established to meet this need.

Moreover, over the past three years, AAFC has undergone a substantial transformation to better meet the needs of Canadians. The process has involved developing the APF and reviewing the entire suite of programs. In 2003-2004, AAFC continued to roll out programs under the APF. This transition provides an excellent opportunity to build in service improvement mechanisms that meet government objectives. These efforts are related to the Department's Government On-Line initiatives described above. The Department expects to report on progress on these service improvement efforts in its 2004-2005 Departmental Performance Report.

Supplementary Information

Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA)

The CPMA works to protect the betting public against fraudulent practices at racetracks by ensuring the integrity of pari-mutuel betting. This is achieved by the enforcement of the *Pari-Mutuel Betting Supervision Regulations* made under Section 204 of the *Criminal Code*.

In 2003-2004, the CPMA provided efficient and effective pari-mutuel supervision within the resource level of the federal levy. A small surplus was carried forward from the previous year to cover planned costs for the construction of the Research and Reference Lab. The CPMA also helps to maintain the viability of the Canadian racing industry by providing and promoting surveillance programs that contribute to the positive image of racing.

The CPMA is a full cost recovered operation, which derives its revenue from a levy currently set, under the *Criminal Code*, at 0.8 percent on every dollar bet on horse races in Canada. The greatest part of every dollar bet is returned to the winning bettors. In 2003-2004, the gross bet was $1.81 billion.

In 2003-2004, the CPMA's revenue was $14.5 million. Expenditures were $15.1 million.

Priority: Business Risk Management — *Enhancing CPMA's capacity to manage risk in pari-mutuel betting, thereby helping to enhance the viability of the Canadian horse racing industry*

Commitments 2003-2004	Performance Results
Update CPMA's regulations to bring them in line with current wagering practices and technology advancements	**Commitment met** A major omnibus set of amendments to the regulations was approved and came into effect in June 2003, resulting in regulations that continue to protect the betting public against fraud, are up-to-date and address technological changes.
Deliver effective and efficient enforcement of pari-mutuel operations	**Commitment exceeded** The betting public was well protected in 2003-2004 against fraudulent practices, through the effective and efficient delivery of surveillance and enforcement operations. • Agency Officers enforced all betting policies and regulations. • The Video Race and Photo Finish Surveillance Programs were effectively delivered and within budget to 43 racetracks, for a total of 2,922 days of racing. • The Equine Drug Control Program was successfully delivered and within budget. In total, 56,000 drug control samples were analysed with 59 positive cases identified and the appropriate provincial regulatory bodies notified for adjudication purposes (fines/suspensions). • Audits and investigations were carried out: 100 percent tote betting systems were tested; 29 percent (104,578/356,002) pools were audited and forensic audits performed on irregular betting patterns. • An automated monitoring system, CPMA Internal Control System (ICS), was developed and installed at key racetracks (Phase I). This is the first such type of automated monitoring pari-mutuel betting system in the world and is being watched with interest by other international pari-mutuel regulators. Good communications were maintained throughout the process with the racetracks, tote companies and provincial regulatory bodies. The system can calculate pay out prices and statutory deductions, monitor tote transactions, generate alerts and produce reports. Phase II is scheduled for the next fiscal year and will provide the necessary training to Agency Officers.
Maintain effective communications	**Commitment met** Constructive meetings and consultations were held during the fiscal year with the regulatory and industry sectors. A wide range of informative statistical reports are available to the industry, governments and interested parties and is also situated on CPMA's Web site at **www.cpma-acpm.gc.ca.**
Employ effective management practices	**Commitment exceeded** The Revolving fund is well managed and has been sufficient since 1980. Financial controls and management accounting systems are in place for the Agency to monitor expenditures to meet business needs and levy limitations. A yearly average from 1993 to 2003, shows that revenues and expenditures have almost matched (revenue average: $14.2 million and expenditure average: $14.1 million).

Benefits for Canadians

- Integrity maintained in pari-mutuel betting
- No cost to the Canadian taxpayer, only to the betting public

Planned Spending 2003-2004		Actual 2003-2004	
$Millions	Full-time Equivalents	$Millions	Full-time Equivalents
15.3	64	15.1	64

National Farm Products Council Performance Report 2003-2004 (NFPC)

Overview

The National Farm Products Council was established in 1972 by the *Farm Products Agencies Act*. The Council reports directly to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food. The Council's role, pursuant to Part II of the Act, is to oversee the national orderly marketing systems for poultry and eggs, and, pursuant to Part III of the Act, to monitor the activities of the Canadian Beef Cattle Research, Market Development and Promotion Agency.

Operating Environment

The Council, in carrying out its duties, consults on a continuous basis with the governments of all provinces and territories having an interest in the establishment or the exercise of the powers of any one or more agencies established under the Act.

In addition to its legislative responsibility to review agency operations, orders and regulations, make inquiries into complaints against agency decisions and conduct inquiries into the merits of establishing new agencies, the Council undertakes discretionary activities that aim to promote the strength and enhance the competitiveness of the sectors that it oversees.

The Council currently consists of one full-time Chairperson and three part-time members appointed by the Governor in Council.

Objectives

To fulfil its mission of promoting the strength and competitiveness of the sectors it oversees, the NFPC pursues three strategic objectives.

First, the Council ensures that the supply management systems for poultry and eggs work in the balanced interests of all stakeholders, including producers, consumers, industry and government. It provides transparent and accountable supervision of the national marketing agencies for chicken, turkey, eggs and broiler hatching eggs and also of the national beef cattle promotion research agency. It works co-operatively with its provincial and territorial government partners and aims to bring about renewed agreements to strengthen the supply management systems.

Second, the Council promotes the strength, competitiveness and profitability of the sectors and works with them to improve their market-responsive capacity. It promotes export market opportunities, higher food-safety standards, improved supply-chain management and other measures that benefit Canadian agriculture and agri-food. It provides guidance on the merits and process for creating promotion and research agencies.

Third, the Council strives to improve the efficient, transparent and responsible management of its operations. It achieves this through improving its strategic planning, management reporting and operating procedures.

Strategic Outcomes And Highlights For 2003-2004 — *Marketing and promotion-research agencies established under the* Farm Products Agencies Act *work in the balanced interests of all stakeholders*

Commitments identified in the Report on Plans and Priorities 2003-2004	Performance Results
Renewal of federal-provincial agreements for the egg, turkey and broiler hatching egg agencies	**Commitment met** (work in progress) The Council, in co-operation with the provinces and territories and the industry sectors, has taken a leadership role in assisting the national marketing agencies in renewing the federal-provincial-territorial agreements that provide the legal underpinnings for the supply management systems. All provincial and federal governments, supervisory bodies and marketing boards signed a new agreement for chicken in 2001. A final draft of the Canadian Egg Marketing Agency's revised agreement was circulated to signatories in the fall of 2003 for review. The national agencies for turkey and broiler hatching eggs continue to develop their agreements. The completion of these agreements remains a priority for the Council.
Consult with stakeholders on a review of the *Farm Products Agencies Act*	**Commitment not fully met** (work in progress) The Council has developed a framework for a discussion paper on possible amendments to the Act to use in consultations with stakeholders.
Canadian Beef Cattle Research Market Development and Promotion Agency	**Commitment met** (work in progress) The Agency was established in 2002 to promote the marketing and production of beef cattle, beef and beef products. The Agency will finance programs for the industry's benefit through a national check-off (levies). The Agency is currently being funded by voluntary contributions from member provinces. To become fully operational, the Agency must first implement a levy collection system on all domestic production in order to then impose levies on beef and beef products imported into Canada. In 2003, the Council worked closely with the Agency to finalize arrangements between the national agency and the member provinces.

Improved strength, competitiveness, market responsiveness and profitability of the agri-food sectors for which the Council has responsibility

Improve market knowledge among poultry and egg industry leaders	**Commitment met** The NFPC has been working to keep the Canadian poultry and egg industries informed about trade opportunities and changing world market conditions for several years. The NFPC's 2001-2002 Global Awareness Forum made it clear that Brazil has become one of the major world players in the poultry industry. To help the Canadian industry take stock of Brazil's agriculture development and competitive potential, the Council led a producer-focussed mission to that country in September 2003. Representatives from the national chicken and turkey agencies participated, visiting farms and processing plants, meeting with industry and governments, and attending the SIAL Mercosul/ABRAS exhibition, the largest food show in Latin America.

Continued from page 68

Work with industry and government to develop a common database on production consumption and international trade of poultry and eggs	**Commitment met** (work in progress) A Poultry Markets Information Working Group has been established with representation from industry, Council staff and staff from other government agencies and departments. The Group is working to identify gaps and inconsistencies in data analysis and use. The Council is preparing a "data needs" list.
Hold discussions with poultry and egg industry leaders about current trends in the grocery and food service industries and their possible implications	**Commitment met** **Forum on Grocery and Foodservice Industry Trends** In May, 2004, the Council hosted a conference, bringing together poultry and egg industry leaders to examine current trends and expected developments in Canada's food distribution and retailing sector. Participants included leaders from the four national marketing agencies and two processor associations, as well as representatives from the National Association of Agri-Food Supervisory Agencies (NAASA) and other groups. Presentations were made by speakers from three sectors: grocery, food-service and distribution.

Improved effectiveness and integrity of administration in step with the requirements of modern comptrollership

Improve the effectiveness and integrity of the Council's administration in step with the requirements of modern comptrollership	**Commitment met** (work in progress) In 2003, the Council took the first steps in implementing modern comptrollership practices. The Council began by conducting a capacity assessment of its operations. This resulted in a report with findings and recommendations for improvement. An action plan was then developed with specific projects designed to improve the Council's internal workings. These initiatives will take between one and three years to complete. Risk assessment is one aspect of modern comptrollership and one that the Council addressed in 2003. The Council conducted a risk assessment that examined all aspects of how it does business. The audit determined that the Council's systems are well suited to manage risk and that it faces no serious risks related to its activities or decision-making processes.
Improve internal accountability and communication to ensure our internal operations meet the standards expected of the modern public service	**Commitment met** The Council published a Governance Manual in early 2003 that outlines its structure, processes, duties and responsibilities. It will assist stakeholders in understanding the Council's role when it considers agencies' requests for approval of quota and levy orders or when a complaint hearing is held. In 2003, the NFPC conducted a communications audit to seek industry stakeholders' views of its communications products and to help define the issues that concern them and what direction the Council should pursue in its future communications activities. Stakeholders from across Canada responded to a survey, providing insights and comments regarding the Council's Web site, newsletter, the Annual Review and the data handbook. Through the second half of 2002, the NFPC engaged in the renewal of its strategic plan. Stakeholders were consulted, and as a result of these discussions a new strategic plan for the years 2003 to 2006 was developed and approved by Council members in April 2003. The strategic plan was presented and discussed with the national agencies and the industry organizations. Specific implementation projects were defined that will contribute to the goals of the NFPC strategic plan.

Financial Tables

Table 1
Summary of Appropriations

Table 2
Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Table 3
Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome

Table 4
Revenues: Respendable and Non-Respendable

Table 5
Statutory Payments

Table 6
Table 6.1
Summary of Transfer Payments (Grants and Contributions)
Table 6.2
Details of Transfer Payments (Grants and Contributions)

Table 7
Resource Requirements by Organization and Strategic Outcome

Table 8
Projects

Table 9
Status Summary of Major Crown Projects

Table 10
Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund

Table 11
Contingent Liabilities — Agriculture and Agri-Food Canada

Table 12
External User Charging

Notes:

The figures in the following set of tables have been rounded to the nearest millions of dollars. For this reason, figures that cannot be listed in millions of dollars are shown as 0.0.

Due to rounding, figures may not add to the totals shown.

Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Spending figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities.

Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers, as reported in the 2003-2004 Public Accounts.

Actual figures respresent the actual expenditures incurred during the fiscal year, as reported in the Public Accounts.

TABLE 1: Summary of Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions) — **2003-2004**

Vote	Agriculture and Agri-Food Program	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
1	Operating Expenditures	431.4	607.0	630.1	593.1
5	Capital Expenditures	37.3	61.6	59.1	38.7
10	Grants and Contributions	273.9	453.7	476.9	171.0
15	Pursuant to Section 29 of the *Financial Administration Act*, to authorize the Minister of Agriculture and Agri-Food, on behalf of Her Majesty in Right of Canada, in accordance with terms and conditions approved by the Minister of Finance, to guarantee payments of an amount not exceeding, at any one time, in aggregate the sum of $1,700,000,000 payable in respect of cash advances provided by producer organizations, the Canadian Wheat Board and other lenders under the Spring Credit Advance Program	0.0	–	–	–
20	Pursuant to Section 29 of the *Financial Administration Act*, to authorize the Minister of Agriculture and Agri-Food, on behalf of Her Majesty in Right of Canada, in accordance with terms and conditions approved by the Minister of Finance, to guarantee payments of amounts not exceeding, at any time in aggregate, the sum of $140,000,000 payable in respect of Line of Credit Agreements to be entered into by Farm Credit Canada for the purpose of the renewed (2001) National Biomass Ethanol Program	0.0	–	–	–
(S)	Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	0.2	0.2	0.6	–
(S)	Payments in connection with the *Agricultural Marketing Programs Act*	65.5	65.5	12.1	12.1
(S)	Loan Guarantees under the *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act*	4.0	4.0	2.2	2.2
(S)	Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Crop Insurance Program	227.3	227.3	–	–
(S)	Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Net Income Stabilization Account	212.6	212.6	376.1	376.1
(S)	Minister of Agriculture and Agri-Food — salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1	0.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	56.5	63.8	67.5	67.5
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown Assets	–	–	2.5	2.5
(S)	Collection Agency Fees	–	–	0.2	0.2
(S)	Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund	0.0	–	3.3	0.3
(S)	Contributions to a transition to future risk management programming	–	605.0	598.9	598.9
(S)	Expenditures pursuant to Section 29 of the *Financial Administration Act* for payments pursuant to guarantees under the Spring Credit Advance Program	–	–	6.2	6.2
(S)	Contributions in Support of business risk management programs under the agricultural policy framework	–	395.0	1,299.0	1,299.0
(S)	Contributions in support of the Bovine spongiform encephalopathy (BSE) recovery program	–	–	402.9	402.9
(S)	Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Province Based Programs	–	–	128.0	128.0
(S)	Class Grant Payments for the Transitional Industry Support Program	–	–	842.8	842.8
(S)	Class Contribution Payments for the Transitional Industry Support Program	–	–	85.2	85.2
(S)	Contributions to Agricultural Risk Management — Canadian Farm Income Program	–	–	65.0	65.0
Total Department		**1,308.7**	**2,695.8**	**5,058.8**	**4,691.9**

Notes:

(S) denotes a Statutory item

Total Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Total Planned Spending figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP). Included were resources anticipated to be brought into the Department's reference levels through Supplementary Estimates (e.g. funding for the Agricultural Policy Framework — APF).

Total Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers (combined total of $3,750.1 million), as reported in the 2003-2004 Public Accounts. This $3,750.1 million includes statutory transfer payment funding for: APF-Business Risk Management, including the Canadian Agricultural Income Stabilization — CAIS program ($1,299 million); Transitional Industry Support Program — TISP ($928 million); APF Transition ($600 million); BSE ($403 million); and Canadian Farm Income Program — CFIP ($65 million). Certain of these amounts, (e.g. TISP, BSE, CFIP and additional demand under the CAIS program of approximately $770 million) were not anticipated at the time of preparation of the 2003-2004 RPP and are therefore not included in the Planned Spending figures.

Total Actual Spending figures respresent the actual expenditures incurred during the 2003-2004 fiscal year, as reported in the 2003-2004 Public Accounts. In certain cases, where Authorized amounts are unspent, they can be reprofiled for use in future years. $148.2 million of unspent voted contributions, however, is effectively an accounting adjustment related to the previous Safety Net Companion Programs (which are now statutory Province-Based Programs as opposed to voted) and is therefore not available for reprofiling.

TABLE 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome ($ millions)

	2003-2004							
STRATEGIC OUTCOMES	**FTEs**	**Operating**	**Capital**	**Voted Grants and Contributions**	**Statutory Grants and Contributions**	**Total Gross Expenditures**	**Less: Respendable Revenues**	**Total Net Expenditures**
Security of the Food System								
Main Estimates	n/a	129.1	0.1	173.0	509.5	811.7	24.2	787.5
Planned	1,335	215.5	23.4	268.1	1,509.5	2,016.6	24.2	1,992.4
Authorities	*n/a*	*231.3*	*20.6*	*303.1*	*3,819.1*	*4,374.2*	*24.2*	*4,350.0*
Actuals	**1,482**	**200.7**	**0.6**	**68.2**	**3,818.5**	**4,088.0**	**24.6**	**4,063.4**
Health of the Environment								
Main Estimates	n/a	150.3	4.9	22.5	-	177.7	14.5	163.2
Planned	1,525	186.7	5.9	94.3	-	286.9	14.5	272.4
Authorities	*n/a*	*195.0*	*5.3*	*89.2*	-	*289.6*	*14.5*	*275.1*
Actuals	**1,780**	**188.4**	**5.0**	**24.4**	-	**217.8**	**14.5**	**203.4**
Innovation for Growth								
Main Estimates	n/a	247.3	32.3	78.4	0.1	358.0	-	358.0
Planned	2,772	307.3	32.3	91.3	0.1	431.0	-	431.0
Authorities	*n/a*	*315.5*	*33.6*	*84.6*	-	*433.7*	-	*433.7*
Actuals	**2,908**	**313.1**	**33.6**	**78.4**	-	**425.1**	-	**425.1**
Total Main Estimates	**n/a**	**526.7**	**37.3**	**273.9**	**509.6**	**1,347.4**	**38.7**	**1,308.7**
Total Planned	**5,632**	**709.5**	**61.6**	**453.7**	**1,509.6**	**2,734.4**	**38.7**	**2,695.8**
Total Authorities	***n/a***	***741.9***	***59.6***	***476.9***	***3,819.1***	***5,097.5***	***38.7***	***5,058.8***
Total Actuals	**6,170**	**702.2**	**39.2**	**171.0**	**3,818.5**	**4,730.9**	**39.0**	**4,691.9**

Other Revenues and Expenditures	
Less: Non-respendable Revenues	
Planned	36.1
Authorities	*164.5*
Actuals	164.5
Plus: Cost of services provided by other departments (1)	
Planned	37.6
Authorities	*38.0*
Actuals	38.0
Net Cost of the Program	
Planned	2,697.2
Authorities	*4,932.3*
Actuals	4,565.3

Notes:

(1) Cost of services provided by other departments includes accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), contributions covering employees' share of employees' insurance premiums paid by TBS, Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Development Canada and salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada.

FTEs = Full-time Equivalents — reflect only those FTEs funded through the Department's appropriated resources. In addition to the total actual FTEs of 6,170, there were 419 FTEs employed by AAFC for research funded through collaborative agreements with industry partners; and for work funded from other government departments.

The increase from Planned to Actual FTEs was fully anticipated as part of new approved program initiatives.

Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Planned figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP). Included were resources anticipated to be brought into the Department's reference levels through Supplementary Estimates (e.g. funding for the Agricultural Policy Framework — APF).

Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers (combined total of $3,750.1 million), as reported in the 2003-2004 Public Accounts. This $3,750.1 million includes statutory transfer payment funding for: APF-Business Risk Management, including the Canadian Agricultural Income Stabilization — CAIS program ($1,299 million); Transitional Industry Support Program — TISP ($928 million); APF Transition ($600 million); BSE ($403 million); and Canadian Farm Income Program — CFIP ($65 million). Certain of these amounts (e.g. TISP, BSE, CFIP and additional demand under the CAIS program of approximately $770 million) were not anticipated at the time of preparation of the 2003-2004 RPP and are therefore not included in the Planned Spending figures.

Actual figures respresent the actual expenditures incurred during the 2003-2004 fiscal year, as reported in the 2003-2004 Public Accounts. In certain cases, where Authorized amounts are unspent, they can be reprofiled for use in future years. $148.2 million of unspent voted contributions under the Security of the Food System strategic outcome, however, is effectively an accounting adjustment related to the previous Safety Net Companion Programs (which are now statutory Province-Based Programs as opposed to voted) and is therefore not available for reprofiling.

TABLE 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome ($ millions)

		2003-2004						
STRATEGIC OUTCOMES	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contributions	Statutory Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Security of the Food System								
Main Estimates	n/a	129.1	9.1	113.0	509.5	811.7	24.2	787.5
Planned	1,335	215.5	23.4	268.1	509.5	2,016.6	24.2	1,992.4
Authorities	n/a	231.1	30.8	311.7	3,819.1	4,374.2	24.2	4,350.0
Actuals	1,482	200.7	0.6	68.2	3,818.5	4,088.0	24.6	4,063.4
Health of the Environment								
Main Estimates	n/a	168.5	4.9	22.5		177.7	14.5	163.2
Planned	1,321	188.7	5.9	94.1		266.9	14.5	272.4
Authorities	n/a	192.7	5.9	89.2		289.6	14.3	275.3
Actuals	1,780	188.4	5.0	24.4		217.8	14.5	203.4
Innovation for Growth								
Main Estimates	n/a	247.1	12.3	78.4	0.1	358.0	–	358.0
Planned	2,772	297.1	12.3	91.5	0.1	431.0	–	431.0
Authorities	n/a	311.1	11.8	64.4		433.7	–	433.7
Actuals	2,908	313.1	33.6	78.4	–	425.1	–	425.1
Total Main Estimates	n/a	544.7	25.3	213.9	509.6	1,347.4	38.7	1,308.7
Total Planned	5,428	701.3	41.6	453.7	1,509.6	2,734.4	38.7	2,695.8
Total Authorities	n/a	741.9	48.6	476.9	3,819.1	5,097.5	38.7	5,058.8
Total Actuals	6,170	702.2	39.2	171.0	3,818.5	4,730.9	39.8	4,691.9

Other Revenues and Expenditures

Non-Respendable Revenues	
Planned	38.1
Authorities	164.5
Actuals	164.5
Net Cost of Services Provided by Other Departments	
Planned	37.6
Authorities	38.0
Actuals	38.0
Net Cost of the Program	
Planned	2,697.2
Authorities	4,932.3
Actuals	4,565.3

Notes:

FTEs:

Main Estimates:

Planned:

Authorities:

Actual:

TABLE 3: Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome — Net ($ millions)

2001-2002

STRATEGIC OUTCOMES	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Security of the Food System	1,318.5	1,318.5	1,966.6	1,874.4
Health of the Environment	128.3	128.3	161.2	160.7
Innovation for Growth	384.8	384.8	451.0	439.2
Total	**1,831.6**	**1,831.6**	**2,578.8**	**2,474.3**

2002-2003

STRATEGIC OUTCOMES	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Security of the Food System	1,280.4	1,280.4	2,231.4	2,120.5
Health of the Environment	158.1	158.1	212.1	204.7
Innovation for Growth	389.4	389.4	374.7	367.1
Total	**1,827.8**	**1,827.8**	**2,818.2**	**2,692.3**

2003-2004

STRATEGIC OUTCOMES	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Security of the Food System	787.5	1,992.4	4,350.0	4,063.4
Health of the Environment	163.2	272.4	275.1	203.4
Innovation for Growth	358.0	431.0	433.7	425.1
Total	**1,308.7**	**2,695.8**	**5,058.8**	**4,691.9**

Notes:

Total Authorities and Actual Spending in 2003-2004 increased significantly over previous years mainly as a result of additional funding authorized and spent for the Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) program, BSE, Canadian Farm Income Program (CFIP) and the Transitional Industry Support Program (TISP).

TABLE 4: Revenues: Respendable and Non-Respendable Revenue

Revenues by Strategic Outcome ($ millions)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
	Actual	Actual	Planned Revenues	Authorities	Actual
Respendable Revenues					
Security of the Food System	11.4	24.3	24.2	24.2	24.6
Health of the Environment	17.5	13.6	14.5	14.5	14.5
Innovation for Growth	8.0	–	–	–	–
Total Respendable Revenues	**36.9**	**38.0**	**38.7**	**38.7**	**39.0**
Non-Respendable Revenues					
Security of the Food System	120.0	120.3	10.7	154.0	154.0
Health of the Environment	4.8	1.8	8.9	4.4	4.4
Innovation for Growth	12.7	30.8	16.5	6.1	6.1
Total Non-Respendable Revenues	**137.5**	**152.9**	**36.1**	**164.5**	**164.5**
Total Revenues	**174.3**	**190.9**	**74.8**	**203.2**	**203.5**

Notes:

Respendable revenues are generated by the Community Pastures Program, administration fees related to the Net Income Stabilization Account (NISA) and the Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund. In accordance with Treasury Board policy, the Department can generate and spend up to 125 percent of its vote-netted revenue authority.

Non-respendable revenues include such items as refunds of previous years' expenditures, proceeds from the sale of Crown Assets, privileges, licenses and permits. The $128.4 million increase between Actual Non-Respendable Revenues and Planned Non-Respendable Revenues is mainly due to collections of overpayments under the Canadian Farm Income Program (CFIP). These amounts could not have been estimated at the time of producing the 2003-2004 Report on Plans and Priorities.

For 2003-2004, non-respendable revenue also includes revenues related to the Return on Investments from the Canadian Dairy Commission ($584.8 thousand), and the Construction of Multi-Purpose Exhibition Buildings ($2.7 thousand). For years prior to 2002-2003, these amounts were not included in the non-respendable revenue figure (in 2001-2002 they amounted to $63.8 million in total).

TABLE 5: Statutory Payments

Statutory transfer payments are included in Financial Tables 6.1 and 6.2 — Transfer Payments.

TABLE 6.1: Summary of Transfer Payments (Grants and Contributions)

Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
STRATEGIC OUTCOMES	**Actual**	**Actual**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Authorities**	**Actual**
GRANTS						
Security of the Food System	6.0	117.6	5.5	5.5	847.6	846.8
Health of the Environment	12.8	13.2	10.3	10.3	5.9	5.9
Innovation for Growth	15.5	14.7	17.8	17.8	16.3	16.1
Total Statutory Grants	–	–	*0.2*	*0.2*	*843.4*	*842.8*
Total Voted Grants	*34.3*	*145.5*	*33.4*	*33.4*	*26.3*	*26.0*
TOTAL GRANTS	**34.3**	**145.5**	**33.6**	**33.6**	**869.7**	**868.8**
CONTRIBUTIONS						
Security of the Food System	1,770.2	1,850.4	677.0	1,772.2	3,274.7	3,039.9
Health of the Environment	9.6	16.8	12.2	83.9	83.3	18.5
Innovation for Growth	54.8	52.1	60.6	73.6	68.4	62.3
Total Statutory Contributions	*517.4*	*1,161.1*	*509.4*	*1,509.4*	*2,975.7*	*2,975.7*
Total Voted Contributions	*1,317.2*	*758.2*	*240.5*	*420.3*	*450.6*	*145.0*
TOTAL CONTRIBUTIONS	**1,834.6**	**1,919.3**	**749.9**	**1,929.7**	**3,426.3**	**3,120.7**
Total Statutory Grants and Contributions	*517.4*	*1,161.1*	*509.6*	*1,509.6*	*3,819.1*	*3,818.5*
Total Voted Grants and Contributions	*1,351.5*	*903.8*	*273.9*	*453.7*	*476.9*	*171.0*
TOTAL TRANSFER PAYMENTS	**1,868.9**	**2,064.9**	**783.5**	**1,963.3**	**4,296.1**	**3,989.5**

Notes:

Details of these transfer payments are provided in Table 6.2

Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Planned Spending figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP). Included was transfer payment funding anticipated to be brought into the Department's reference levels through Supplementary Estimates (e.g. funding for the Agricultural Policy Framework — APF).

Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers (combined total of $3,512.6 million), as reported in the 2003-2004 Public Accounts. This $3,512.6 million includes statutory transfer payment funding for: APF-Business Risk Management, including the Canadian Agricultural Income Stabilization — CAIS program ($1,299 million); Transitional Industry Support Program — TISP ($928 million); APF Transition ($600 million); BSE ($403 million); and Canadian Farm Income Program — CFIP ($65 million). Certain of these amounts (e.g. TISP, BSE, CFIP and additional demand under the CAIS program of approximately $770 million) were not anticipated at the time of preparation of the 2003-2004 RPP and are therefore not included in the Planned Spending figures.

Actual figures respresent the actual expenditures incurred during the fiscal year, as reported in Public Accounts. In certain cases, where Authorized amounts are unspent, they can be reprofiled for use in future years. For 2003-2004, $148.2 million of unspent voted contributions under the Security of the Food System strategic outcome, however, is effectively an accounting adjustment related to the previous Safety Net Companion Programs (which are now statutory Province-Based Programs as opposed to voted) and is therefore not available for reprofiling.

TABLE 6.2: Details of Transfer Payments (Grants and Contributions)

Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
STRATEGIC OUTCOMES	**Actual**	**Actual**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Authorities**	**Actual**
GRANTS						
Security of the Food System						
(S) Class Grant Payments for the Transitional Industry Support Program	–	–	–	–	842.8	842.8
(S) Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	–	–	0.1	0.1	0.6	–
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	6.0	4.6	5.3	5.3	4.1	4.0
Grant to the University of Guelph for the Ontario Veterinary College	–	37.3	–	–	–	–
Grant to the Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	–	35.5	–	–	–	–
Grant to the University of Saskatchewan for the Western College of Veterinary Medicine	–	22.2	–	–	–	–
Grant to the University of Prince Edward Island for the Atlantic Veterinary College	–	18.0	–	–	–	–
Total Security of the Food System — Grants	6.0	117.6	5.5	5.5	847.6	846.8
Health of the Environment						
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	12.8	12.3	10.3	10.3	5.9	5.9
Grants to organizations whose activities support soil and water conservation and development	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Agricultural research in universities and other scientific organizations in Canada	–	0.8	–	–	–	–
Total Health of the Environment — Grants	12.8	13.2	10.3	10.3	5.9	5.9
Innovation for Growth						
(S) Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	–	–	0.1	0.1	–	–
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	14.8	14.7	16.8	16.8	15.3	15.1
Agricultural research in universities and other scientific organizations in Canada	0.7	–	1.0	1.0	1.0	1.0
Total Innovation for Growth — Grants	15.5	14.7	17.8	17.8	16.3	16.1
Total Statutory Grants	–	–	0.2	0.2	843.4	842.8
Total Voted Grants	34.3	145.5	33.4	33.4	26.3	26.0
TOTAL GRANTS	34.3	145.5	33.6	33.6	869.7	868.8
CONTRIBUTIONS						
Security of the Food System						
(S) Contributions in support of business risk management programs under the Agricultural Policy Framework	–	–	–	395.0	1,299.0	1,299.0
(S) Contributions to a transition to future risk management programming	–	597.5	–	605.0	598.9	598.9
(S) Contributions in support of the Bovine spongiform encephalopathy (BSE) recovery program	–	–	–	–	402.9	402.9
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Net Income Stabilization Account	249.5	278.7	212.6	212.6	376.1	376.1
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Province Based Programs	–	–	–	–	128.0	128.0
(S) Class Contribution Payments for the Transitional Industry Support Program	–	–	–	–	85.2	85.2
(S) Contributions to agricultural risk management — Canadian Farm Income Program	–	–	–	–	65.0	65.0

TABLE 6.2 Continued

Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
STRATEGIC OUTCOMES	**Actual**	**Actual**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Authorities**	**Actual**
(S) Payments in connection with the *Agricultural Marketing Programs Act* (AMPA)	20.2	17.8	65.5	65.5	12.1	12.1
(S) Expenditures pursuant to section 29 of the *Financial Administation Act* for payments pursuant to guarantees under the Spring Credit Advance Program	12.3	9.0	–	–	6.2	6.2
(S) Loan guarantees under the *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act* (FIMCLA)	2.7	2.8	4.0	4.0	2.2	2.2
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Crop Insurance Program	231.4	255.3	227.3	227.3	–	–
Contributions for Agricultural Risk Management — Canadian Farm Income Program (CFIP)	394.0	481.6	–	–	22.2	22.2
Contributions in support of business risk management programs under the Agricultural Policy Framework — Spring Credit Advance Program	16.4	13.1	–	59.9	57.2	14.6
Contributions in support of non-business risk management programs under the Agricultural Policy Framework	–	–	–	35.3	53.8	11.3
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	2.2	3.9	9.1	9.1	9.9	9.9
Contributions towards the control of the Plum Pox virus	2.2	5.2	5.9	5.9	5.9	5.7
Youth Employment Strategy - Career Focus Program	–	–	–	–	0.6	0.4
Contributions under the Agri-Food Assistance Program (AFAP)	–	1.5	–	–	0.0	0.0
Contributions for Agricultural Risk Management	107.0	107.0	–	–	–	–
Contributions under the Agri-Food Trade Program (AFTP)	0.8	16.8	4.5	4.5	–	–
Contributions under the Agricultural Income Disaster Assistance (AIDA) pursuant to the *Farm Income Protection Act*	70.7	3.0	–	–	–	–
Contributions for agricultural risk management. Payments in connection with the *Farm Income Protection Act*	550.0	–	–	–	–	–
Payments for the benefit of producers for agricultural commodities by the Governor in Council pursuant to the *Farm Income Protection Act*	29.7	–	–	–	–	–
Contributions in support of business risk management programs under the Agricultural Policy Framework	–	–	–	–	1.1	–
Contributions to the Canada Safety Council in support of National Farm Safety Week	–	–	0.0	0.0	0.0	–
Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Safety Net Companion Programs	81.1	57.3	148.2	148.2	148.2	–
Total Security of the Food System — Contributions	**1,770.2**	**1,850.4**	**677.0**	**1,772.2**	**3,274.7**	**3,039.9**
Health of the Environment						
Contributions in support of non-business risk management programs under the Agricultural Policy Framework	–	–	–	71.7	70.7	6.9
Contributions to bona fide farmers and ranchers, groups of farmers and small communities in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and the Peace River District of British Columbia for the development of dependable water supplies	7.1	13.7	5.4	5.4	5.4	5.4
Contributions towards the implementation of the Climate Change Action Plan 2000	–	1.3	4.5	4.5	4.5	4.5
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	2.5	1.6	2.3	2.3	2.3	1.3
Contributions under the Agri-Food Assistance Program (AFAP)	–	0.2	–	–	0.5	0.5
Contribution to the Canada Safety Council in support of National Farm Safety Week	–	0.0	–	–	–	–
Total Health of the Environment — Contributions	**9.6**	**16.8**	**12.2**	**83.9**	**83.3**	**18.5**

TABLE 6.2 Continued

Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
STRATEGIC OUTCOMES	**Actual**	**Actual**	**Main Estimates**	**Planned Spending**	**Authorities**	**Actual**
Innovation for Growth						
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Transition Programs for Red Meats (BIDF)	0.8	–	–	–	–	–
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Agri-Food Innovation Program	0.6	–	–	–	–	–
Contributions under the Prairie Grain Roads Program	22.9	36.3	43.6	43.6	33.1	33.1
Contributions in support of non-business risk management programs under the Agricultual Policy Framework	–	–	–	12.9	15.0	14.2
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	5.8	7.6	5.4	5.4	11.0	10.5
Contributions to the Protein, Oil and Starch (POS) Pilot Plan Corporation	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Contributions in support of assistance to rural Canada and development in the area of co-operatives	–	–	–	–	5.9	1.3
Contributions in support of organizations associated with agriculture research and development	0.8	0.9	0.7	0.7	0.9	0.9
Contributions under the Agri-Food Assistance Program (AFAP)	0.6	0.7	0.6	0.6	0.3	0.3
Contributions towards a policy framework for the development of Co-operatives in low income communities	–	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Contributions under the Canadian Rural Partnership Initiative	2.8	4.6	–	–	–	–
Contributions under the Agri-Food Trade Program (AFTP)	13.6	–	8.3	8.3	–	–
Contributions under the Canadian Agri-Infrastructure Program (CAIP)	5.3	–	–	–	–	–
Total Innovation for Growth — Contributions	54.8	52.1	60.6	73.6	68.4	62.3
Total Statutory Contributions	517.4	1,161.1	509.4	1,509.4	2,975.7	2,975.7
Total Voted Contributions	1,317.2	758.2	240.5	420.3	450.6	145.0
TOTAL CONTRIBUTIONS	**1,834.6**	**1,919.3**	**749.9**	**1,929.7**	**3,426.3**	**3,120.7**
Total Statutory Grants and Contributions	1,351.5	1,161.1	509.6	1,509.6	3,819.1	3,818.5
Total Voted Grants and Contributions	1,270.4	903.8	273.9	453.7	476.9	171.0
TOTAL TRANSFER PAYMENTS	**1,868.9**	**2,064.9**	**783.5**	**1,963.3**	**4,296.1**	**3,989.5**

Notes:

Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Planned Spending figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP). Included was transfer payment funding anticipated to be brought into the Department's reference levels through Supplementary Estimates (e.g. funding for the Agricultural Policy Framework — APF).

Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers (combined total of $3,512.6 million), as reported in the 2003-2004 Public Accounts. This $3,512.6 million includes statutory transfer payment funding for: APF-Business Risk Management, including the Canadian Agricultural Income Stabilization — CAIS program ($1,299 million); Transitional Industry Support Program — TISP ($928 million); APF Transition ($600 million); BSE ($403 million); and Canadian Farm Income Program — CFIP ($65 million). Certain of these amounts (e.g. TISP, BSE, CFIP and additional demand under the CAIS program of approximately $770 million) were not anticipated at the time of preparation of the 2003-2004 RPP and are therefore not included in the Planned Spending figures.

Actual figures respresent the actual expenditures incurred during the fiscal year, as reported in Public Accounts. In certain cases, where Authorized amounts are unspent, they can be reprofiled for use in future years. For 2003-2004, $148.2 million of unspent voted contributions under the Security of the Food System strategic outcome, however, is effectively an accounting adjustment related to the previous Safety Net Companion Programs (which are now statutory Province-Based Programs as opposed to voted) and is therefore not available for reprofiling.

TABLE 7: Resource Requirements by Organization and Strategic Outcome

Comparison of 2003-2004 RPP Main Estimates, Planned Spending, Total Authorities and Actual Expenditures by Organization and Strategic Outcome ($ millions)

		Strategic Outcome			
Organization/Team		**Security of the Food System**	**Health of the Environment**	**Innovation for Growth**	**Total**
Environment	Main Estimates	0.2	57.8	66.8	124.8
	Planned	1.0	139.9	69.2	210.1
	Authorities	*0.4*	*150.4*	*69.3*	*220.1*
	Actuals	**0.4**	**83.4**	**68.7**	**152.4**
Food Safety and Quality	Main Estimates	16.1	1.3	3.0	20.2
	Planned	21.5	1.5	3.5	26.5
	Authorities	*22.2*	*1.5*	*6.2*	*29.9*
	Actuals	**21.5**	**1.3**	**6.2**	**29.0**
Innovation and Renewal	Main Estimates	0.6	51.8	70.8	103.1
	Planned	1.4	37.8	86.6	125.8
	Authorities	*0.9*	*42.1*	*86.0*	*129.0*
	Actuals	**0.8**	**40.6**	**85.5**	**126.9**
Markets and Trade	Main Estimates	5.1	1.0	33.6	39.7
	Planned	10.1	1.3	39.7	51.5
	Authorities	*10.2*	*1.2*	*37.4*	*48.8*
	Actuals	**9.8**	**1.1**	**37.2**	**48.2**
Business Risk Management	Main Estimates	1.2	0.0	2.4	3.7
	Planned	3.3	0.0	2.6	5.9
	Authorities	*3.3*	*0.0*	*2.6*	*6.0*
	Actuals	**3.2**	**0.0**	**2.6**	**5.9**
Programs[1]	Main Estimates	700.2	22.2	36.9	759.4
	Planned	1,803.3	31.8	45.4	1,880.4
	Authorities	*4,147.6*	*19.2*	*55.1*	*4,221.9*
	Actuals	**3,911.4**	**18.0**	**49.4**	**3,978.8**
Enabling[2]	Main Estimates	63.3	34.5	131.3	229.1
	Planned	120.0	41.4	163.1	324.5
	Authorities	*119.3*	*41.3*	*156.7*	*317.6*
	Actuals	**114.6**	**40.4**	**155.9**	**310.9**
Corporate Offices[3]	Main Estimates	0.7	14.8	13.2	28.7
	Planned	31.8	18.4	20.9	71.1
	Authorities	*46.0*	*19.1*	*20.4*	*85.6*
	Actuals	**1.6**	**18.4**	**19.7**	**39.8**
Total Actuals		**4,063.4**	**203.4**	**425.1**	**4,691.9**

Notes:

1. Programs Team resources are significantly higher than those of the other Teams as they include the majority of the Department's resources for Grants and Contributions. The Main Estimates, Planned, Authorities and Actual amounts for Grants and Contributions under the Programs Team are as follows: Security of the Food System ($700.2 million, $1,803.3 million, $4,147.6 million and $3,911.4 million), Health of the Environment ($22.2 million, $31.8 million, $19.2 million and $18.0 million) and Innovation for Growth ($36.9 million, $45.4 million, $55.1 million and $49.4 million).
2. Enabling Teams include Assets, Communications, Finance, Human Resources, Information Systems and Policy, Research and Planning.
3. Corporate Offices include Executive Offices, Rural and Co-Operative Secretariat, National Farm Products Council, Legal Services, Review Tribunal, Audit and Review and ADM Offices.

Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Planned figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP). Included were resources anticipated to be brought into the Department's reference levels through Supplementary Estimates (eg. funding for the Agricultural Policy Framework).

Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers (combined total of $3,750.1 million), as reported in the 2003-2004 Public Accounts. This $3,750.1 million includes statutory transfer payment funding for: APF-Business Risk Management, including CAIS ($1,299 million), Transitional Industry Support Program - TISP ($9.28 million), AIH Transition ($600 million), BSE ($403 million) and Canadian Farm Income Program ($65 million). Certain of these amounts, (eg. TISP, BSE, CHP and additional CAIS payment requirements), were not anticipated at the time of preparation of the 2003-2004 RPP and are therefore not included in the Planned Spending figures.

Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2003-2004 fiscal year as reported in Public Accounts. In certain cases, where Authorized amounts are unspent, they can be reprofiled for use in future years. For 2003-2004, $148.2 million of unspent voted contributions under the Security of the Food System strategic outcome, however, is effectively an accounting adjustment related to the previous Safety Net Companion Programs (which are now obsolete Production Based Programs as opposed to acreage based) and is therefore not available for reprofiling.

TABLE 7: Resource Requirements by Organization and Strategic Outcome

Comparison of 2003-2004 RPP Main Estimates, Planned Spending, Total Authorities and Actual Expenditures by Organization and Strategic Outcome ($ millions)

		Strategic Outcome			
Organization/Team		**Security of the Food System**	**Health of the Environment**	**Innovation for Growth**	**Total**
Environment	Main Estimates	0.2	57.8	66.8	124.8
	Planned	1.0	139.9	69.2	210.1
	Authorities	*0.4*	*150.4*	*69.3*	*220.1*
	Actuals	**0.4**	**83.4**	**68.7**	**152.4**
Food Safety and Quality	Main Estimates	16.1	1.1	3.0	20.2
	Planned	21.5	1.5	3.5	26.5
	Authorities	*22.2*	*1.5*	*6.2*	*29.9*
	Actuals	**21.5**	**1.3**	**6.2**	**29.0**
Innovation and Renewal	Main Estimates	0.6	31.8	70.8	103.1
	Planned	1.4	37.8	86.6	125.8
	Authorities	*0.9*	*42.1*	*86.0*	*129.0*
	Actuals	**0.8**	**40.6**	**85.5**	**126.9**
Markets and Trade	Main Estimates	5.1	1.0	33.6	39.7
	Planned	10.1	1.7	39.7	51.5
	Authorities	*10.2*	*1.2*	*37.4*	*48.8*
	Actuals	**9.8**	**1.1**	**37.2**	**48.2**
Business Risk Management	Main Estimates	1.2	0.0	2.4	3.7
	Planned	3.3	0.0	2.6	5.9
	Authorities	*3.3*	*0.0*	*2.6*	*6.0*
	Actuals	**3.2**	**0.0**	**2.6**	**5.9**
Programs[1]	Main Estimates	700.2	22.2	36.9	759.4
	Planned	1,803.3	31.8	45.4	1,880.4
	Authorities	*4,147.6*	*19.2*	*55.1*	*4,221.9*
	Actuals	**3,911.4**	**18.0**	**49.4**	**3,978.8**
Enabling[2]	Main Estimates	63.3	34.5	131.3	229.1
	Planned	120.0	41.4	163.1	324.5
	Authorities	*119.3*	*41.5*	*156.7*	*317.6*
	Actuals	**114.6**	**40.4**	**155.9**	**310.9**
Corporate Offices[3]	Main Estimates	0.7	14.8	13.2	28.7
	Planned	31.8	18.4	20.9	71.1
	Authorities	*46.0*	*19.1*	*20.4*	*85.6*
	Actuals	**1.6**	**18.4**	**19.7**	**39.8**
Total Main Estimates		787.5	163.2	358.0	1,308.7
Total Planned		1,992.4	272.4	431.0	2,695.8
Total Authorities		*4,350.0*	*275.1*	*433.7*	*5,058.8*
Total Actuals		**4,063.4**	**203.4**	**425.1**	**4,691.9**

Notes:

1 Programs Team resources are significantly higher than those of the other Teams as they include the majority of the Department's resources for Grants and Contributions. The Main Estimates, Planned, Authorities and Actual amounts for Grants and Contributions under the Programs Team are as follows: Security of the Food System ($700.2 million, $1,803.3 million, $4,147.6 million and $3,911.4 million), Health of the Environment ($22.2 million, $31.8 million,$19.2 million and $18.0 million) and Innovation for Growth ($36.9 million, $45.4 million, $55.1 million and $49.4 million).

2 Enabling Teams include Assets, Communications, Finance, Human Resources, Information System and Policy, Analysis and Planning.

3 Corporate Offices include Executive Offices, Rural and Co-Operative Secretariat, National Farm Products Council, Legal Services, Review Tribunal, Audit and Review and ADM Offices.

Main Estimates figures are as reported in the 2003-2004 Main Estimates Part II.

Planned figures are as reported in the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP). Included were resources anticipated to be brought into the Department's reference levels through Supplementary Estimates (eg. funding for the Agricultural Policy Framework).

Authorities are 2003-2004 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2003-2004 fiscal year, as well as internal adjustments and transfers (combined total of $3,750.1 million), as reported in the 2003-2004 Public Accounts. This $3,750.1 million includes statutory transfer payment funding for: APF-Business Risk Management, including CAIS: ($1,299 million); Transitional Industry Support Program - TISP ($928 million); APF Transition ($600 million); BSE ($403 million); and Canadian Farm Income Program ($65 million). Certain of these amounts, (eg. TISP, BSE, CFIP and additional CAIS payment requirements), were not anticipated at the time of preparation of the 2003-2004 RPP and are therefore not included in the Planned Spending figures.

Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2003-2004 fiscal year as reported in Public Accounts. In certain cases, where Authorized amounts are unspent, they can be reprofiled for use in future years. For 2003-2004, $148.2 million of unspent voted contributions under the Security of the Food System strategic outcome, however, is effectively an accounting adjustment related to the previous Safety Net Companion Programs (which are now statutory Province-Based Programs as opposed to voted) and is therefore not available for reprofiling.

TABLE 8: Projects

Projects by Strategic Outcome ($ millions)

STRATEGIC OUTCOMES	Current Estimated Total Cost**	2001-2002 Actual	2002-2003 Actual	2003-2004 Main Estimates	2003-2004 Planned Spending	2003-2004 Authorities	2003-2004 Actual
Security of the Food System							
Business Risk Management Service Delivery Improvement (Project Definition Phase)	125.0	2.9	9.3	–	–	8.9	8.9
Total Security of the Food System	**125.0**	**2.9**	**9.3**	**–**	**–**	**8.9**	**8.9**
Health of the Environment							
Saskatchewan (Swift Current), Duncairn Dam (Project Implementation Phase)	10.0	0.1	0.0	6.0	6.0	1.3	1.3
National Land and Water Information Service (NLWIS), (Project Definition Phase)	100.1	–	0.4	–	–	14.0	2.9
Total Health of the Environment	**110.1**	**0.1**	**0.4**	**6.0**	**6.0**	**15.3**	**4.2**
Innovation for Growth							
P.E.I. (Charlottetown), Consolidation operations (Project Close-out Phase)	6.9	3.5	0.2	–	–	–	–
N.B. (Fredericton), Facility retrofit (Project Close-out Phase)	21.7	3.9	13.5	0.7	0.7	0.9	0.9
Quebec (St-Hyacinthe), Tech. Innovation Centre (Project Close-out Phase)	8.0	6.9	0.6	–	–	–	–
Alberta (Lethbridge), New multi-purpose facility (Project Close-out Phase)	29.9	14.0	3.9	0.8	0.8	1.8	1.8
Total Innovation for Growth	**66.5**	**28.3**	**18.2**	**1.5**	**1.5**	**2.7**	**2.7**
Total Projects over $5 million	**301.6**	**31.3**	**27.9**	**7.5**	**7.5**	**26.9**	**15.9**

Notes:

* All current approved projects with an estimated value of over $5 million are listed above.

** The Current Estimated Total Cost number includes both expenditures made in previous years and expenditures forecast for beyond 2003-2004.

TABLE 9: Status of Major Crown Projects

Project Name: **National Land and Water Information Service**

Project Phase: **Project Definition**

1. Overview

The National Land and Water Information Service (NLWIS), an initiative under the environment chapter of Canada's Agriculture Policy Framework (APF) aims to provide land, soil, water, air, climatic and biodiversity resource information to land use managers to support an environmentally sustainable agricultural sector.

NLWIS will be a coordinated, national service providing easy and timely on-line access to detailed geospatial information and interpretative models to support local and regional land use decision-making. It will leverage existing capability, scientific knowledge information expertise and technological capacity, strategically linking the land, soil, water, air, climatic and biodiversity information of federal, provincial, territorial and municipal governments, non-government organizations and the private sector. This partnership among the owners of the information is the foundation upon which NLWIS will be built.

Through NLWIS, land managers community groups, the agricultural sector, all levels of government and the general public will be able to access meaningful geospatial information for all regions of Canada.

2. Lead and Participating Departments

Sponsoring Department:	Agriculture and Agri-Food Canada
Contracting Authority:	Not yet assigned
Participating Departments:	Under negotiation

3. Prime Contractor and Major Sub-Contractors and Addresses

None at the time of this report

4. Major Milestones

Preliminary Project Approval	April 10, 2003
Preliminary Project Approval Amendment	March 20, 2004
Data, Applications, Infrastructure, Partnerships and Expertise Plans Developed	September 2004
Consultations with Provinces and other stakeholders to define Business Requirements	September 2004
Proof of Concept Developed	October 2004
NLWIS Definition Phase completed	Fall 2004
Effective Project Approval	Fall 2004

5. Progress Report and Explanation of Variances

Work continues to develop Effective Project Approval (EPA) no financial variances are reported, schedule has been adjusted to obtain EPA in fall 2004.

6. Industrial Benefits

NLWIS is a national program that will use and provide information in all the provinces. The extent of regional and industrial benefits is being developed in the project definition phase.

TABLE 10: Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund

($ millions)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
	Actual	Actual	Main Estimates	Planned Spending	Authorities	Actual
Revenues	14.9	14.8	15.3	15.3	15.3	14.5
Expenses	14.6	14.2	15.3	15.3	15.3	15.1
Profit (or Loss)	**0.4**	**0.6**	**–**	**–**	**–**	**(0.6)**
Additional items not requiring use of funds:						
Depreciation / amortization	–	0.1	0.1	0.1	–	0.1
Changes in working capital	0.6	(0.2)	–	–	–	(0.6)
Other changes	(1.2)	0.3	–	–	–	0.7
Investing activities:						
Acquisition of depreciable assets	(0.4)	(0.5)	(0.1)	(0.1)	–	(0.0)
Cash surplus (requirement)	**(0.6)**	**0.3**	**–**	**–**	**–**	**(0.3)**
Authority: cumulative surplus (draw down)	**3.1**	**3.3**	**3.3**	**3.3**	**3.3**	**3.0**

Notes:

A "line of credit" of $2 million was approved as the maximum amount that may be drawn from the CRF at any point in time.
The authority includes the $2 million draw down.

TABLE 11: Contingent Liabilities — Agriculture and Agri-Food Canada

Contingent Liabilities ($ millions)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 2002	March 31, 2003	Current as of March 31, 2004
Litigation	3.3	3.5	23.4
Guarantees	708.1[1]	649.6[1]	702.9[2]
Total	**711.5**	**653.1**	**726.3**

Notes:

1. These amounts reflect the Department's estimated contingent liability related to guarantees provided under the *Agricultural Marketing Programs Act* (AMPA) and the *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act* (FIMCLA).

2. These amounts reflect the Department's estimated contingent liability related to guarantees provided under the *Agricultural Marketing Programs Act* (AMPA), the *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act* (FIMCLA) and the Spring Credit Advance Program (SCAP).

TABLE 12: External User Charging (1)

			2003-04						Planning Years		
A. User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Date Last Modified (B)	Forecast Revenue ($000)	Actual Revenue ($000)	Full Cost ($000)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue ($000)	Estimated Full Cost ($000)
Community Pastures Program Fees (2)	O	Section 9 of the *Prairie Farm Rehabilitation Act*	2002	14,500	14,470	19,200	Manage over 900,000 hectares of primarily native rangeland as a productive resource that promotes environmentally responsible land use practices.	220,000 head of cattle grazed during 140 grazing day season.	2004-05	15,000	21,250
									2005-06	15,000	22,400
									2006-07	15,000	22,900
Irrigation Water Charges (3)	O	Section 9 of the *Prairie Farm Rehabilitation Act*	2000	350	330	2,834	Timely and efficient delivery of water to irrigation patrons.	Delivered two full irrigations. Clients are satisfied with the timing volume of water delivery.	2004-05	350	8,500
									2005-06	350	4,700
									2006-07	350	14,500
Net Income Stabilization Act (NISA) Registration Fees (4)	O	The *Farm Income Protection Act* (FIPA). Under Section 6.3, NISA agreement, the Minister of AAFC may adjust cost sharing fees after consultation with the National NISA Committee.	Dec. 1995	8,900	9,900	12,600	Deposit Withdrawal Option Notices (DWON's) to be issued wthin 60 days of receipt of application	83 percent of DWONs were issued in less than 60 days.	2004-05	0	4,500
									2005-06	0	1,000
									2006-07	0	1,000
Canadian Agriculture Income Stabilization (CAIS) Program - Administrative Cost Sharing Fee (5)	O	The *Farm Income Protection Act* (FIPA). Under Section 6.4, Annex A - Implementation Agreement and Section 2.3 of the Program Guidelines.	not applicable	–	–	12,200	In developmental stage	Not available.	2004-05	2,000	48,000
									2005-06	2,000	48,000
									2006-07	2,000	48,000
Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act (FIMCLA) Registration Fees	R	FIMCLA Regulations	31-May-99	1,000	896	2,208	In developmental stage	Not available.	2004-05	1,030	1,274
									2005-06	1,185	1,274
									2006-07	1,363	1,274

TABLE 12 Continued

				2003-04					Planning Years		
A. User Fee	**Fee Type**	**Fee Setting Authority**	**Date Last Modified (B)**	**Forecast Revenue ($000)**	**Actual Revenue ($000)**	**Full Cost ($000)**	**Performance Standard**	**Performance Results**	**Fiscal Year**	**Forecast Revenue ($000)**	**Estimated Full Cost ($000)**
Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund	R	Statutory levy under Section 204 of the Criminal Code. The Canadian Pari Mutuel Agency became a Special Operating Agency as a result of the February 1991 Budget and was approved by Treasury Board in November 1992, in part due to the fact it had a full cost recovery structure.	N/A	15,300	14,646	15,094	Regulatory effectiveness and compliance. Effective and efficient enforcement of pari-mutuel operations. Self sufficient Revolving Fund	Regulations updated in June 2003 and Agency officers enforced all betting policies and regulations. Video Race and Photo Finish Surveillance Programs effectively delivered and within budget to 43 racetracks, for a total of 2,922 days of racing. 56,000 equine drug control samples were analysed with 59 positive cases identified. 100 percent tote betting systems were audited. 29 percent pools were audited. Forensic audits performed on irregular betting patterns Revolving Fund well managed.	2004-05	15,400	15,400
									2005-06	15,400	15,400
									2006-07	15,400	15,400
2003-2004	Sub-total (R) Regulatory Service			16,300	15,542	17,302					
	Sub-total (O) Other Goods and Service			23,750	24,700	46,834					
	Total			**40,050**	**40,242**	**64,136**					
2004-2005	Sub-total (R) Regulatory Service									16,430	16,674
	Sub-total (O) Other Goods and Service									17,350	82,250
	Total									**33,780**	**98,924**
2005-2006	Sub-total (R) Regulatory Service									16,585	16,674
	Sub-total (O) Other Goods and Service									17,350	76,100
	Total									**33,935**	**92,774**
2006-2007	Sub-total (R) Regulatory Service									16,763	16,674
	Sub-total (O) Other Goods and Service									17,350	86,400
	Total									**34,113**	**103,074**

B. Date Last Modified:

C. Other Information: (1) The DPR instructions advised that this table be used only for revenues under the *User Fee Act*. AAFC has included both *User Fee Act* and Other Departmental revenues. The preliminary advice from our legal counsel indicated that only the CAIS and FIMCLA programs are subject to the *User Fee Act*.

(2) Community Pasture Fees include all revenues (pasture fees and lease revenues). Forecast revenues for the fiscal years 2004-05, 2005-06 and 2006-07 are as per currently approved authority levels.

(3) The Full Cost of the Irrigation Water Charges includes controlled capital expenditures of $1.6 million in 2003-2004. Fluctuations in estimated full cost reflect selected capital investments ($7.0 million in 2004-2005; $3.2 million in 2005-2006 and $13.0 million in 2006-2007). The revenue generated is not dependent on the full costs as it is based on irrigated acres, which is fairly constant. Small fluctuations in revenues may occur from second irrigations where required.

(4) NISA Program is being wound down.

(5) 2004-2005 will be the initial year of collecting administrative fees for the CAIS Program. Forecast revenues for the fiscal years 2004-05, 2005-06 and 2006-07 are as per currently approved authority levels, actual revenues are expected to be approximately $2 million per year.

Statutory Annual Reports

Farm Income Protection Act Annual Report

Production Insurance Program

Production Insurance is a cost-shared program that stabilizes farmers' income by minimizing the economic effects of crop losses caused by natural hazards such as drought, frost, hail, flood, wind, fire, excessive rain, heat, snow, unpreventable disease, insect infestation and wildlife. While provinces are responsible for the development and delivery of the program, the federal government contributes a major portion of the funding in order to provide production risk protection to producers at an affordable cost. Federal contributions totalling $403.6 million in fiscal year 2003-2004 were paid to provincial production insurance programs. These contributions are provided for under the authority of the *Farm Income Protection Act* (FIPA).

This voluntary program is available to farmers in all provinces for virtually all commercially grown crops. The specific crops insured and program features vary by province in accordance with the agronomic acceptability and importance in that province. However, all farmers are guaranteed a level of production for each crop insured, based on previous production history. If production falls below that guaranteed level as a result of an insured peril, the farmer is eligible for an indemnity payment. The federal contributions to the production insurance program for 2003-2004 by province and recent loss experience by province are indicated in the table below.

Total Federal Contributions to the Production Insurance Program for the 2003-2004 Fiscal Year ($000s)

	Federal Contribution to Production Insurance Premiums	Federal Contribution to Provincial Administrative Costs	Total Federal Contributions
Newfoundland	77	107	184
Prince Edward Island	2,073	561	2,634
Nova Scotia	319	986	1,305
New Brunswick	822	468	1,290
Quebec[1]	14,487	9,442	23,929
Ontario	31,836	6,532	38,368
Manitoba	48,723	4,797	53,520
Saskatchewan	134,589	15,054	149,643
Alberta[1]	105,444	17,193	122,637
British Columbia	7,967	2,128	10,095
Yukon	0	0	0
Northwest Territories	0	0	0
Nunavut	0	0	0
Total	**346,337**	**57,268**	**403,605**

1 Production Insurance premiums and administrative costs include Wildlife Compensation.

Production Insurance Program Experience by Crop Year

	Number of Producers	Insured Acreage	Coverage ($000s)	Total Premiums ($000s)	Total Indemnities ($000s)	Annual Loss Ratio	Cumulative Indemnities to Cumulative Revenues Ratio
Newfoundland							
2000-2001	39	539	964	115	128	1.11	1.16
2001-2002	39	573	1,078	117	194	1.66	1.22
2002-2003	41	678	1,200	169	195	1.15	1.29
2003-2004	**35**	**552**	**929**	**137**	**52**	**0.38**	**1.17**
Prince Edward Island							
2000-2001	331	65,400	37,774	2,771	2,669	0.96	0.89
2001-2002	291	72,639	42,965	2,939	10,067	3.43	0.94
2002-2003	352	87,493	50,387	5,004	906	0.18	0.97
2003-2004	**394**	**104,016**	**62,689**	**5,182**	**1,691**	**0.33**	**0.89**
Nova Scotia							
2000-2001	500	26,090	14,303	674	286	0.42	0.73
2001-2002	500	25,246	14,763	657	890	1.35	0.75
2002-2003	464	27,688	16,034	819	360	0.44	0.77
2003-2004	**459**	**27,301**	**16,264**	**833**	**824**	**0.99**	**0.73**
New Brunswick							
2000-2001	433	90,115	39,449	2,979	545	0.18	0.95
2001-2002	425	96,547	41,321	2,710	639	0.24	0.92
2002-2003	385	71,245	26,859	1,766	750	0.42	0.94
2003-2004	**352**	**65,591**	**27,512**	**1,640**	**1,518**	**0.93**	**0.91**
Quebec							
2000-2001	12,350	3,101,379	684,459	40,560	126,690	3.12	0.95
2001-2002	13,664	3,467,527	779,914	49,072	31,683	0.65	0.93
2002-2003	13,810	3,697,221	839,679	50,394	38,350	0.76	0.98
2003-2004	**13,291**	**2,980,170**	**793,960**	**46,537**	**48,200**	**1.04**	**0.92**
Ontario							
2000-2001	19,529	3,748,348	1,146,512	63,306	145,029	2.29	0.79
2001-2002	19,554	4,044,323	1,338,387	70,377	259,325	3.68	0.92
2002-2003	19,147	4,301,047	1,513,081	97,661	142,355	1.46	1.01
2003-2004	**19,029**	**4,378,528**	**1,427,828**	**114,622**	**126,075**	**1.10**	**0.93**
Manitoba							
2000-2001	13,676	8,682,233	832,107	79,955	36,620	0.46	0.77
2001-2002	13,531	8,541,992	966,900	72,204	94,736	1.31	0.80
2002-2003	13,485	9,140,121	1,221,568	89,723	75,000	0.84	0.86
2003-2004	**13,620**	**9,276,817**	**1,749,340**	**112,726**	**53,485**	**0.47**	**0.79**
Saskatchewan							
2000-2001	34,416	24,404,755	1,573,977	185,850	132,516	0.71	0.91
2001-2002	34,307	25,848,407	2,049,329	225,438	330,280	1.47	0.94
2002-2003	34,781	29,632,533	2,505,823	233,333	1,088,600	4.67	1.2
2003-2004	**33,918**	**29,197,673**	**2,755,311**	**348,608**	**347,497**	**1.00**	**1.11**
Alberta							
2000-2001	17,002	11,110,083	1,017,929	144,818	166,998	1.15	0.84
2001-2002	17,395	13,429,147	1,301,125	189,915	272,331	1.43	0.88
2002-2003	19,379	20,739,402	1,647,847	235,578	783,788	3.33	1.01
2003-2004	**30,391**	**24,353,181**	**1,954,588**	**325,307**	**160,688**	**0.49**	**0.98**
British Columbia							
2000-2001	2,350	436,079	247,723	14,295	9,419	0.66	0.96
2001-2002	2,300	428,502	256,308	14,261	10,783	0.76	0.96
2002-2003	2,236	418,105	266,830	15,306	3,896	0.25	0.96
2003-2004	**2,240**	**432,968**	**273,477**	**14,639**	**3,917**	**0.27**	**0.90**
Canada							
2000-2001	100,626	51,665,021	5,595,198	535,324	620,902	1.16	0.86
2001-2002	102,006	55,954,903	6,792,090	627,690	1,010,928	1.61	0.90
2002-2003	104,080	68,115,532	8,089,307	729,753	2,134,201	2.92	1.06
2003-2004	**113,729**	**70,816,797**	**9,061,898**	**970,229**	**743,946**	**0.77**	**0.99**

Note: Figures are subject to final review of audited provincial financial statements.

Federal Crop Reinsurance Program

The reinsurance arrangements available under the *Farm Income Protection Act* offer provincial governments a means of sharing with the federal government the large losses that occur under a Production Insurance Program. Federal reinsurance provisions were first made available to provinces in 1965.

How it works

- A portion of a province's annual production insurance premiums are paid to the federal reinsurance account. Premiums paid into the reinsurance account vary according to the risk of a payout for each province.
- A payment from the federal reinsurance account to a province is triggered whenever production insurance indemnity payments to producers exceed the province's accumulated premium reserves and a deductible of 2.5 percent of the province's production insurance liabilities (coverage).
- Any remaining indemnities are then shared with provinces on a 75 percent / 25 percent basis, with the federal reinsurance account being responsible for the larger share.
- If there are insufficient funds in the federal reinsurance account to meet the required reinsurance payments, the Minister of Finance is responsible for advancing the necessary funds to the reinsurance account. Outstanding advances from the federal treasury are repaid from future reinsurance premiums.

In 2003-2004, five provinces (Nova Scotia, New Brunswick, Manitoba, Saskatchewan and Alberta) participated in this reinsurance program with the federal government. The table below illustrates that a total of $80.0 million in reinsurance premiums were collected and that the reinsurance payments to Saskatchewan and Alberta totalled $63.1 million in 2003-2004. These reinsurance payments were paid in fiscal year 2003-2004 but were the result of large crop losses that occurred in Saskatchewan and Alberta during 2002-2003. The federal reinsurance account balance was $101.9 million on March 31, 2004.

Crop Reinsurance Fund by Fiscal Year ($000s)

	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Actual 2003-2004
Nova Scotia[1]				
Opening Balance	752	752	752	752
Revenue	–	–	–	–
Expenditures	–	–	–	–
Closing Balance	752	752	752	752
New Brunswick				
Opening Balance	(2,193)	(2,193)	(2,114)	(2,090)
Revenue	261	79	24	8
Expenditures	–	–	–	–
Closing Balance	(2,193)	(2,114)	(2,090)	(2,082)
Ontario[2]				
Opening Balance	9	9	9	9
Closing Balance	9	9	9	9
Manitoba				
Opening Balance	(2,477)	(2,069)	(1,692)	(1,244)
Revenue	408	377	448	551
Expenditures	–	–	–	–
Closing Balance	(2,069)	(1,692)	(1,244)	(693)
Saskatchewan				
Opening Balance	(32,099)	(19,893)	(5,702)	(416,508)
Revenue	12,206	14,191	16,883	51,631
Expenditures	–	–	427,690	47,134
Closing Balance	(19,893)	(5,702)	(416,508)	(412,011)
Alberta				
Opening Balance	77,225	77,225	77,225	(78,430)
Revenue	–	–	–	27,826
Expenditures	–	–	155,655	15,977
Closing Balance	77,225	77,225	(78,430)	(66,581)
Canada				
Opening Balance	40,953	53,828	68,474	0
Revenue	12,875	14,646	17,356	80,016
Advances from Department of Finance[3]	–	–	497,515	85,000
Expenditures	–	–	583,345	63,110
Closing Balance	53,828	68,474	0	101,906

1. Nova Scotia suspended participation in the program at the end of the 1996-1997 fiscal year because of the large surplus in its provincial Crop Insurance Fund. It re-entered the Program for the 2001-2002 fiscal year.
2. Ontario left the program during the 1968-1969 fiscal year.
3. The Reinsurance Fund deficit was covered by advances from the Department of Finance. Only $220 million was received in 2002-2003; the rest was carried over from previous years.

Net Income Stabilization Account (NISA)

The Net Income Stabilization Account (NISA) Program was established by way of a federal-provincial agreement, authorized under the *Farm Income Protection Act*, for the purpose of helping participating producers of qualifying agricultural commodities achieve long-term improved income stability. The Program allowed participants to deposit funds up to predetermined limits into an account held at a participating financial institution and receive matching contributions from the federal and provincial governments. These funds are held on behalf of the participants.

The federal government and the provinces have approved the wind-down of the Program at the end of the 2002 stabilization year. Participants will have a maximum of five years, with minimal annual withdrawals of 20 percent of the then balance of their accounts, to withdraw their funds from the Program.

The account records the following transactions relating to the Consolidated Revenue Fund or participating financial institutions as follows:

(a) participant matchable deposits held in participating financial institutions. For the fiscal year ending March 31, 2004, participant deposits pertained, for the most part, to the 2002 stabilization year (the period for which a participant filed a 2002 tax return). Participants are entitled to make matchable deposits based on eligible net sales (ENS), which were limited to $250,000 per individual. For the 2002 stabilization year, the Agreement allowed for matchable deposits of up to three percent of the ENS for most qualifying commodities. Additional participant deposits were allowed by separate agreement between Canada and a province.

(b) government matching contributions on participant matchable deposits. For the 2002 stabilization year, with the exception of Alberta, the federal and provincial governments provided matching contributions equal to two thirds and one third, respectively, of participant matchable deposits. The federal government contributed the full three percent for Alberta.

(c) participant non-matchable deposits held in participating financial institutions, which are limited to an annual maximum of 20 percent of ENS (carried forward for up to five years).

(d) interest paid by the federal government on funds held in the Consolidated Revenue Fund, at rates and in accordance with terms and conditions determined by the Minister of Finance.

(e) interest paid by participating financial institutions on funds held for participants, at rates set by negotiation between the participant and the financial institution.

(f) bonus interest of three percent per annum, split between the federal and provincial governments (with the exception of Alberta, where the federal government pays the full three percent), calculated on participant deposits, less

(g) withdrawals by participants from funds held in the Consolidated Revenue Fund or participating financial institutions. (Participants are entitled to make annual account withdrawals up to the amount allowed by the larger of two triggers; a stabilization trigger and a minimum income trigger.)

The following tables illustrate producer deposits and withdrawals, government contributions and interest paid into the Account for the 2000, 2001 and 2002 stabilization years. Refer to the definitions of financial statement accounts above (a to g).

Net Income Stabilization Account — Statement of Net Assets of Program Participants (dollars)

Assets	March 31, 2002	March 31, 2003[1]	March 31, 2004 (Unaudited)
Cash			
Cash in Participant Accounts			
Fund 1	1,845,643,331	2,050,124,635	1,714,249,425
Fund 2	1,726,093,472	2,217,656,395	1,891,757,094
	3,571,736,803	**4,267,781,030**	**3,606,006,519**
Accounts Receivable			
Participants	4,444,584	7,769,598	23,066,207
Financial Institutions - interest on participant accounts	7,318,671	8,371,623	7,117,460
Government contributions and bonus interest			
Federal	10,998,519	36,647,415	22,485,891
Provincial	6,878,473	10,294,137	9,237,105
	29,640,247	**63,082,773**	**61,906,663**
Total Assets	**3,601,377,050**	**4,330,863,803**	**3,667,913,182**
Liabilities			
Participant withdrawals payable	40,697,588	46,720,456	42,400,000
Nets Assets of Program Participants	**3,560,679,462**	**4,284,143,347**	**3,625,513,182**

1. The March 31, 2003, comparative figures have been updated to reflect adjustments resulting from the audit of NISA by The Office of the Auditor General. In addition, comparative figures have been reclassified to conform with presentation adopted for the year ending March 31, 2004 (2002 stabilization year).

Net Income Stabilization Account (NISA) — Statement of Changes in Net Assets of Program Participants (dollars)

	Stabilization Year(s)[1]		
	2000	2001[2]	2002 (Unaudited)
Participant deposits			
Matchable (a)	388,343,818	465,432,628	475,655,623
Non-matchable (c)	26,568,983	23,898,203	17,473,171
Other	2,256,007	2,714,245	1,747,441
	417,168,808	492,045,076	494,876,235
Government matching contributions (b)			
Basic:			
Federal	250,251,488	285,501,819	305,213,835
Provincial	84,766,952	95,649,685	100,610,906
Enhanced:			
Federal	25,890,705	40,754,527	28,745,771
Provincial	27,195,536	43,471,942	29,736,745
	388,104,681	465,377,973	464,307,257
Other government contributions (b)			
Federal	51,213	553,040,153	7,066,490
Provincial	668,273	2,771,547	6,422,768
	719,486	555,811,700	13,489,258
Interest			
Regular Interest			
Consolidated Revenue Fund (d)	50,083,321	49,209,589	60,206,824
Financial institutions (e)	58,527,050	49,539,932	58,637,096
Bonus interest (f)			
Federal	30,845,261	33,386,078	35,610,451
Provincial	20,484,089	22,094,001	23,315,795
	159,939,721	154,229,600	177,770,166
Increase in Net Assets	**965,932,696**	**1,667,464,349**	**1,150,442,916**
Participant withdrawals (g)			
Fund 1	244,279,071	287,029,088	797,940,928
Fund 2	441,269,808	647,293,433	1,001,226,468
	685,548,879	934,322,521	1,799,167,396
Administrative cost share (g)	8,794,977	9,677,943	9,905,685
Decrease in Net Assets	694,343,856	944,000,464	1,809,073,081
Change in Net Assets for the Stabilization Year	271,588,840	723,463,885	(658,630,165)
Net Assets - Beginning of Stabilization Year	**3,289,090,622**	**3,560,679,462**	**4,284,143,347**
Net Assets - End of Stabilization Year	**3,560,679,462**	**4,284,143,347**	**3,625,513,182**

1. The period for which the participant files an income tax return.
2. The 2001 comparative figures have been updated to reflect adjustments resulting from the audit of NISA by The Office of the Auditor General. In addition, comparative figures have been reclassified to conform with presentation adopted for the year ending March 31, 2004 (2002 stabilization year).

Province-based programs

Province-based programs originated as a result of the federal and provincial governments' agreement on the need to facilitate the transition from farmers' reliance on governments to offset their risks, to a situation where farmers are increasingly responsible for their own economic well-being. The Province-Based programs fall into four broad categories.

1. ***Industry Research and Development Programs*** — *programs directed at enhancing the long-term competitiveness and stability of the sector through research, development, training, promotion, etc.*

Province	Program Name	2002-2003 Federal Funding ($000s)	2003-2004 Federal Funding ($000s)
British Columbia	Peace River Agriculture Development Program	-	-
	National Beef Development	1,250	-
Alberta	Hog Industry Development Program (HIG)	101	30
	Hog Industry Development Program (IDF-HG)	-	24
	Beef Industry Development Program (IDF-BF)	908	203
	Beef Industry Development Program (BI2)	-	333
	Sugar Beet Industry Development Program	-	-
	Value-Added Industry Development Program (VAI)	2,864	1,672
	Value-Added Industry Development Program (VAD)	-	156
	National Beef Industry Development Fund (NBD)	-	134
	AB National Beef Industry Development (NBI)	-	7
Manitoba	Agri-Food Research and Development Initiative (1)	-	2,527
	Agri-Food Research and Development Initiative (2)	-	1,300
Ontario	Research & Development Program	8,116	-
	Ontario Inno-Center	41	-
New Brunswick	Research & Innovation Program II	-	1,269
Nova Scotia	Apple Industry Development Fund	7	-
	Technology Development 2000 Program	1,029	-
	Promotion and Awareness Program	71	49
	Technology Development Program	-	951
Prince Edward Island	Agricultural Food Trust Brand Development (Food Safety & Quality Standards & Traceability Systems Development)	-	750
	Agricultural Research Investment Program	-	200
Newfoundland and Labrador	Agri-Food Innovation Program	2,825	396
Yukon	Agri-Food Innovation Program	-	1
Northwest Territories	Research and Development	340	-

2. *Whole-farm (Disaster) Programs — non-NISA disaster programs based on gross margins for individual farm units.*

Province	Program Name	2002-2003 Federal Funding ($000s)	2003-2004 Federal Funding ($000s)
British Columbia	Zero Out Negative Margin Program	420	616

3. *Programs for Transition to Whole-farm — programs designed to assist the sector in making a smooth transition to the whole-farm safety net system.*

Province	Program Name	2002-2003 Federal Funding ($000s)	2003-2004 Federal Funding ($000s)
Ontario	Market Revenue Program	7,811	-

4. *Other*

Province	Program Name	2002-2003 Federal Funding ($000s)	2003-2004 Federal Funding ($000s)
British Columbia	Wildlife Damage Compensation Program	1,036	7
	Negative Margin Insurance Pilot Program	213	61
	Companion Agreement to Provide for Provincial Contribution to Crop Insurance Program	855	-
	Sterile Insect Release Program	1,100	-
Alberta	Wildlife Crop Damage Compensation Companion Program	1,682	-
	Canada-Alberta Assistance Program	-	-
	Farm Water program	-	3,850
	Grasshopper Control Program	-	6,000
	Irrigation Rehabilitation Program	-	8,090
Saskatchewan	Additional Saskatchewan Assistance	-	-
	Big Game & Waterfowl Damage Compensation	-	5,212
Manitoba	Wildlife Damage Compensation Companion Program	808	-
Ontario	Plum Pox Virus	1,469	-
	Plum Pox Eradication Program II	-	77
Quebec	General Agricultural Risk Management Program	50,573	91,300
New Brunswick	Agricultural Environment Management Initiative	-	1,066
Nova Scotia	Apple Industry Development Fund	-	-
	Plum Pox Virus	19	20
Prince Edward Island	P.E.I. Negative Margin	1,839	72
	Potato Disposal Adjustment Program-Companion	65	-
	Elite Seed Potato Quality Improvement (Elite Seed Risk Management Program)	-	101
	Sustainable Resource Conservation Program	-	1,300
Newfoundland and Labrador	Forage Program	239	-
Yukon	Forage Program	-	-

Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act (FIMCLA)

Annual Report 2003-2004

The *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act* (FIMCLA) helps producers and their marketing co-operatives with their financing needs through guaranteed loans, resulting in market expansion, farm innovation, value-added processing and environmentally sustainable farming. The program facilitates the availability of credit to improve farm assets, strengthen production and/or improve financial stability. Under FIMCLA, the Minister of Agriculture and Agri-Food provides a loan guarantee to designated lending institutions and is liable to pay 95 percent of a loss sustained by the lending institution. These loans can be granted for up to 80 percent of the purchase price or the appraised value of the property for which the loan is requested. Producers and producer-owned marketing co-operatives apply directly through a lending institution.

The table below provides statistics on the operation of this program since 1999. FIMCLA provided almost $850 million in loan guarantees to the farming sector over the last five years. Payments and costs have exceeded revenues and recoveries by $6.4 million during this period, which is largely due to payments related to co-operative associations since 1999. A co-operative association may be granted an FIMCLA guarantee for up to $3 million. During fiscal year 2001-2002, a risk analysis study was conducted to establish the fee required to cover program administration and future liabilities under the guarantee. The study concluded that the registration fee of 0.85 percent was sufficient to cover both administration costs and future liabilities.

For the fiscal year ending March 31, 2004, 3,155 loans totalling approximately $106 million were guaranteed under FIMCLA. This figure is down from 4,722 loans totalling $160 million made in 2002-2003, a decrease of 33.75 percent in the value of loans registered. The majority of loans were issued in Saskatchewan, with 70 percent, followed by Ontario and Manitoba with 10.9 and 7.1 percent, respectively. The majority of the loans were issued in the grains and oilseeds sector, which comprised 59 percent of the portfolio, followed by the beef sector with 25 percent. The predominant reason for loans issued was farm implements, which accounted for 55 percent, followed by additional land, equipment and livestock with 15, 9 and 9 percent, respectively. These trends are consistent with previous years.

FIMCLA came into effect in 1988, replacing the *Farm Improvement Loans Act* (FILA). Since 1988, loans worth more than $4 billion have been issued and registered under FIMCLA. The loans outstanding (FILA & FIMCLA) are estimated at $811 million, and the Government's claims paid rate accounts for 1.02 percent of the loans issued. Recoveries on claims during this period averages 0.38 percent of the amount of loans guaranteed; therefore the net cost of claims averages 0.64 percent. The Government's contingent liability in

respect of the loans outstanding at the end of March 2004 amounted to $242 million due to a clause in the Act limiting the Minister's liability to any one lender (90 percent of the first million dollars issued by the lender, 50 percent of the second million and 10 percent of the balance).

The Department realizes that loan registrations have been on a substantial decline since the 1997-1998 fiscal year. In order to address this situation, a review of the program is currently in progress. The objective of the review is to address concerns raised by the lending community and to better align the program with the objectives of the APF. Recommendations resulting from this review process are expected in the fall of 2004.

General Statistics regarding the *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act*

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Number of new loans registered	7,628	6,304	5,659	4,722	3,155
Value of new loans registered ($000)	215,998	189,087	178,732	160,425	105,601
Loan registration fees received ($000)	1,630	1,574	1,527	1,372	896
Claims paid ($000)	881	963	2,694	2,792	2,376
Recoveries of claims paid out (000$)	308	344	158	255	272
Administration costs ($000)	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Net gain or loss ($000)	57	-45	-2,009	-2,165	-2,208

Notes:

- Claims paid amount in 2001-2002 have been updated.
- Claims paid amount in 2002-2003 includes the amount of claims still in the review process, $217,412 of which may or may not be paid in full by the Department depending on the eligibility of the claim.
- Claims paid amount in 2003-2004 includes the amount of claims still in the review process, $1,674,000 of which may or may not be paid in full by the Department depending on the eligibility of the claim.
- Claims paid out in a fiscal year are not necessarily related to loans issued in the same year and could include claims paid out against guarantees issued under FILA.

Agricultural Marketing Programs Act (AMPA)

2003 Crop Year Annual Report

The *Agricultural Marketing Programs Act* (AMPA) received Royal Assent on April 25, 1997. The Act has three parts, the Advance Payments Program (APP), the Government Purchases Program (GPP) and the Price Pooling Program (PPP). The Act also includes the interest-free provision on cash advances for the APP. The 2003 crop year is the seventh year of operation for the programs under the Act.

In 2001, the Minister of AAFC performed an evaluation of AMPA in accordance with the Act. A report on the findings was tabled in Parliament on April 2, 2004.

Advance Payments Program

Under the APP, the Government guarantees the repayment of advances that producer organizations issue to producers as a means of improving cash flow at or after harvest. Each producer can obtain up to $250,000, with the Government paying the interest on the first $50,000 advanced to each producer. The advances are based on the security of the crop the producers have in storage and are repaid as the crop is sold. Should a producer not repay the advance, the Government reimburses the producer organization for a percentage of the advance and the producer becomes indebted to the Crown for the amount of the payment.

The purpose of the advances is to improve marketing opportunities for producers. The advances allow producers to market the crops later in the year when the market conditions may result in better prices. As the crops are marketed throughout the year, the program encourages a more orderly marketing of crops.

For the 2003 crop year, the Department entered into 48 agreements with producer organizations across Canada, including the Canadian Wheat Board (CWB). These organizations advanced approximately $796 million to 30,626 producers. This amount represents an increase of $161 million over the 2002 crop year. During the 2003 crop year, the Department paid $8.6 million in interest costs related to 2003 crop year agreements. As the agreements cover the entire marketing period for the 2003 crop and are in effect until the fall of 2004, additional interest costs will be incurred and the producer organizations will not be in a position to make any claims on the Government guarantee until after this time. In recent years, the default payments under the program are one percent or less of the amount advanced.

Crop Year	Number of Producer Organizations (1)	Canadian Wheat Board Advances ($Millions) (2)	Non-Wheat Board Advances ($Millions) (3)	Total Advanced ($Millions) (4)	Default Payments (fiscal year) ($Millions) (5)	Total Interest Costs (crop year) ($Millions) (6)
1999	51	515	431	946	5.3	23
2000	53	612	362	974	3.7	24
2001	54	509	304	813	5.5	9.5
2002	49	324	311	635	7	8.6
2003	48	463	333	796	6.1	8.6

Notes:

- The information provided in columns (1) to (4) and (6) is based on a crop year, which is approximately August 1 to July 31, and therefore does not coincide with the Government's fiscal year. Consequently, the amounts provided for interest costs will not be the same as those provided in the Public Accounts, which are on a fiscal year.
- The total interest costs (6) for 2003 crop year is as of July 27, 2004.
- The default payments (5) for 2003-2004 fiscal year does include the outstanding amount still with the producer organization of $4.5 million, which could be payable on a worst-case basis.
- The 2002 figures have been updated.

Government Purchases Program (GPP)

Under the GPP, the Minister of AAFC, with the authorization of the Governor in Council, may purchase and sell agricultural products. This authority would be used when unusual market conditions exist, and by intervening, the Minister could improve the marketing environment for a given product. Since AMPA was enacted, this part of the Act has not been used.

Price Pooling Program (PPP)

The purpose of the program is to facilitate the marketing of agricultural products under a co-operative plan. Under the PPP, as was the case under the former *Agricultural Products Cooperative Marketing Act* (APCMA), the Government guarantees a minimum average wholesale price for an agricultural product sold by a marketing agency. The price guarantee agreement entered into with the marketing agencies protects it against unanticipated declines in the market price of their products and covers the initial payment made to producers plus costs incurred by the agencies to market the product, to a fixed maximum. Program participants use the price guarantee as security to obtain credit from lending institutions. This credit allows the marketing agency to improve the cash flow of producers through an initial payment. The initial payment is made to the producer by the marketing agencies upon delivery of the agricultural product. The price guarantee is set at a percentage of the expected average wholesale price of the product for a given crop year. Should the average wholesale price received by the marketing agency for the crop year be below the guaranteed price, the Government reimburses the agency for the difference from the Consolidated Revenue Fund.

For the 2003 crop year, approximately $120 million in price guarantees were provided to seven marketing agencies across Canada for the benefit of 20,700 producers. There are no claims anticipated for the 2003 crop year.

Price Pooling Program Historical Summary of Agreements

Crop Year	Number of Marketing Agencies	Number of Producers	Total Guarantee ($Millions)
1999	6	21,439	197.4
2000	5	20,650	136.226
2001	4	19,350	123.9
2002	5	19,450	62.8
2003	7	20,700	120

Spring Credit Advance Program (SCAP)

In 2000, the Department implemented the Spring Credit Advance Program (SCAP) to assist producers in financing the input costs of their crops in 2000 and 2001. This program has continued into the 2002 crop year and has been extended for five additional years under the APF. The program essentially moves the benefits of APP forward to the spring.

Given the similarities of SCAP and APP, the Minister of Agriculture and Agri-Food included SCAP in the evaluation of the *Agricultural Marketing Programs Act*. A report on the findings was tabled in Parliament on April 2, 2004.

For the 2003 crop year, the Department entered into 27 agreements with producer organizations across Canada, including the Canadian Wheat Board. These organizations advanced approximately $727 million to 38,374 producers. This amount represents an increase of $15 million over the 2002 crop year.

Crop Year	Number of Producer Organizations (1)	Total Advanced ($Millions) (2)	Administration Costs (crop year) ($Millions) (3)	Default Payments (fiscal year) ($Millions) (4)	Total Interest Costs (crop year) ($Millions) (5)
2000	20	357	0.653	3.1	11.2
2001	24	673	0.638	3.8	15.8
2002	25	712	0.9	2.4	12.2
2003	27	727	0.852	11	13.7

Notes:

- The SCAP crop year period is approximately April 1 to December 31; therefore the information provided in columns (1) to (5) could either be interpreted by crop year or fiscal year, except 2000 and 2001 default payments.
- The administration costs (3) for 2002 and 2003 are made up of payments made to the producer organizations and crop insurance agencies to cover costs related to the SCAP. Prior to 2002, administration costs included only payments made to the producer organizations.
- The default payment for 2003 does include the outstanding amount still with the producer organizations of $11.0 million, which could be payable on a worst-case bases.
- The default payments do not include the outstanding amount still with the producer organizations of $3.1 million (2000 and 2001) and $6.6 million (2002), which could be payable on a worst-case basis.
- The number of producer organizations for 2000 and default payments for 2001 and 2002 has been updated.

Reports by Parliamentary Committees and the Auditor General, and Internal Evaluations

Parliamentary Committee Reports

Report of the House of Commons Standing Committee on Agriculture and Agri-Food

The impact on the cattle industry resulting from the discovery of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) was the subject of a Committee report entitled *The Investigation and the Government Response Following the Discovery of a Single Case of Bovine Spongiform Encephalopathy* in November 2003.

The report noted that the discovery of the disease in May, 2003, had political, economic and social repercussions on the agri-food sector in Canada. Although Parliament had adjourned for the summer, Committee members returned to Ottawa to hold meetings and hear witnesses. These special meetings allowed them to follow the investigation and to discuss with government officials and stakeholders the measures taken by the government regarding compensation and the diplomatic relations with Canada's trading partners.

The report praised the epidemiological investigation by the Canadian Food Inspection Agency, but described efforts to re-open export markets and the BSE recovery program as "a hesitant approach." It referred to the price transmission along the beef processing chain as "an unclear mechanism."

The report contained several recommendations in regard to the above three themes. The Government responded in April, 2004. The Committee recommendations and Government responses are:

1) That measures be taken to ensure that Specified Risk Materials (SRMs) are not included in animal feed.

   - The Government noted that SRMs had been removed from the human food supply and that removal from animal feed was under active consideration.

2) Establishment of a comprehensive and cost-effective national cattle traceability system.

   - The response noted that the Minister of Agriculture and Agri-Food announced funding for enhanced cattle identification and tracking and tracing.

3) Establishment of an industry/government task force on trade issues.

   - The response supported the recommendation and noted that government-industry working groups, established by the Beef Value Chain Round Table, were performing this function.

4) The livestock industry and Parliament be kept informed of efforts to improve Canada's livestock situation.

   - Such responses were agreed to and implemented.

5) Additional funding be allocated to support the industry.

   - An additional $125.2 million was allocated for the removal of SRMs from food, increased BSE testing and surveillance, enhanced cattle identification and new requirements for export certification.

6) Compensation for a culling program.

   - A national Cull Animal Program was announced with up to $120 million in federal support.

7) The Competition Bureau investigate beef pricing.

   - The Competition Bureau reported to the Standing Committee directly that its review of the information did not provide grounds to start an inquiry.

The Standing Committee's report and the Government's response in full can be found at:
www.parl.gc.ca/InfoCom/CommitteeReport.asp?Language=E&CommitteeId=3295&Joint=0.

Report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

In November 2003, the Senate Standing Committee tabled a report on the impacts of climate change on Canada's agriculture, forests and rural communities. The report, entitled *Climate Change: We Are At Risk*, noted that climate change can affect agriculture in different ways: higher temperatures and enhanced CO_2 in the atmosphere will allow greater yields, new crops and a northward extension of agricultural land; more variation in temperature and precipitation will be significant challenges for agriculture; and climate change in other countries will affect markets for Canada's products.

The report also noted that farmers are already innovative and adapt to various stresses, including variations in weather. Committee members envisaged the traditional tools to continue to be used in response to climate change. These include technological development such as new crop varieties; farm financial management, including crop insurance; farm production practices such as diversification and irrigation; and government programs such as support programs and taxation.

The report recommended:

1) The Government of Canada assume a leadership role and coordinate climate change impacts and adaptation efforts.
2) Funding and allocation of resources towards climate change impacts and adaptation research be increased substantially.
3) Research on water be made a national priority.
4) The role and resources available to Canadian Climate Impacts and Adaptation Research Network be expanded and increased.
5) The Government of Canada develop and quickly implement an education and communication strategy to inform Canadians on the risks and challenges associated with climate change and its impacts on forests, agriculture, water, ecosystems, and rural communities.
6) A realistic safety net for the long term be designed to incorporate risks associated with climate change in order to allow the farming community to take advantage of possible opportunities that will arise from climate change.
7) A process of systematic review of existing and new programs and policies be implemented to assess whether climate change risks and opportunities are being properly considered. As part of this review, a ministerial roundtable should be held every two years and a report tabled in each House of Parliament on the progress made towards the consideration of climate change risks within federal policies and programs.

The Minister of Agriculture and Agri-Food responded to the Committee in December 2003, by letter, stating that five of the recommendations had implications for the agriculture and that: "Departmental officials will be examining each of these in detail in relation to the Agriculture Policy Framework."

Subsequently, AAFC is developing a suite of measures to address climate change impacts and adaptation within the Agriculture Policy Framework and building on current departmental initiatives. Targeted activities are expected to include:

- conducting research such as assessing climate change impact scenarios and vulnerabilities of agriculture systems;
- developing policies and programs options to support reducing vulnerability and capturing opportunities. Options will consider business risk management, sustainable production systems, financial management and water management; and
- increasing sector awareness of climate change adaptation issues.

Development of AAFC's priority activities will be linked to a federal impacts and adaptation strategy which is underway.

The full report of the Standing Committee can be found at: http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-e/agri-e/rep-e/repfinnov03-e.htm.

Office of Auditor General (OAG) Reports

All OAG reports for 2003-2004 may be found at http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/03menu_e.html.

Managing the Safety and Accessibility of Pesticides

- The five Natural Resource departments are encouraged to continue looking for opportunities and efficiencies to cooperate.
- AAFC has embarked on two new programs (Minor Use Program and Reduced Risk of Pesticides Program) that will contribute to reducing the risks from the agricultural use of pesticides and improving access to minor use and reduced risk pesticides.

Protection of Cultural Heritage

- The report recognizes the need for government to find a balance between cultural heritage protection and available resources.
- The OAG acknowledges the importance of the AAFC's national collection of 17 million insects.
- Built, archival, and published heritage under the auspices of the federal government is exposed to serious risks of losses. Parliament does not obtain complete, overall information on cultural heritage protection. The current protection regimes have reached their limits. The federal government should adopt a more strategic and comprehensive approach to the protection of cultural heritage.

Sustainable Development Strategies

- The Commissioner of the Environment and Sustainable Development encourages departments to develop the sustainable development strategies that have clear objectives, are outcome focussed and have measurable targets linked to objectives. Additionally reporting must be complete and balanced if the sustainable development strategies are to be effective and make a difference to Canadians.

Public Accounts — Managing Government Using Financial Information

- The Auditor General recognized that the Department has made significant improvement in the area of financial internal controls.

Environmental Petitions

- The Commissioner of the Environment and Sustainable Development is satisfied with the timeliness and quality of petition responses, however it notes that petitioners are seldom informed of the outcome of the actions promised and the end results of their petitions.

AAFC follow-up exercise for 2003-2004 OAG reports will be initiated by the Audit and Evaluation Team in September 2004. Progress in meeting any commitments made by the Department against recommendations from the OAG will not be available until the follow-up exercise is completed.

OAG 2003 Annual Monitoring Exercise:

- 1997 OAG Chapter 24 (AAFC - Prairie Farm Rehabilitation Administration)
- 1998 OAG Chapter 11 (AAFC - Cash Advance Program)
- 1999 OAG Chapter 11 (Agriculture Portfolio - User Charges)
- 1999 OAG Chapter 12 (AAFC - A New Crop: Intellectual Property in Research)
- 1999 OAG Chapter 24 (The Canadian Adaptation and Rural Development Fund - An Example of Involving Others in Governing)
- 1999 CESD Chapter 3 (Understanding the Risks from Toxic Substances: Crack in the Foundation of the Federal House)
- 2001 CESD Chapter 01 (A Legacy Worth Protecting : Charting a Sustainable Course in the Great Lakes and St. Lawrence River Basin - Summary)
- 2001 OAG Chapter 05 (Voted Grants and Contributions - Program Management)

The OAG continues to place more emphasis on recommendation follow-ups. They have also stated their intent to re-audit certain recommendations from prior years believed to be of continuing interest to Parliament. The Auditor General also clarified the expectation that all departments consider the results of government-wide audits and implement recommendations, regardless of whether they were included in the audit.

Internal Audit and Evaluation (A&E) Reports

All A&E reports are available in French and English on AAFC Online at http://www.agr.gc.ca/review/rb-ep_e.php?page=list98

Internal Audits

Remote Access Audit[1]
Net Income Stabilization Account
Acquisition Card
Employee Departure Process
Pay and Benefits
Competitive Contracting
Financial Management of Collaborative Research Agreements
Security Screening
Crop Insurance
Implementation of certain Memoranda of Understanding relative to Revenue
Staffing Process
PeopleSoft Application Control

Evaluations

Rural Water
Canadian Agriculture Safety Program
Canadian Adaptation and Rural Development II

1 Because of security issues, this document is not available to the public.

Further Information

Agriculture and Agri-Food Portfolio

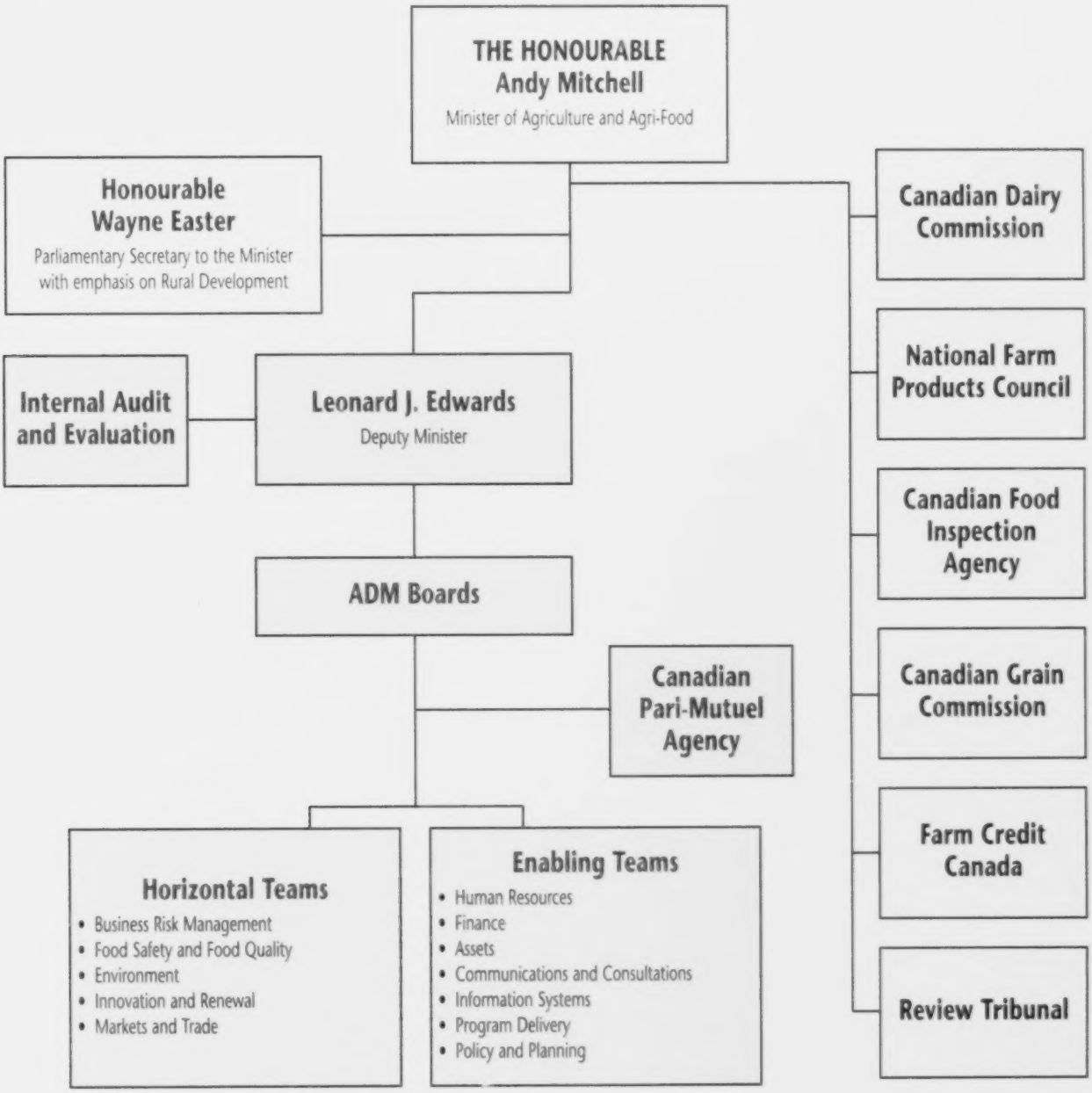

How to Reach Us

Departmental Contacts

Agriculture and Agri-Food Canada

Note: All addresses are at 930 Carling Avenue unless otherwise noted.

General Enquiries
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1A 0C5

Tel: (613) 759-1000 Web: www.agr.gc.ca

More information on the department and its activities can be found at:
www.agr.gc.ca/index_e.phtml

Minister of Agriculture and Agri-Food

The Honourable Andy Mitchell www.agr.gc.ca/minoffe.html

Parliamentary Secretary to the Minister with emphasis on Rural Development

Wayne Easter, MP
Tel: (613) 992-6188
easterw@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/minoffe.html

Deputy Minister

Leonard J. Edwards
Tel: (613) 759-1101
edwardslj@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/cb/min/dmoe.html

Chefs des directions générales et des organismes

Recherche

Bruce Archibald
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7777
archibaldb@agr.gc.ca
http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/

Services à l'industrie et aux marchés

Andrew Marsland
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7561
marslanda@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/dgsim.html

Politiques stratégiques

Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7349
www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml

Programmes financiers pour l'agriculture

Mary Komarynsky
Sous-ministre adjointe
(613) 759-7243
komarynskym@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml

Gestion intégrée

Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/csb_f.phtml

Communications et consultations

Paul Schubert
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7964
schubertp@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml

Ressources humaines

Steve Tierney
Sous-ministre adjoint
(613) 759-1196
tierneys@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/hr/mainf.html

Service national d'information sur les terres et les eaux

Susan Till
Sous-ministre adjointe
(613) 759-1712
tills@agr.gc.ca

Systèmes d'information

Ernie Wallace
Dirigeant principal de l'information
(613) 759-6122
wallacee@agr.gc.ca

Vérification et évaluation

Frank Brunetta
Directeur général
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/review/frbmain.html

Agence canadienne du pari mutuel

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C.P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
www.cpma-acpm.gc.ca/

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Carl Neggers
Directeur général
Tour FCC
1800, rue Hamilton, bureau 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-5081
neggersc@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/pfra/

Secrétariat rural et aux coopératives

Donna Mitchell
Directrice exécutive
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
www.rural.gc.ca
www.agr.gc.ca/policy/coop/

Personnes-ressources du portefeuille

Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie
Présidente
344, rue Slater
10e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
www.nfpc-cnpa.gc.ca

Commission canadienne des grains

Chris Hamblin
Commissaire en chef
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgc.ca
www.cgc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments

Richard Fadden
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@inspection.gc.ca
www.inspection.gc.ca

Commission canadienne du lait

John Core
Président-directeur général
Édifice 55, prom. de la CCN
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
www.cdc-ccl.ca

Financement agricole Canada

John J. Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
www.fcc-sca.ca

Commission de révision

Thomas Barton
Président
Édifice 60, prom. Birch
Ferme expérimentale centrale
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
(613) 792-2087
www.rt-cr.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Agriculture et agroalimentaire Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/1-2004
ISBN 0-660-62601-2

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agriculture et Agroalimentaire Canada

2003 2004

Rapport sur le rendement du Ministère

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Canada

Table des matières

Partie I

Message du ministre 5
Déclaration de la haute direction 7

Partie II

Revue de l'année 9
Introduction 9
Contexte opérationnel 9
Notre réaction stratégique 10
Cadre stratégique d'AAC 12
Notre cadre de gestion – Prendre des mesures en vue de résultats 20

Partie III

Réalisations liées au rendement 23
Introduction 23
Sécurité du système alimentaire 24
Santé de l'environnement 32
Innovations propices à la croissance 39
Initiatives horizontales 50
Information sur les Initiatives horizontales 51
Développement rural 53
Secrétariat aux coopératives 59
Grands thèmes du gouvernement 61
Développement durable 61
Écologisation du gouvernement 62
Gouvernement en direct – Présence en ligne d'AAC 63
Initiative d'amélioration des services 64

Information supplémentaire **65**

Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) 65

Conseil national des produits agricoles (CNPA) 67

Annexe I

Tableaux financiers **71**

Annexe II

Rapports annuels prévus par la loi **87**

Loi sur la protection du revenu agricole 87

Programme d'assurance-production 87

Programme fédéral de réassurance-récolte 90

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) 92

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) 97

Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA) 98

Annexe III

Rapports des Comités parlementaires et de la vérificatrice générale, et évaluations internes **103**

Rapports des comités parlementaires 103

Rapports du Bureau du vérificateur général 106

Rapports internes de vérification et d'évaluation 108

Annexe IV

Information supplémentaire **109**

Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire 109

Pour nous joindre 110

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens le Rapport sur le rendement de mon ministère pour l'exercice 2003-2004.

L'honorable
Andy Mitchell

Le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'un des principaux moteurs économiques et sociaux du pays, représente plus de 8 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB) et contribue près de 4 milliards de dollars à notre balance commerciale tous les ans, et ce, tout en favorisant le développement et le maintien des collectivités rurales.

Le Canada jouit déjà d'une solide réputation dans le monde pour la salubrité, la grande qualité et le caractère innovateur de ses produits agricoles et alimentaires. Effectivement, en 2003, les consommateurs de plus de 180 pays ont acheté des produits agricoles et alimentaires canadiens pour un montant de plus de 24 milliards de dollars. Au cours du premier semestre de 2004, les exportations agroalimentaires ont augmenté de plus de 12 p. 100 par rapport au premier semestre de 2003.

Cependant, l'année a comporté plus d'un défi. Les deux cas confirmés d'ESB en Amérique du Nord en mai et en décembre 2003 ont menacé la survie économique des éleveurs de bétail. En outre, à cause de la sécheresse survenue dans les Prairies et des faibles prix des produits dans certains secteurs, les revenus des exploitations agricoles canadiennes sont parmi les plus bas jamais enregistrés. Puis, au début de 2004, le secteur canadien de la volaille a été frappé par un foyer d'influenza aviaire en Colombie-Britannique.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont réagi à la chute des revenus de 2003 par l'octroi de paiements substantiels totalisant près de 5 milliards de dollars. De plus, en mars 2004, le gouvernement du Canada a annoncé un montant additionnel de 995 millions de dollars pour aider les éleveurs canadiens à se relever à la suite de l'ESB et pour mettre en place des activités de transition.

Notre expérience de l'ESB a démontré la valeur du système de salubrité des aliments et de santé des animaux de calibre mondial que nous avons mis en place. Grâce à ce système, nous avons pu réagir rapidement et efficacement à la crise, insister auprès de tous les intervenants du secteur sur l'importance de la collaboration et obtenir l'aide de nos partenaires internationaux.

La Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du boeuf, qui réunit des hauts fonctionnaires de l'État et des intervenants clés de l'industrie du boeuf, est un exemple classique de notre capacité de collaborer dans les dossiers clés. Cette table ronde s'est avérée une tribune importante qui nous a permis de gérer l'intervention du Canada pendant la crise de l'ESB et a servi de modèle pour une coopération efficace entre les gouvernements et l'industrie.

Mon ministère a contribué à la création de tables rondes sur la chaîne de valeur dirigées par le secteur pour les industries du porc, des oléagineux, des grains céréaliers, des cultures spéciales, des poissons et fruits de mer et de l'horticulture. Les préparatifs vont bon train pour lancer des tables rondes pour les industries des produits laitiers et de la volaille.

Le gouvernement du Canada s'engage à aider les agriculteurs canadiens et leurs familles à tirer leur épingle du jeu dans des circonstances souvent incontrôlables. Pour contribuer à l'établissement de cette capacité, le gouvernement du Canada travaille, depuis les quatre dernières années, avec les provinces, les territoires et l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), la première stratégie nationale à long terme pleinement intégrée à l'intention du secteur. Les provinces et les deux territoires ont signé le CSA et terminé leurs accords de mise en œuvre respectifs.

Grâce à un financement fédéral assuré, il a été possible de mettre en œuvre et de faire progresser le CSA, en 2003-2004. Les agriculteurs canadiens sont en bonne position pour profiter des programmes mis en place dans les secteurs d'activité suivants du CSA :

- établissement d'un nouveau cadre de gestion des risques de l'entreprise;
- renforcement de la traçabilité au moyen de systèmes de salubrité et de qualité des aliments;
- amélioration de l'accès aux marchés internationaux;
- mise en œuvre de plans environnementaux à la ferme et d'activités de gestion des terres agricoles rehaussées, tout en améliorant et en protégeant l'approvisionnement en eau;
- mise en valeur de l'innovation pour les systèmes de production durable de cultures et de bétail et de systèmes de production fondés sur les connaissances et mise en œuvre des programmes de renouveau pour donner aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour gérer la croissance et la compétitivité de leurs entreprises.

Nous continuerons d'œuvrer avec les représentants de tous les ordres de gouvernement et l'industrie dans le cadre de notre stratégie agricole nationale afin d'aider le secteur à relever les défis à court et à long termes, à tirer parti de sa compétitivité et à saisir les nouveaux débouchés sur le marché mondial.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la coordination des affaires rurales,

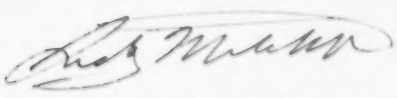

L'honorable Andy Mitchell

Déclaration de la haute direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2003-2004.

Le rapport a été préparé selon les principes de présentation et les exigences énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement* de 2003-2004, et constitue, à ma connaissance, un tableau complet, pondéré et véridique du rendement de notre organisme au cours de l'exercice 2003-2004.

Le sous-ministre
Agriculture et Agroalimentaire Canada,

Leonard J. Edwards

Leonard J. Edwards

Revue de l'année

Introduction

Agriculture et agroalimentaire : moteur de notre économie

Le secteur agricole et agroalimentaire continue d'être un élément clé de l'économie du Canada puisqu'il emploie un Canadien sur huit et compte pour 8,2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). Même si l'agriculture primaire est la fondation de l'industrie, le secteur s'étend bien au-delà de la production agricole. La transformation et la distribution font partie intégrante du secteur. En tout, le secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons emploie 300 000 Canadiens, ce qui en fait la deuxième industrie manufacturière en importance au Canada. En fait, dans six provinces sur dix, elle représente la plus grande industrie manufacturière.

Baisse des revenus agricoles

Même dans une industrie où l'on doit habituellement faire face à des risques importants, l'exercice 2003-2004 était l'un des plus problématiques des dernières décennies. Les contrecoups des pressions, qu'elles soient nouvelles ou traditionnelles, ont entraîné une baisse des revenus agricoles. En mai 2004, Statistique Canada a publié des chiffres qui confirmaient la dure année que venaient de passer les agriculteurs. Le revenu monétaire net a baissé de 43,3 p. 100 en 2003, pour s'établir à 4,2 milliards de dollars – à son plus bas depuis 1977. Toutefois, il est encore plus important de souligner qu'au delà de ces chiffres se trouvent des personnes qui doivent subvenir aux besoins de leur famille et participer à la croissance et à la durabilité de leur collectivité.

Réactions d'AAC

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a réagi aux pressions survenues en 2003-2004 en se servant de mécanismes en place, de même que de nouvelles ressources. Les mesures immédiates mises en place faisaient déjà grandement partie de la vision à long terme du Ministère et de la stratégie nationale à l'intention du secteur, énoncée dans le *Cadre stratégique pour l'agriculture* (CSA), première politique intégrée sur l'agriculture au Canada. En fait, AAC était bien positionné pour réagir à la baisse de 2003-2004, car le CSA était déjà en place.

Contexte opérationnel

Les facteurs qui expliquent une année difficile

Les prix faibles des marchandises, la sécheresse continue dans les Prairies et la valeur plus élevée du dollar canadien sont tous des facteurs qui expliquent l'année très difficile que vient de passer le secteur agricole et agroalimentaire. La découverte d'une vache atteinte d'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) dans le nord de l'Alberta en mai 2003 et la fermeture des marchés d'exportation importants du boeuf canadien qui en a résulté ont également joué un immense rôle dans la baisse de revenu.

Toujours soucieux de fournir aux Canadiens un accès en ligne à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements et faits saillants. Ils sont indiqués par l'icône suivant : 💻.

L'industrie avicole, dont la valeur s'élève à plus de 200 millions de dollars en exportations, a également fait face à de nouvelles pressions en 2003-2004. À la fin de février 2004, on a confirmé des cas de grippe aviaire dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique. Deux semaines plus tard, on a constaté une forme plus grave de la maladie. Plus de 40 pays ont imposé un embargo partiel ou total sur divers produits avicoles. Les agriculteurs de la Colombie-Britannique, les travailleurs agricoles et les transformateurs, de même que leur famille et leur collectivité, ont senti les répercussions économiques.

Notre réaction stratégique

Réaction aux pressions immédiates

À la suite de la découverte de l'EBS au Canada en mai 2003, le gouvernement canadien a pris des mesures immédiates pour protéger la santé des humains et des animaux, négocier un accès renouvelé aux marchés d'exportation pour les ruminants vivants et les produits dérivés de ruminants et régler les problèmes qui découlent des pressions particulières à l'industrie qu'a entraînées la perte de l'accès aux marchés d'exportation.

En réponse à la découverte de l'ESB, plus de 40 pays, y compris les États-Unis, ont fermé leurs frontières à l'exportation de ruminants vivants et aux produits dérivés de ruminants du Canada. En réaction, les gouvernements, qui ont étroitement collaboré avec l'industrie, ont versé plus de 1,7 milliard de dollars pour des mesures ciblées qui aideront à maintenir l'infrastructure actuelle de l'industrie jusqu'à ce qu'un plus grand accès aux marchés d'exportation soit mis en place. Ces programmes comprennent le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, le Programme relatif aux animaux de réforme et le Programme d'aide transitoire à l'industrie. De plus, on a modifié et amélioré le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour qu'il soit plus réceptif aux besoins des producteurs.

Le gouvernement du Canada, qui a collaboré avec des partenaires provinciaux et industriels, a également agi de façon décisive pour limiter les répercussions à court terme de la grippe aviaire et pour garantir la viabilité à long terme des producteurs et transformateurs de poulets. Le gouvernement a pris la décision difficile d'abattre de nombreuses volailles dans la grande région de la vallée du Fraser jusqu'à ce que la crise se résorbe. Le gouvernement a indemnisé les propriétaires, dont la volaille a été détruite, d'après la valeur marchande de leurs poulets. Les travailleurs mis à pied ont eu accès aux programmes fédéraux de partage d'emplois, et le gouvernement a rapidement autorisé des importations supplémentaires, en coopération avec les provinces et l'industrie, pour répondre à la pénurie de produits avicoles là où les produits locaux n'étaient plus disponibles.

À la suite de ces mesures de soutien, les dépenses réelles globales d'AAC pour 2003-2004 en ce qui concerne le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire » étaient le double de ce que le Ministère avait prévu dépenser pour ce résultat. On a obtenu l'autorisation de dépenser les fonds demandés dans le cadre des programmes d'AAC en place de même que de nouvelles activités qui aideront l'industrie à mettre en place le nouveau programme de gestion des risques opérationnels, tout en s'occupant de problèmes graves liés au flux de trésorerie des producteurs.

Suivre la vision à long terme – Le Cadre stratégique pour l'agriculture

Tout en réagissant aux pressions immédiates, apparues à la suite de l'ESB et de la grippe aviaire, AAC a continué d'appliquer sa stratégie et sa vision d'un secteur vivant et concurrentiel grâce à la mise en application du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Le CSA, première stratégie nationale à long terme pleinement intégrée du secteur agricole et agroalimentaire, est une initiative fédérale-provinciale-territoriale de 5,2 milliards de dollars qui fait en sorte que les agriculteurs ont la capacité et la souplesse nécessaires à l'économie du savoir. Maintenant dans sa deuxième année, le CSA, qui a encore cinq ans de financement assuré, cible cinq priorités clés : gestion des risques de l'entreprise, salubrité et qualité des aliments, environnement, innovation et renouveau, et questions internationales.

Ces piliers du CSA sont le reflet des cinq priorités du Ministère (gestion des risques de l'entreprise, salubrité et qualité des aliments, environnement, innovation et renouveau, et questions internationales) et des initiatives et programmes correspondants qui produisent des résultats pour les Canadiens. Grâce à ses cinq priorités, le Ministère continue de rechercher ses trois résultats stratégiques : sécurité du système alimentaire, santé de l'environnement et innovations propices à la croissance.

Les producteurs et les transformateurs d'aliments doivent composer avec un consommateur de plus en plus informé et exigeant qui s'attend à obtenir, à un degré sans précédent, de la salubrité, de la qualité, de la variété et des éléments nutritifs. Le consommateur d'aujourd'hui s'intéresse également à la façon dont on cultive les produits agricoles, surtout en ce qui concerne les répercussions des pratiques agricoles sur l'environnement. Puisque de nombreux pays peuvent cultiver des produits à un bien plus faible coût, nos agriculteurs et transformateurs doivent être les chefs de file en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments, l'innovation et la performance environnementale afin que les produits alimentaires et agricoles du Canada soient les meilleurs et que nous puissions consolider notre position dans les marchés existants et accéder à de nouveaux marchés. Avant, la clé consistait à augmenter la production; à l'avenir, les clés seront la production à valeur ajoutée et la transformation qui tiennent compte de l'environnement. Le CSA est la réponse globale du Ministère aux problèmes du secteur agricole et agroalimentaire à long terme.

En conséquence, il était important pour AAC de mettre constamment l'accent sur le CSA en raison des nouvelles pressions auxquelles a dû faire face le secteur en 2003-2004. Avant la fin de l'exercice, les dix provinces et les deux territoires avaient signé les ententes de mise en œuvre du CSA. Les ententes soulignent la façon dont les programmes fonctionneront et dont les fonds seront alloués par les ordres de gouvernement; elles servent également de fondement en ce qui concerne la coopération intergouvernementale coordonnée pour les années à venir dans un domaine de compétence partagée. Grâce à ses résultats stratégiques, AAC continue d'être à la hauteur des objectifs et des priorités du CSA.

Grâce à ses résultats stratégiques, AAC continue d'être à la hauteur des objectifs et des priorités du CSA.

À la page suivante, le Cadre stratégique du Ministère représente graphiquement l'approche et le modèle logique intégrés axés sur un ministère qu'AAC utilise pour être à la hauteur de la vision et des résultats stratégiques du Ministère.

Cadre stratégique d'AAC

MEILLEURE QUALITÉ DE VIE POSSIBLE POUR TOUS LES CANADIENS

Mandat

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit de l'information, fait de la recherche, offre des technologies et met en place des politiques et des programmes qui permettront d'assurer la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et les innovations propices à la croissance.

Vision

Un secteur agricole et agroalimentaire innovateur et concurrentiel dont les membres travaillent à l'unisson pour faire du Canada le chef de file mondial de la production et de la commercialisation d'aliments et d'autres produits et services agricoles qui répondent aux besoins des consommateurs du monde, dans le respect de l'environnement, et assurent la meilleure qualité de vie possible aux Canadiens.

Résultats stratégiques d'AAC

Sécurité du système alimentaire

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Santé de l'environnement

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Innovations propices à la croissance

Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation et lui permettre de produire des aliments et d'autres denrées agricoles et de dispenser les services connexes, de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Priorités du Ministère

Gestion des risques de l'entreprise

Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et accroître la viabilité et la rentabilité du secteur.

Salubrité et qualité des aliments

Réduire au minimum les risques et les conséquences des toxi-infections alimentaires sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de répondre aux besoins des marchés de produits alimentaires ou de les dépasser.

Environnement

Faire que le secteur respecte l'environnement et réalise des progrès dans les domaines suivants : sol, eau, air et biodiversité.

Innovation et renouveau

Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, favoriser la mise au point de bioproduits et de systèmes de production axés sur le savoir, et élaborer des stratégies qui lui permettront de conquérir des débouchés et de gérer le changement.

Questions internationales

Accroître les possibilités du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'échelle internationale.

Les trois tableaux ci-dessous résument les résultats du rendement d'AAC à l'égard des engagements pris dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 du Ministère. Vous trouverez de plus amples détails sur les priorités de chaque résultat stratégique dans la partie III. (Vous trouverez des liens vers la partie III dans chaque tableau.)

Sécurité du système alimentaire – *Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.*

Engagements signalés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004	Résultats du rendement
• Mettre en place un nouveau cadre de programme en ce qui concerne la gestion des risques de l'entreprise **[Lien vers la Partie III, page 25]**	**Engagement respecté** (et travaux en cours) • On a élaboré le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. • On a élaboré un programme d'assurance-production qui couvrira un plus grand éventail de produits agricoles. • On a élaboré et lancé le partenariat de gestion des risques avec le secteur privé. • Dans un effort d'amélioration constante du programme de GRE, on discute continuellement avec les provinces et l'industrie pour adapter davantage les programmes aux besoins des producteurs. Nous apportons particulièrement des améliorations au nouveau programme PCSRA pour régler les questions suivants : protection accrue, dépôts des producteurs abordables, paiements rapides.
• Améliorer les systèmes de salubrité des aliments et en reconnaître la qualité **[Lien vers la Partie III, page 27]**	**Engagement respecté** (et travaux en cours) • On a mis en place un programme de 62 millions de dollars pour augmenter la salubrité, la qualité et la traçabilité des aliments. • On a versé 80 millions de dollars en vertu du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) pour aider les agriculteurs à mettre en place des systèmes de salubrité des aliments dans leur exploitation.
• Aider l'industrie à établir et à appliquer des systèmes de salubrité des aliments (HACCP) (analyse des risques et maîtrise des points critiques) ou de nature analogue autant à la ferme qu'en aval de la ferme.	**Engagement respecté** (et travaux en cours) • On a versé 92 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les mesures d'identification, de suivi et de retraçage et accroître la surveillance liée à l'ESB.
• Faire reconnaître une image de marque du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada **[Lien vers la Partie III, page 29]**	**Engagement respecté** (et travaux en cours) • On a mis en place une équipe de l'image de marque et effectué des sondages à grande échelle fondés sur le comportement auprès d'acheteurs et de consommateurs de marchés clés. • On a mis en place sept tables rondes sur la chaîne de valeur menées par l'industrie pour rassembler des chefs de file clés de l'industrie – producteurs, transformateurs et autres – et pour créer une compréhension commune de la concurrence et un consensus sur la façon de collaborer pour améliorer la concurrence. • On a fourni du financement à coût partagé en vertu du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) à des groupes industriels pour les aider à améliorer l'accès aux marchés.
• Améliorer l'accès aux marchés **[Lien vers la Partie III, page 30]**	**Engagement respecté** (et travaux en cours) • En étroite collaboration avec des intervenants agroalimentaires canadiens et des provinces, on a fait progresser de façon active les objectifs canadiens dans les négociations sur l'agriculture de l'OMC, au moyen de séances de négociations sur l'agriculture avec l'OMC et de réunions ministérielles. • On a participé à des négociations sur l'Accord de libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale et sur la Zone de libre-échange des Amériques. • On a réussi à obtenir un soutien international en ce qui concerne les objectifs canadiens sur la politique commerciale.

Suite de la page 13

• Aplanir les obstacles techniques **[Lien vers la partie III, page 31]**	**Engagement respecté** • On a réussi à reporter la décision sur la ratification du Protocole sur la biosécurité jusqu'à la prochaine réunion des parties (RP1) afin d'obtenir des renseignements clairs sur plusieurs préoccupations soulevées par le secteur. On a effectué de façon active un éventail de consultations multilatérales et bilatérales avec des partenaires commerciaux importants en vue de la RP1 et à laquelle on a participé activement. • On a élaboré un accord trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur l'expédition de produits d'organismes vivants modifiés (OVM) pour faciliter le libre-accès au marché mexicain. • On s'est activement engagé à travailler en collaboration avec des organismes clés d'établissement des normes ainsi qu'avec divers comités liés à l'OMC et à la technique.

Avantages pour les Canadiens

- Meilleurs outils pour les producteurs afin qu'ils puissent gérer les risques inhérents à leur entreprise
- Amélioration des systèmes de salubrité et de qualité des aliments
- Nouveaux ou plus grands marchés

Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)	
Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein
2 016,6	1 335	4 088,0[1]	1 482

1 Les dépenses réelles de 2003-2004 en ce qui concerne le résultat stratégique « Sécurité du système alimentaire » dépassaient les estimations contenues dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 de deux milliards de dollars en raison de répercussions imprévues (comme l'ESB). On a reçu l'approbation du financement supplémentaire, qui a été dépensé en vertu des programmes comme le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) – 928 millions de dollars; ESB – 403 millions de dollars; le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) – 65 millions de dollars et les demandes supplémentaires en vertu du PCSRA – environ 770 millions de dollars.

Santé de l'environnement – *Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain*

Engagements signalés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004	Résultats du rendement
• Favoriser une approche globale de la gestion environnementale par l'adoption de plans environnementaux à la ferme **[Lien vers la Partie III, page 33]**	**Engagement respecté** • On a intégré des plans environnementaux à la ferme dans les ententes de mise en oeuvre du CSA partout au Canada. • On s'est engagé à verser 293 millions de dollars pour élaborer une planification environnementale à la ferme et mettre en place de bonnes pratiques de gestion.
• Favoriser la gestion des terres agricoles **[Lien vers la Partie III, page 34]**	**Engagement respecté** • On a lancé le Programme de couverture végétale du Canada, qui s'étalera sur cinq ans au coût de 100 millions de dollars, pour tenter de mieux gérer les terres marginales.
• Améliorer et protéger les approvisionnements en eau **[Lien vers la Partie III, page 35]**	**Engagement respecté** • On a élaboré ou amélioré des systèmes et des techniques en ce qui concerne la santé des écosystèmes de l'eau et du sol en réduisant l'utilisation de pesticides dans l'environnement.

Suite de la page 14

• Obtenir une meilleure compréhension des impacts de l'agriculture sur l'environnement **[Lien vers la Partie III, page 36]**	**Engagement respecté** • On a mis de l'avant nos engagements en matière d'environnement lorsqu'on a déposé la Stratégie de développement durable (SDD) III devant le Parlement. • On a conservé un ensemble de sites de recherche à long terme existants et on a continué d'en autoriser l'accès afin de traiter des répercussions de l'agriculture sur l'environnement, de certaines pratiques agricoles sur une production durable et du changement climatique sur le sol et les systèmes de production.
• Continuer l'élaboration de stratégies améliorées sur la lutte antiparasitaire pour les producteurs qui travaillent avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) **[Lien vers la Partie III, page 37]**	**Engagement respecté** • On a établi, au moyen de consultations, un cadre sur la réduction du risque lié aux produits et on a rédigé des stratégies nationales en ce qui concerne les pommes de terre, les pommes et les haricots secs. • On a mené des recherches à long terme sur la lutte antiparasitaire intégrée (LAI), notamment des recherches sur des stratégies de contrôle biologique pour lutter contre les insectes et les maladies, les parasites et les mauvaises herbes dans les systèmes de LAI. • On a mené 450 essais pratiques pour créer des données qui soutiendront les demandes d'utilisation mineure d'outils de lutte antiparasitaire présentées à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et on a donné à l'ARLA les premières demandes à des fins d'examen.

Avantages pour les Canadiens

- Bonnes méthodes de production écologique
- Reconnaissance par les marchés de la production alimentaire écologique
- Environnement encore plus sain pour tous les Canadiens

Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)	
Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein
286,9	1 525	217,8	1 780

Innovations propices à la croissance – *Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation et lui permettre de produire des aliments et d'autres denrées agricoles et de dispenser les services connexes de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.*

Engagements signalés dans le Rapport sur les plans et priorités 2003-2004	Résultats du rendement
• Adopter des innovations et optimiser le rendement des investissements en recherche tout au long de la chaîne de valeurs **[Lien vers la Partie III, page 39]**	Engagement respecté • Les scientifiques d'AAC ont fait état de 487 nouvelles inventions en 2003 (AAC détient 250 brevets, 385 brevets en attente et plus de 380 permis étrangers et canadiens, comme un bioherbicide contre les pissenlits avec Scotts, ce qui met le secteur scientifique d'AAC sur le marché).
• Saisir les possibilités de valeurs ajoutées dans le secteur des bioproduits et bioprocédés **[Lien vers la Partie III, page 41]**	Engagement respecté • On a créé des plants de tabac qui produisent de l'interleukine-10 et de l'interleukine-4, de même que de la soie d'araignée. • Le Projet canadien de génomique des plantes cultivées détermine la structure et la fonction des gènes clés des plantes cultivées. • Les autobus de ville et les tracteurs agricoles polluent moins avec du biodiesel.

Suite de la page 15

• Répondre aux exigences croissantes des consommateurs en matière de durabilité environnementale, de salubrité et qualité des aliments et de bien-être des animaux grâce à l'adoption de systèmes de production durables **[Lien vers la Partie III, page 42]**	**Engagement respecté** • On a élaboré le Système d'analyse visuel des particules Acurum[MD]. • On a mis en place des marais artificiels pour recueillir et utiliser les eaux de ruissellement. • On a créé des techniques pour évaluer le couvert des plantes cultivées afin de réduire l'utilisation d'herbicides pour la culture du colza canola. • On a replanté des vergers qui contiennent la nouvelle variété de pommes : *Aurora Golden Gala*[MD]. • On a commercialisé la bactérie bifidus pour améliorer la santé et la productivité des volailles et pour réduire la présence de salmonelle. • On a créé une technique de thermographie infrarouge qui dépiste les veaux malades, une semaine plus rapidement que les méthodes de diagnostic conventionnelles. • Les experts en horticulture ont désigné le cultivar de framboise Tulameen comme le meilleur des 35 dernières années.
• Aider les producteurs à perfectionner les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer le changement et saisir les possibilités **[Lien vers la Partie III, page 44]**	**Engagement respecté** • On a rendu possible une consultation avec l'Évaluation de l'exploitation agricole et les Services spécialisés de planification d'entreprise pour les agriculteurs admissibles grâce aux Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) dans la plupart des provinces; on prévoit offrir les services dans les autres provinces en 2004-2005. • On a donné aux agriculteurs une aide financière dans le cadre du Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA) pour leur permettre d'entreprendre des évaluations de faisabilité professionnelle et d'élaborer des plans d'entreprise pour des entreprises à valeur ajoutée particulières et faciliter la prise de décisions éclairée par les producteurs.
• Obtenir la reconnaissance dans les marchés clés en ce qui concerne la qualité des produits agricoles et alimentaires canadiens **[Lien vers la Partie III, page 47]**	**Engagement respecté** (et travaux en cours) • On a obtenu et préservé l'avantage concurrentiel du Canada grâce à l'utilisation d'activités stratégiques d'exploitation des marchés (marchés naissants et prioritaires). • On a augmenté l'aide aux marchés pour permettre à l'industrie d'améliorer l'image de marque du Canada et de maximiser les possibilités d'échange, d'investissement et de technologie dans les marchés étrangers. • On a offert un financement à coûts partagés dans le cadre du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) aux groupes industriels de façon à les aider à renforcer la capacité du secteur de mettre ses produits sur le marché extérieur.
• Accroître le développement international **[Lien vers la Partie III, page 48]**	**Engagement respecté** • On a mis en commun notre expertise et notre expérience avec les pays en développement. • En Chine, on a commencé à mettre en application un projet, échelonné sur cinq ans et financé par l'ACDI, qui vise à aider le secteur agricole de Chine à s'adapter aux changements du marché. • On a accueilli un atelier regroupant des fonctionnaires égyptiens pour mettre en commun nos techniques et notre expérience en ce qui concerne la politique commerciale multilatérale sur l'agriculture. • On a organisé une mission en Iran pour déterminer des domaines de coopération technique qui soutiendraient la modernisation du système agricole du gouvernement.

Avantages pour les Canadiens

- Rentabilité accrue sans compromis pour l'environnement ou la qualité des aliments
- Nouveaux usages de produits agricoles traditionnels et expansion du marché
- Augmentation de la compétitivité, des exportations et de la richesse grâce aux nouvelles connaissances et à l'accélération des progrès en sciences et en technologie
- Croissance de l'emploi, de l'investissement et des possibilités de revenu pour les familles agricoles, les collectivités rurales et l'ensemble des Canadiens

Dépenses prévues 2003-2004 (brutes)		Dépenses réelles 2003-2004 (brutes)	
Millions de dollars	Équivalents temps plein	Millions de dollars	Équivalents temps plein
431,0	2 772	425,1	2 908

Gestion des risques de l'entreprise – *Mise en place d'un nouveau cadre de programme*

La gestion des risques de l'entreprise (GRE), l'un des piliers importants du CSA, donne aux producteurs un ensemble détaillé et intégré d'options concernant la gestion des risques. La GRE consiste principalement en deux programmes essentiels, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et l'assurance-production, qui sont accompagnés de programmes de cautionnement financier, de programmes qui s'adressent particulièrement aux provinces et du Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques (PPSPGR). Les programmes de la GRE favorisent tous de façon proactive la gestion des risques de l'entreprise et aident à limiter les risques liés à l'entreprise, entraînant ainsi une rentabilité accrue et un moins grand nombre de demandes de financement ponctuel.

Les programmes de la GRE favorisent tous de façon proactive la gestion des risques de l'entreprise et aident à limiter les risques liés à l'entreprise, entrainant ainsi une rentabilité accrue et un moins grand nombre de demandes de financement ponctuel.

Stabilisation intégrée et protection en cas de catastrophe

L'un des éléments importants du programme de gestion des risques du CSA est le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), lancé en décembre 2003. Le PCSRA remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et comprend, dans un seul programme, les éléments de stabilisation et de protection en cas de catastrophe.

Salubrité et qualité des aliments – *Amélioration des systèmes de salubrité et de qualité des aliments*

Amélioration des systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité

En collaboration avec ses partenaires, AAC soutient la création de systèmes intégrés et nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments pour améliorer et renforcer le continuum alimentaire du Canada. Le renforcement de ces systèmes soutiendra le Canada et le fera progresser jusqu'à ce qu'il devienne le chef de file mondial en ce qui concerne la production, la transformation et la distribution de produits agricoles et agroalimentaires sûrs et de très grande qualité. Pour prouver son engagement, le gouvernement du Canada a annoncé, en 2003-2004, ses activités (protocole d'entente avec les autres ministères et organismes gouvernementaux – Santé Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments et Commission canadienne des grains) et ses programmes (Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments) qui amélioreront les systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments.

Solidifier la confiance des consommateurs – Atténuation des risques

Pour augmenter la confiance des Canadiens envers les produits dérivés du boeuf, le gouvernement du Canada a annoncé en janvier 2004 la mise en place de mesures en ce qui concerne l'identification, le suivi et le retraçage et a amélioré la surveillance et le contrôle de l'ESB – investissements qui totalisent 92,1 millions de dollars sur cinq ans.

Questions internationales – *Reconnaissance de nos produits et amélioration de l'accès aux marchés*

Uniformiser les règles du jeu et défendre les intérêts des Canadiens

Le Canada a grandement intérêt à renforcer les règles internationales qui régissent le commerce agricole, à éliminer les subventions faussant les échanges et à améliorer les possibilités d'accès aux marchés. Ces initiatives sont importantes puisque les exportations représentent la moitié des produits que les agriculteurs cultivent et récoltent, ce qui fait du Canada le quatrième exportateur de produits agricoles au monde.

AAC collabore avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) pour améliorer et protéger l'accès au marché et uniformiser les règles du jeu des marchés internationaux en ce qui concerne les produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

Production écologique – *Action concertée grâce à la planification environnementale à la ferme*

Faire du Canada le chef de file mondial de la production écologique servira à l'expansion des perspectives de marché. C'est le principal avantage de l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et du sol et de la conservation de la biodiversité. À long terme, il est critique de gérer l'environnement afin de créer une industrie durable et de protéger la rentabilité.

Dans le secteur agricole et agroalimentaire, la durabilité de l'industrie est une façon de produire et de transformer des produits agricoles qui peut être appliquée à long terme et de façon à soutenir ou à améliorer la très grande qualité de vie que nous possédons au Canada aujourd'hui. En février 2004, AAC a déposé sa troisième stratégie de développement durable devant le Parlement; il entreprend ainsi une nouvelle approche .

Le CSA, qui comporte des éléments environnementaux, économiques et sociaux intégrés, forme la stratégie de développement durable du Ministère.

Le CSA, qui comporte des éléments environnementaux, économiques et sociaux intégrés, forme la stratégie de développement durable du Ministère. En vertu de la priorité écologique du CSA, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent une aide technique et financière aux producteurs sur une période de quatre ans pour mettre en place des plans environnementaux à la ferme partout au Canada.

Protéger les terres écologiquement sensibles grâce à une meilleure gestion des terres agricoles

Couverture végétale du Canada

En ce qui concerne certaines terres écologiquement fragiles consacrées aux cultures annuelles, la meilleure option écologique est de les convertir en couverture végétale permanente. Le Programme de couverture végétale du Canada apporte aux demandeurs admissibles des conseils techniques et des incitatifs financiers pour transformer les terres écologiquement sensibles en couverture végétale permanente.

Saisir les occasions de valeur ajoutée

Chaque année, de plus en plus d'agriculteurs canadiens pensent lancer ou exploiter une entreprise à valeur ajoutée. Peu importe l'entreprise – production agricole, transformation d'aliments ou toute autre nouvelle entreprise – de nombreux agriculteurs n'ont pas les ressources nécessaires pour entreprendre les démarches de création d'entreprise. Le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA) fournit aux agriculteurs une aide financière pour retenir les services de professionnels de planification d'entreprise qui pourront entreprendre des évaluations de faisabilité professionnelle et élaborer des plans d'entreprise pour les entreprises à valeur ajoutée désignées. Le PPEVA a été lancé dans la plupart des provinces en 2003-2004 et sera un jour accessible partout au pays.

Aller de l'avant en science – *Programmes scientifiques nationaux*

Les nouvelles technologies couvrent chaque aspect des systèmes de production alimentaire et non alimentaire, changeant la façon dont les Canadiens produisent, transforment, conservent, transportent, distribuent et même achètent leurs aliments. Les Canadiens auront de plus en plus l'occasion d'utiliser les produits agricoles de façon à aider la société – il suffit de penser aux nutraceutiques, aux bioproduits et aux médicaments pharmaceutiques. Dans un monde qui évolue rapidement, le savoir est la clé pour demeurer à l'avant-garde. À AAC, les recherches innovatrices soutiennent tous les efforts déployés pour mettre en place le CSA puisqu'elles aident les producteurs et les transformateurs canadiens à s'adapter aux changements des consommateurs en ce qui concerne leurs préférences, leurs exigences et leurs attentes.

À AAC, les recherches innovatrices soutiennent tous les efforts déployés pour mettre en place le CSA en aidant les producteurs et les transformateurs canadiens à s'adapter aux changements des consommateurs en ce qui concerne leurs préférences, leurs exigences et leurs attentes.

Connaissances et compétences nécessaires pour gérer le changement – *Aider les agriculteurs à obtenir des conseils judicieux sur l'entreprise*

Même si l'innovation joue un rôle important dans la création d'aliments et d'autres produits et services agricoles qui ont un potentiel de marché, les producteurs doivent faire face à des problèmes de gestion qui évoluent constamment et saisir les occasions qui se présentent. L'élément du renouveau du CSA entre ici en jeu pour fournir aux producteurs des outils pour gérer la croissance de leurs entreprises et la compétitivité. Par exemple, grâce aux Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes (SCEAC), les agriculteurs admissibles peuvent obtenir une consultation de départ, une évaluation de leur ferme et un plan d'action. Les SCEAC aident également les agriculteurs à payer la préparation de plans d'entreprise spécialisés et détaillés grâce à ses Services spécialisés de planification d'entreprise.

Notre cadre de gestion – Prendre des mesures en vue de résultats

Système de gouvernance en évolution – Fonction de contrôleur moderne

Au moyen d'une planification intégrée, d'un accès accru aux renseignements financiers ou non, à la modernisation des ressources humaines et à la mise en place d'une gestion intégrée des risques, AAC a continué de mettre de l'avant les principes de la fonction de contrôleur moderne en 2003-2004.

Un système de gouvernance efficace est essentiel pour produire des résultats. Au cours des dernières années, le système de gouvernance d'AAC a évolué et s'est modernisé conformément à l'intérêt du gouvernement du Canada en ce qui concerne la fonction de contrôleur moderne et la gestion fondée sur les résultats. Ces changements se sont poursuivis en 2003-2004. AAC possède maintenant un organisme axé sur le travail d'équipe qui met particulièrement l'accent sur la collaboration horizontale pour atteindre les priorités du CSA. Une chaîne de résultats lie les trois résultats stratégiques du Ministère aux priorités du CSA, qui correspondent à leur tour aux ressources ministérielles – ressources humaines, ressources financières et biens. De cette façon, toutes les ressources et activités sont liées aux résultats escomptés, et des indicateurs de rendement permettent le suivi des progrès. Le système de gouvernance correspond ainsi à l'atteinte des résultats stratégiques d'AAC et aux priorités du CSA. Au moyen d'une planification intégrée, d'un accès accru aux renseignements financiers ou non, de la modernisation des ressources humaines et de la mise en place d'une gestion intégrée des risques, AAC a continué de mettre de l'avant les principes de la fonction de contrôleur moderne en 2003-2004.

Amélioration de la gestion des ressources grâce à la planification intégrée

AAC possède un processus de planification intégrée dans lequel chaque partie du Ministère examine son travail et ses priorités pour l'année suivante. Pour 2003-2004, on a classé tout le travail du Ministère selon les projets, et chaque projet était assigné à une équipe qui devait atteindre des extrants particuliers. Le comité exécutif du Ministère a ensuite approuvé la planification par un exercice annuel d'établissement des priorités et d'allocations budgétaires. On met actuellement en place un processus parallèle de présentation de rapport à l'intérieur de chaque équipe et dans l'ensemble du Ministère pour améliorer la rédaction de rapports sur les résultats qui serviront un jour de référence dans le cadre des rapports ministériels sur le rendement.

Accroître l'aide à la décision

En 2003-2004, AAC a continué d'améliorer ses mécanismes d'aide à la décision. L'aide à la décision concerne un accès accru à l'information pour aider la gestion à gérer la prise de décisions à tous les paliers. Pour améliorer l'accès à l'information, AAC établit actuellement un système de gestion d'information pleinement intégré pour le soutien des décisions. À AAC, ce soutien consiste à faire correspondre et à coordonner les éléments clés du Ministère pour exécuter le CSA et générer des données et des renseignements intégrés sur des ressources et des résultats. Grâce au traitement plus rapide des

renseignements, tous les paliers de gestion seront en mesure de planifier, de surveiller, de modifier, de rédiger des rapports et de rendre des décisions puisqu'ils auront obtenu des renseignements opportuns et pertinents. Enfin, il y aura une transparence accrue dans le travail et les coûts nécessaires du Ministère.

En 2003-2004, le Ministère a réalisé des progrès en ce qui concerne la mise à jour des données existantes, de même que pour les processus organisationnels qui génèrent des données, afin d'assurer l'exactitude des renseignements. Il a également pris plusieurs mesures pour avoir une compréhension détaillée des exigences en matière de renseignements des gestionnaires, pour régler les problèmes d'intégrité des données et pour diffuser des données de façon pratique. À la suite de ces améliorations, AAC est davantage en mesure d'intégrer des renseignements à la prise de décisions et de surveiller les projets pour ensuite rédiger des rapports.

Modernisation des ressources humaines – *Cadre axé sur la personne*

Tout le travail d'AAC repose sur les personnes. La stratégie en matière de ressources humaines d'AAC se fonde sur les forces de l'organisme axées sur l'équipe et la collaboration du Ministère. Lancé en 2003-2004, le Cadre axé sur la personne a rassemblé plusieurs initiatives dans une approche systématique et intégrée afin que les efforts et les talents de chaque personne qui travaille à AAC servent à atteindre les objectifs du Ministère. Le cadre définit les outils, mécanismes, politiques et processus nécessaires à AAC pour mettre à profit les capacités des employés et pour atteindre les objectifs.

Gestion des risques intégrée

La gestion des risques intégrée est un processus continu, proactif et systématique qui sert à comprendre, à gérer et à communiquer les risques à l'échelle d'un organisme. À la suite d'un examen détaillé des pratiques et des principes axés sur la gestion des risques, AAC a mis en place en 2003-2004 un nouveau processus en quatre étapes sur la gestion des risques intégrée. Chaque employé du Ministère comprend et utilise ce processus pour déterminer, évaluer, gérer et surveiller les risques. Intégré aux procédures opérationnelles en place et incorporé au cycle de planification d'AAC, le processus permet au Ministère de saisir les risques que l'on trouve à trois niveaux horizontaux dans toutes les activités d'AAC pour ensuite gérer ces risques à partir du bon niveau.

Cadre de responsabilisation de gestion

En 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a publié le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Ce cadre rassemble les principaux éléments contenus dans les initiatives de gestion moderne, comme la fonction de contrôleur moderne, la modernisation des ressources humaines, l'amélioration du service et Gouvernement en direct (GD), en un ensemble de dix attentes en matière de gestion destinés aux administrateurs généraux et à tous les gestionnaires de la fonction publique. Les dix attentes du CRG sont les suivantes : valeurs de la

fonction publique, gouvernance et orientation stratégiques, politiques et programmes, personnes, services axés sur les citoyens, gestion des risques, gérance, responsabilisation, résultats et rendement, et apprentissage, innovation et gestion du changement.

À la suite de la modernisation de son cadre de gestion fondé sur les résultats, AAC continue d'offrir un rendement bien au-delà des attentes du CRG. Les fonctionnaires poursuivent un dialogue continu avec les fonctionnaires du SCT, tandis que le CRG continue d'évoluer en tant qu'outil qui sert à mesurer le rendement en gestion de la fonction publique.

Rapports produits par les comités parlementaires et le vérificateur général [Lien vers l'annexe III, page 103]

Des membres des comités parlementaires et des responsables du Bureau du vérificateur général ont formulé plusieurs recommandations concernant le travail à AAC en 2003-2004. L'annexe III comprend un résumé de ces recommandations et réactions du gouvernement. L'annexe comprend également des liens vers des évaluations et des examens internes menés par le Ministère en ce qui a trait à l'exercice 2003-2004.

Conclusion

L'exercice 2003-2004 a posé de graves problèmes pour les agriculteurs canadiens et les familles d'agriculteurs. Les revenus agricoles ont diminué en raison de pressions comme l'ESB et la grippe aviaire. Le gouvernement du Canada a réagi rapidement. Grâce à divers programmes, le gouvernement, avec l'aide d'AAC, a mis en place des mesures pour aider le secteur à gérer de graves problèmes de flux de trésorerie. AAC continue de travailler avec l'industrie pour s'assurer que ces programmes répondent aux besoins du secteur.

Tout en réagissant rapidement aux pressions immédiates, AAC a continué, en 2003-2004, de garder à l'esprit les objectifs à long terme du CSA au moyen de ses trois résultats stratégiques. Le CSA est toujours la politique agricole nationale du Canada – élément fondamental d'une croissance durable à long terme dans le secteur.

Réalisations liées au rendement

Introduction

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire : l'une des pierres angulaires de l'économie et de la société canadiennes

Le secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire contribue de manière notable à l'économie et à la société canadiennes, ainsi qu'à la qualité et au mode de vie de tous les Canadiens. Le secteur soutient les économies et les collectivités locales et les renforce. Il nous solidarise en tant que citoyens, nous rendant confiants dans ses normes élevées de salubrité et de qualité des produits, ainsi que fiers de ceux-ci. La réputation et l'image du Canada dans le monde s'améliorent grâce au partage d'expertise avec les pays en développement et le rôle que joue notre pays dans les efforts déployés pour soulager la famine.

Malgré les hauts et les bas de l'existence, l'exploitation agricole familiale est demeurée le fer de lance de notre secteur agricole et agroalimentaire. En fait, la grande majorité des exploitations agricoles canadiennes qu'on estime à 250 000 sont familiales. Toutefois, à l'ère d'une concentration croissante de notre système agroalimentaire, de la mondialisation des marchés, des progrès rapides des technologies et du renforcement de la concurrence livrée pour obtenir une partie du budget des consommateurs, la capacité de nos agriculteurs de s'adapter avec succès au changement est sollicitée plus que jamais.

Dévoilement de l'engagement gouvernemental à l'égard du secteur

Dans le cadre du discours du Trône de février 2004, le gouvernement du Canada s'est réengagé à renforcer l'économie agricole. Compte tenu de la portée et de l'ampleur des défis que doit relever le secteur, cet engagement rassurant arrive à point nommé. Plus précisément, le gouvernement s'est engagé à :

- prendre les mesures requises pour protéger l'accès aux marchés internationaux;
- s'assurer que les agriculteurs ne sont pas les seuls à assumer les conséquences d'événements indépendants de leur volonté;
- favoriser l'avancement du secteur sur le plan technologique pour assurer une compétitivité optimale des agriculteurs canadiens et une salubrité sans faille des aliments canadiens.

Ces engagements complètent les initiatives en cours du Ministère qui visent à rendre le secteur plus dynamique, compétitif, rentable, fiable et respectable, tant sur les plans du mode de vie que des moyens de subsistance. Les efforts déployés par AAC en 2003-2004, soulignés ci-dessous, ont mis l'accent sur les trois résultats stratégiques clés du Ministère :

- sécurité du système alimentaire;
- salubrité de l'environnement;
- innovations propices à la croissance.

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Sécurité du système alimentaire

Introduction : Une année où les défis ont été nombreux et les progrès, continus

L'exercice financier 2003-2004 a réservé de nombreux défis au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les conditions climatiques irrégulières, les faibles prix des produits, la concurrence sur les marchés intérieur et internationaux et les obstacles techniques limitant l'accès aux marchés mondiaux ont continué de mettre à l'épreuve la capacité bien connue du secteur de remonter la pente après une période difficile. Tout en réglant ces problèmes immédiats, AAC a continué de faire progresser la vision à long terme du secteur par l'entremise du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Mesures mises en place pour régler les problèmes immédiats de sécurité du système alimentaire

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

À la suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada en mai 2003, le gouvernement canadien s'est empressé de prendre des mesures pour protéger la santé humaine et la santé des animaux. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a immédiatement lancé une enquête épidémiologique visant à retracer la source de l'infection et à déterminer les risques posés pour les consommateurs de boeuf canadiens. Près de 2 700 animaux s'étant trouvés à proximité de l'animal infecté ont été localisés et euthanasiés et près de 2 000 de ces animaux ont subi des analyses de dépistage de l'ESB qui se sont toutes révélées négatives.

L'équipe d'experts internationaux de l'ESB invitée à évaluer l'enquête initiale a félicité le gouvernement du Canada pour sa minutie et sa transparence. L'équipe a en outre fait plusieurs recommandations de mesures ultérieures pour protéger la santé humaine et la santé animale.

En juillet 2003, le Canada a donné suite à la première recommandation de l'équipe, à savoir le retrait des matières à risques spécifiées (MRS), c'est-à-dire les tissus des animaux infectés susceptibles de contenir le prion de l'ESB, de l'approvisionnement alimentaire destiné aux humains. Cette mesure est largement reconnue comme étant le moyen le plus efficace d'empêcher les

humains d'être exposés à l'ESB. Le Canada a par la suite annoncé qu'il prévoyait mettre en œuvre les trois autres recommandations clés de l'équipe, à savoir l'augmentation du nombre d'analyses dans le cadre de la surveillance de l'ESB, l'amélioration des systèmes d'identification du bétail et le retrait des MRS de tous les aliments destinés aux animaux.

L'engagement pris par le Canada de protéger la santé humaine et la santé animale a joué un rôle essentiel dans le maintien de la confiance des consommateurs au pays. La consommation de boeuf a augmenté de 5 p. 100 en 2003 au Canada, ce qui contraste grandement avec ce qu'on a constaté dans d'autres pays où la confiance des consommateurs a subi un tort irréparable suite à la confirmation d'un premier cas d'ESB.

Influenza aviaire

L'ESB n'a pas été le seul nouveau problème sérieux que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire a dû affronter en 2003-2004. En février 2004, l'ACIA a confirmé la présence de l'influenza aviaire dans la vallée du Fraser en Colombie-Britannique. En mars 2004, l'Agence a constaté la présence d'une forme hautement pathogène de la maladie. À la suite de cette découverte, toutes les installations, soit 42 installations commerciales et 11 installations artisanales, dans lesquelles la souche hautement pathogène d'influenza aviaire a été détectée et toutes celles se trouvant dans le périmètre de trois kilomètres les entourant, ont été dépeuplées. Le gouvernement du Canada a indemnisé les agriculteurs dont les volailles ont dû être abattues. Les travailleurs mis à pied ont eu accès à des programmes fédéraux de partage de travail. Entre-temps, le gouvernement, de concert avec les provinces et le secteur, a obtenu l'accès à des importations supplémentaires grâce à une autorisation « accélérée » afin de pouvoir répondre aux besoins des transformateurs de la Colombie-Britannique et des marchés.

Progression de la vision à long terme du CSA

Gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Mise en place d'un nouveau cadre de programme

Il est essentiel, pour soutenir et développer une entreprise, notamment une exploitation agricole, de trouver des façons d'accroître le rendement. Effectivement, la rentabilité, définie comme étant un revenu stable et croissant, fournit l'un des indicateurs qui permet de connaître la viabilité réelle d'une entreprise agricole.

La GRE, qui est l'un des piliers du CSA, offre aux producteurs des options plus exhaustives leur permettant de gérer activement les risques, ce qui entraîne une plus grande rentabilité et une meilleure compétitivité et leur permet de s'éloigner de la gestion de crise à court terme pour acquérir une stabilité à long terme. La priorité accordée à la GRE représente une protection complète en matière de gestion des risques et encourage les producteurs à prendre des mesures proactives pour atténuer les risques de leur entreprise.

La principale réalisation demeure la mise en œuvre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA).

Comme l'agriculture comporte un aspect commercial, les programmes de GRE permettent de réagir aux baisses de revenu de manière à atténuer leurs impacts et à aider les agriculteurs à se rétablir à la suite des problèmes qu'ils peuvent éprouver de temps à autre. En 2003-2004, le gouvernement du Canada a versé une aide de près de 4 milliards de dollars aux producteurs, dans le cadre de divers programmes, notamment une aide de transition et une aide à la suite de la crise de l'ESB. L'État a en outre versé des avances et accordé des garanties de prêt donnant aux producteurs l'accès à des prêts de plus de 1,7 milliard de dollars.

C'est en 2003-2004 que s'est opérée la transition entre les anciens programmes de protection du revenu agricole et les nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. La principale réalisation à cet égard demeure la mise en œuvre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Le PCSRA est un programme destiné à l'ensemble de l'exploitation agricole et dont toutes les exploitations admissibles peuvent se prévaloir, et ce, peu importe ce qu'elles produisent. Le PCSRA intègre la stabilisation et la protection en cas de catastrophe en un seul programme, fournissant ainsi aux producteurs une protection en cas de petites ou de grandes baisses de leur revenu agricole. Cette aide permet de mieux stabiliser le revenu agricole et grâce à elle, les producteurs peuvent mieux gérer les risques en agriculture.

En 2003-2004, le programme de GRE le plus ancien au Canada, soit l'assurance-récolte, a commencé à se transformer en un programme d'assurance-production plus large [redacted]. Le programme ainsi amélioré offrira un plus large éventail d'options aux agriculteurs canadiens et, dorénavant, ce dernier étendra aussi l'aide fournie dans le cadre de l'ancien programme aux éleveurs de bétail.

En raison de la période de transition et des circonstances exceptionnelles dans lesquelles ont dû vivre les producteurs à la suite de la crise de l'ESB, une aide additionnelle leur a été accordée – principalement aux éleveurs de bovins – pour les aider à traverser une année particulièrement difficile. Des mesures spéciales ont été mises en place pour aider l'industrie à réagir à la crise, notamment le Programme r...tional de rétablissement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB et le Programme relatif aux animaux de réforme (PAR).

Le gouvernement du Canada a en outre annoncé, en mars 2004, l'octroi de 995 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI), visant à optimiser l'aide lorsqu'elle était le plus nécessaire :

- 680 millions de dollars pour les éleveurs de bovins qui ont dû subir une fermeture prolongée de la frontière des États-Unis;
- 250 millions de dollars sous forme de paiements directs aux producteurs de tous les produits admissibles, y compris ceux de l'industrie bovine, d'un bout à l'autre du Canada; ces paiements ont été déterminés à partir des données sur le revenu antérieur des producteurs, et offerts afin d'assurer la transition entre le CSRN qui a été restructuré dans le PCSRA;
- 65 millions de dollars pour couvrir le manque à gagner pour l'année de réclamation 2002 du PCRA lorsque les demandes dans le cadre des programmes ont dépassé le montant disponible, principalement en raison de la sécheresse dans l'Ouest du Canada.

Programmes plus fiables – PCSRA

Dans le CSA, la gestion des risques s'éloigne de l'approche de gestion de crise pour adopter une approche fondée sur des programmes mieux intégrés, plus prévisibles et plus fiables. Cette orientation stratégique est à la base du PCSRA, lancé officiellement le 11 décembre 2003.

Le PCSRA, qui est l'un des éléments clés de la priorité de GRE du CSA, est une initiative fédérale-provinciale. Le programme intègre l'aide en matière de stabilisation et la protection en cas de catastrophe, qui relevaient autrefois du CSRN et du PCRA, pour en faire un seul programme qui aide les producteurs à protéger leur exploitation agricole contre les petites et les grandes baisses de revenu. Tous les agriculteurs admissibles peuvent se prévaloir du PCSRA, peu importe ce qu'ils produisent. Les paiements du PCSRA pour l'année de stabilisation 2003 devraient atteindre plus d'un milliard de dollars; la majorité de ceux-ci seront versés en 2004-2005 lorsque les producteurs auront soumis leurs états financiers annuels. À la fin de l'exercice 2003-2004, 944 paiements totalisant 15 millions de dollars ont été accordés depuis le lancement du programme.

Salubrité et qualité des aliments

Amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments

Le cas d'ESB découvert au Canada en mai 2003 a fait ressortir clairement les questions intégrées et certains des principaux facteurs qui influencent dorénavant le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Parmi les principaux éléments qui façonnent le secteur, citons : l'importance primordiale de la salubrité et de la qualité des aliments; la nature intégrée du secteur, aux échelons national et international; la nécessité d'être vigilant à tous les niveaux de la chaîne de production et d'approvisionnement. Tous ces éléments doivent être gérés avec succès pour atteindre l'objectif qui consiste à faire du Canada le chef de file mondial de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments sûrs.

Dans le CSA, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments dirigés par l'industrie. La priorité accordée par le CSA à la salubrité et à la qualité des aliments vise à protéger la santé humaine en réduisant les risques de toxi-infections alimentaires, à accroître la confiance des consommateurs dans le système de salubrité et de qualité des aliments et à augmenter la capacité du secteur d'atteindre ou de dépasser les exigences des marchés qui sont essentielles pour rehausser l'image de marque du Canada.

La priorité accordée par le CSA à la salubrité et à la qualité des aliments vise à protéger la santé humaine en réduisant les risques de toxi-infections alimentaires, à accroître la confiance des consommateurs dans le système de salubrité et de qualité des aliments et à augmenter la capacité du secteur d'atteindre ou de dépasser les exigences des marchés qui sont essentielles pour rehausser l'image de marque du Canada.

Amélioration des infrastructures des collèges vétérinaires canadiens

Les quatre collèges vétérinaires du Canada jouent un rôle intégral dans la sauvegarde de l'approvisionnement alimentaire du pays, de la santé animale et de la santé publique. Reconnaissant leur importance cruciale pour assurer le

maintien des capacités d'intervention du Canada en cas d'urgence nationale, le gouvernement du Canada a investi, en mars 2003, 113 millions pour améliorer l'infrastructure des collèges. L'exercice 2003-2004 a été la première année complète d'un accord de financement quinquennal entre AAC et les quatre collèges vétérinaires du pays.

Ressources génétiques animales

La diversité génétique animale revêt une grande importance pour la sécurité alimentaire et le développement agricole du Canada. En conservant nos ressources génétiques animales, nous protégeons notre capacité d'intervenir en cas de problèmes de santé animale et de santé publique, aux échelons national et international. Reconnaissant la nécessité d'établir cette capacité d'intervention, AAC a lancé, en février 2004, une nouvelle initiative de conservation et d'utilisation durable des ressources animales et génétiques. L'approche de type « réseau en étoile » de cette nouvelle initiative permettra aux personnes et aux groupes intéressés au Canada d'y participer et d'y contribuer. Son plan d'entreprise adopte le modèle d'un partenariat stratégique, tablant sur la force des organismes gouvernementaux, des associations du secteur, des universités et des organismes non gouvernementaux. Cette approche constitue une façon inclusive, efficiente et synergétique de faire progresser l'agriculture.

Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA)

Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) est conçu pour aider l'industrie à élaborer des systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments. Le PCSQA fait fond sur les anciens Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) et Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCAMSA) en élargissant leur portée de façon à inclure la qualité des aliments et la mise au point de systèmes de traçabilité. Ces mesures permettront d'améliorer la capacité du secteur à cerner et à régler les préoccupations et les enjeux en matière de salubrité des aliments, rehaussant ainsi la confiance des consommateurs et améliorant l'accès aux marchés et les débouchés pour le secteur. Ces systèmes sont essentiellement des processus par lesquels on s'assure que des méthodes uniformes d'évaluation de la salubrité et de la qualité des aliments sont en place, et ce, du champ à l'assiette. Tout simplement, plus on peut rassurer les consommateurs, mieux c'est.

Activités liées à l'ESB

En décembre 2003, AAC a annoncé le premier volet du PCSQA. L'investissement de 62 millions de dollars aidera l'industrie à mettre au point ou à améliorer des systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments.

Depuis la découverte du cas d'ESB, des mesures précises d'identification, de suivi et de retraçage ont été prises en 2003-2004. On a également augmenté les activités de surveillance et le nombre de tests de dépistage de l'ESB et on a soutenu la confiance du consommateur dans la salubrité du boeuf canadien. Le 9 janvier 2004, on a investi 92,1 millions de dollars à répartir sur cinq ans dans trois nouvelles mesures :

- amélioration des activités d'application de la loi dans le cadre du système existant d'identification du bétail et augmentation des tests de dépistage de l'ESB, en visant l'analyse d'au moins 8 000 animaux la première année, et jusqu'à 30 000 animaux ou plus par année par la suite;
- accélération du développement, au cours des deux prochaines années, d'un programme d'identification du bétail plus complet ayant recours aux nouvelles technologies et intégrant des approches avec les partenaires commerciaux et les programmes existants;
- augmentation de la capacité de Santé Canada d'intervenir face à l'ESB.

Questions internationales

Augmentation de la visibilité et de l'influence du Canada et défense des intérêts canadiens

Le Canada est une nation commerçante et le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire fournit une partie importante de nos activités d'exportation. En fait, ce secteur a apporté une contribution de 3,72 milliards de dollars à notre balance commerciale en 2003-2004, ce qui représente environ 8,5 p. 100 de notre surplus commercial pour cet exercice financier.

Ces chiffres sont impressionnants. Toutefois, le marché mondial des produits agricoles est à la fois extrêmement compétitif et hautement instable, ce qui souligne l'importance des questions internationales dans la dynamique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadien.

Pour être en mesure de conserver et d'élargir un créneau dans le marché international des produits agricoles et agroalimentaires, le Canada doit constamment rehausser son rôle, sa visibilité et son influence dans l'élaboration des processus et des règles régissant le commerce mondial des produits agroalimentaires tout en innovant continuellement de façon à surpasser ses concurrents en répondant aux exigences des marchés. À cette fin, les efforts déployés par AAC en 2003-2004 étaient centrés sur quatre thèmes clés, à savoir *Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés*, *Améliorer l'accès aux marchés* et *Aplanir les obstacles techniques*, discutés ci-après, ainsi qu'*Améliorer le développement international*, abordé plus loin sous le volet Innovations propices à la croissance avec d'autres éléments clés de *Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés*.

Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés

L'un des objectifs clés du CSA consiste à faire en sorte que le Canada soit le fournisseur premier de produits agricoles et agroalimentaires, qui sont reconnus pour leur salubrité, leur qualité supérieure, leur caractère innovateur et leur respect de l'environnement. Cependant, la valeur de nos produits doit être connue non seulement des Canadiens mais également des acheteurs et des consommateurs sur les principaux marchés mondiaux.

La mise en place d'une image de marque pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire contribuera à créer cette reconnaissance et des progrès sont réalisés à cet égard. Le Ministère a en effet créé une équipe de promotion de l'image de marque qui mène, auprès des acheteurs et des consommateurs des marchés clés, des sondages importants fondés sur leur comportement. Des recherches et des analyses sont terminées pour le Japon, le Mexique et les États-Unis et d'autres analyses sont prévues en 2004-2005 pour d'autres marchés clés. Cette recherche sert de base à l'élaboration de stratégies et d'outils visant à rehausser l'image de marque à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale. L'équipe responsable de l'image de marque a également entrepris des consultations avec les partenaires de l'industrie et des provinces sur les résultats préliminaires de la recherche et sur la stratégie de promotion de l'image de marque et s'attend à ce que les chefs de file de l'industrie participent à l'élaboration d'une promesse véhiculée par cette image, à la création de nouveaux outils de communication et de commercialisation et à l'établissement d'une structure de régie de l'image de marque.

Il appartiendra aux entreprises d'utiliser cette image de marque pour pénétrer de nouveaux marchés et c'est pourquoi le Ministère a contribué à la création de tables rondes sur la chaîne de valeur dirigées par le secteur, afin de réunir ses principaux chefs de file – les producteurs, les transformateurs et d'autres intervenants – pour établir une compréhension commune de la position concurrentielle et créer un consensus sur la façon de travailler ensemble pour l'améliorer. Des tables rondes ont été créées pour les secteurs du boeuf, du porc, des oléagineux, des grains céréaliers, des cultures spéciales, du poisson et des fruits de mer et de l'horticulture et on est en train d'en établir pour les secteurs des produits laitiers et de la volaille. Le Ministère facilite le processus des tables rondes, appuie les plans d'action des tables rondes et contribue à faire en sorte que l'on tienne compte des priorités des tables rondes en matière de politiques et de programmes.

Il faudra la volonté collective de tous les membres de la chaîne de valeur pour apporter les améliorations nécessaires à la mise en place d'une image de marque du Canada et pour la diffuser de manière à dépasser la concurrence sur les marchés internationaux. Les tables rondes sont les tribunes rêvées pour ce faire et pour façonner, tout au long de la chaîne de valeur, des stratégies et des plans d'action qui entraîneront des gains sur les marchés.

Le Ministère appuie en outre les efforts en vue d'améliorer l'image de marque en finançant des projets dans le cadre du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA), autrefois le Programme agroalimentaire (le nom du programme a été modifié pour tenir compte de l'ajout des poissons et des fruits de mer après la prise en charge de la responsabilité du développement des marchés du poisson et des fruits de mer par AAC en octobre 2002). Ce programme, expliqué également plus en profondeur dans le chapitre Innovations propices à la croissance, est le principal mécanisme pour aider l'industrie à accéder plus facilement aux marchés internationaux en ce qui concerne ses produits agricoles et alimentaires.

Améliorer l'accès aux marchés

Sous le thème Améliorer l'accès aux marchés, AAC a mis l'accent, en 2003-2004, sur les négociations commerciales multilatérales et régionales en agriculture, expressément afin d'établir des règles du jeu plus équitables pour les producteurs et les transformateurs canadiens et d'améliorer l'accès aux marchés. Parmi les activités multilatérales du Canada dans ce secteur, citons sa participation active dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les consultations permanentes avec les provinces et les représentants de l'industrie canadienne tout au long des négociations.

Sous le thème Améliorer l'accès aux marchés, AAC a mis l'accent, en 2003-2004, sur les négociations commerciales multilatérales et régionales en agriculture, expressément afin d'établir des règles du jeu plus équitables pour les producteurs et les transformateurs canadiens et d'améliorer l'accès aux marchés.

À l'échelon régional, le Canada a participé aux neuvième et dixième séries de négociations sur le libre-échange avec quatre pays d'Amérique centrale, connus sous l'appellation CA4. Les objectifs d'accès au marché du Canada pour l'agriculture lors de ces négociations consistent à chercher un résultat global et équilibré qui serait avantageux pour le secteur agroalimentaire canadien. Le Canada a également participé à la huitième réunion ministérielle de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui s'est déroulée à mi-chemin des négociations. Le Canada considère d'abord la ZLEA comme une négociation sur l'accès aux marchés qui a pour objectif principal d'obtenir l'accès des produits agroalimentaires canadiens aux marchés de la ZLEA à des conditions plus avantageuses que celles qui sont possibles au sein de l'OMC.

Aplanir les obstacles techniques

Parmi les autres activités multilatérales mises en place pour aplanir les obstacles techniques, mentionnons la participation aux négociations de l'OMC concernant les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et notre participation active dans les comités clés de l'OMC pour le secteur de l'agriculture et de l'alimentation (c'est-à-dire le Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, le Comité des obstacles techniques au commerce et le Comité du commerce et de l'environnement). Le Canada participe également à la première réunion des Parties au Protocole sur la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la biodiversité.

Conclusion

L'agriculture et l'agroalimentaire est un secteur important pour l'économie et la société canadiennes. En 2003-2004, le gouvernement du Canada s'est de nouveau engagé à assurer la viabilité à long terme du secteur tout en relevant de façon déterminée les défis immédiats et traditionnels du secteur. AAC a maintenu le cap et continué de faire progresser la vision d'un secteur concurrentiel par la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Santé de l'environnement

Introduction : Établir les rapports

Selon les conclusions de l'enquête À l'écoute des Canadiens, menée à l'automne de 2002, 81 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement fédéral doit faire de l'environnement une priorité au cours des cinq prochaines années. À la lumière de ces conclusions, l'environnement se classe parmi les cinq principales questions d'intérêt public. Le fait que le public est davantage conscient des liens entre la qualité de l'environnement, d'une part, et la qualité de la vie et la santé à long terme, d'autre part, amplifie les préoccupations à ce titre. Pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les conséquences de cette sensibilisation accrue à l'égard de l'environnement sont évidentes. Non seulement les consommateurs du Canada et, de plus en plus, ceux de l'étranger s'attendent à des pratiques et à des produits qui favorisent la qualité de l'environnement, mais ils fondent aussi leurs décisions d'acheter ou non sur le respect que l'industrie manifeste pour l'environnement.

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Assumer la responsabilité et fixer les objectifs

Reconnaissant la haute priorité que les Canadiens accordent à l'environnement, le gouvernement du Canada, dans le discours du Trône du 2 février 2004, citait la sauvegarde de l'environnement comme « l'une des grandes responsabilités des citoyens et des gouvernements au 21e siècle ».

Comme contribution à cette responsabilité partagée, AAC s'est donné comme objectif, à long terme, de faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), qui englobe des éléments de nature environnementale, économique et sociale, a été élaboré par AAC pour faire en sorte que les Canadiens bénéficient d'un environnement plus sain, d'une qualité de vie supérieure et d'une base de ressources naturelles durables. Par cette approche intégrée, les besoins immédiats sont comblés sans mettre en jeu la capacité de répondre aux priorités dans les années futures.

La qualité de l'environnement comme garantie de prospérité

Les agriculteurs ont toujours été d'admirables gardiens des ressources utilisées en agriculture, mais la conservation et l'amélioration de la capacité de production du bassin des ressources est absolument nécessaire pour les générations actuelles et futures. En effet, nous comprenons maintenant que la prospérité à long terme du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et son aptitude à évoluer dans l'environnement naturel de manière responsable et durable sont intimement liées. Non seulement l'air, l'eau, le sol et la biodiversité du Canada bénéficieront des résultats de cette prise de conscience, mais notre industrie sera en mesure de profiter de sa position de chef de file dans le domaine de l'environnement et de saisir de nouveaux débouchés sur le marché.

Les agriculteurs appliquent déjà des pratiques qui augmentent les profits de leurs exploitations et améliorent l'état de l'environnement. Par contre, à une époque où il faut constamment gagner la confiance du public, il est possible de

faire davantage pour s'assurer que les pratiques agricoles contribuent à une meilleure gestion des ressources naturelles essentielles disponibles. Pour produire de manière respectueuse de l'environnement et en récolter les avantages, les agriculteurs doivent : adopter des pratiques qui protègent la qualité de l'air, de l'eau et des sols; promouvoir la conservation des organismes vivants; garantir la disponibilité de produits agricoles salubres et de qualité supérieure; protéger le moyen de subsistance et le bien-être des entreprises agricoles et agroalimentaires, des travailleurs et de leurs familles. Le volet environnement du CSA définit des façons dont le gouvernement peut aider, notamment : une meilleure qualité d'information et des recherches accrues sur les liens entre l'agriculture et l'environnement; la mise au point de pratiques de gestion bénéfiques; l'accélération des mesures visant la réalisation des priorités environnementales par l'élaboration d'un plan environnemental de la ferme.

Améliorer le rendement à la ferme : Plans environnementaux des fermes (PEF)

Tout effort sérieux fait dans le but de renforcer la gérance de l'environnement ou de réaliser des progrès en ce sens doit commencer à la ferme, car c'est à la ferme que l'interaction avec l'environnement se fait le plus directement par des décisions de gestion et des pratiques de production. Il faut donc que les agriculteurs possèdent l'information et les outils nécessaires pour cerner les nouvelles questions environnementales qui font surface dans leur exploitation et être aptes à les régler. Afin de répondre à cette exigence, le gouvernement du Canada, par le biais du CSA, a consacré 293 millions de dollars sur cinq ans pour aider le secteur agricole de l'ensemble du Canada à élaborer et à mettre en oeuvre des plans environnementaux. Toutes les provinces ont maintenant souscrit à cette initiative.

Le Plan environnemental de la ferme (PEF) favorise l'évaluation des risques ainsi que les activités qui visent à atténuer ces risques et la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement. Les producteurs qui participent volontairement au programme PEF assistent à un atelier d'introduction, suivi d'une séance de partage d'information au cours de laquelle ils effectuent l'évaluation des risques environnementaux de leur exploitation agricole et élaborent un plan pour enrayer les risques repérés.

Selon le principe national, chaque plan élaboré est examiné par une tierce partie. En pratique, le processus d'examen varie d'une province à l'autre et se fait parfois par un comité de pairs. Dans certaines provinces, le planificateur aide l'agriculteur à examiner son plan, tandis que dans d'autres, un expert effectue un examen technique. À la fin de l'examen, le producteur dont le PEF a été approuvé devient admissible à une demande d'aide financière à coûts partagés au titre du Programme national de gérance agroenvironnementale pour mettre en oeuvre les mesures identifiées dans son plan.

Avant la création du CSA, la planification environnementale à la ferme ne se faisait que dans certaines provinces, alors que maintenant, vu que cette mesure constitue un domaine prioritaire dans le volet environnement du CSA, le PEF sera mis en vigueur dans l'ensemble du pays. Le mode d'élaboration du PEF varie d'une province à l'autre, tout en demeurant conforme aux normes et aux objectifs nationaux. La méthode est donc uniforme à travers le Canada pour ce qui est de réaliser des objectifs environnementaux mesurables et pratiques dans les domaines de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité.

Bâtir un avenir plus écologique : Programme de couverture végétale du Canada

La prospérité à long terme de l'industrie de l'agriculture dépend de la santé et de la capacité de production du sol. Les activités agricoles peuvent non seulement avoir une incidence sur le sol de la ferme, mais aussi sur le milieu ambiant. Bien que la superficie totale des terres arables du Canada soit demeurée passablement constante pendant plusieurs décennies, des changements importants se sont produits dans la façon dont ces sols sont utilisés. En effet, même si la superficie de terres cultivées – terres en cultures et terres en jachère – a augmenté considérablement au Canada, en réalité, la superficie de terrains agricoles propices a diminué. On peut donc croire que la production agricole en est venue à dépendre davantage de terres marginales et qu'il en découle éventuellement des effets sur la productivité, la qualité des sols et de la faune, sans parler d'autres effets sur l'environnement.

Le programme prévoit la prestation de conseils techniques et comprend des mesures incitatives qui encouragent la conversion des terres marginales ou des terres dont l'écosystème est fragile et favorisent la gestion des terrains en bordure des cours d'eau ainsi que la construction de brise-vent.

Les terres marginales sont des terres de piètre qualité susceptibles de donner un rendement faible. Ce sont les dernières terres à être cultivées et les premières à être abandonnées. Le Programme de couverture végétale du Canada se veut une réponse à la dépendance croissante de l'industrie envers les terres agricoles marginales.

Lancé en juillet 2002 à l'échelle nationale, le Programme de couverture végétale du Canada est doté d'un budget de 110 millions de dollars et s'inscrit dans le CSA. Ce programme, dont les modalités ont été décrites en mai 2003, prévoit la prestation de conseils techniques et comprend des mesures incitatives qui encouragent la conversion des terres marginales ou des terres dont l'écosystème est fragile et favorisent la gestion des terrains en bordure des cours d'eau ainsi que la construction de brise-vent. Le but est d'aider les producteurs à améliorer leurs pratiques de gestion des pâturages, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à accroître la biodiversité et à protéger l'habitat de la faune.

Le Programme de couverture végétale du Canada se concentre sur les quatre éléments de programme suivants :

- Conversion des terres – recouvrir d'espèces végétales permanentes les terres dont l'écologie est menacée;
- lieux menacés – gérer les terres agricoles situées à proximité d'un cours d'eau;
- aide technique – aider les producteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques
- brise-vent – planter des arbres sur les terres agricoles

Dès que sa demande au Programme de couverture végétale du Canada est approuvée, le producteur reçoit deux paiements forfaitaires :

- 20 $ l'acre pour l'ensemencement ou la plantation d'espèces fourragères cultivées ou d'arbres ou 75 $ l'acre pour ensemencer ou planter des espèces indigènes;
- 25 $ l'acre après que le producteur a établi la couverture vivace. Un représentant du Programme de couverture végétale du Canada inspecte les lieux et le producteur signe un accord d'utilisation des sols d'une durée de 10 ans (Le Programme de couverture végétale du Canada rajustera ce paiement en fonction de tout paiement en trop pour l'ensemencement.).

À ce jour, le volet conversion du Programme de couverture végétale du Canada a donné naissance à 1400 projets sur 115 000 acres. Cette superficie, qui auparavant était soumise à une culture annuelle, a été recouverte de végétation vivace. Plusieurs projets d'aide technique ont été lancés au Manitoba pour aider un plus grand nombre de producteurs agricoles à adopter des pratiques de gestion bénéfiques.

Programme des pâturages communautaires

Agriculture et Agroalimentaire Canada gère, par l'entremise du Programme des pâturages communautaires (PPC) de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), 87 pâturages communautaires dans les Prairies. Ce programme aide les agriculteurs à solidifier leurs opérations en mettant à leur disposition environ 900 000 hectares de parcours naturel pour le broutage estival et un service d'accouplement pour 220 000 animaux d'élevage. L'espace de broutage est attribué aux producteurs selon une formule et des frais sont exigés pour les services fournis dans les pâturages. Les recettes réelles perçues en 2003-2004 ont atteint un total de quelque 15 millions de dollars, ce qui couvre environ 85 p. 100 des coûts directs et 75 p. 100 du total des coûts du programme. Le PPC est l'une des plus grandes et des plus anciennes contributions de l'ARAP à la conservation de l'environnement.

Prendre des décisions plus éclairées : Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Note planète est un système dont les éléments sont intrinsèquement liés; nos ressources en sols et en eau sont des éléments très importants de ce système. L'eau douce est sans doute notre ressource naturelle la plus précieuse et la plus essentielle, mais sa qualité risque d'être gravement affectée par les activités qui se poursuivent sur les sols. Puisqu'il est essentiel dans notre vie quotidienne d'avoir accès à une eau pure et de qualité supérieure, l'utilisation judicieuse et la gestion efficace de nos ressources en sols et en eau revêt une importance particulière pour nous Canadiens. En effet, de nos jours, les Canadiens exigent davantage de responsabilité et de sécurité en ce qui touche les réserves aquatiques nationales. Ils s'attendent à ce que les décisions sur l'utilisation des terres soient fondées sur des pratiques soucieuses de l'environnement conformes à la meilleure information disponible.

Les décisions qui portent sur l'utilisation de terres agricoles sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau utilisée par 90 p. 100 des Canadiens, soit quelque 28 millions de personnes. Parce que les Canadiens dépendent de l'eau de surface et de l'eau souterraine pour leurs besoins domestiques, il est de première nécessité de veiller à l'utilisation saine et à la gestion judicieuse des terres agricoles. Pour aider les personnes qui prennent des décisions sur l'utilisation des terres à faire des choix bien informés, le gouvernement du Canada, par l'entremise d'AAC, met en place une initiative sur Internet, qui offrira un accès à guichet unique aux données à jour, locales et pertinentes sur les sols et l'eau.

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) constituera une source essentielle d'information à l'appui de la planification et de l'analyse effectuées par les producteurs agricoles et par les planificateurs municipaux, provinciaux et fédéraux dans toutes les régions du Canada.

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) constituera une source essentielle d'information à l'appui de la planification et de l'analyse effectuées par les producteurs agricoles et par les planificateurs municipaux, provinciaux et fédéraux dans toutes les régions du Canada.

Actuellement, le SNITE est au stade de la définition des détails; sa mise en oeuvre est prévue pour le début de 2005. Entre-temps, AAC continuera de forger des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et des groupes sectoriels – qui contribueront tous à donner aux décideurs sur l'utilisation des terres l'information, les outils et les conseils d'expert dont ils ont besoin pour prendre des décisions conséquentes. Reconnu à titre de grand projet de l'État en 2003, le SNITE témoigne de l'engagement du gouvernement du Canada au bien-être de tous les Canadiens et à la qualité de leur vie et il contribuera à faire de ce pays un chef de file par ses pratiques de gestion durable des terres et des eaux.

Voici quelques-unes des activités du SNITE en 2003-2004 : consultations avec des groupes de travail provinciaux, des partenaires fédéraux et d'autres intervenants pour élaborer des besoins opérationnels détaillés; formation d'un comité consultatif supérieur de projet, ateliers dans le but d'analyser les lacunes et d'élaborer des stratégies et des plans préliminaires; mise sur pied d'un système de validation pour entériner l'emploi de la technologie de l'information; établissement d'un cadre de gestion de projet.

Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) offrira une aide financière fédérale au secteur de l'agriculture pour la planification, le développement et la conservation des sources d'eau.

L'eau, flot nourricier de l'agriculture : Programme national d'approvisionnement en eau

Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) offrira une aide financière fédérale au secteur de l'agriculture pour la planification, le développement et la conservation des sources d'eau. Il encouragera aussi les producteurs et les groupes d'agriculteurs à avoir recours à des pratiques durables dans des régions agricoles du Canada touchées par la sécheresse. Par le biais du programme, AAC versera une aide financière pour régler à l'échelle nationale les questions d'approvisionnement en eau réputées prioritaires pour l'industrie de l'agriculture. Les projets financés touchent le développement d'infrastructures à la ferme, notamment le stockage en surface, les pipelines et les puits dans les pâturages et les infrastructures hydrauliques à utilisateurs multiples comme les réseaux régionaux de canalisation d'eau et les installations de remplissage de réservoirs. Le programme favorisera aussi les travaux stratégiques visant à trouver des solutions pour les régions qui ont actuellement des problèmes d'approvisionnement en eau ou qui prévoient en avoir, et contribuera à trouver des solutions à long terme à ces problèmes, solutions qui seront particulièrement appréciées dans les années de faibles précipitations.

Le PNAE a été lancé à la suite d'un accord signé dans deux provinces (Manitoba et Île-du-Prince-Édouard) en 2003-2004. L'aide financière a été versée uniquement au Manitoba. En préparation à la signature des accords avec les autres provinces, l'aide technique a été accordée à des clients de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Arriver à mieux comprendre le rapport entre l'agriculture et l'environnement

Malgré leur réputation de protecteurs de l'environnement, les agriculteurs sont de plus en plus confrontés au changement et à la complexité de l'exploitation agricole. Par exemple, à mesure que les intrants agricoles se multiplient et que les systèmes et les pratiques agricoles évoluent, il faut continuer à comprendre les effets des engrais, des pathogènes et des pesticides, particulièrement sur l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. Étant donné que les travaux de recherche

sont harmonisés avec les priorités du CSA, le Programme scientifique national de santé de l'environnement (PSNSE) est conçu de manière à répondre à ces besoins en matière de recherche, à contribuer au développement du SNITE et des indicateurs de rendement agroenvironnementaux et à appuyer l'élaboration de meilleures pratiques de gestion. Le PSNSE coopère aussi avec Environnement Canada pour l'établissement de normes nationales, avec Santé Canada pour la qualité de l'eau et avec le Programme des pesticides à usage limité de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) sur des stratégies de rechange pour la gestion de la lutte antiparasitaire.

Au cours de la période de 2003-2004, une nouvelle initiative quinquennale, dotée d'un budget de 10 millions de dollars, a été lancée pour l'évaluation de la technologie environnementale en agriculture dans le but d'aider financièrement les secteurs public et privé à faire l'évaluation économique et environnementale de douze nouvelles technologies environnementales destinées aux producteurs et aux commerces agricoles et à perfectionner ces technologies.

Une autre initiative quinquennale de 10 millions de dollars a été mise en oeuvre pour donner aux chercheurs d'AAC et à leurs collaborateurs les moyens financiers de réduire les lacunes informationnelles sur l'eau et les engrais afin de réduire les risques que présente l'agriculture et d'élaborer des pratiques de gestion nouvelles, d'améliorer la qualité de l'eau, de favoriser une meilleure gestion des engrais et d'accroître les avantages environnementaux par des recherches nouvelles axées sur l'innovation.

En 2003-2004, un groupe a été chargé d'élaborer, à l'échelle nationale, des critères de sélection, des principes et une liste descriptive des pratiques de gestion bénéfiques (PGB). De plus, une méthode nationale d'examen des PGB dans les provinces a été établie et mise en vigueur. On a aussi déterminé les besoins en matière de données permettant le contrôle, l'évaluation et l'adoption de PGB. Toutes les provinces ont ensuite convenu de mettre en oeuvre des principes et des méthodes nationales pour identifier et évaluer les PGB dans le secteur. Une liste nationale a été dressée en consultation et en collaboration entre les provinces, l'industrie et un groupe de travail national. Un processus a alors été désigné pour la modification et la mise à jour annuelle des listes de PGB des provinces.

En 2003-2004, le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural II (FCADR II) a versé une contribution financière au Conseil des nutriments culturaux pour lui permettre de tenir la conférence inaugurale de l'Institut canadien des engrais. Cette conférence a donné aux intervenants l'occasion de se pencher sur les travaux de recherche en cours et sur la politique actuelle de gestion des nutriments et d'en discuter, d'élaborer un site Web et une bibliothèque virtuelle, et de promouvoir une meilleure compréhension des pratiques de gestion bénéfiques. Un réseau d'information a été formé dans le but de s'adresser à l'industrie et au gouvernement et de servir d'outil de communication publique. Étant donné que le gouvernement et le public s'intéressent de près à la question des nutriments culturaux, il était important d'établir un véhicule permettant à l'industrie de communiquer les pratiques bénéfiques aux producteurs agricoles et de tenir le gouvernement et le public au courant des développements au sein de l'industrie.

Des activités de recherche ont été entreprises, notamment dans le domaine de la Lutte antiparasitaire intégrée (LAI). A la suite de l'étude intitulée Établissement de stratégies de lutte biologique contre les insectes, les maladies

et les mauvaises herbes dans le cadre des programmes de LAI, un partenariat sectoriel a été formé entre AAC, Scotts Canada et The Scotts Company pour le développement commercial d'un bioherbicide fongique pour la lutte contre les pissenlits et les dicotylédones. Une présentation provisoire a été rédigée à l'intention de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) en vue de la commercialisation de ce produit antiparasitaire à risque réduit pour l'herbe à gazon.

Les grandes initiatives entreprises en 2003-2004 dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité et du Programme de réduction des risques liés aux pesticides garantiront l'élaboration et la mise en application de stratégies particulières à chaque produit afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement liés à l'utilisation de produits pour la lutte antiparasitaire. AAC travaille en collaboration avec l'ARLA de Santé Canada et avec l'industrie et les provinces pour accroître la disponibilité et l'adoption d'outils et de pratiques à risque réduit pour la lutte contre les parasites en agriculture. Parmi les principales réalisations au cours de la période de 2003-2004 citons la mise au point d'un cadre permettant d'établir des stratégies de réduction des risques, l'établissement de plusieurs profils de cultures et de trois stratégies nationales de réduction des risques, et un appel à la recherche qui a donné lieu au financement de 19 projets de recherche pluriannuels visant l'élaboration d'outils et de pratiques de lutte antiparasitaire à risque réduit.

Le Programme des pesticides à usage limité a permis d'effectuer plus de 450 essais au champ de pesticides à usage limité en 2003-2004 et de rassembler des données en vue de la préparation d'une présentation à l'ARLA. De concert avec les provinces, des groupes de producteurs et des représentants de l'industrie, AAC a cerné les principales priorités pour agencer les problèmes de parasites avec des solutions possibles. Neuf installations de recherche d'AAC ont reçu une certification leur reconnaissant la capacité de mener des essais sur le terrain conformément aux bonnes pratiques de travail en laboratoire. Au cours de la même période, 12 projets de recherche pluriannuels ont été financés. Ils fourniront de l'information à l'appui de l'utilisation de pesticides à usage limité qui posent peu de risques pour l'environnement, accentuant davantage la viabilité des cultures sur surfaces réduites au Canada.

Conclusion

Par le biais du CSA, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux incitent les agriculteurs à respecter l'environnement et à réduire les effets de la production agricole sur l'environnement.

La gérance de l'environnement est essentielle à la viabilité et à la prospérité à long terme de l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les agriculteurs se sont acquittés sérieusement de leur rôle de protecteurs des ressources et ont fait ce qui s'impose pour gérer les risques connus. Par le biais du CSA, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux incitent les agriculteurs à respecter l'environnement et à réduire les effets de la production agricole sur l'environnement. Grâce à l'accélération des mesures de protection de l'environnement, les Canadiens peuvent être rassurés quant à la salubrité de l'eau et de l'air et avoir la certitude que les produits qu'ils achètent sont produits dans le respect de l'environnement.

Innovations propices à la croissance

Introduction : L'innovation et le renouveau sont les clés du succès dans un monde en pleine mutation

Les progrès de la science et de la technologie transforment l'économie mondiale, et l'agriculture ne fait pas exception. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien n'hésite pas à adopter de nouvelles méthodes. Des innovations constantes sont nécessaires pour assurer son succès ici même au pays ainsi qu'à l'étranger.

Les producteurs primaires représentent l'assise de la filière alimentaire canadienne, qui emploie 1,7 million de personnes dans les secteurs de la fabrication, du commerce de gros et de détail, et du tourisme d'accueil. Chaque maillon de la chaîne agricole est aujourd'hui plus attentif aux préférences de ses clients. Tant au pays qu'à l'étranger, on note une croissance de la demande d'aliments de qualité supérieure dont la salubrité a été établie et qui ont été produits dans le respect de l'environnement. Des innovations continuelles sont essentielles pour permettre de relever ces défis sur les marchés.

Faire du Canada le chef de file mondial au chapitre de l'innovation de façon à mettre au point des aliments et d'autres produits et services agricoles susceptibles de percer sur des marchés nationaux et internationaux diversifiés

Pour AAC, innover est synonyme de promouvoir le changement technologique. Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour que tous les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire, et notamment les producteurs primaires et les transformateurs, conservent une longueur d'avance sur leurs concurrents. En fait, promouvoir la science, la recherche et le transfert de technologie est au coeur même du CSA. Les ressources qu'AAC affecte à la recherche sont maintenant alignées sur les priorités du CSA dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments, de la santé de l'environnement, des systèmes de production durable, ainsi que des bioproduits et bioprocédés.

Afin d'utiliser de façon optimale l'argent des contribuables et de réinvestir dans la recherche, certaines des technologies mises au point par AAC sont protégées par des brevets et d'autres accords juridiques. Le Bureau de la propriété intellectuelle d'AAC apporte son expertise aux chercheurs du Ministère qui mettent au point de nouvelles techniques ou de nouveaux procédés. Il aide également à tisser des liens avec les groupements de producteurs, l'industrie, les investisseurs et les entrepreneurs qui assureront la commercialisation des découvertes.

Les nouvelles orientations de l'agriculture profitent à l'environnement

Croissance économique et protection de l'environnement étaient autrefois perçues comme des objectifs contradictoires, mais il devient de plus en plus manifeste que les deux peuvent coexister de façon harmonieuse. AAC prend en compte les facteurs tant écologiques qu'économiques lorsqu'il crée de nouveaux créneaux commerciaux rentables pour le secteur.

Par exemple, l'utilisation de l'éthanol plutôt que de carburants fossiles tels que l'essence réduit les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada peut donc renforcer ses collectivités rurales et respecter ses engagements de Kyoto au chapitre du changement climatique en faisant une plus grande place à ce biocarburant. Les chercheurs d'AAC ont commencé à évaluer une technologie de transformation permettant de produire des matières de grande valeur à partir des grains. Ce travail pourrait rendre plus efficiente la production de l'éthanol.

AAC a fourni également une aide technique et des fonds du FCADR au projet de production d'éthanol dérivé de la cellulose auquel participent plusieurs ministères et la société Iogen. Les progrès réalisés ont été tels que celle-ci a pu annoncer ses plans pour la construction d'une usine commerciale.

Les chercheurs d'AAC travaillent d'arrache-pied à réduire le recours aux pesticides à l'étape de la production primaire. Ces produits préoccupent certains consommateurs canadiens et représentent un important poste de coûts pour les producteurs. Si l'on parvient à en réduire l'emploi tout en maintenant les niveaux de production végétale, chacun y trouvera son compte. Voici deux exemples de recherches d'AAC qui permettront aux producteurs d'utiliser moins de pesticides.

Le blé a généré au Canada des recettes monétaires agricoles de l'ordre de 2,4 milliards de dollars en 2003, sans compter les retombées économiques découlant des exportations, de la production d'éthanol et de la préparation de produits dérivés. Toutefois, la brûlure de l'épi ou fusariose des céréales, maladie cryptogamique due à un champignon appartenant au genre Fusarium, menace cette culture tant dans l'Est que dans l'Ouest du pays. Elle occasionne des baisses de rendement, et la mycotoxine produite par le champignon peut rendre le grain impropre à la consommation humaine ou animale. Des chercheurs d'AAC ont réduit le temps de développement d'un blé tendre roux d'hiver appelé FT Wonder, en ont amélioré le criblage au champ et ont collaboré avec Hyland Seeds à sa mise en commerce. Cette variété, utilisée pour la pâtisserie, permet de maintenir les rendements. Lorsqu'elle est infectée par le champignon responsable de la fusariose, ses grains renferment quatre fois moins de mycotoxines que ceux des autres variétés. FT Wonder permettra de réduire les applications de fongicides et accroîtra la confiance dans la salubrité du blé d'hiver produit dans l'Est du Canada. Les sélectionneurs d'AAC en poste dans l'Ouest du pays travaillent également à créer des variétés résistantes à la fusariose adaptées à la région.

Les agriculteurs adoptent une approche intégrée, pluriannuelle et globale de la lutte contre les mauvaises herbes. Des progrès continuent d'être réalisés à ce chapitre dans la culture du canola, une importante production végétale de l'Ouest canadien. Les pratiques culturales qui favorisent un développement rapide de cette plante accroissent la compétitivité de cette dernière face aux mauvaises herbes. Lorsque la culture elle-même peut ainsi être utilisée comme première ligne de défense, l'emploi des herbicides s'en trouve réduit. Les chercheurs d'AAC ont mis au point un programme informatique afin de déterminer les combinaisons optimales de cultivars et de dates de semis permettant la fermeture rapide des rangs. De concert avec les autres indices agronomiques, c'est là un outil utile pour prédire l'intensité de la concurrence culture/mauvaise herbe.

La qualité de l'eau est une autre préoccupation publique qui intéresse les chercheurs d'AAC. Ceux-ci, de concert avec la Essex Region Conservation Authority et la Friends of the Environment Foundation du Canada Trust, ont mis au point un système de réservoir de terres humides qui accroît les rendements de soja et de maïs tout en réduisant la pollution de l'eau. Les eaux du réseau de drainage souterrain et celles de ruissellement sont dirigées vers ce réservoir plutôt que vers les cours d'eau et fossés ouverts. L'eau recueillie est recyclée et réutilisée par la culture grâce à un réseau d'irrigation souterrain contrôlé. Chacun y trouve son compte : les producteurs profitent de rendements élevés, d'une utilisation de l'eau plus efficiente et d'une meilleure gestion des eaux de ruissellement, la source d'approvisionnement en eau de la collectivité est protégée et un habitat est créé pour la faune.

Jeter l'assise d'une économie renouvelable

Les spécialistes des bioproduits et des bioprocédés mènent des recherches moléculaires approfondies sur les plantes cultivées afin d'en déterminer les profils génétique et biochimique propres.

Le travail de certains des chercheurs d'AAC débouchera à terme sur de nouvelles sources d'ingrédients végétaux précieux qui pourraient servir à la fabrication de tout un éventail de produits, depuis les biocarburants jusqu'aux produits pharmaceutiques. D'autres équipes travaillent à mettre au point des variétés dotées d'une résistance aux maladies ou à des stress environnementaux tels que la sécheresse ou le froid. D'autres encore s'attachent à découvrir des outils de lutte biologique qui deviendront partie intégrante d'une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée et contribueront à réduire l'emploi des pesticides chimiques.

Les chercheurs d'AAC à London (Ontario) ont mis au point des plants de tabac bien particuliers. Ceux-ci ne serviront pas à la fabrication de cigares et de cigarettes, mais plutôt à celle de l'interleukine 10, qui sert à combattre les maladies intestinales inflammatoires ou de l'interleukine 4, qui régule la réponse immunitaire chez les diabétiques, ou encore, à celle de soie d'araignée destinée à des usages industriels.

La fabrication de protéines pharmaceutiques dans des plantes ouvre la voie à toute une gamme de nouvelles possibilités de traitement des maladies humaines. Comme les coûts de production des protéines synthétiques complexes sont prohibitifs, les chercheurs se tournent vers les végétaux. Ils ont notamment réussi à produire des quantités suffisantes de certaines protéines de grande valeur à l'aide de tabac génétiquement modifié.

La bioéconomie est manifestement la voie de l'avenir, et les bioproduits et bioprocédés représentent l'un de ses moteurs. La mise au point de nouveaux caractères très prisés est essentielle pour assurer la compétitivité de l'agriculture canadienne. Les matières nouvelles ont une très grande valeur, et une production agricole de masse est nécessaire pour répondre à la demande des applications industrielles. Les plantes permettent une production bon marché à grande échelle. AAC peut fournir l'expertise nécessaire pour produire ces substances dans les plantes.

Deux autobus du service de transports en commun de Saskatoon sont maintenant moins polluants grâce aux efforts concertés d'une équipe de recherche sur les bioproduits qui est implantée dans cette ville et qui comprend des chercheurs d'AAC. Cette équipe a mis au point un ester méthylique à base de canola qui est utilisé comme additif dans le carburant pour réduire à la fois la consommation, les émissions de gaz à effet de serre et l'usure du moteur. Ces autobus s'inscrivent dans un projet unique qui consiste à ajouter 5 p. 100 d'ester méthylique au carburant diesel normalement utilisé. Les « biobus », qui sont décrits par les transports en commun de la ville de Saskatoon comme une « bouffée d'air frais », sont en service depuis le 15 septembre 2002. Pendant les deux années que durera le programme, les moteurs de ces autobus seront soumis à des essais visant à déterminer le degré d'usure et d'autres caractéristiques.

AAC dispose également d'une technologie pour évaluer l'efficience énergétique et les émissions de gaz d'échappement des tracteurs fonctionnant au biodiesel. Les chercheurs d'AAC à Ottawa ont installé sur un tracteur 20 capteurs différents de façon à mesurer la vitesse du moteur, la vitesse au sol et la consommation de carburant. Le tracteur peut utiliser du carburant diesel ordinaire ou encore

des mélanges préétablis de carburant diesel et de biodiesel. L'information obtenue aide les producteurs à choisir le matériel aratoire et les pratiques de travail du sol qui leur permettront d'optimiser l'efficience de fonctionnement.

Les chercheurs d'AAC à Saskatoon ont réussi à isoler un microorganisme naturellement présent dans le sol qui pourrait être utilisé dans la lutte biologique. Celle-ci consiste à utiliser un organisme vivant pour en enrayer un autre indésirable – une mauvaise herbe en l'occurrence. Le microbe en cause possède une qualité unique et précieuse, celle de pouvoir détruire dès qu'elles sortent de terre des plantes dicotylédones telles que le pissenlit, le mouron des oiseaux et le chardon des champs, sans pour autant nuire aux graminées. Cette propriété en fait un agent de lutte biologique idéal aussi bien pour les propriétaires fonciers qui gazonnent de nouvelles surfaces que pour l'industrie du gazon. AAC collabore avec Scotts Canada afin de déterminer l'innocuité de cet organisme et, le cas échéant, d'en faire un produit commercial d'entretien des pelouses.

Une économie renouvelable vigoureuse recèle d'énormes promesses pour le Canada. Mais, pour exploiter ce potentiel, il faut pouvoir compter sur l'infrastructure, le personnel hautement qualifié et le corps de connaissances nécessaires à la création des nouveaux bioproduits. Celle-ci suppose que l'on canalise l'activité métabolique des plantes de façon à créer des produits utiles aux humains. Un autre facteur tout aussi important consiste à assurer un approvisionnement stable de ces produits en réduisant d'une manière durable les risques de production que doivent affronter les producteurs (ravageurs, maladies, intempéries).

Le Projet canadien de génomique des plantes cultivées d'AAC cherche à déterminer la structure et la fonction des principaux gènes de ces dernières, ce qui aidera à créer au Canada des cultures résistantes aux maladies et aux insectes, et tolérantes à des stress tels que le froid et la sécheresse.

À cette fin, le Projet canadien de génomique des plantes cultivées d'AAC cherche à déterminer la structure et la fonction des principaux gènes de ces dernières, ce qui aidera à créer au Canada des cultures résistantes aux maladies et aux insectes, et tolérantes à des stress tels que le froid et la sécheresse. Ces plantes afficheront en outre un rendement plus élevé et posséderont de meilleures caractéristiques de qualité, si bien qu'elles pourront servir à améliorer la nutrition et la santé des humains ou se prêter à des utilisations industrielles.

Les nouvelles technologies répondent aux préoccupations des producteurs et des consommateurs

Le secteur agricole et agroalimentaire se doit d'assurer la qualité des aliments à un coût minime. Les systèmes d'assurance-qualité doivent satisfaire à des critères de précision, de répétabilité et de rapidité. Les chercheurs d'AAC ont mis au point un certain nombre de technologies qui sont utilisées au Canada et ailleurs dans le monde.

Par exemple, les chercheurs d'AAC à Lethbridge (Alberta) ont récemment conçu une technologie d'analyse visuelle des particules, qu'ils ont fait breveter. La première application qui en découle est un système d'analyse des semences appelé Acurum[MD]. Dupont Canada assure la concession de licences à l'échelle mondiale pour ce système qui, en moins de deux minutes, permet de mesurer objectivement 320 caractères à partir d'un échantillon de quelque 10 000 graines. Acurum[MD] est particulièrement utile pour l'analyse de la qualité des grains. Par exemple, AAC et les Services à l'industrie de la Commission canadienne des grains (CCG) ont coopéré en vue d'« adapter » le système aux Normes des grains du Canada. Les chercheurs des deux organismes ont mis au point des indices pour déceler le grain infecté par des champignons appartenant au genre Fusarium en établissant une corrélation avec le niveau de mycotoxines (connu sous le nom de DON) observé. Le système décèle et mesure les quantités de grains qui ont été endommagés par des facteurs environnementaux ou des problèmes de manutention, et évalue des facteurs de qualité liés à l'impureté variétale dans l'échantillon.

Une autre approche pour assurer la qualité des aliments consiste à utiliser de bons microorganismes pour combattre les mauvais. Les chercheurs d'AAC à Guelph (Ontario) se sont intéressés à une famille de microorganismes, les bactéries bifidus; celles-ci sont naturellement présentes dans l'intestin des poulets et de bon nombre d'autres animaux. Ces microorganismes possèdent plusieurs propriétés bénéfiques. Par exemple, ils peuvent rendre les sucres plus assimilables et se révéler une importante source de vitamines et d'acides aminés. Mais, par dessus tout, ils empêchent la croissance d'autres bactéries dans l'appareil digestif, y compris les salmonelles qui sont à l'origine des toxi-infections alimentaires. L'identification des bactéries *bifidus* qui sont les plus bénéfiques constitue une façon naturelle et relativement peu coûteuse d'améliorer la santé et la productivité des troupeaux de poulets au Canada et, du même coup, d'assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.

Les producteurs primaires peuvent également tirer profit de nouvelles technologies mises au point par les chercheurs d'AAC. Les exemples suivants se rapportent à deux préoccupations des consommateurs, soit l'utilisation d'antibiotiques en production animale et la protection des animaux.

La grippe bovine est la principale maladie contractée par les veaux, et elle occasionne aux éleveurs des frais dépassant 30 $ par animal. Pour diagnostiquer et traiter la maladie, il faut capturer et manipuler les veaux malades, ce qui est source de stress pour ces animaux. Qui plus est, les sujets qui ne sont pas infectés sont également manipulés et risquent d'être traités, inutilement, aux antibiotiques. Les chercheurs d'AAC à Lacombe (Alberta) ont mis au point une technique de thermographie infrarouge non invasive qui mesure la température de l'oeil et permet de déceler les veaux malades jusqu'à une semaine plus tôt que les méthodes de diagnostic normalisées. La détection hâtive élargit les options de traitement et permet d'isoler les animaux malades avant qu'ils infectent le reste du troupeau.

Les exemples suivants montrent comment diverses cultures, toutes créées à l'aide des méthodes de sélection classiques, ouvrent de nouvelles perspectives pour le secteur et réduisent les risques de la production.

Plus de 11 000 inscriptions ont été reçues dans le cadre d'un concours public dont l'objet était de baptiser la plus récente variété de pomme d'AAC – Aurora Golden Gala[MD]. Ce concours, qui a été couronné de succès et qui a fait connaître cette pomme au public, a été lancé au moment même où bon nombre de producteurs de pommes de la Colombie-Britannique s'apprêtaient à replanter leurs vergers. Un certain nombre d'entre eux ont décidé d'utiliser ce nouveau cultivar très productif, qui donne une pomme croquante, juteuse, de calibre moyen, dotée d'une saveur fraîche et agréable. La mise à fruits est précoce, et les fruits se conservent longtemps en entrepôt et en magasin. Tout le matériel de propagation du pommier, qui est commercialisé sous licence au Canada et à l'échelle internationale par la Plant Improvement Company (PICO) de l'Okanagan, a été vendu à l'avance jusqu'en 2005.

Le framboisier Tulameen, qui a été mis en commerce par AAC il y a plus de dix ans déjà, demeure la variété de bouche la plus en vogue au monde. Tulameen possède plusieurs qualités exceptionnelles, dont le gros calibre et la fermeté relative de son fruit, qui est très savoureux et d'un rouge moyen brillant. Elle est résistante à la souche commune du puceron vecteur du virus de la mosaïque du framboisier. Le fruit est facile à cueillir, et la période de cueillette s'étend sur quelque six semaines, soit deux semaines de plus que chez la plupart des variétés de framboisiers. Tulameen convient également à la production en serre et fait l'objet d'une production commerciale « hors saison » dans l'État de New

York et dans d'autres parties de l'Est de l'Amérique du Nord. Elle a mérité en juillet 2004 l'Outstanding Cultivar Award de l'American Society of Horticultural Science. Ce prix est décerné au créateur d'un cultivar ou de matériel génétique exceptionnel d'espèce fruitière, de zone tempérée ou tropicale, qui a été mis en commerce au cours des 35 dernières années et qui a eu des retombées importantes sur le plan scientifique ou commercial.

La moutarde brune, *Brassica juncea*, est mieux adaptée au temps chaud et sec du sud des Prairies que les variétés courantes de canola. Les qualités que les fabricants de moutarde recherchent pour relever nos hot-dogs correspondent aux éléments mêmes qui ont été supprimés pour créer le canola. Les chercheurs travaillent depuis le début des années 1980 à réduire les teneurs en acide érucique et en glucosinolates de *B. juncea* et ils ont finalement réussi, de concert avec le Saskatchewan Wheat Pool, à mettre au point des variétés qui respectent les critères de qualité propres au canola tout en conservant l'aptitude à produire des rendements élevés dans des conditions sèches. *Brassica juncea* réduit les risques de la production et pourrait permettre d'affecter de 0,8 à 1,6 million d'hectares supplémentaires à la production d'oléagineux dans la partie la plus sèche des Prairies.

Renouveau – aider dès aujourd'hui à préparer l'avenir

Pour les producteurs, le changement technologique ne comporte pas que des avantages. Certes, ils peuvent exploiter les possibilités résultant de la mise au point de nouveaux produits ou de la découverte de nouvelles utilisations des produits existants. De même, les nouvelles techniques de production et de gestion peuvent avoir un effet positif considérable sur la rentabilité de leurs exploitations. Mais, par ailleurs, les progrès rapides de la science et de la technologie doivent s'accompagner d'une mise à niveau des compétences et des connaissances. Les producteurs doivent donc continuellement acquérir des connaissances afin de composer efficacement avec les changements découlant de l'innovation.

La priorité du volet Renouveau du CSA est d'aider les producteurs à acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour prospérer au 21e siècle et pour s'adapter à la demande des consommateurs et des marchés. Les producteurs peuvent obtenir des conseils sur les façons d'améliorer leurs perspectives de profits grâce à l'exploitation de possibilités à la ferme ou à l'extérieur de celle-ci, ainsi que de l'information sur les moyens d'accroître le revenu familial. On distingue trois programmes de renouveau.

La priorité du volet Renouveau du CSA est d'aider les producteurs à acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour prospérer au 21e siècle et pour s'adapter à la demande des consommateurs et des marchés.

Les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) offrent une vaste gamme de services consultatifs en vue d'aider les producteurs à établir des objectifs pour leur entreprise et à dresser des plans qui leur permettront de les atteindre. Par l'entremise de ce programme, les agriculteurs peuvent recourir aux services d'experts-conseils pour évaluer leur situation financière, discuter de leurs objectifs, déterminer et évaluer les options qui s'offrent à eux, et définir des plans d'action et des plans d'entreprise dans des domaines particuliers tels que la diversification, la commercialisation, les ressources humaines, la gestion des risques et la relève.

Le programme Planification et évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA) offre, aux agriculteurs qui envisagent l'établissement ou l'expansion d'une entreprise de ce type, une aide financière qui leur permettra d'engager des professionnels pour les aider à procéder à des évaluations de faisabilité ou à dresser un plan d'entreprise complet. Les producteurs peuvent ensuite s'inspirer de cette information pour mettre sur pied une entreprise à valeur ajoutée ou procéder à l'expansion d'une entreprise existante.

Les Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA) offrent aux agriculteurs et à leur conjoint(e) une aide au chapitre de l'évaluation des compétences et de la formation afin qu'ils puissent faire des choix éclairés concernant leur avenir et exploiter des possibilités de revenu à la ferme ou à l'extérieur de celle-ci. Après une évaluation des compétences et l'établissement d'un plan d'apprentissage individuel, un soutien peut être accordé pour des activités telles que la gestion d'entreprise, la comptabilité, la gestion financière et la gestion des ressources humaines.

Analyses comparatives et sensibilisation

Dans le cadre de la priorité Renouveau, AAC a également créé certains outils utiles dans le but de fournir aux agriculteurs l'information dont ils ont besoin pour prendre de saines décisions d'affaires. Par exemple, l'analyse comparative est un moyen objectif d'évaluer le rendement d'une exploitation agricole en regard d'autres de même taille et de même type. Dans cette optique, AAC a mis au point un outil financier gratuit et facile à utiliser appelé « Comparer pour réussir ».

Le réseautage et le partage de l'information entre producteurs se sont révélés des moyens efficaces de mettre en commun les compétences en gestion et de s'attaquer à toute une gamme de défis. Le site Web des « Services agricoles » d'AAC en direct permet aux producteurs de communiquer entre eux et de partager de l'information afin d'accroître leurs compétences en gestion et de résoudre leurs problèmes. Le site se veut un guichet unique donnant accès aux services et programmes agricoles du fédéral et des provinces, aux sites de mentorat et à de l'information sur les cercles agricoles.

S'adapter au changement grâce à l'amélioration continue : du FCADR au PASCAA

En 1995, le gouvernement du Canada lançait le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) afin de stimuler la croissance à long terme, la création d'emplois et la compétitivité à l'intérieur du secteur agricole et agroalimentaire et dans les régions rurales agricoles. AAC a investi 60 millions de dollars par année dans les programmes du FCADR depuis la création du fonds.

Un second volet du FCADR – le FCADR II – a été lancé en mars 1999; ses priorités au titre de l'adaptation comprenaient la salubrité et la qualité des aliments, l'exploitation des débouchés, la recherche et l'innovation, la durabilité environnementale, ainsi que le développement rural et le renforcement des capacités des ressources humaines. Les priorités du FCADR II sont très semblables à celles du CSA, ce qui prouve qu'elles correspondent toujours aux besoins du secteur. Il est clair que le FCADR II a joué un rôle clé de précurseur en finançant des projets et en favorisant des idées et des approches innovatrices qui aident le secteur à tirer profit des nouvelles possibilités et à soutenir plus efficacement la concurrence tant au pays qu'à l'étranger.

En 2003-2004, le FCADR a continué de faciliter l'adaptation en offrant des mesures conçues pour aider le secteur à composer avec les changements structurels et à exploiter les débouchés. Des programmes et des projets ont été mis en oeuvre dans le cadre de programmes nationaux ou par le biais de conseils d'adaptation dirigés par l'industrie dans chaque territoire et chaque province. Parallèlement, AAC a procédé à une évaluation officielle du programme FCADR II.

AAC a lancé à l'automne 2003 de vastes consultations auprès du secteur agricole et agroalimentaire et des autres intervenants à l'échelle du pays. Ces séances ont confirmé la nécessité de mettre en place des programmes pour remplacer le FCADR II et permis de recueillir de précieuses suggestions sur le cadre proposé.

Les résultats de cette évaluation ont confirmé qu'il existait toujours un besoin pour ce type de programme et permis d'établir que les projets du FCADR II se sont traduits par des avantages tangibles pour le secteur agricole et agroalimentaire. Au nombre de ces derniers, mentionnons le renforcement des partenariats et des alliances entre les intervenants, et les effets multiplicateurs découlant de la participation de l'industrie. On a également constaté que les activités financées par le FCADR II répondaient aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire.

Toujours en 2003, on a défini, pour l'après – FCADR II, un cadre tablant sur les points forts de ce programme. Comme le mandat du FCADR II devait prendre fin le 31 mars 2004, AAC a lancé à l'automne 2003 de vastes consultations auprès du secteur agricole et agroalimentaire et des autres intervenants à l'échelle du pays. Ces séances ont confirmé la nécessité de mettre en place des programmes pour remplacer le FCADR II et permis de recueillir de précieuses suggestions sur le cadre proposé.

Dans la foulée des examens confirmant les avantages des projets exécutés suivant le modèle FCADR, AAC a lancé en avril 2004 un programme de cinq ans doté d'un budget de 255 millions de dollars, soit le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA), afin de placer le secteur agricole et agroalimentaire canadien à l'avant-garde et de lui permettre de saisir les nouvelles possibilités. Le PASCAA maintiendra l'approche du FCADR consistant à miser sur les initiatives de l'industrie pour répondre aux besoins changeants du secteur; les conseils dirigés par l'industrie seront maintenus pour répondre aux besoins locaux. Le PASCAA appuie les projets du CSA, même s'il ne fait pas partie de son enveloppe financière et ne s'inscrit pas dans les programmes de GRE.

Le PASCAA repose sur trois grands piliers :

- *Solutions de l'industrie pour faire face aux enjeux émergents;* ce volet financera des projets consistant à expérimenter ou à mettre à l'essai des approches et des solutions, et pourra servir d'incubateur pour des initiatives prometteuses.
- *Saisir les possibilités de marché en exploitant les résultats de la recherche;* ce volet financera des projets permettant de traduire les résultats de la recherche en débouchés.
- *Échange d'informations pour favoriser l'avancement du secteur;* ce volet financera des projets visant à recueillir, à analyser et à échanger des informations en vue de faire progresser les orientations stratégiques du secteur agricole et agroalimentaire.

Perfectionnement des compétences

AAC a affecté 12,5 millions de dollars sur cinq ans au Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, qui favorise l'utilisation de sains principes et pratiques de gestion de l'entreprise par les agriculteurs canadiens. Cet argent a permis la création d'un groupe consultatif national sur les agriculteurs débutants, dont le mandat consiste à déterminer la meilleure façon, pour ces derniers, d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir. En outre, ces fonds appuient les efforts du Conseil visant à réunir de l'information sur les progrès en science et en technologie qui intéressent l'agriculture et à mettre sur pied un répertoire national contenant de l'information sur les activités d'apprentissage et les conférences.

Dans la même optique, AAC verse des fonds à l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) afin de l'aider à élaborer des programmes d'études susceptibles d'attirer les jeunes en agriculture et de permettre aux agriculteurs d'acquérir les compétences dont ils ont besoin. Le Ministère collabore avec l'ACCC à déterminer les besoins des étudiants, à définir les meilleures pratiques pour les groupes consultatifs agricoles, à élaborer un programme d'étude potentiel et à arrêter les meilleures pratiques d'enseignement pour les producteurs adultes. Une étude sur les apprenants a été effectuée.

Questions internationales

Reconnaissance de l'image de marque et conquête des marchés

Le Canada exporte chaque année pour près de 29 milliards de dollars de produits agricoles et alimentaires à plus de 180 pays. Comme la concurrence mondiale s'intensifie, le secteur travaille à maintenir sa part du marché et à conquérir de nouveaux débouchés. La stratégie internationale du Canada au titre du CSA est conçue pour appuyer ces efforts en faisant reconnaître l'image de marque du Canada comme chef de file mondial de l'approvisionnement en aliments salubres, de haute qualité et innovateurs, produits dans le respect de l'environnement.

Au cours de 2003-2004, les efforts d'AAC dans le cadre de sa stratégie internationale s'articulaient autour de quatre thèmes principaux : Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés, Améliorer l'accès aux marchés et Aplanir les obstacles techniques, thèmes dont on a discuté plus haut à la rubrique « Sécurité du système alimentaire », et Améliorer le développement international. Les éléments supplémentaires du volet Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés et du volet Améliorer le développement international sont exposés ci-après.

Afin de préserver l'avantage concurrentiel du Canada, on a lancé des initiatives stratégiques de promotion et de défense des intérêts de façon à assurer une forte présence et visibilité du Canada à l'étranger. Parmi les activités qui ont été menées, mentionnons l'aménagement de vastes pavillons du Canada dans des foires commerciales internationales, l'accueil et l'envoi de missions commerciales, et la tenue de colloques. AAC finance l'affectation de dix spécialistes supplémentaires à l'étranger, dont certains sont spécialisés dans l'élimination des obstacles techniques au commerce, le développement de l'investissement ou les marchés des produits de la mer. Un protocole d'entente visant à faciliter la mise en oeuvre de cette initiative a été signé entre AAC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) [maintenant Affaires étrangères Canada (AEC) et Commerce international Canada (CICan)]. En outre, un mémoire au Cabinet sur la représentation accrue aux États-Unis a été approuvé; il vise à renforcer la présence du Canada aux États-Unis de façon à accroître notre représentation, à défendre nos intérêts et à stimuler le développement de nos entreprises dans ce pays.

D'autres activités du Ministère conçues pour rehausser la renommée du Canada et promouvoir les intérêts canadiens ont mis l'accent sur la préparation à l'exportation et les services-conseils dans ce domaine, les analyses commerciales et les renseignements sur les marchés, ainsi que la promotion des investissements. Voici quelques-unes des activités qui ont été menées : diffusion de renseignements sur les marchés et d'analyses commerciales à l'intention des exportateurs canadiens et des acheteurs étrangers sur le site Web du Service d'exportation

agroalimentaire canadien; participation à Équipe Canada Inc. afin d'élaborer et d'offrir des programmes et des services aux exportateurs canadiens de produits agricoles et alimentaires; maintien d'un service de délégués commerciaux dans les ambassades et missions canadiennes à l'étranger; réalisation d'une analyse du marché des aliments fonctionnels et des nutraceutiques; et, de concert avec des partenaires fédéraux et provinciaux, dont les missions du MAECI (maintenant AEC et CICan), promotion des investissements, notamment en organisant et en appuyant des initiatives de promotion, des séances de signature et des visites d'entreprises, ou encore en y participant.

Le Ministère a également appuyé les efforts déployés par l'industrie pour renforcer sa capacité à écouler ses produits à l'étranger. Par le biais du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA) [dont il a également été question sous la rubrique Sécurité du système alimentaire], AAC aide l'industrie à mettre en oeuvre une stratégie nationale ambitieuse conçue pour obtenir et étendre la reconnaissance de l'image de marque du Canada sur la scène internationale et conquérir de nouveaux débouchés pour les produits agricoles et alimentaires canadiens. Ce programme comporte deux éléments, soit les stratégies internationales à long terme (SILT), qui contribuent à promouvoir l'image de marque du Canada et à faciliter la réussite durable du secteur sur les marchés étrangers, et les projets à court terme, qui correspondent essentiellement à des activités ponctuelles axées sur les contraintes et les possibilités de croissance des nouveaux marchés. Globalement, le PICAA a affecté 26 millions de dollars, suivant une formule de partage des coûts, à un large éventail de groupements de l'industrie, dans le cadre de 36 SILT et de 60 projets à court terme.

Renforcement du développement international

Les conseils techniques d'AAC et ses activités de renforcement des capacités visent à aider les pays en développement à accroître leur salubrité alimentaire, à limiter les toxi-infections alimentaires, à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et à combattre la faim et la pauvreté en accroissant la productivité agricole. Grâce à ce travail, ces pays sont mieux à même d'exploiter leur potentiel de production et d'écouler leurs produits sur les marchés internationaux dans des conditions équitables. En partageant son expertise et son expérience par le biais de ses programmes et activités de développement international, le Canada peut aider les pays en développement à se doter d'une politique commerciale et à participer pleinement aux accords commerciaux internationaux et à en tirer profit.

Parmi les initiatives menées en 2003-2004, mentionnons le lancement, par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), d'un projet d'une durée de cinq ans visant à permettre à la Chine d'accroître la salubrité de ses aliments et de respecter ses obligations à titre de membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des membres du personnel d'AAC ont collaboré avec leurs homologues en Chine dans le but de définir les besoins en formation et de fournir une formation et une aide technique à 22 fonctionnaires chinois dans les domaines de la salubrité des aliments, de la réforme institutionnelle et de l'adaptation de la politique agricole. La planification des activités futures qui permettront d'atteindre les résultats du projet est bien engagée.

Le Canada a également tenu en août 2003 un atelier à l'intention de cinq fonctionnaires égyptiens pour leur fournir une aide technique concernant l'analyse des notifications à l'OMC. Le but visé était de mettre en commun nos expériences techniques en matière de politiques commerciales agricoles en utilisant comme point de départ le travail du Comité de l'agriculture de

l'Organisation mondiale de la santé. Par la suite, en mars 2004, AAC a délégué une mission en Iran afin de déterminer des domaines de coopération technique. De concert avec les fonctionnaires iraniens, le Ministère a cerné les cinq domaines de coopération suivants propres à appuyer la modernisation du système agricole entreprise par le gouvernement : gestion de la sécheresse; gestion de l'eau et de l'irrigation à la ferme; gestion de la salinité; agriculture irriguée et agriculture pluviale; ainsi que systèmes d'information géographique et télédétection. Le gouvernement iranien a commencé à définir et à classer par ordre de priorité les projets qui seront entrepris au cours des deux prochaines années.

AAC a travaillé en collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture à la conception d'un projet concernant les politiques agro-environnementales pour les Amériques. Celui-ci s'échelonnera sur cinq ans et sera financé par l'ACDI. Il a pour but d'enquêter sur la situation des politiques agroenvironnementales en Amérique latine, et notamment dans les pays en développement. En outre, il consiste à mettre au point des outils tels que des programmes de télé-apprentissage et des échanges officiels en vue d'améliorer l'élaboration des politiques agroenvironnementales. Grâce à ces efforts, ces pays pourront rendre leurs pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement; qui plus est, le Canada profitera ainsi d'un commerce accru avec eux.

Conclusion

Le résultat stratégique Innovations propices à la croissance d'AAC aide l'industrie à progresser en tablant sur une innovation continue axée sur les besoins du consommateur et du secteur. Pour conserver une longueur d'avance sur nos concurrents à l'échelle mondiale, il est essentiel de permettre à notre secteur de travailler plus rapidement et de façon plus ingénieuse à mettre au point une gamme excitante de produits innovateurs d'origine agricole. Parallèlement au volet Recherche scientifique, les priorités du volet Renouveau permettent de venir en aide aux agriculteurs qui souhaitent mener des activités stratégiques de planification et de gestion, acquérir des connaissances et perfectionner leurs compétences de façon continue. Les producteurs peuvent compter sur tout un éventail d'initiatives pour les aider à évaluer leur situation et leurs options. Grâce à l'innovation et au renouveau, les agriculteurs auront accès aux outils, aux connaissances, aux conseils et aux possibilités dont ils ont besoin pour accroître la rentabilité de leur entreprise. Ensemble, ces deux priorités sont le gage d'un avenir plus dynamique et plus prospère pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Le résultat stratégique Innovations propices à la croissance d'AAC aide l'industrie à progresser en tablant sur une innovation continue axée sur les besoins du consommateur et du secteur.

Chaque année, le secteur agricole et agroalimentaire contribue de façon importante à la balance commerciale du Canada. L'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens au marché mondial n'est cependant pas une chose acquise, car celui-ci est très compétitif et instable. Les questions internationales représentent donc un enjeu clé pour un pays comme le Canada, compte tenu de l'importance de son commerce agricole et agroalimentaire. Le volet Questions internationales est conçu pour relever les défis qui se posent sur le marché mondial à l'aide de diverses mesures, dont les suivantes : accroître la visibilité et l'influence du Canada au sein des institutions qui gouvernent le commerce international et régional des produits agricoles et agroalimentaires, ainsi que dans l'établissement des processus et des règles qui régissent ce dernier; et ne jamais cesser d'innover en agroalimentaire et d'améliorer nos produits pour conserver notre longueur d'avance sur nos compétiteurs.

Initiatives horizontales

Initiatives horizontales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

En 2003-2004, le gouvernement du Canada a pris des mesures visant à faire rapport sur les initiatives horizontales de manière plus approfondie que par les années passées et de manière plus uniforme dans les ministères.

Les rapports sur les initiatives horizontales ont pour but de donner au Parlement, au public et au gouvernement un portrait général des dépenses publiques et des résultats atteints par les ministères qui travaillent ensemble. Une initiative horizontale est une initiative dans laquelle les partenaires, qui proviennent de deux organismes ou plus, ont convenu dans une entente de financement officielle (mémoire au Cabinet, présentation au Conseil du Trésor, entente fédérale-provinciale) de s'employer à atteindre les objectifs communs.

Les initiatives horizontales dont il est question dans les présentes sont dirigées par AAC et bénéficient de fonds fédéraux dépassant 100 millions de dollars (en tenant compte de tous les partenaires fédéraux) pour la durée du programme. Il s'agit également d'initiatives auxquelles des fonds de moins de 100 millions de dollars ont été accordées, mais ces initiatives demeurent essentielles à l'atteinte des priorités gouvernementales.

Les montants du tableau récapitulatif qui suit se rapportent uniquement aux dépenses d'AAC. Pour avoir des renseignements plus complets sur chaque initiative et sur les dépenses de nos partenaires fédéraux, veuillez consulter la base de données sur les résultats des initiatives horizontales du Conseil du Trésor à l'adresse suivante :
(www.tbs-sct.gc.ca/rma/cpp-ibdrp/hrdb-rhbd/profile.asp).

Information sur les initiatives horizontales pour 2003-2004

Nom de l'initiative horizontale	Partenaires	Description	Dépenses d'AAC en 2003-2004 (en M$)
Assurance-production	Gouvernements provinciaux	En vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), l'assurance-production est l'un des deux principaux programmes fédéraux-provinciaux de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offerts aux producteurs canadiens. L'assurance-production protège les revenus des producteurs contre les pertes de production dues aux catastrophes naturelles incontrôlables.	404
Programmes provinciaux	Gouvernements provinciaux	En vertu du CSA, on a accordé aux provinces et aux territoires une période transitoire de trois ans pendant laquelle ils pourront offrir des programmes de gestion des risques qui répondent particulièrement aux besoins des producteurs. Ces programmes portent sur un large éventail de besoins, de l'amélioration des principaux programmes (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et assurance-production) à la recherche et au développement en agriculture.	128
Outils de gestion des risques de l'entreprise (à l'exception de l'assurance-production et des programmes provinciaux)	Gouvernements provinciaux	Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) est l'un des deux principaux programmes de gestion des risques de l'entreprise offerts aux producteurs en vertu du CSA. Il combine la stabilisation et la protection contre les catastrophes dans un seul programme, aidant les producteurs à protéger leurs exploitations des petites et grandes pertes de revenu. Le PCSRA remplace le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui ont pris fin pendant l'année de stabilisation 2002. L'année 2003-2004 fut une période de transition puisque les dépenses comprennent celles du PCSRA, du PCRA, du CSRN, du Programme d'aide aux producteurs 2003, du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) et du Financement de la gestion des risques (FGR) II.	2 884
Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	Gouvernements provinciaux	Ce programme comprend : i) le Programme national de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, qui offre plusieurs incitations par les prix afin de maintenir l'activité du marché intérieur et d'accroître le rendement des parcs d'engraissement et des transformateurs à la suite de la baisse considérable des prix; ii) le Programme relatif aux animaux de réforme, qui verse un montant d'argent aux producteurs pour chaque animal âgé, admissible et vendu pour l'abattage.	403
Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes	Gouvernements provinciaux	Ces services permettent aux agriculteurs admissibles de rencontrer des experts-conseils financiers qui les aideront à évaluer leurs finances et à élaborer des plans d'action, d'activités (finances, commercialisation, valeur ajoutée) et de relève.	2,9
PE avec Santé Canada sur la salubrité et la qualité des aliments	Santé Canada	Effectuer des travaux de recherche concernant la normalisation, les normes de salubrité à la ferme, la surveillance nationale intégrée des agents entéro-pathogènes et l'impact sur l'être humain des antimicrobiens utilisés à la ferme.	5,9 (Un montant supplémentaire de 3,1 millions de dollars a été transféré par AAC à Santé Canada afin d'obtenir les résultats stratégiques des deux organismes.)

PE avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur la salubrité et la qualité des aliments	Agence canadienne d'inspection des aliments	Établir des normes minimales ainsi que des stratégies d'inspection et d'application pour les aliments médicamentés consommés par le bétail destiné à l'alimentation. Mettre en place les programmes de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme, lesquels permettront au gouvernement de reconnaître les systèmes de salubrité des aliments fondés sur les principes HACCP, élaborés et mis en oeuvre par des associations nationales de producteurs.	0 (AAC a transféré 1,49 millions de dollars à l'ACIA pour des travaux effectués par cette dernière afin d'obtenir les résultats stratégiques des deux organismes.)
PE avec la Commission canadienne des grains (CCG) sur la salubrité et la qualité des aliments	Commission canadienne des grains	Fournir des données de référence qui serviront de repères pour les attributs spécifiques de la qualités des grains.	0 (AAC a transféré 180 000 $ à la CCG pour des travaux effectués par la CCG afin d'obtenir les résultats stratégiques des deux organismes.)
PE entre AAC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur les postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger	MAECI (représenté par Commerce international Canada)	Ce PE établit les principes opérationnels, les pratiques de gestion et les critères de mesure du rendement régissant les 22 postes existants et les 10 nouveaux postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger. Il vise à améliorer les services offerts aux exportateurs canadiens notamment dans le domaine de la mise en valeur des entreprises et des investissements agroalimentaires ainsi que de la protection des marchés et de l'accès à ceux-ci par l'entremise des ambassades et des hauts-commissariats canadiens dans les pays où se trouvent les marchés d'exportation clés.	3,2
Développement rural	Partenariat rural canadien (32 ministères et organismes fédéraux), gouvernements provinciaux et territoriaux	Le gouvernement du Canada a mandaté le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qu'il élabore, coordonne et mette en oeuvre une approche pangouvernementale nationale concertée afin de mieux comprendre la situation et les préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural et d'encourager les ministères et organismes fédéraux à modifier leurs politiques, leurs programmes et leurs services pour tenir compte des besoins uniques des collectivités rurales. En collaboration avec 32 ministères et organismes fédéraux, soit le Partenariat rural canadien, le gouvernement du Canada veut intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles pour améliorer la qualité de vie des Canadiens en milieu rural.	13
Secrétariat aux coopératives	19 ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux et territoriaux, secteur des coopératives	Le Secrétariat aux coopératives a été créé en 1987 pour aider le gouvernement du Canada à répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes. Le Secrétariat conseille le gouvernement sur les politiques qui concernent les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de ces politiques, fait la promotion des coopératives au sein du gouvernement fédéral et sert de lien entre les coopératives et les nombreux ministères et organismes fédéraux avec qui elles interagissent.	2,5

Développement rural

Introduction

Les collectivités rurales, piliers du Canada

Les régions rurales et urbaines du Canada sont essentielles au tissu économique, social, environnemental et culturel de notre pays. Un tiers de la population canadienne environ vit dans les régions rurales et éloignées. Ces collectivités, réparties sur 95 p. 100 du territoire canadien, jouent un rôle économique important, tant sur le plan local que national. Elles contribuent à générer 22 p. 100 du produit intérieur brut et fournissent 24 p. 100 de la totalité des emplois. Leur économie est, pour la plupart, fondée sur les ressources naturelles et forme près de 40 p. 100 des exportations canadiennes.

La situation unique du Canada rural

Pour demeurer viables, les collectivités rurales et éloignées doivent relever des défis complexes et variés. Celles qui dépendent d'une seule ressource naturelle comme les forêts, les mines, l'agriculture ou la pêche sont soumises aux replis cycliques et abrupts. La petite entreprise représente une possibilité de se diversifier. Soixante p. 100 des petites entreprises prennent naissance dans les collectivités rurales. Cependant, ces petites entreprises ne représentent que 12,5 p. 100 du PIB du Canada rural. De plus, l'emploi en région rurale croît plus lentement que dans les zones urbaines du Canada et le chômage y est plus élevé de 1,4 point de pourcentage. Pour ce qui est des occasions florissantes de l'Internet, les ménages des régions rurales se connectent de plus en plus au réseau. Toutefois, l'écart entre les régions rurales et les régions urbaines du Canada s'élargit en raison de l'absence d'accès aux connexions haute vitesse et du manque de connaissance de la technologie. Quant au développement des compétences, l'écart entre les jeunes du milieu post-secondaire des régions rurales et des zones urbaines a diminué, bien que l'exode important des jeunes qui veulent s'instruire et trouver de l'emploi influe sur les données démographiques. Tous ces facteurs sont liés de très près aux facteurs caractéristiques des collectivités rurales comme la distance qui les sépare des marchés urbains, la géographie et la faible densité de la population.

Les projets de développement qui englobent les volets économique, social, environnemental et culturel, permettent aux collectivités rurales et éloignées de mieux relever les défis et d'être viables et autonomes. En renforçant les collectivités rurales, le Canada se trouvera davantage en mesure de tirer parti des possibilités du XXIe siècle.

L'engagement du gouvernement fédéral envers le Canada rural

Le gouvernement du Canada souscrit pleinement à une approche intégrée et transversale du développement rural. Fondé en 1996, le Secrétariat rural, qui relève d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dirige le Partenariat rural canadien (PRC), approche intergouvernementale intégrée par laquelle le gouvernement du Canada coordonne les politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles visant à aider les collectivités rurales à devenir viables et durables. Travaillant en collaboration avec 32 ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les provinces et territoires, le Secrétariat rural dirige et coordonne le PRC, facilite les communications et la création de

Fondé en 1996, le Secrétariat rural, qui relève d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dirige le Partenariat rural canadien (PRC), approche intergouvernementale intégrée.

partenariats s'articulant autour des priorités et problèmes ruraux et favorise le dialogue entre les intervenants du milieu rural et le gouvernement fédéral. Grâce à une intégration horizontale, à la collaboration et aux partenariats, la gamme complète de politiques, programmes et services fédéraux constituent un ensemble de moyens permettant de relever les défis qui se posent aux Canadiens des régions rurales.

Réalisations de 2003-2004 en matière de rendement

Une communication véritable : un meilleur Dialogue rural

Les premiers travaux du Secrétariat rural ont été conçus de manière à faire participer les Canadiens des régions rurales et à favoriser une meilleure compréhension des questions rurales dans les ministères et organismes fédéraux. Le Secrétariat a créé le Dialogue rural pour permettre les échanges entre le gouvernement du Canada et les Canadiens des régions rurales, éloignées et du Nord. Peu de groupes peuvent interagir avec le gouvernement au nom des Canadiens et des collectivités des régions rurales. C'est pourquoi le Secrétariat offre le Dialogue rural, donnant ainsi l'occasion au gouvernement d'interagir directement avec les citoyens et les chefs des collectivités rurales et éloignées au sujet de questions qui les préoccupent. Le Dialogue rural offre aux résidents la possibilité de faire connaître leurs préoccupations et d'établir des priorités. Depuis son lancement, en 1998, plus de 17 000 citoyens des régions rurales, éloignées et du Nord, y compris les jeunes, ont participé aux activités qui se sont tenues au pays.

En 2003-2004, 13 tables rondes ont eu lieu dans 10 provinces et territoires. Elles ont regroupé les chefs des collectivités rurales, les professionnels, les hommes politiques, les gens du milieu de l'enseignement et les citoyens des régions rurales.

- En 2003-2004, 13 tables rondes ont eu lieu dans 10 provinces et territoires. Elles ont regroupé les chefs des collectivités rurales, les professionnels, les hommes politiques, les gens du milieu de l'enseignement et les résidents des régions rurales. Les discussions ont porté sur les thèmes relevés dans les Dialogues antérieurs : entrepreneuriat, jeunesse, infrastructure et renforcement des capacités de la collectivité. Elles ont permis d'examiner en profondeur les défis, les obstacles, les solutions et les démarches des collectivités. L'information issue des tables rondes a été intégrée à la planification de la Conférence rurale nationale qui aura lieu du 21 au 23 octobre 2004 et se concentrera sur les solutions des collectivités. Pour prendre connaissance des rapports des tables rondes intitulés *Les collectivités rurales, véritable clé de voûte*, consultez le site : http://www.rural.gc.ca/dialogue/reports_f.phtml.
- Les conseils de sources diversifiées sont précieux pour prendre des décisions éclairées. Le Comité consultatif sur les questions rurales conseille le ministre sur les questions stratégiques publiques touchant les régions rurales et éloignées du Canada. Le Comité consultatif comprend 16 membres des diverses régions canadiennes qui participent activement au développement du Canada rural individuellement ou en tant que membre d'un établissement d'enseignement, d'un organe gouvernemental ou autre. En 2003-2004, le Comité a examiné diverses questions dont les priorités en matière de recherche au Canada rural et les principes d'application de la Lentille rurale aux politiques et programmes reliés au Protocole de Kyoto.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été accomplis.

Miser sur l'avenir : la jeunesse rurale

Les jeunes représentent l'avenir. Or, nombre de collectivités rurales doivent faire face à un exode des jeunes qui veulent s'instruire ou trouver un emploi. En 2003-2004, le renforcement des capacités des jeunes pour qu'ils deviennent les chefs d'aujourd'hui et de demain et l'accroissement de la participation des jeunes au développement de la collectivité ont formé deux réalisations importantes du Secrétariat rural. Grâce à la Conférence nationale des jeunes des régions rurales, qui a permis d'établir un Réseau national de la jeunesse rurale et le Prix des jeunes leaders du Canada rural, le Secrétariat rural a donné l'occasion aux jeunes de développer leurs compétences, de former des réseaux, d'échanger leurs idées et de reconnaître les jeunes leaders de leur collectivité.

- La Conférence nationale des jeunes des régions rurales, qui a eu lieu du 2 au 4 mai 2003, a rassemblé plus de 60 jeunes des collectivités rurales, éloignées et du Nord. Les participants ont approfondi divers thèmes : innovation, leadership et partenariat. Les conférenciers ont raconté leur expérience et fait part de leurs idées sur ces sujets. Ils ont offert aux participants des conseils et des trucs pratiques pour les aider à amener le changement dans leur collectivité. Des études de cas, choisies parmi les propositions de projet des participants, ont donné l'occasion d'échanger des idées et de pousser les projets encore plus loin.
- Suivant une idée lancée à une Conférence rurale nationale, les jeunes participants à la Conférence des jeunes ont créé le Réseau national de la jeunesse rurale, cerné les grandes priorités en vue d'orienter la préparation d'un plan d'action et choisi leur premier conseil et dirigeant. En 2003-2004, le conseil a déterminé l'orientation du réseau, créé le site Web du réseau et s'est employé à concevoir le volet jeunesse de la Conférence rurale nationale qui aura lieu du 21 au 23 octobre 2004.
- Le Prix des jeunes leaders du Canada rural, lancé à l'automne de 2003, vise à récompenser les jeunes qui ont contribué de manière exceptionnelle à l'innovation, au leadership et au partenariat dans les régions rurales, éloignées et du Nord, à l'échelon local, régional et national. Les prix seront présentés à la Conférence rurale nationale en octobre 2004.
- Les équipes rurales de chaque province et territoire ont travaillé avec les jeunes des régions rurales à offrir du soutien aux membres du conseil du Réseau national de la jeunesse rurale et à faire participer les jeunes aux activités du Dialogue rural, notamment au Dialogue de Lac Mégantic, au Québec, intitulé « Les jeunes », qui a eu lieu le 14 novembre 2003 (**http://www.rural.gc.ca/dialogue/report/qc/lac_e.phtml**) ainsi qu'au Dialogue de Truro, en Nouvelle-Écosse, intitulé « Inclusion des jeunes dans l'Équipe rurale de la Nouvelle-Écosse », les 5 et 6 mars 2004 (**http://www.rural.gc.ca/dialogue/report/ns/youth_e.phtml**).

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 se sont concrétisés. En raison du SRAS cependant, le nombre de participants à la Conférence nationale des jeunes des régions rurales a été moins grand que prévu. Les initiatives énumérées ci-après découlent de la Conférence.

Grâce à la Conférence nationale des jeunes des régions rurales, qui a permis d'établir un Réseau national de la jeunesse rurale et le Prix des jeunes leaders du Canada rural, le Secrétariat rural a donné l'occasion aux jeunes de développer leurs compétences, de former des réseaux, d'échanger leurs idées et de reconnaître les jeunes leaders de leur collectivité.

Catalyseurs du changement : examen des initiatives de développement et de renforcement des capacités des collectivités rurales

Au Secrétariat rural, les programmes visent à établir un lien concret entre les politiques, la recherche et la mise en oeuvre. Ils ont pour but d'aider les collectivités rurales et éloignées à relever les défis en matière de développement en favorisant l'élaboration et l'adoption de stratégies à long terme et viables qui rendront les collectivités davantage en mesure de trouver des solutions locales aux problèmes locaux.

- Un nouveau programme fondé en 2003-2004 et intitulé « Modèles de développement et de renforcement des capacités des collectivités rurales » vise à établir, à mettre à l'essai et à évaluer des modèles permettant de résoudre les problèmes et de relever les défis de développement rural.
- De plus, le Secrétariat rural a géré deux programmes centrés sur l'aide à l'apprentissage, la résolution de problèmes, la mise en commun de l'information et la planification collective. Dans le cadre du premier, l'Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles, le financement de 207 projets a été approuvé de 2000-2001 à 2002-2003. Les projets approuvés ont été accomplis en 2003-2004. Dans le cadre du deuxième programme, l'Initiative de planification communautaire pour les groupes de langue minoritaire des régions rurales agricoles, 42 projets ont été approuvés en 2002-2003. Les travaux ont été exécutés en 2003-2004.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 sont en cours de réalisation.

La Lentille rurale : le regard des Canadiens des régions rurales

Les ministères et organismes fédéraux sont de plus en plus conscients des répercussions que leur travail peut avoir sur le Canada rural. Lorsqu'ils examinent les initiatives à venir, les décideurs s'efforcent d'évaluer les incidences de leurs politiques, programmes et services sur les régions rurales du pays et veillent à ce que ces initiatives conviennent aux Canadiens des régions rurales. La Lentille rurale est l'un des moyens par lesquels le gouvernement du Canada peut examiner les enjeux en tenant compte du point de vue des Canadiens qui vivent dans les régions rurales et éloignées. La Lentille rurale est une approche stratégique servant à s'assurer que, lors de l'élaboration des politiques, programmes et services, il est tenu compte des préoccupations et des priorités des citoyens de ces régions. Le Secrétariat rural travaille en ce sens avec 32 ministères et organismes fédéraux.

- En 2003, le gouvernement du Canada a annoncé l'affection de 3 milliards de dollars supplémentaires à l'infrastructure : 2 milliards de dollars pour le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, dont 20 p. 100 vont aux collectivités comptant moins de 250 000 habitants; 1 milliard de dollars va au nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Ce Fonds vise à répondre aux besoins propres aux petites municipalités canadiennes grâce à des investissements dans l'infrastructure locale, dont les citoyens des petites municipalités et des régions éloignées pourront bénéficier. En tout, 80 p. 100 du Fonds s'adresse aux collectivités de moins de 250 000 personnes. Pour en savoir davantage sur les programmes d'infrastructure, consultez le site www.infrastructure.gc.ca.

- Les programmes d'Industrie Canada, comme le Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord et l'Initiative nationale de satellite, aident le secteur privé à déployer une infrastructure de l'information et des communications de pointe dans les collectivités canadiennes, notamment dans celles qui sont affectées par le fossé numérique, comme les collectivités des Premières nations et les collectivités rurales, éloignées et du Nord. L'Initiative nationale de satellite, lancée en 2003, bénéficie d'un fonds de 155 millions de dollars. En ayant accès à l'infrastructure à large bande, les collectivités et les entreprises canadiennes peuvent créer et offrir de nouvelles applications et de nouveaux services dans des domaines tels que la santé, l'éducation et le commerce. Grâce à ce programme et aux investissements complémentaires d'Infrastructure Canada, de l'Agence spatiale canadienne, des organismes de développement régional, des provinces, des territoires et du secteur privé, des progrès importants s'accomplissent afin d'amener l'accès à la haute vitesse. Pour avoir plus de renseignements sur les services à large bande, consultez le site www.broadband.gc.ca.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux

Les premières années, le Partenariat rural canadien s'est surtout efforcé de faire connaître au sein du gouvernement du Canada les enjeux des régions rurales et la nécessité de tenir compte du point de vue rural lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques. Il est devenu de plus en plus clair que des politiques rurales cohérentes et complémentaires au sein des gouvernements pourraient rendre les collectivités davantage en mesure de relever les défis qui leur sont propres. Le Secrétariat rural a commencé en 2002-2003 à faire participer les intérêts provinciaux et territoriaux aux enjeux communs, à mettre en commun les meilleures pratiques et à établir des objectifs communs.

- Durant la réunion inaugurale de Kananaskis, en Alberta, les 14 et 15 avril 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'établir une démarche concertée pour accroître le dynamisme des collectivités rurales, éloignées et du Nord. Les ministres ont accepté de continuer à collaborer pour dresser un cadre national de politiques rurales.
- En 2003-2004, le Secrétariat rural a contribué aux travaux fédéraux, provinciaux et territoriaux d'élaboration d'un Cadre national de politique rurale et cerné les possibilités de recherche et de mise en commun de l'information dans les domaines suivants :
- programme de recherche intégrée;
- recherches prioritaires dans le secteur;
  - des partenariats publics et privés,
  - des investissements en infrastructure,
  - de l'accès aux capitaux,
- répertoire communautaire des programmes et services;
- base de données communautaires de renseignements;
- plan d'action de renforcement des capacités des collectivités.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Comprendre le Canada rural et tenir les citoyens informés

Prendre des décisions éclairées revêt une importance capitale lors de l'élaboration des politiques, programmes et services. Le Secrétariat rural entreprend des recherches stratégiques approfondies et fournit des renseignements et des analyses socio-économiques à l'échelon régional et à l'échelle nationale sur un certain nombre de sujets d'un point de vue rural. Il s'emploie à promouvoir un programme d'action et de recherche intergouvernementale intégrée et travaille avec divers partenaires, dont la Fondation canadienne pour la revitalisation rurale, les universités et les ministères fédéraux.

- Depuis 1998, Statistique Canada a publié 35 *Bulletins d'analyse sur les régions rurales et petites villes du Canada*, dont sept bulletins en 2003-2004. Ces bulletins donnent de l'information de base aux décideurs. Pour lire les bulletins et des rapports de recherche, consultez le site à l'adresse http://www.rural.gc.ca/research/research_f.phtml.

Les outils et activités de communications et d'interventions du Secrétariat rural permettent aux Canadiens de connaître les enjeux des régions rurales. De plus, ils permettent aux Canadiens des régions rurales de se renseigner sur les programmes et services du gouvernement du Canada et de faire connaître leurs préoccupations et leurs difficultés grâce au dialogue en direct.

Les outils et activités de communications et d'interventions du Secrétariat rural permettent aux Canadiens de connaître les enjeux des régions rurales. De plus, ils permettent aux Canadiens des régions rurales de se renseigner sur les programmes et services du gouvernement du Canada et de faire connaître leurs préoccupations et leurs difficultés grâce au dialogue en direct. Parmi ces outils, mentionnons le site Web du gouvernement sur le Canada rural (www.rural.gc.ca), qui fournit de l'information sur le Partenariat rural canadien. Grâce à *Régions rurales et éloignées du Canada en direct* (www.rural-canada.ca), les Canadiens de ces régions peuvent obtenir des renseignements sur les programmes et les services touchant les régions rurales et éloignées du Canada et échanger en direct avec leurs pairs et avec le gouvernement sur les enjeux propres aux régions rurales et éloignées.

Il importe de souligner une réalisation fondamentale en 2003-2004 en matière communications : les bulletins régionaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Produits en collaboration avec les partenaires provinciaux et fédéraux, les bulletins visent avant tout à sensibiliser les Canadiens des régions rurales et éloignées aux travaux accomplis par le gouvernement pour assurer une meilleure qualité de vie dans les collectivités. Ils comportent des articles sur les divers volets des activités entreprises par les ministères, les initiatives rurales nationales, les réussites locales, l'expérience acquise, les activités et réalisations de l'Équipe rurale régionale, ainsi que des rapports sur les activités locales récentes comme les tables rondes et les assemblées publiques. Plus d'un million de bulletins ont été distribués.

Les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Conclusion

Le gouvernement du Canada est résolu à rendre plus viables et dynamiques les collectivités des régions rurales et éloignées qui forment une partie essentielle de la société canadienne. Bien que ces collectivités affrontent des défis qui leur sont propres, un cadre de développement rural a été dressé pour mieux comprendre les enjeux de ces régions, favoriser une meilleure collaboration entre les gouvernements et au sein de ces derniers, et tenir compte des questions et préoccupations de ces régions lors de l'élaboration des programmes et politiques.

Secrétariat aux coopératives

La réussite d'un modèle coopératif

Les coopératives jouent un rôle important dans la société canadienne tant dans le secteur du détail, de l'habitation et des services que dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que des services financiers. Entreprises dont les membres sont à la fois les propriétaires et les utilisateurs et fonctionnant selon un principe démocratique, les coopératives constituent des organismes où les gens se rassemblent pour poursuivre des objectifs économiques et sociaux communs. En investissant dans l'organisation sociale et en aidant les gens à regrouper leurs ressources, à partager les risques et à atteindre des objectifs communs, les coopératives favorisent le développement de collectivités fortes. Les coopératives existent depuis plus de 130 ans. Elles permettent de réduire les coûts, d'ouvrir des marchés et de répondre à des besoins véritables. Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les coopératives pour aider à trouver des solutions émanant de la collectivité aux problèmes qu'affrontent les Canadiens dans les secteurs qui touchent les priorités de politique publique.

L'apport du gouvernement fédéral au développement des coopératives

Le Secrétariat aux coopératives a été créé en 1987 pour aider le gouvernement du Canada à répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes. Il conseille le gouvernement sur les politiques touchant les coopératives, coordonne la mise en oeuvre de telles politiques, fait connaître les coopératives au sein du gouvernement fédéral et offre un lien entre le secteur des coopératives et les nombreux ministères et organismes fédéraux avec lesquels elles interagissent. En 2003-2004, le Secrétariat a lancé l'Initiative de développement coopératif (IDC), programme du gouvernement du Canada visant à favoriser le développement des coopératives.

En 2003-2004, le Secrétariat a lancé l'Initiative de développement coopératif (IDC), programme du gouvernement du Canada visant à favoriser le développement des coopératives.

Réalisations de 2003-2004 en matière de rendement

En 2003-2004, le Secrétariat a exercé ses activités dans les quatre domaines prioritaires ci-après en vue de favoriser l'atteinte de l'objectif suivant : accroître l'utilisation du modèle coopératif afin d'aider à la croissance économique et au développement social dans la société rurale et urbaine du Canada.

- Pour sensibiliser au potentiel du modèle coopératif en tant qu'entreprise et modèle de gestion, le Secrétariat a instauré le volet des services-conseils de l'IDC afin d'offrir des conseils techniques et de l'aide professionnelle aux particuliers, groupes et collectivités souhaitant créer une coopérative ou renforcer une coopérative existante. Les services sont fournis conjointement par le Conseil canadien de la coopération (CCC) et la Canadian Co-operative Association (CCA) en collaboration avec les organismes locaux, régionaux et sectoriel liés aux coopératives. À cette fin, le site Web CoopZone a vu le jour (www.coopzone.coop). Il est essentiel que le modèle coopératif soit connu et compris afin qu'un plus grand nombre de gens y recourent.

- En ce qui concerne l'information et les conseils d'experts sur les coopératives aux ministères et organismes gouvernementaux, le Secrétariat a conçu un répertoire de la recherche, cerné les lacunes en matière de connaissances, préparé des rapports statistiques et publié les recherches entreprises sur les coopératives agricoles. Un projet de la CCA financé par le gouvernement fédéral et géré par le Secrétariat aux coopératives, intitulé *Building Assets in Low Income Communities through Co-operatives*, a donné lieu à cadre stratégique démontrant comment les coopératives peuvent aider les gens à sortir de la pauvreté. Les renseignements recueillis grâce au projet sont importants pour prendre des décisions éclairées.
- En ce qui a trait à l'aide aux projets de recherche et d'innovation démontrant l'utilisation et la valeur du modèle coopératif dans la nouvelle économie ainsi que la capacité du modèle coopératif à favoriser la cohésion sociale, le Secrétariat a lancé le volet Innovation et Recherche de l'IDC. Les projets visent l'essai et l'utilisation d'applications novatrices du modèle coopératif. En cette première année d'existence, 21 projets ont été approuvés et sont commencés. Pour avoir plus de renseignements sur l'IDC et les projets, consulter le site Web à la page http://www.agr.gc.ca/policy/coop/information_f.phtml, ainsi que le site http://www.agr.gc.ca/policy/coop/projects_f.phtml. Les résultats des projets révéleront les nouvelles possibilités d'utilisation du modèle coopératif.
- Les activités liées à l'établissement de partenariats en vue d'optimiser les possibilités de développement des coopératives ont consisté notamment à déterminer et gérer les activités du Comité de direction de l'IDC et à travailler en collaboration avec la CCA et le CCC pour offrir de l'aide au développement et des conseils aux coopératives. Un réseau national de développeurs a été établi par l'entremise des services-conseils de l'IDC, et des partenariats communautaires se sont formés grâce aux volets Innovation et Recherche. Les possibilités de développement coopératif sont encore plus grandes.

Dans l'ensemble, les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 ont été dépassés.

Conclusion

Les coopératives forment un élément essentiel de la société canadienne. Ayant réussi dans plusieurs secteurs dont l'habitation, le secteur du détail, les services financiers et l'agroalimentaire, l'expansion des coopératives dans d'autres secteurs de la société représente une entreprise importante du gouvernement du Canada.

Grands thèmes du gouvernement

Développement durable

Le développement durable intègre les intérêts environnementaux, économiques et sociaux, de façon à permettre de répondre aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures de combler leurs propres besoins. Dans le secteur agricole et agroalimentaire, le développement durable représente une façon de produire et de transformer les produits agricoles qui peut être appliquée sur une longue période, d'une manière qui appuie ou améliore la qualité de vie déjà élevée des Canadiens aujourd'hui.

L'agriculture durable

- protège la base de ressources naturelles, prévient la dégradation de la qualité du sol, de l'eau et de l'air, et conserve la biodiversité;
- contribue au bien-être économique et social de tous les Canadiens;
- assure un approvisionnement sécuritaire et de haute qualité en produits agricoles; et
- protège les moyens d'existence et la santé des entreprises agricoles et agroalimentaires, ainsi que le bien-être des travailleurs et de leurs familles.

Avec sa troisième stratégie de développement durable, déposée au Parlement en février 2004, Agriculture et Agroalimentaire Canada adopte une nouvelle approche. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), avec ses volets environnementaux, économiques et sociaux intégrés, représente la stratégie de développement durable du Ministère. Pour AAC, la politique ministérielle directrice, le CSA, constitue désormais la stratégie de développement durable et les deux thèmes constituent désormais un tout.

Nous effectuerons le suivi des progrès que nous accomplissons en vue de l'atteinte de nos objectifs du développement durable et du CSA au moyen des mêmes mécanismes : une série de modèles logiques reliés aux éléments de l'Accord sur le CSA. Une série supplémentaire de cibles ont été élaborées, pour aider le Ministère à assurer le suivi des progrès en matière d'adoption de pratiques écologiques dans ses propres activités. Cela revêt une importance, étant donné qu'AAC possède plus de 1 100 véhicules, 2 400 immeubles et 955 000 hectares de terre. Le Ministère occupe plus de 82 500 mètres carrés de locaux administratifs; et exploite des centres de recherche, des fermes expérimentales, des pâturages collectifs et des systèmes d'approvisionnement en eau.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), avec ses volets environnementaux, économiques et sociaux intégrés, représente la stratégie de développement durable du Ministère. Pour AAC, la politique ministérielle directrice, le CSA, constitue désormais la stratégie de développement durable et les deux thèmes constituent désormais un tout.

Fondamentalement, le compte rendu sur l'atteinte de nos objectifs de développement durable sera traité dans nos rapports sur le CSA, des rapports supplémentaires étant consacrés à des objectifs fixés pour nos propres activités. Cette évolution améliore le degré de maturité de notre Ministère, en transformant la façon dont nous travaillons et en orientant tous nos efforts vers le développement durable.

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue également à travailler horizontalement au sein de la collectivité interministérielle concernant un certain nombre d'enjeux clés reliés au développement durable parmi lesquels : poursuite de l'élaboration d'une vision et d'une stratégie fédérales concernant le développement. durable; élaboration d'une stratégie fédérale sur l'eau douce; et mise en œuvre du *développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche coordonnée*.

Écologisation du gouvernement

AAC a effectué des progrès en 2003-2004 concernant divers domaines de priorité mis en évidence dans le *Guide pour l'écologisation des opérations gouvernementales* :

Économie de l'énergie : Dans le domaine de l'économie énergétique, les installations de Saskatoon et de Lacombe ont fait l'objet d'une vérification de la consommation d'énergie, et le système d'éclairage de Summerland a été adapté selon les résultats d'une vérification de la consommation d'énergie. De plus, deux études sont en cours concernant la faisabilité de l'utilisation d'énergie éolienne.

Sites contaminés : Sur les 84 sites contaminés recensés par AAC, aucun n'est considéré comme soulevant des risques élevés. En 2003-2004, des travaux correctifs ont été effectués dans quatre sites ainsi que des travaux d'évaluation dans 35 sites pour déterminer le degré de contamination.

Parc de véhicules : AAC est un chef de file de l'utilisation de véhicules écologiques intégrés à son parc. En 2003-2004, les deux tiers des 131 nouveaux véhicules achetés étaient non polluants (64 au E-85 et 10 au gaz naturel). De plus, 32 petits véhicules utilitaires électriques pour les activités reliées aux travaux sur le terrain ont été acquis, à la place des camionnettes à essence habituelles, ce qui contribue à la réduction de l'incidence sur la qualité de l'air. AAC continue à exploiter six postes de ravitaillement en carburant (E-85) à Brandon, London et Ottawa, et le Ministère prévoit ouvrir trois autres postes à d'autres emplacements dans un proche avenir. Le parc de véhicules propulsés au carburant habituel a été réduit de 10 p. 100 depuis 2001-2002. À Fredericton, AAC a terminé l'installation d'une station de ravitaillement en carburant au gaz naturel comprimé (GNC) pour le réapprovisionnement de ses véhicules GNC, une première dans le Canada atlantique. Ce poste de réapprovisionnement en carburant sera officiellement inauguré plus tard cette année.

Systèmes de gestion de l'environnement : Un progiciel pour un Système d'information environnementale et de gestion du rendement (SIEGR) d'AAC exploité sur Internet a été acquis et modifié, et il fera l'objet d'une mise en oeuvre expérimentale dans un certain nombre de sites en 2004-2005. Une fois terminée la mise en œuvre, le SIEGR permettra à AAC de mieux répondre aux exigences de reddition de comptes sur les divers indicateurs de rendement environnemental, ainsi que de faire rapport sur ceux-ci et sur les activités environnementales, tout en améliorant son rendement environnemental global.

Déchets : Un guide de mise en œuvre et des pratiques exemplaires sont actuellement rédigés pour les déchets solides. Dans le cadre d'un projet de démolition réalisé à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa, plus de 95 p. 100 des déchets résultant des travaux de démolition des trois immeubles ont évité les sites d'enfouissement, grâce à diverses activités de réutilisation de recyclage. Cela a réduit les pressions sur les décharges et les conséquences environnementales associées au transport de ces matériaux.

Gouvernement en direct – Présence en ligne d'AAC

www.agr.gc.ca/csb/gol-ged/index_f.phtml

AAC s'est engagé à renouveler sa présence en direct pour constituer les assises de sa stratégie de prestation des services. Ce renouvellement de l'engagement contribuera également à l'accomplissement des objectifs de GED du Ministère ainsi qu'aux objectifs de prestation des services en ligne. La première phase a été suivie par le lancement de projets de modernisation de la présence en ligne d'AAC, tant pour Internet qu'intranet.

Ces projets appuient la mise en oeuvre du CSA. D'ici 2005, AAC introduira un portail entreprises unifié pour offrir un accès intégré et ciblé en ligne à de l'information fiable et aux programmes et services reliés au secteur agricole et agroalimentaire. Une fois le portail entreprises mis sur pied, les intervenants commerciaux, les clients, les équipes et les employés d'AAC auront les moyens, grâce à une interface à guichet unique, de collaborer et de fournir aux clients de l'information personnalisée, pertinente et fiable sur les programmes et services intégrés, de manière efficace et efficiente. AAC continuera à faire évoluer la prestation d'un service électronique de manière à :

- appuyer pleinement le CSA et les objectifs de l'évolution de la prestation des services;
- éviter la dégradation de la capacité de prestation des services en ligne d'AAC;
- harmoniser concrètement les ressources internes avec les nouvelles priorités horizontales; et
- être le chef de file mondial de la fourniture d'une approche intégrée et centrée sur le client, pour la fourniture d'informations, de programmes et de services ciblés et personnalisés, en rapport avec le secteur agricole et agroalimentaire.

Bon nombre d'années avant le lancement du programme du gouvernement en direct (GED), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) assurait une présence ministérielle sur Internet. Le premier site Web d'AAC a été lancé en février 1995, peu de temps après la naissance du site World Wide Web. Le site d'AAC est l'un des grands réseaux de fourniture d'information et de services du Ministère. Internet fournit aux clients externes d'AAC un accès à l'information et aux services de l'industrie. De plus, le site intranet du Ministère constitue un outil interne essentiel au soutien du travail d'équipe, dans le but de fournir des produits et des services aux clients externes.

Initiative d'amélioration des services

L'Initiative d'amélioration des services est une politique du Conseil du Trésor qui vise à réduire l'écart entre les attentes des citoyens en matière de services et le rendement de la prestation des services. L'initiative appelle les ministères et organismes gouvernementaux à fixer des normes de service et à mesurer la satisfaction des clients de manière systématique à l'échelle du gouvernement (en utilisant l'Outil de mesures communes), puis à prendre des mesures pour améliorer continuellement les services.

Au cours de l'été et de l'automne 2003, le Ministère a réalisé un exercise d'harmonisation des activités, pour préciser les priorités opérationnelles en matière d'amélioration de la prestation des programmes et services aux clients. L' exercise d'harmonisation des activités a précisé le besoin d'un centre de coordination au sein du Ministère, pour continuer à mettre au point, confirmer et classer par ordre de priorité les besoins opérationnels, sur une base annuelle, grâce à une stratégie de prestation des activités opérationnelles. L'équipe du projet de solutions commerciales intégrées a été créée pour combler ce besoin.

De plus, au cours des trois dernières années, AAC a fait l'objet de transformations notables, pour mieux répondre aux besoins des Canadiens. Le processus a inclus l'élaboration du CSA et l'examen de l'ensemble des programmes. En 2003-2004, AAC a poursuivi l'introduction de programmes relevant du CSA. Cette transition constitue une excellente occasion de mettre sur pied des mécanismes d'amélioration des services de manière à atteindre les objectifs gouvernementaux. Ces efforts sont reliés aux initiatives ministérielles concernant le gouvernement en direct décrites précédemment. Le Ministère prévoit faire rapport sur les progrès réalisés à l'égard de ces efforts d'amélioration des services dans son rapport sur le rendement ministériel de 2004-2005.

Information supplémentaire

Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)

En 2003-2004, les recettes de l'ACPM se sont chiffrées à 14,5 millions de dollars et les dépenses à 15,1 millions.

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a comme mandat de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses dans les hippodromes en garantissant l'intégrité du pari mutuel. Cette intégrité est obtenue grâce à l'application du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* en vertu de l'article 204 du *Code criminel*.

En 2003-2004, l'ACPM a supervisé de façon efficiente et efficace le pari mutuel en respectant le niveau de ressources issu du prélèvement fédéral. Le report d'un léger surplus de l'exercice précédent a permis de couvrir les coûts prévus de construction du Laboratoire de recherche et de référence. L'ACPM a veillé également à maintenir la viabilité de l'industrie des courses au Canada en offrant et en faisant la promotion de programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux.

L'ACPM recouvre la totalité de ses coûts et se finance au moyen d'une taxe qui, à l'heure actuelle, s'établit à 0,8 p. 100 de chaque dollar parié sur les courses de chevaux au Canada en vertu du *Code criminel*. Les gagnants se partagent la plus grande partie de l'argent parié. En 2003-2004, les recettes tirées des paris se sont chiffrées à 1,81 milliard de dollars.

Priorité : Gestion des risques de l'entreprise – *Renforcer la capacité de l'ACPM à gérer les risques du pari mutuel afin d'accroître la viabilité de l'industrie canadienne des courses de chevaux.*

Engagements 2003-2004	Résultats
Mettre à jour la réglementation de l'ACPM afin qu'elle s'harmonise avec les pratiques de pari actuelles et qu'elle tienne compte des progrès de la technologie.	**Engagement respecté** Toute une série de modifications au règlement a été approuvée et est entrée en vigueur en juin 2003. Ces modifications ont débouché sur un règlement qui est à jour, qui tient compte des changements technologiques et qui continue de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses.
Assurer des activités de surveillance et d'application efficientes et efficaces.	**Engagement dépassé** La prestation efficace et efficiente des activités de surveillance et d'application a permis de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses en 2003-2004. • Les agents de l'ACPM ont veillé au respect de toutes les politiques et de tous les règlements relatifs au pari. • Les programmes de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts à 43 hippodromes, et ce, dans les limites du budget, pour un total de 2 922 jours de course. • La mise en oeuvre du Programme de contrôle des drogues équines a été couronnée de succès et le budget a été respecté. Au total, 56 000 échantillons de dépistage des drogues ont été analysés; 59 se sont révélés positifs et les organismes de réglementation provinciaux compétents ont été avisés en vue de rendre une décision (amendes/suspensions). • Vérifications et enquêtes : Tous les systèmes de totalisation ont été vérifiés; 29 p. 100 (104 578 sur 356 002) des cagnottes ont été vérifiées et les pratiques de pari non conformes ont fait l'objet de vérifications judiciaires. • L'Agence a conçu et mis en oeuvre un système de contrôle automatisé dans les principaux hippodromes (phase I). Il s'agit du premier système de contrôle automatisé du pari mutuel de ce genre au monde, et les autres organismes de réglementation du pari mutuel à l'échelle internationale s'y intéressent. Nous avons maintenu de bonnes communications avec les hippodromes, les sociétés de totalisation et les organismes de réglementation provinciaux au cours de cette démarche. Le système peut faire le calcul du rapport et des retenues obligatoires, contrôler les transactions de totalisation, faire des mises en garde et produire des rapports. La phase II est prévue durant le prochain exercice financier et on offrira la formation nécessaire aux agents de l'Agence.
Maintenir des communications efficaces	**Engagement respecté** Au cours de l'exercice financier, les organismes de réglementation et l'industrie ont pris part à des consultations et à des réunions constructives. L'ACPM met à la disposition de l'industrie, des gouvernements et des parties intéressées une grande variété de rapports statistiques, qui peuvent être consultés sur le site Web de l'Agence (**www.cpma-acpm.gc.ca**).
Adopter des pratiques de gestion efficaces	**Engagement dépassé** Le fonds renouvelable est soigneusement géré; depuis 1980, l'organisme s'est toujours autofinancé. L'Agence a mis en place des contrôles financiers et des régimes de comptabilité de la gestion pour faire le suivi de ses dépenses et combler ses besoins avec les ressources disponibles. De 1993 à 2003, la moyenne annuelle indique que les recettes et les dépenses sont presque les mêmes (moyenne des recettes : 14,2 millions de dollars; moyenne des dépenses : 14,1 millions de dollars).

Avantages pour les Canadiens

- Intégrité du pari mutuel maintenue
- Les coûts ne sont pas assumés par les contribuables, mais par le public parieur uniquement.

Dépenses prévues		Dépenses réelles 2003-2004	
Millions de $	Équivalents temps plein	Millions de $	Équivalents temps plein
15,3	64	15,1	64

Conseil national des produits agricoles Rapport sur le rendement 2003-2004 (CNPA)

Aperçu

Le Conseil national des produits agricoles a été établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Il relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Son rôle, qu'il tient de la partie II de la Loi, consiste à superviser les régimes nationaux de commercialisation ordonnée établis pour la volaille et les oeufs; conformément à la partie III de la Loi, il a aussi pour tâche de surveiller les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

Contexte de fonctionnement

Pour s'acquitter de ses fonctions, le Conseil consulte en permanence les gouvernements des provinces et des territoires qui sont intéressés à établir un ou plusieurs offices en vertu de la Loi ou à en exercer les pouvoirs.

Outre sa responsabilité législative qui consiste à examiner les activités, les ordonnances et les règlements des offices, à mener des enquêtes sur les plaintes déposées contre leurs décisions et à enquêter sur le bien-fondé de l'établissement de nouveaux offices, le Conseil entreprend des activités discrétionnaires dans le but de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs qu'il supervise.

Le Conseil se compose actuellement d'un président à temps plein et de sept membres à temps partiel, que nomme le gouverneur en conseil.

Objectifs

Pour accomplir sa mission de promouvoir le dynamisme et la compétitivité des secteurs qu'il supervise, le CNPA poursuit trois objectifs stratégiques.

Premièrement, le Conseil veille à ce que les régimes de gestion de l'offre dans le secteur de la volaille et des oeufs respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants, notamment des producteurs, des consommateurs, de l'industrie et des gouvernements. Il effectue une supervision transparente et responsable des activités des offices canadiens de commercialisation du poulet, du dindon, des oeufs et des oeufs d'incubation de poulet à chair, ainsi que de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie. Il travaille de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux, et il vise à faire adopter des accords renouvelés qui renforceront les régimes de gestion de l'offre.

Deuxièmement, le Conseil stimule la vigueur, la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien et collabore avec lui pour le rendre plus sensible aux besoins du marché. Il vise à promouvoir les débouchés sur le marché des exportations, à hausser les normes de salubrité alimentaire, à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à renforcer par d'autres mesures le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Il conseille en outre les autorités sur le bien-fondé et le processus à suivre relativement à la création d'offices de promotion et de recherche.

Troisièmement, le Conseil veille à améliorer la gestion efficiente, transparente et responsable de ses activités. À cette fin, il s'applique à perfectionner sa planification stratégique, son processus de rapports de gestion et son mode de fonctionnement.

Résultats stratégiques et points saillants pour 2003-2004 – *Les offices de commercialisation et les offices de promotion et de recherche établis en application de la* Loi sur les offices des produits agricoles *respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants*

Engagements énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004	Résultats en matière de rendement
Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux régissant les offices de commercialisation des oeufs, du dindon et des oeufs d'incubation de poulet à chair	**Engagement respecté** (travail en cours) Le Conseil, de concert avec les provinces, les territoires et les secteurs industriels, a assumé un rôle de chef de file en aidant chacun de ces offices nationaux de commercialisation à renouveler l'accord fédéral-provincial-territorial établissant le cadre législatif dans lequel fonctionnent les régimes de gestion de l'offre. Tous les gouvernements fédéral et provinciaux, les régies de supervision et les offices de commercialisation ont signé un nouvel accord pour le poulet en 2001. Une ébauche définitive de l'accord révisé préparé par l'Office canadien de commercialisation des oeufs a été expédiée aux signataires à l'automne 2003 aux fins d'examen. L'Office canadien de commercialisation du dindon et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair poursuivent l'élaboration de leur propre accord ou entente. Le renouvellement de ces accords demeure une priorité du Conseil.
Consulter les intervenants concernant la révision de la *Loi sur les offices des produits agricoles*	**Engagement non entièrement respecté** (travail en cours) Pour ses consultations avec les intervenants, le Conseil a mis en place un cadre d'élaboration d'un document de travail concernant d'éventuelles modifications à la Loi.
Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie	**Engagement respecté** (travail en cours) L'Office a été créé en 2002 afin de promouvoir la commercialisation et la production de bovins de boucherie, de boeuf et de produits du boeuf. L'Office financera au moyen d'un prélèvement national ses programmes devant bénéficier à l'industrie. L'Office est actuellement financé au moyen de contributions volontaires versées par les provinces membres. Pour devenir entièrement opérationnel, l'Office doit d'abord mettre en place un régime de perception de prélèvements pour l'ensemble de la production intérieure et ensuite imposer des prélèvements sur le boeuf et les produits du boeuf importés au Canada. En 2003, le Conseil a collaboré étroitement avec l'Office pour l'aider à conclure les arrangements définitifs avec les provinces membres.

Suite de la page 68

Stimuler la vigueur, la compétitivité, la sensibilité aux besoins du marché et la rentabilité du secteur agroalimentaire à l'égard duquel le Conseil exerce sa responsabilité

Améliorer la connaissance du marché parmi les chefs de file de l'industrie de la volaille et des oeufs	**Engagement respecté** Le CNPA s'applique depuis plusieurs années à garder l'industrie canadienne de la volaille et des oeufs bien informée au sujet des débouchés commerciaux et des conditions changeantes du marché mondial. Lors de son Forum sur la sensibilisation à la mondialisation en 2001-2002, le CNPA a clairement montré que le Brésil est devenu l'un des principaux joueurs sur le marché mondial de la volaille. Pour aider l'industrie canadienne à bien saisir le développement de l'agriculture et la compétitivité du Brésil, le Conseil y a piloté une mission axée sur les producteurs en septembre 2003. Les représentants des offices canadiens du poulet et du dindon y ont participé, visitant des fermes et des usines de transformation, rencontrant des représentants de l'industrie et des gouvernements, et assistant à la foire commerciale SIAL Mercosul/ABRAS, la plus grande foire alimentaire en Amérique latine.
Collaborer avec le secteur et le gouvernement à élaborer une base de données communes sur la production, la consommation et le commerce international de la volaille et des oeufs	**Engagement respecté** (travail en cours) Un groupe de travail de l'information sur les marchés de la volaille a été établi. Il comprend des représentants de l'industrie, des spécialistes du Conseil et des fonctionnaires provenant d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Le groupe vise à repérer les lacunes et les incohérences en matière d'analyse et d'utilisation des données. Le Conseil prépare une liste de besoins en matière de données.
Tenir des discussions avec les chefs de file de l'industrie de la volaille et des oeufs concernant les tendances de l'heure dans les secteurs des épiceries et des services alimentaires ainsi que leurs incidences éventuelles	**Engagement respecté** **Forum sur les tendances dans les secteurs des épiceries et des services alimentaires** En mai 2004, le Conseil a parrainé un colloque réunissant les chefs de file de l'industrie de la volaille et des oeufs en vue d'examiner les tendances actuelles et les développements attendus dans le secteur de la distribution et du commerce de détail au Canada. Parmi les participants on remarquait les dirigeants des quatre offices canadiens de commercialisation et des deux associations de transformateurs, les représentants de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA) et d'autres groupes. Des exposés ont été présentés par des conférenciers des trois secteurs (épiceries, services alimentaires et distribution).

Améliorer l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne

Améliorer l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne	**Engagement respecté** (travail en cours) En 2003, le Conseil a pris les premières mesures devant mener à la mise en place de pratiques modernes de contrôle. Il a commencé par évaluer la capacité de son mode de fonctionnement. Cette évaluation a culminé en un rapport exposant constatations et recommandations d'amélioration. Le plan d'action élaboré par la suite énonçait les projets particuliers visant à améliorer le fonctionnement interne du Conseil. La mise en oeuvre de ces initiatives couvrira une période d'un à trois ans. L'évaluation du risque est l'un des aspects de la fonction de contrôle moderne, et le Conseil y a travaillé en 2003. Le Conseil a mené une évaluation du risque, examinant alors tous les aspects de son mode de fonctionnement. La vérification a permis de déterminer que les systèmes du Conseil sont bien adaptés à la gestion du risque et que ses activités ou processus décisionnels ne posent aucun risque grave.

Suite de la page 69

Améliorer sa reddition interne de comptes et ses communications pour que ses activités internes répondent aux normes prévues d'une fonction publique moderne	**Engagement respecté** Le Conseil a publié au début de 2003 son *Manuel de gouvernance* dans lequel il expose sa structure, ses processus, ses fonctions et ses responsabilités. Le manuel aidera les intervenants à comprendre le rôle du Conseil, notamment en matière d'approbation des règlements sur le contingentement et des ordonnances sur les redevances à payer que proposent les offices ou en matière d'audition des appels. En 2003, le CNPA a mené un examen de ses produits de communications auprès des intervenants de l'industrie afin de connaître leurs opinions, de définir les questions qui les intéressent et d'établir l'orientation que devrait suivre le Conseil dans ses activités de communications à l'avenir. Les intervenants des diverses régions du Canada ont répondu au sondage et ont communiqué leurs idées et leur rétroaction concernant le site Web du Conseil, son bulletin, sa revue annuelle et son recueil de données. Tout au long du deuxième semestre de 2002, le CNPA a travaillé au renouvellement de son plan stratégique. Les intervenants ont été consultés, et ces discussions ont aidé les membres du Conseil à établir pour la période 2003-2006 le nouveau plan stratégique qu'ils ont approuvé en avril 2003. Le plan stratégique a été présenté aux offices canadiens et aux organisations de l'industrie, puis discuté avec eux. Le CNPA a défini des projets de mise en oeuvre qui contribueront à la réalisation des buts énoncés dans son plan stratégique.

Tableaux financiers

Tableau 1
Sommaire des crédits approuvés

Tableau 2
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau 3
Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles par résultat stratégique

Tableau 4
Recettes disponibles et non disponibles

Tableau 5
Paiements législatifs

Tableau 6
Tableau 6.1
Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions)
Tableau 6.2
Détail des paiements de transfert (subventions et contributions)

Tableau 7
Exigences en matières de ressources par organisation et résultat stratégique

Tableau 8
Projets

Tableau 9
État des grands projets de l'État

Tableau 10
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

Tableau 11
Passif éventuel - Agriculture et Agroalimentaire Canada

Tableau 12
Frais d'utilisation externe

Remarques :

Les montants figurant aux tableaux qui suivent ont été arrondis au million de dollars près. Pour cette raison, on a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent entrer dans cette catégorie.

Compte tenu de l'arrondissement, le total inscrit peut ne pas correspondre à celui des montants indiqués.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004.

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004.

Les montants **réels** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics.

TABLEAU 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars) — **2003-2004**

Crédit	Programmes d'Agriculture et Agroalimentaire	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
1	Dépenses de fonctionnement	431,4	607,0	630,1	593,1
5	Dépenses en capital	37,3	61,6	59,1	38,7
10	Subventions et contributions	273,9	453,7	476,9	171,0
15	Aux termes de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement d'un montant ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme de 1 700 000 000 $ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et d'autres prêteurs en vertu du Programme d'avances printanières.	0,0	–	–	–
20	Aux termes de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 $ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être engagés par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2001) sur l'éthanol de la biomasse.	0,0	–	–	–
(L)	Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*	0,2	0,2	0,6	–
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	65,5	65,5	12,1	12,1
(L)	Garanties de prêt en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*	4,0	4,0	2,2	2,2
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programme d'assurance-récolte	227,3	227,3	–	–
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Compte de stabilisation du revenu net	212,6	212,6	376,1	376,1
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – salaire et allocation d'automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56,5	63,8	67,5	67,5
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	–	2,5	2,5
(L)	Droits des agences de recouvrement	–	–	0,2	0,2
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	0,0	–	3,3	0,3
(L)	Contributions pour la transition aux futurs programmes de gestion des risques	–	605,0	598,9	598,9
(L)	Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières	–	–	6,2	6,2
(L)	Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	–	395,0	1 299,0	1 299,0
(L)	Contributions au Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB	–	–	402,9	402,9
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programmes provinciaux	–	–	128,0	128,0
(L)	Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	–	–	842,8	842,8
(L)	Paiements de contributions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	–	–	85,2	85,2
(L)	Contributions à la Gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole	–	–	65,0	65,0
Total pour le ministère		**1 308,7**	**2 695,8**	**5 058,8**	**4 691,9**

Remarques :

(L) signifie poste législatif

Le **total du Budget principal des dépenses** est celui indiqué dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses prévues totales** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et incluent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 750,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, la lutte contre l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles totales** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2003-2004. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Des contributions votées inutilisées de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des Programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues comparativement aux dépenses réelles, par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2003-2004							
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**ETP**	**Coûts de fonctionnement**	**Dépenses en capital**	**Subventions et contributions votées**	**Subventions et contributions législatives**	**Dépenses brutes totales**	**Moins : recettes disponibles**	**Dépenses nettes totales**
Sécurité du système alimentaire								
Budget principal des dépenses	s/o	129,1	0,1	173,0	509,5	811,7	24,2	787,5
Dépenses prévues	1 335	215,5	23,4	268,1	1 509,5	2 016,6	24,2	1 992,4
Autorisations	s/o	*231,3*	*20,6*	*303,1*	*3 819,1*	*4 374,2*	*24,2*	*4 350,0*
Dépenses réelles	**1 482**	**200,7**	**0,6**	**68,2**	**3 818,5**	**4 088,0**	**24,6**	**4 063,4**
Santé de l'environnement								
Budget principal des dépenses	s/o	150,3	4,9	22,5	–	177,7	14,5	163,2
Dépenses prévues	1 525	186,7	5,9	94,3	–	286,9	14,5	272,4
Autorisations	s/o	*195,0*	*5,3*	*89,2*	–	*289,6*	*14,5*	*275,1*
Dépenses réelles	**1 780**	**188,4**	**5,0**	**24,4**	**–**	**217,8**	**14,5**	**203,4**
Innovations propices à la croissance								
Budget principal des dépenses	s/o	247,3	32,3	78,4	0,1	358,0	–	358,0
Dépenses prévues	2 772	307,3	32,3	91,3	0,1	431,0	–	431,0
Autorisations	s/o	*315,5*	*33,6*	*84,6*	–	*433,7*	–	*433,7*
Dépenses réelles	**2 908**	**313,1**	**33,6**	**78,4**	**–**	**425,1**	**–**	**425,1**
Total - Budget principal des dépenses	**s/o**	**526,7**	**37,3**	**273,9**	**509,6**	**1 347,4**	**38,7**	**1 308,7**
Total - Dépenses prévues	**5 632**	**709,5**	**61,6**	**453,7**	**1 509,6**	**2 734,4**	**38,7**	**2 695,8**
Total - Autorisations	***s/o***	***741,9***	***59,6***	***476,9***	***3 819,1***	***5 097,5***	***38,7***	***5 058,8***
Total - Dépenses réelles	**6 170**	**702,2**	**39,2**	**171,0**	**3 818,5**	**4 730,9**	**39,0**	**4 691,9**

Autres revenus et dépenses	
Moins : recettes non disponibles	
Dépenses prévues	36,1
Autorisations	*164,5*
Dépenses réelles	164,5
Plus : coût des services offerts par d'autres ministères (1)	
Dépenses prévues	37,6
Autorisations	*38,0*
Dépenses réelles	38,0
Coût net du Programme	
Dépenses prévues	2 697,2
Autorisations	*4 932,3*
Dépenses réelles	4 565,3

Remarques :

(1) Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais touchant les locaux fournis par TPSGC, les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes d'assurance versées par le SCT, la protection assurée par la *Loi sur les accidents de travail* fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

ETP = Équivalents temps plein – reflètent seulement les ETP financés à même les ressources appropriées du Ministère. En plus du nombre réel total de 6 170 ETP, on comptait 419 ETP embauchés par AAC pour faire de la recherche financée grâce aux ententes de collaboration avec les partenaires de l'industrie et effectuer du travail financé par d'autres ministères.

L'augmentation entre le nombre prévu d'ETP et le nombre réel était entièrement prévisible étant donné les nouvelles initiatives approuvées.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 750,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, la lutte contre l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2003-2004. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

Depenses ministerielles prevues comparativement aux depenses reelles, par resultat strategique (en millions de dollars)

		2003-2004						
RESULTATS STRATEGIQUES	ETP	Couts de fonctionnement	Depenses en capital	Subventions et contributions votees	Subventions et contributions legislatives	Depenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Depenses nettes totales
Depenses reelles	1 482	200.7	0.6	68.2	3 818.5	4 088.0	24.6	4 063.4
Depenses reelles	1 780	188.4	5.0	24.4		217.8	14.5	203.4
Depenses reelles	2 908	313.1	33.6	78.4	-	425.1	-	425.1

TABLEAU 3 : Comparaison historique des dépenses ministérielles prévues et des dépenses réelles par résultat stratégique

Comparaison historique des dépenses ministérielles prévues et des dépenses réelles par résultat stratégique - net (en millions de dollars)

2001-2002

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Sécurité du système alimentaire	1 318,5	1 318,5	1 966,6	1 874,4
Santé de l'environnement	128,3	128,3	161,2	160,7
Innovations propices à la croissance	384,8	384,8	451,0	439,2
Total	**1 831,6**	**1 831,6**	**2 578,8**	**2 474,3**

2002-2003

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Sécurité du système alimentaire	1 280,4	1 280,4	2 231,4	2 120,5
Santé de l'environnement	158,1	158,1	212,1	204,7
Innovations propices à la croissance	389,4	389,4	374,7	367,1
Total	**1 827,8**	**1 827,8**	**2 818,2**	**2 692,3**

2003-2004

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	Budget principal des dépenses total	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Sécurité du système alimentaire	787,5	1 992,4	4 350,0	4 063,4
Santé de l'environnement	163,2	272,4	275,1	203,4
Innovations propices à la croissance	358,0	431,0	433,7	425,1
Total	**1 308,7**	**2 695,8**	**5 058,8**	**4 691,9**

Remarques :

En 2003-2004, les autorisations totales et les dépenses réelles ont augmenté de façon importante par rapport aux années précédentes, surtout à la suite du financement supplémentaire autorisé et utilisé dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), de la lutte contre l'ESB, du Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et du Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI).

TABLEAU 4 : Recettes disponibles et non disponibles

Recettes par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
	Recettes réelles	Recettes réelles	Recettes prévues	Autorisations	Recettes réelles
Recettes disponibles					
Sécurité du système alimentaire	11,4	24,3	24,2	24,2	24,6
Santé de l'environnement	17,5	13,6	14,5	14,5	14,5
Innovations propices à la croissance	8,0	–	–	–	–
Total des recettes disponibles	**36,9**	**38,0**	**38,7**	**38,7**	**39,0**
Recettes non disponibles					
Sécurité du système alimentaire	120,0	120,3	10,7	154,0	154,0
Santé de l'environnement	4,8	1,8	8,9	4,4	4,4
Innovations propices à la croissance	12,7	30,8	16,5	6,1	6,1
Total des recettes non disponibles	**137,5**	**152,9**	**36,1**	**164,5**	**164,5**
Total des recettes	**174,3**	**190,9**	**74,8**	**203,2**	**203,5**

Remarques :

Les recettes disponibles proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administration liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. En vertu de la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut encaisser et dépenser jusqu'à 125 % de ses recettes nettes autorisées.

Les recettes non disponibles comprennent des postes tels que le remboursement de dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente de biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. L'augmentation de 128,4 millions de dollars entre les recettes non disponibles réelles et les recettes non disponibles prévues dépend en grande partie de la collecte de paiements excédentaires dans le cadre du Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Ces montants n'ont pu être évalués au moment de produire le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004.

Pour 2003-2004, les recettes non disponibles comprennent les recettes liées au rendement sur le capital investi provenant de la Commission canadienne du lait (584,8 milliers de dollars) et de la construction de centres d'exposition polyvalents (2,7 milliers de dollars). Dans les années antérieures à 2002-2003, ces montants n'étaient pas inclus dans les montants des recettes non disponibles (en 2001-2002, ils se chiffraient en tout à 63,8 millions de dollars).

TABLEAU 5 : Paiements législatifs

Les paiements de transfert législatifs sont inclus dans les tableaux financiers 6.1 et 6.2 - paiements de transfert.

TABLEAU 6.1 : Sommaire des paiements de transfert (subventions et contributions)

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations**	**Dépenses réelles**
SUBVENTIONS						
Sécurité du système alimentaire	6,0	117,6	5,5	5,5	847,6	846,8
Santé de l'environnement	12,8	13,2	10,3	10,3	5,9	5,9
Innovations propices à la croissance	15,5	14,7	17,8	17,8	16,3	16,1
Total des subventions législatives	–	–	*0,2*	*0,2*	*843,4*	*842,8*
Total des subventions votées	*34,3*	*145,5*	*33,4*	*33,4*	*26,3*	*26,0*
TOTAL DES SUBVENTIONS	**34,3**	**145,5**	**33,6**	**33,6**	**869,7**	**868,8**
CONTRIBUTIONS						
Sécurité du système alimentaire	1 770,2	1 850,4	677,0	1 772,2	3 274,7	3 039,9
Santé de l'environnement	9,6	16,8	12,2	83,9	83,3	18,5
Innovations propices à la croissance	54,8	52,1	60,6	73,6	68,4	62,3
Total des contributions législatives	*517,4*	*1 161,1*	*509,4*	*1 509,4*	*2 975,7*	*2 975,7*
Total des contributions votées	*1 317,2*	*758,2*	*240,5*	*420,3*	*450,6*	*145,0*
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	**1 834,6**	**1 919,3**	**749,9**	**1 929,7**	**3 426,3**	**3 120,7**
Total des subventions et des contributions législatives	*517,4*	*1 161,1*	*509,6*	*1 509,6*	*3 819,1*	*3 818,5*
Total des subventions et des contributions votées	*1 351,5*	*903,8*	*273,9*	*453,7*	*476,9*	*171,0*
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	**1 868,9**	**2 064,9**	**783,5**	**1 963,3**	**4 296,1**	**3 989,5**

Remarques :

Le détail des paiements de transfert se trouve au Tableau 6.2

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les paiements de transfert dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par le canal du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 512,6 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 6.2 : Détail des paiements de transfert (subventions et contributions)

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations**	**Dépenses réelles**
SUBVENTIONS						
Sécurité du système alimentaire						
(L) Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	–	–	–	–	842,8	842,8
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*	–	–	0,1	0,1	0,6	–
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	6,0	4,6	5,3	5,3	4,1	4,0
Subvention à l'Université de Guelph pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario	–	37,3	–	–	–	–
Subvention à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	–	35,5	–	–	–	–
Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest	–	22,2	–	–	–	–
Subvention à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique	–	18,0	–	–	–	–
Total des subventions – Sécurité du système alimentaire	**6,0**	**117,6**	**5,5**	**5,5**	**847,6**	**846,8**
Santé de l'environnement						
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	12,8	12,3	10,3	10,3	5,9	5,9
Subventions aux organismes dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche dans le domaine de l'agriculture par les universités et d'autres organismes scientifiques au Canada	–	0,8	–	–	–	–
Total des subventions – Santé de l'environnement	**12,8**	**13,2**	**10,3**	**10,3**	**5,9**	**5,9**
Innovations propices à la croissance						
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*	–	–	0,1	0,1	–	–
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	14,8	14,7	16,8	16,8	15,3	15,1
Recherche agricole dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada	0,7	–	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des subventions – Innovations propices à la croissance	**15,5**	**14,7**	**17,8**	**17,8**	**16,3**	**16,1**
Total des subventions législatives	**–**	**–**	**0,2**	**0,2**	**843,4**	**842,8**
Total des subventions votées	**34,3**	**145,5**	**33,4**	**33,4**	**26,3**	**26,0**
TOTAL DES SUBVENTIONS	**34,3**	**145,5**	**33,6**	**33,6**	**869,7**	**868,8**
CONTRIBUTIONS						
Sécurité du système alimentaire						
(L) Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	–	–	–	395,0	1 299,0	1 299,0
(L) Contributions pour la transition aux futurs programmes de gestion des risques	–	597,5	–	605,0	598,9	598,9
(L) Contributions au Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB	–	–	–	–	402,9	402,9
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Compte de stabilisation du revenu net	249,5	278,7	212,6	212,6	376,1	376,1
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programmes provinciaux	–	–	–	–	128,0	128,0
(L) Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie	–	–	–	–	85,2	85,2
(L) Contributions à la Gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole	–	–	–	–	65,0	65,0

TABLEAU 6.2 Suite

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations**	**Dépenses réelles**
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA)	20,2	17,8	65,5	65,5	12,1	12,1
(L) Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières.	12,3	9,0	–	–	6,2	6,2
(L) Garanties de prêt en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*	2,7	2,8	4,0	4,0	2,2	2,2
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programme d'assurance-récolte	231,4	255,3	227,3	227,3	–	–
Contributions à la Gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	394,0	481,6	–	–	22,2	22,2
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture – Programme d'avances printanières	16,4	13,1	–	59,9	57,2	14,6
Contributionsà l'appui des programmes autres que la gestion des risques agricoles en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	–	–	–	35,3	53,8	11,3
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	2,2	3,9	9,1	9,1	9,9	9,9
Contributions pour la lutte contre le virus de la sharka	2,2	5,2	5,9	5,9	5,9	5,7
Stratégie emploi jeunesse – Programme objectif carrière	–	–	–	–	0,6	0,4
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)	–	1,5	–	–	0,0	0,0
Contributions pour la Gestion des risques agricoles	107,0	107,0	–	–	–	–
Contributions dans le cadre du programme Commerce agroalimentaire (PCA)	0,8	16,8	4,5	4,5	–	–
Contributions dans le cadre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA), en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*	70,7	3,0	–	–	–	–
Contributions à la Gestion des risques agricoles – paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole*	550,0	–	–	–	–	–
Paiements par la gouverneure en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*	29,7	–	–	–	–	–
Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	–	–	–	–	1,1	–
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de sécurité à la ferme	–	–	0,0	0,0	0,0	–
Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programmes complémentaires de protection du revenu	81,1	57,3	148,2	148,2	148,2	–
Total des contributions – Sécurité du système alimentaire	1 770,2	1 850,4	677,0	1 772,2	3 274,7	3 039,9
Santé de l'environnement						
Contributions à l'appui des programmes autres que la gestion des risques agricoles en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	–	–	–	71,7	70,7	6,9
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupements d'agriculteurs et à de petites collectivités au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique pour le développement d'approvisionnements en eau fiables.	7,1	13,7	5,4	5,4	5,4	5,4
Contributions pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2000 sur les changements climatiques	–	1,3	4,5	4,5	4,5	4,5
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	2,5	1,6	2,3	2,3	2,3	1,3
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)	–	0,2	–	–	0,5	0,5
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de sécurité à la ferme	–	0,0	–	–	–	–
Total des contributions – Santé de l'environnement	9,6	16,8	12,2	83,9	83,3	18,5

TABLEAU 6.2 Suite

Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations**	**Dépenses réelles**
Innovations propices à la croissance						
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programmes transitoires pour les viandes rouges (Fonds de développement de l'industrie du bœuf)	0,8	–	–	–	–	–
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programme d'innovation agroalimentaire	0,6	–	–	–	–	–
Contributions dans le cadre du Programme des route utilisées pour le transport du grain des Prairies	22,9	36,3	43,6	43,6	33,1	33,1
Contributions à l'appui des programmes autres que la gestion des risques agricoles en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture	–	–	–	12,9	15,0	14,2
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	5,8	7,6	5,4	5,4	11,0	10,5
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents (POS)	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Contributions pour faciliter l'aide au Canada rural et le développement dans le domaine des coopératives	–	–	–	–	5,9	1,3
Contributions d'appui aux organismes œuvrant dans la recherche et le développement en agriculture	0,8	0,9	0,7	0,7	0,9	0,9
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire (PAIA)	0,6	0,7	0,6	0,6	0,3	0,3
Contributions pour un cadre stratégique de développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu	–	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Contributions dans le cadre de l'Initiative du Partenariat rural canadien	2,8	4,6	–	–	–	–
Contributions dans le cadre du programme Commerce agroalimentaire (PCA)	13,6	–	8,3	8,3	–	–
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure (PCAI)	5,3	–	–	–	–	–
Total des contributions – Innovations propices à la croissance	**54,8**	**52,1**	**60,6**	**73,6**	**68,4**	**62,3**
Total des contributions législatives	517,4	1 161,1	509,4	1 509,4	2 975,7	2 975,7
Total des contributions votées	1 317,2	758,2	240,5	420,3	450,6	145,0
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	**1 834,6**	**1 919,3**	**749,9**	**1 929,7**	**3 426,3**	**3 120,7**
Total des subventions et contributions législatives	1 351,5	1 161,1	509,6	1 509,6	3 819,1	3 818,5
Total des subventions et contributions votées	1 270,4	903,8	273,9	453,7	476,9	171,0
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	**1 868,9**	**2 064,9**	**783,5**	**1 963,3**	**4 296,1**	**3 989,5**

Remarques :

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les paiements de transfert dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 512,6 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA (soit environ 770 millions de dollars), n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 7 : Exigences en matière de ressources par organisation et résultat stratégique

Comparaison du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles du RPP 2003-2004 par organisation et résultat stratégique (en millions de dollars)

		Résultat stratégique			
Organisation/équipe		Sécurité du système alimentaire	Santé de l'environnement	Innovations propices à la croissance	Total
Environnement	Budget principal des dépenses	0,2	57,8	66,8	124,8
	Dépenses prévues	1,0	139,9	69,2	210,1
	Autorisations	2,4	150,4	69,3	220,1
	Dépenses réelles	**0,4**	**83,4**	**68,7**	**152,4**
Salubrité et qualité des aliments	Budget principal des dépenses	16,1	1,1	3,0	20,2
	Dépenses prévues	21,5	1,5	3,5	26,5
	Autorisations	22,3	1,3	6,2	29,9
	Dépenses réelles	**21,5**	**1,3**	**6,2**	**29,0**
Innovation et renouveau	Budget principal des dépenses	0,6	31,8	70,8	103,1
	Dépenses prévues	1,4	37,8	86,6	125,8
	Autorisations	0,9	42,1	86,0	129,0
	Dépenses réelles	**0,8**	**40,6**	**85,5**	**126,9**
Marchés et commerce	Budget principal des dépenses	5,1	1,0	33,6	39,7
	Dépenses prévues	10,1	1,7	39,7	51,5
	Autorisations	10,2	1,2	37,4	48,8
	Dépenses réelles	**9,8**	**1,1**	**37,2**	**48,2**
Gestion des risques de l'entreprise	Budget principal des dépenses	1,2	0,0	2,4	3,7
	Dépenses prévues	3,3	0,0	2,6	5,9
	Autorisations	3,3	0,0	2,6	5,9
	Dépenses réelles	**3,2**	**0,0**	**2,6**	**5,9**
Programmes[1]	Budget principal des dépenses	700,2	22,2	36,9	759,4
	Dépenses prévues	1 803,3	31,8	45,4	1 880,4
	Autorisations	4 147,6	19,2	55,1	4 221,9
	Dépenses réelles	**3 911,4**	**18,0**	**49,4**	**3 978,8**
Équipes habilitantes[2]	Budget principal des dépenses	63,3	34,5	131,3	229,1
	Dépenses prévues	120,0	41,4	163,1	324,5
	Autorisations	119,3	41,5	156,7	317,6
	Dépenses réelles	**114,6**	**40,4**	**155,9**	**310,9**
Bureaux ministériels[3]	Budget principal des dépenses	0,7	14,8	13,2	28,7
	Dépenses prévues	31,8	18,4	20,9	71,1
	Autorisations	46,0	19,1	20,4	85,6
	Dépenses réelles	**1,6**	**18,4**	**19,7**	**39,8**
Total – Dépenses réelles		**4 063,4**	**203,4**	**425,1**	**4 691,9**

Remarques :

1. Les ressources de l'Équipe de la prestation des programmes sont considérablement plus élevées que celles des autres équipes, parce qu'elles incluent la majorité des ressources du Ministère pour les subventions et les contributions. Le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations et les montants réels relatifs aux subventions et aux contributions faites par l'Équipe de la prestation des programmes sont les suivants : Sécurité du système alimentaire (700,2 millions de dollars, 1 803,3 millions de dollars, 4 147,6 millions de dollars et 3 911,4 millions de dollars); Santé de l'environnement (22,2 millions de dollars, 31,8 millions de dollars, 19,2 millions de dollars et 18 millions de dollars) et Innovations propices à la croissance (36,9 millions de dollars, 45,4 millions de dollars, 55,1 millions de dollars et 49,4 millions de dollars).
2. Les équipes habilitantes comprennent l'Équipe des biens, l'Équipe des communications et des consultations, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques, de l'analyse et de la planification.
3. Les bureaux ministériels comprennent les bureaux de la direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, le groupe de la vérification et de l'examen et les bureaux des vice-ministres adjoints.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les ressources dont on prévoit l'octroi aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 730,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1 299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PAT) – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PAT, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des Programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 7 : Exigences en matière de ressources par organisation et résultat stratégique

Comparaison du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles du RPP 2003-2004 par organisation et résultat stratégique (en millions de dollars)

		Résultat stratégique			
Organisation/équipe		**Sécurité du système alimentaire**	**Santé de l'environnement**	**Innovations propices à la croissance**	**Total**
Environnement	Budget principal des dépenses	0,2	57,8	66,8	124,8
	Dépenses prévues	1,0	139,9	69,2	210,1
	Autorisations	*0,4*	*150,4*	*69,3*	*220,1*
	Dépenses réelles	**0,4**	**83,4**	**68,7**	**152,4**
Salubrité et qualité des aliments	Budget principal des dépenses	16,1	1,1	3,0	20,2
	Dépenses prévues	21,5	1,5	3,5	26,5
	Autorisations	*22,2*	*1,5*	*6,2*	*29,9*
	Dépenses réelles	**21,5**	**1,3**	**6,2**	**29,0**
Innovation et renouveau	Budget principal des dépenses	0,6	31,8	70,8	103,1
	Dépenses prévues	1,4	37,8	86,6	125,8
	Autorisations	*0,9*	*42,1*	*86,0*	*129,0*
	Dépenses réelles	**0,8**	**40,6**	**85,5**	**126,9**
Marchés et commerce	Budget principal des dépenses	5,1	1,0	33,6	39,7
	Dépenses prévues	10,1	1,7	39,7	51,5
	Autorisations	*10,2*	*1,2*	*37,4*	*48,8*
	Dépenses réelles	**9,8**	**1,1**	**37,2**	**48,2**
Gestion des risques de l'entreprise	Budget principal des dépenses	1,2	0,0	2,4	3,7
	Dépenses prévues	3,3	0,0	2,6	5,9
	Autorisations	*3,3*	*0,0*	*2,6*	*6,0*
	Dépenses réelles	**3,2**	**0,0**	**2,6**	**5,9**
Programmes[1]	Budget principal des dépenses	700,2	22,2	36,9	759,4
	Dépenses prévues	1 803,3	31,8	45,4	1 880,4
	Autorisations	*4 147,6*	*19,2*	*55,1*	*4 221,9*
	Dépenses réelles	**3 911,4**	**18,0**	**49,4**	**3 978,8**
Équipes habilitantes[2]	Budget principal des dépenses	63,3	34,5	131,3	229,1
	Dépenses prévues	120,0	41,4	163,1	324,5
	Autorisations	*119,3*	*41,5*	*156,7*	*317,6*
	Dépenses réelles	**114,6**	**40,4**	**155,9**	**310,9**
Bureaux ministériels[3]	Budget principal des dépenses	0,7	14,8	13,2	28,7
	Dépenses prévues	31,8	18,4	20,9	71,1
	Autorisations	*46,0*	*19,1*	*20,4*	*85,6*
	Dépenses réelles	**1,6**	**18,4**	**19,7**	**39,8**
Total – Budget principal des dépenses		**787,5**	**163,2**	**358,0**	**1 308,7**
Total – Dépenses prévues		**1 992,4**	**272,4**	**431,0**	**2 695,8**
Total – Autorisations		**4 350,8**	**275,1**	**433,7**	**5 058,8**
Total – Dépenses réelles		**4 063,4**	**203,4**	**425,1**	**4 691,9**

Remarques :

1 Les ressources de l'Équipe de la prestation des programmes sont considérablement plus élevées que celles des autres équipes, puisqu'elles incluent la majorité des ressources du Ministère pour les subventions et les contributions. Le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations et les montants réels relatifs aux subventions et aux contributions faites par l'Équipe de la prestation des programmes sont les suivants : Sécurité du système alimentaire (700,2 millions de dollars, 1 803,3 millions de dollars, 4 147,6 millions de dollars et 3 911,4 millions de dollars), Santé de l'environnement (22,2 millions de dollars, 31,8 millions de dollars, 19,2 millions de dollars et 18 millions de dollars) et Innovations propices à la croissance (36,9 millions de dollars, 45,4 millions de dollars, 55,1 millions de dollars et 49,4 millions de dollars).

2 Les équipes habilitantes comprennent l'Équipe des biens, l'Équipe des communications et des consultations, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques, de l'analyse et de la planification.

3 Les bureaux ministériels comprennent les bureaux de la direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, le groupe de la vérification et de l'examen et les bureaux des sous-ministres adjoints.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2003-2004.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2003-2004 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (le financement du Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA] par exemple).

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2003-2004 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2003-2004, ainsi que des transferts et ajustements internes tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2003-2004, soit un total de 3 750,1 millions de dollars. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour la Gestion des risques en vertu du CSA, y compris le PCSRA (1,299 millions de dollars), le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI – 928 millions de dollars), le financement transitoire au titre du CSA (600 millions de dollars), la lutte contre l'ESB (403 millions de dollars) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA – 65 millions de dollars). Certains de ces montants, tels le PATI, l'ESB, le PCRA et des besoins supplémentaires dans le cadre du PCSRA n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2003-2004 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2003-2004, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future. Pour 2003-2004, des contributions votées inutilisées dans le cadre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire d'un montant de 148,2 millions de dollars, cependant, correspondent bien à un ajustement comptable lié aux Programmes complémentaires de protection du revenu précédents (qui sont maintenant des Programmes législatifs provinciaux plutôt que votés) et ne peuvent donc être reportés.

TABLEAU 8 : Projets

Projets par résultat stratégique (en millions de dollars)

		2001-2002	2002-2003	2003-2004			
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**Coût total estimé actuel****	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Autorisations**	**Dépenses réelles**
Sécurité du système alimentaire							
Amélioration de la prestation de services de Gestion des risques à l'entreprise (phase de définition du projet)	125,0	2,9	9,3	-	-	8,9	8,9
Total – Sécurité du système alimentaire	**125,0**	**2,9**	**9,3**	**-**	**-**	**8,9**	**8,9**
Santé de l'environnement							
Saskatchewan (Swift Current), barrage de Duncairn (phase de mise en œuvre du projet)	10,0	0,1	0,0	6,0	6,0	1,3	1,3
Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE – phase de définition du projet)	100,1	-	0,4	-	-	14,0	2,9
Total – Santé de l'environnement	**110,1**	**0,1**	**0,4**	**6,0**	**6,0**	**15,3**	**4,2**
Innovations propices à la croissance							
Î.-P.-É. (Charlottetown), consolidation des opérations (phase de clôture du projet)	6,9	3,5	0,2	-	-	-	-
N.-B. (Fredericton), modernisation des installations (phase de clôture du projet)	21,7	3,9	13,5	0,7	0,7	0,9	0,9
Québec (St-Hyacinthe), Centre d'innovation technologique (phase de clôture de projet)	8,0	6,9	0,6	-	-	-	-
Alberta (Lethbridge), nouvelles installations à fonctions multiples (phase de clôture du projet)	29,9	14,0	3,9	0,8	0,8	1,8	1,8
Total – Innovations propices à la croissance	**66,5**	**28,3**	**18,2**	**1,5**	**1,5**	**2,7**	**2,7**
Total – Projets (plus de 5 millions de dollars)	**301,6**	**31,3**	**27,9**	**7,5**	**7,5**	**26,9**	**15,9**

Remarques :

* Cette liste comprend tous les projets d'immobilisations actuels approuvés dont la valeur est estimée à plus de 5 millions de dollars.

** Le coût total estimatif actuel inclut à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2003-2004 et au-delà.

TABLEAU 9 : État des grands projets de l'État

Nom du projet **Service national d'information sur les terres et les eaux**

Phase de projet **Définition du projet**

1. Aperçu

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) est une initiative au chapitre Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada visant à offrir des renseignements de référence sur le climat, les terres, les sols, l'eau, l'air et la biodiversité aux gestionnaires des terres afin d'appuyer l'adoption de pratiques écologiques au sein du secteur agricole.

Service national coordonné, le SNITE offrira un accès en ligne facile et en temps opportun à des renseignements géospatiaux détaillés et à des modèles interprétatifs afin d'appuyer la prise de décision relative à l'utilisation des terres à l'échelle locale et régionale. Ainsi ce sera l'occasion de faire fond sur la capacité existante : connaissances scientifiques, expertise dans le domaine de l'information et capacité technologique, en liant stratégiquement l'information sur les terres, les sols, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, des administrations municipales, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé. Ce partenariat entre les détenteurs d'information constitue le fondement du SNITE.

Grâce au SNITE, les collectivités de gestionnaires des terres, le secteur agricole, tous les ordres de gouvernement et le grand public auront accès à des renseignements géospatiaux significatifs sur toutes les régions du Canada.

2. Ministères responsables et participants

Ministère promoteur :	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Autorité contractante :	À déterminer
Ministères participants :	En cours de négociation

3. Principal entrepreneur et principaux sous-traitants et adresses

Aucun au moment de la rédaction du présent rapport

4. Principaux jalons

Aprobation préliminaire du projet	10 avril 2003
Modification apportée à l'approbation préliminaire du projet	20 mars 2004
Élaboration des plans sur les données, les applications, l'infrastructure, les partenariats et l'expertise	septembre 2004
Consultations auprès des provinces et autres intervenants afin de déterminer les besoins fonctionnels	septembre 2004
Validation de principe élaborée	octobre 2004
Fin de la phase de définition du projet du SNITE	automne 2004
Approbation définitive du projet	automne 2004

5. Rapport d'étape et explication des écarts

Le travail d'élaboration de l'approbation définitive du projet (ADP) se poursuit. Aucun écart financier n'a été signalé et le calendrier a été ajusté afin de recevoir l'ADP en automne 2004.

6. Avantages pour le secteur

Le SNITE est un programme national qui utilisera des renseignements provenant de toutes les provinces et en fournira à ces dernières. L'étendue des avantages du SNITE pour les régions et le secteur sera étudiée durant la phase de définition du projet.

TABLEAU 10 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal des dépenses	Budget Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Recettes	14,9	14,8	15,3	15,3	15,3	14,5
Dépenses	14,6	14,2	15,3	15,3	15,3	15,1
Profits (ou pertes)	**0,4**	**0,6**	**–**	**–**	**–**	**(0,6)**
Ajouter les postes ne nécessitant pas une utilisation de fonds :						
Dépréciation / amortissement	–	0,1	0,1	0,1	–	0,1
Changements dans le fonds de roulement	0,6	(0,2)	–	–	–	(0,6)
Autres changements	(1,2)	0,3	–	–	–	0,7
Activités d'investissement :						
Acquisition de biens amortissables	(0,4)	(0,5)	(0,1)	(0,1)	–	(0,0)
Excédent de trésorerie (besoin)	**(0,6)**	**0,3**	**–**	**–**	**–**	**(0,3)**
Autorisation : excédent cumulatif (réduction)	**3,1**	**3,3**	**3,3**	**3,3**	**3,3**	**3,0**

Remarques :

Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être retirée du Trésor en tout temps.
L'autorisation inclut la réduction de 2 millions de dollars.

TABLEAU 11 : Passif éventuel – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Passif éventuel (en millions de dollars)

Éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel		
	au 31 mars 2002	au 31 mars 2003	au 31 mars 2004
Litiges	3,3	3,5	23,4
Garanties	708,1[1]	649,6[1]	702,9[2]
Total	**711,5**	**653,1**	**726,3**

Remarques :

1. Ces montants tiennent compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC).

2. Ces montants tiennent compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) et le Programme d'avances printanières (PAP).

TABLEAU 12 : Frais d'utilisation externe (1)

			2003-04						Années de planification		
A. Frais d'utilisation	**Type de frais**	**Pouvoir d'établir des frais d'utilisation**	**Date de la dernière modification (B)**	**Recettes prévues (en milliers de dollars)**	**Recettes réelles (en milliers de dollars)**	**Coût total (en milliers de dollars)**	**Norme de rendement**	**Résultats liés au rendement**	**Exercice**	**Recettes prévues (en milliers de dollars)**	**Coût total prévu (en milliers de dollars)**
Programme des pâturages communautaires (2)	A	Article 9 de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*	2002	14 500	14 470	19 200	Gérer plus de 900 000 hectares principalement de pâturage libre comme ressource productive qui favorise les pratiques d'utilisation écologique des terres.	220 000 bovins ont pâturé pendant une saison de 140 jours de pâturage.	2004-2005	15 000	21 250
									2005-2006	15 000	22 400
									2006-2007	15 000	22 900
Frais liés à l'eau d'irrigation (3)	A	Article 9 de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*	2000	350	330	2 834	Livraison d'eau efficace et en temps opportun aux utilisateurs d'eau d'irrigation.	Services de livraison de l'eau nécessaire à deux irrigations complètes. Les clients sont satisfaits de la rapidité du calendrier des services et du volume de l'approvisionnement en eau.	2004-2005	350	8 500
									2005-2006	350	4 700
									2006-2007	350	14 500
Loi sur la stabilisation du revenu net (LSRN) – Frais d'enregistrement (4)	A	*Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA). En vertu du paragraphe 6.3 de l'entente sur le CSRN, le ministre d'AAC peut ajuster les frais relatifs au partage des coûts après consultation avec le Comité national du CSRN.	Déc. 1995	8 900	9 900	12 600	Les Avis d'options de dépôt/retrait seront émis moins de 60 jours après la réception de la demande.	83 % des Avis ont été émis en moins de 60 jours.	2004-2005	0	4 500
									2005-2006	0	1 000
									2006-2007	0	1 000
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) – Frais de partage des frais d'administration (5)	A	*Loi sur la protection du revnu agricole* (LPRA). En vertu du paragraphe 6.4, annexe A – Accord de mise en œuvre, et de l'article 2.3 des lignes directrices du Programme.	s/o	–	–	12 200	En cours d'élaboration	Non disponibles	2004-2005	2 000	48 000
									2005-2006	2 000	48 000
									2006-2007	2 000	48 000
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) – Frais d'enregistrement	S	Règlements de la *LPAACFC*	31 mai 99	1 000	896	2 208	En cours d'élaboration	Non disponibles	2004-2005	1 030	1,274
									2005-2006	1 185	1,274
									2006-2007	1 363	1,274

Tableau 12 Suite

			2003-04						Années de planification		
A. Frais d'utilisation	**Type de frais**	**Pouvoir d'établir des frais d'utilisation**	**Date de la dernière modification (B)**	**Recettes prévues (en milliers de dollars)**	**Recettes réelles (en milliers de dollars)**	**Coût total (en milliers de dollars)**	**Norme de rendement**	**Résultats liés au rendement**	**Exercice**	**Recettes prévues (en milliers de dollars)**	**Coût total prévu (en milliers de dollars)**
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	S	Prélèvement législatif en vertu de l'article 204 du *Code criminel*. L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est devenu un organisme de service spécial à la suite du budget de février 1991. Le Conseil du Trésor a donné son accord, en novembre 1992, en partie parce que l'ACPM disposait d'une structure de recouvrement complet des coûts.	s/o	15 300	14 646	15 094	Efficacité et conformité réglementaire. Application efficace et efficiente des opérations du pari mutuel. Fonds renouvelable autonome	Règlements mis à jour en juin 2003 et application de tous les règlements et politiques sur les paris par les agents de l'Agence. Les Programmes de surveillance vidéo des courses et de photo d'arrivée ont porté fruit tout en respectant le budget, et ce, pour un total de 43 pistes de course et de 2 922 jours de course. Des 56 000 échantillons analysés pour le dépistage des drogues, 59 se sont avérés positifs. La totalité des tableaux centraux des côtes et 29 % des poules ont été vérifiés. Vérifications judiciaires effectuées sur des schémas de paris irréguliers. Fonds renouvelable bien géré.	2004-2005	15 400	15 400
									2005-2006	15 400	15 400
									2006-2007	15 400	15 400
2003-2004	Sous-total (S) Service réglementaire			16 300	15 542	17 302					
	Sous-total (A) Autres biens et services			23 750	24 700	46 834					
	Total			**40 050**	**40 242**	**64 136**					
2004-2005	Sous-total (S) Service réglementaire									16 430	16 674
	Sous-total (A) Autres biens et services									17 350	82 250
	Total									**33 780**	**98 924**
2005-2006	Sous-total (S) Service réglementaire									16 585	16 674
	Sous-total (A) Autres biens et services									17 350	76 100
	Total									**33 935**	**92 774**
2006-2007	Sous-total (S) Service réglementaire									16 763	16 674
	Sous-total (A) Autres biens et services									17 350	86 400
	Total									**34 113**	**103 074**

B. Date de la dernière modification :

C. Autre information :

(1) Les instructions du RRM recommandaient que ce tableau ne soit utilisé que pour des recettes en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* et AAC a ajouté à celles-ci d'autres recettes ministérielles. L'avis initial de notre conseiller juridique indique que seulement les programmes du PCSRA et de la LPAACFsont visés par la *Loi sur les frais d'utilisation*.

(2) Les frais de pâturage communautaire comprennent toutes les recettes (frais de pâturage et recettes de location). Les recettes prévues pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 équivalent aux niveaux d'autorisation approuvés actuellement.

(3) Le coût total des frais d'eau d'irrigation inclut les dépenses en capital contrôlées de 1,6 million de dollars en 2003-2004. Les fluctuations dans les coûts estimatifs totaux reflètent les investissements sélectifs de capitaux (7 millions de dollars en 2004-2005, 3,2 millions de dollars en 2005-2006 et 13 millions de dollars en 2006-2007). Les recettes générées ne dépendent pas des coûts totaux puisqu'elles sont axées sur la superficie irriguée, qui est plutôt uniforme. De petites fluctuations de recette pourraient se produire lors de la deuxième irrigation au besoin.

(4) Le Programme CSRN est graduellement clos.

(5) Les frais administration commenceront à être réclamés en 2004-2005 pour le PCSRA. Les recettes prévues pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 équivalent aux niveaux d'autorisation approuvés actuellement, on s'attend à ce que les recettes réelles soient d'environ 2 millions de dollars par année.

Rapports annuels prévus par la loi

Rapport annuel prévu par la *Loi sur la protection du revenu agricole*

Programme d'assurance-production

L'assurance-production est un programme à frais partagés qui stabilise le revenu des agriculteurs en réduisant au minimum les répercussions économiques des pertes de récoltes attribuables à des dangers naturels comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le vent, le feu, les pluies abondantes, la chaleur, la neige, une maladie inévitable, une infestation d'insectes et la faune. Bien que l'assurance relève de la compétence des provinces et que ces dernières soient chargées de la conception et de la prestation du Programme, le gouvernement fédéral verse une proportion appréciable des fonds afin d'assurer aux producteurs une protection contre les risques de la production à un coût abordable. Au cours de l'exercice 2003-2004, des contributions fédérales à hauteur de 403,6 millions de dollars ont été injectées dans les programmes d'assurance-production provinciaux. Ces contributions sont prévues par la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA).

Ce programme facultatif, ouvert aux agriculteurs de toutes les provinces, couvre pratiquement toutes les denrées commerciales. Les récoltes particulières assurées et les caractéristiques du Programme varient selon la province en fonction de l'acceptabilité agronomique et de l'importance de la culture dans la province en question. Cependant, tous les agriculteurs bénéficient d'une production garantie pour chaque culture assurée, selon ses antécédents de production. Si la production tombe sous la valeur garantie en raison d'un risque assuré, l'agriculteur est admissible à une indemnité. Les contributions fédérales au Programme d'assurance-production pour 2003-2004, selon la province et les récentes pertes encourues par les provinces sont indiquées dans le tableau suivant.

Total des contributions fédérales au Programme d'assurance-production pour l'exercice 2003-2004 (en milliers de dollars)

	Contributions fédérales pour primes d'assurance-production	Contributions fédérales pour frais administratifs provinciaux	Total des contributions fédérales
Terre-Neuve	77	107	184
Île-du-Prince-Édouard	2 073	561	2 634
Nouvelle-Écosse	319	986	1 305
Nouveau-Brunswick	822	468	1 290
Québec[1]	14 487	9 442	23 929
Ontario	31 836	6 532	38 368
Manitoba	48 723	4 797	53 520
Saskatchewan	134 589	15 054	149 643
Alberta[1]	105 444	17 193	122 637
Colombie-Britannique	7 967	2 128	10 095
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0
Nunavut	0	0	0
Total	**346 337**	**57 268**	**403 605**

1. Les primes d'assurance-production et les frais administratifs comprennent les indemnisations versées pour les dommages causés par la faune.

Données du Programme d'assurance-production, par campagne agricole

	Nombre d'agriculteurs	Superficie assurée	Protection (000 $)	Primes totales (000 $)	Indemnités totales (000 $)	Ratio annuel sinistres-primes	Ratio indemnités cumulatives-recettes cumulatives
Terre-Neuve							
2000-2001	39	539	964	115	128	1,11	1,16
2001-2002	39	573	1 078	117	194	1,66	1,22
2002-2003	41	678	1 200	169	195	1,15	1,29
2003-2004	**35**	**552**	**929**	**137**	**52**	**0,38**	**1,17**
Île-du-Prince-Édouard							
2000-2001	331	65 400	37 774	2 771	2 669	0,96	0,89
2001-2002	291	72 639	42 965	2 939	10 067	3,43	0,94
2002-2003	352	87 493	50 387	5 004	906	0,18	0,97
2003-2004	**394**	**104 016**	**62 689**	**5 182**	**1 691**	**0,33**	**0,89**
Nouvelle-Écosse							
2000-2001	500	26 090	14 303	674	286	0,42	0,73
2001-2002	500	25 246	14 763	657	890	1,35	0,75
2002-2003	464	27 688	16 034	819	360	0,44	0,77
2003-2004	**459**	**27 301**	**16 264**	**833**	**824**	**0,99**	**0,73**
Nouveau-Brunswick							
2000-2001	433	90 115	39 449	2 979	545	0,18	0,95
2001-2002	425	96 547	41 321	2 710	639	0,24	0,92
2002-2003	385	71 245	26 859	1 766	750	0,42	0,94
2003-2004	**352**	**65 591**	**27 512**	**1 640**	**1 518**	**0,93**	**0,91**
Québec							
2000-2001	12 350	3 101 379	684 459	40 560	126 690	3,12	0,95
2001-2002	13 664	3 467 527	779 914	49 072	31 683	0,65	0,93
2002-2003	13 810	3 697 221	839 679	50 394	38 350	0,76	0,98
2003-2004	**13 291**	**2 980 170**	**793 960**	**46 537**	**48 200**	**1,04**	**0,92**
Ontario							
2000-2001	19 529	3 748 348	1 146 512	63 306	145 029	2,29	0,79
2001-2002	19 554	4 044 323	1 338 387	70 377	259 325	3,68	0,92
2002-2003	19 147	4 301 047	1 513 081	97 661	142 355	1,46	1,01
2003-2004	**19 029**	**4 378 528**	**1 427 828**	**114 622**	**126 075**	**1,10**	**0,93**
Manitoba							
2000-2001	13 676	8 682 233	832 107	79 955	36 620	0,46	0,77
2001-2002	13 531	8 541 992	966 900	72 204	94 736	1,31	0,80
2002-2003	13 485	9 140 121	1 221 568	89 723	75 000	0,84	0,86
2003-2004	**13 620**	**9 276 817**	**1 749 340**	**112 726**	**53 485**	**0,47**	**0,79**
Saskatchewan							
2000-2001	34 416	24 404 755	1 573 977	185 850	132 516	0,71	0,91
2001-2002	34 307	25 848 407	2 049 329	225 438	330 280	1,47	0,94
2002-2003	34 781	29 632 533	2 505 823	233 333	1 088 600	4,67	1,20
2003-2004	**33 918**	**29 197 673**	**2 755 311**	**348 608**	**347 497**	**1,00**	**1,11**
Alberta							
2000-2001	17 002	11 110 083	1 017 929	144 818	166 998	1,15	0,84
2001-2002	17 395	13 429 147	1 301 125	189 915	272 331	1,43	0,88
2002-2003	19 379	20 739 402	1 647 847	235 578	783 788	3,33	1,01
2003-2004	**30 391**	**24 353 181**	**1 954 588**	**325 307**	**160 688**	**0,49**	**0,98**
Colombie-Britannique							
2000-2001	2 350	436 079	247 723	14 295	9 419	0,66	0,96
2001-2002	2 300	428 502	256 308	14 261	10 783	0,76	0,96
2002-2003	2 236	418 105	266 830	15 306	3 896	0,25	0,96
2003-2004	**2 240**	**432 968**	**273 477**	**14 639**	**3 917**	**0,27**	**0,90**
Canada							
2000-2001	100 626	51 665 021	5 595 198	535 324	620 902	1,16	0,86
2001-2002	102 006	55 954 903	6 792 090	627 690	1 010 928	1,61	0,90
2002-2003	104 080	68 115 532	8 089 307	729 753	2 134 201	2,92	1,06
2003-2004	**113 729**	**70 816 797**	**9 061 898**	**970 229**	**743 946**	**0,77**	**0,99**

Nota : Les chiffres peuvent changer après l'examen final des états financiers vérifiés des provinces.

Programme fédéral de réassurance-récolte

Les mécanismes de réassurance offerts en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA) procurent aux gouvernements provinciaux un moyen de partager avec le gouvernement fédéral les importantes pertes engendrées par le Programme d'assurance-production. Les dispositions fédérales de réassurance ont été offertes pour la première fois aux provinces en 1965.

Fonctionnement du Programme fédéral de réassurance-récolte

- Une portion des primes annuelles d'assurance-production payées par les agriculteurs d'une province est versée au compte fédéral de réassurance. Cette portion varie selon le risque d'indemnisation établi pour chaque province.
- Le Programme fédéral de réassurance paie les provinces lorsque les indemnités d'assurance-production qu'elles versent aux agriculteurs excèdent leur réserve de primes accumulées majorée d'une franchise de 2,5 p. 100 de leurs obligations à l'égard de l'assurance-production (protection).
- Toute indemnité restante est alors partagée avec les provinces dans une proportion de 75-25, le compte fédéral de réassurance étant responsable de la plus grande part.
- Si les fonds du compte fédéral de réassurance sont insuffisants pour effectuer les paiements de réassurance requis, le ministre des Finances est tenu d'avancer les fonds nécessaires au compte de réassurance. Les avances de fonds en souffrance du Trésor fédéral sont remboursées à l'aide des primes de réassurance futures.

En 2003-2004, cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont conclu une entente de réassurance avec le fédéral. Le tableau suivant montre qu'un total de 80 millions de dollars en primes a été perçu et que les indemnités de réassurance versées à la Saskatchewan et à l'Alberta se sont chiffrées à 63,1 millions de dollars en 2003-2004. Ces paiements de réassurance ont été faits au cours de l'exercice 2003-2004 et se justifiaient par les énormes pertes de récoltes qu'ont connues la Saskatchewan et l'Alberta en 2002-2003. Le 31 mars 2004, le compte fédéral de réassurance affichait un solde de 101,9 millions de dollars.

Caisse de réassurance-récolte fédérale par exercice (en milliers de dollars)

	Chiffres réels 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002	Chiffres réels 2002-2003	Chiffres réels 2003-2004
Nouvelle-Écosse[1]				
Solde d'ouverture	752	752	752	**752**
Recettes	–	–	–	**–**
Dépenses	–	–	–	**–**
Solde de fermeture	752	752	752	**752**
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(2 193)	(2 193)	(2 114)	**(2 090)**
Recettes	261	79	24	**8**
Dépenses	–	–	–	**–**
Solde de fermeture	(2 193)	(2 114)	(2 090)	**(2 082)**
Ontario[2]				
Solde d'ouverture	9	9	9	**9**
Solde de fermeture	9	9	9	**9**
Manitoba				
Solde d'ouverture	(2 477)	(2 069)	(1 692)	**(1 244)**
Recettes	408	377	448	**551**
Dépenses	–	–	–	**–**
Solde de fermeture	(2 069)	(1 692)	(1 244)	**(693)**
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(32 099)	(19 893)	(5 702)	**(416 508)**
Recettes	12 206	14 191	16 883	**51 631**
Dépenses	–	–	427 690	**47 134**
Solde de fermeture	(19 893)	(5 702)	(416 508)	**(412 011)**
Alberta				
Solde d'ouverture	77 225	77 225	77 225	**(78 430)**
Recettes	–	–	–	**27 826**
Dépenses	–	–	155 655	**15 977**
Solde de fermeture	77 225	77 225	(78 430)	**(66 581)**
Canada				
Solde d'ouverture	40 953	53 828	68 474	**0**
Recettes	12 875	14 646	17 356	**80 016**
Avances des Finances[3]	–	–	497 515	**85 000**
Dépenses	–	–	583 345	**63 110**
Solde de fermeture	53 828	68 474	0	**101 906**

1. La Nouvelle-Écosse a cessé de participer au Programme à la fin de l'exercice 1996-1997 en raison de l'important surplus de sa caisse d'assurance-récolte. Elle a adhéré de nouveau au programme pour l'exercice 2001-2002.
2. L'Ontario a cessé de participer au Programme durant l'exercice 1968-1969.
3. Le déficit de la caisse de réassurance a été couvert par des avances du ministère des Finances. Seulement 220 millions ont été reçus en 2002-2003, le reste étant des reports d'années antérieures.

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permettait aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé la fermeture progressive du programme à la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants auront alors un maximum de cinq ans pour retirer leurs fonds du programme en procédant à des retraits annuels minimaux de 20 p. 100 du solde de leur compte.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

(a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation 2002 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 2002). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA), qui étaient limitées à 250 000 $ par personne. Pour l'année de stabilisation 2002, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;

(b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation 2002, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers, respectivement, des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta;

(c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);

(d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;

(e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;

(f) la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;

(g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation 2000, 2001 et 2002. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g).

Compte de stabilisation du revenu net – État des actifs nets des participants au programme (dollars)

Actifs	31 mars 2002	31 mars 2003[1]	31 mars 2004 (non vérifié)
Comptant			
Comptant dans les comptes des participants			
Fonds 1	1 845 643 331	2 050 124 635	1 714 249 425
Fonds 2	1 726 093 472	2 217 656 395	1 891 757 094
	3 571 736 803	**4 267 781 030**	**3 606 006 519**
Comptes débiteurs			
Participants	4 444 584	7 769 598	23 066 2 07
Établissements financiers - intérêt sur les comptes participants	7 318 671	8 371 623	7 117 460
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédéral	10 998 519	36 647 415	22 485 891
Provincial	6 878 473	10 294 137	9 237 105
	29 640 247	**63 082 773**	**61 906 663**
Actifs totaux	**3 601 377 050**	**4 330 863 803**	**3 667 913 182**
Passif			
Retraits des participants payables	40 697 588	46 720 456	42 400 000
Actifs nets des participants au programme	**3 560 679 462**	**4 284 143 347**	**3 625 513 182**

1. Les chiffres comparatifs du 31 mars 2003 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2004 (année de stabilisation 2002).

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) – État des variations des actifs nets des participants au programme (dollars)

	Année(s) de stabilisation[1]		
	2000	**2001[2]**	**2002 (non vérifié)**
Dépôts des participants			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	388 343 818	465 432 628	475 655 623
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	26 568 983	23 898 203	17 473 171
Autre	2 256 007	2 714 245	1 747 441
	417 168 808	492 045 076	494 876 235
Contributions de contrepartie gouvernementales (b)			
De base :			
Fédérales	250 251 488	285 501 819	305 213 835
Provinciales	84 766 952	95 649 685	100 610 906
Bonifiées :			
Fédérales	25 890 705	40 754 527	28 745 771
Provinciales	27 195 536	43 471 942	29 736 745
	388 104 681	465 377 973	464 307 257
Autres contributions gouvernementales (b)			
Fédérales	51 213	553 040 153	7 066 490
Provinciales	668 273	2 771 547	6 422 768
	719 486	555 811 700	13 489 258
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	50 083 321	49 209 589	60 206 824
Établissements financiers (e)	58 527 050	49 539 932	58 637 096
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	30 845 261	33 386 078	35 610 451
Provinciale	20 484 089	22 094 001	23 315 795
	159 939 721	154 229 600	177 770 166
Augmentation des actifs nets	**965 932 696**	**1 667 464 349**	**1 150 442 916**
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	244 279 071	287 029 088	797 940 928
Fonds 2	441 269 808	647 293 433	1 001 226 468
	685 548 879	934 322 521	1 799 167 396
Part des coûts d'administration (g)	8 794 977	9 677 943	9 905 685
Baisse des actifs nets	694 343 856	944 000 464	1 809 073 081
Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation	271 588 840	723 463 885	(658 630 165
Actif nets - Début de l'année de stabilisation	**3 289 090 622**	**3 560 679 462**	**4 284 143 347**
Actifs nets - Fin de l'année de stabilisation	**3 560 679 462**	**4 284 143 347**	**3 625 513 182**

1. La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.
2. Les chiffres comparatifs de 2001 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2004 (année de stabilisation 2002).

Programmes provinciaux

Les programmes provinciaux ont vu le jour parce que le fédéral et les provinces ont convenu de la nécessité de faciliter la transition d'une dépendance des agriculteurs à l'égard des pouvoirs publics pour compenser leurs risques vers une situation où ils sont de plus en plus responsables de leur propre bien-être économique. Les programmes particuliers aux provinces se divisent en quatre grandes catégories :

1. ***Programmes de recherche et de développement sectoriels*** – *programmes visant à améliorer la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur par la recherche, le développement, la formation, la promotion, etc.*

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme de développement agricole de la rivière de la Paix	-	-
	Fonds national de développement de l'industrie bovine	1 250	-
Alberta	Programme de développement de l'industrie porcine (HIC)	101	30
	Programme de développement de l'industrie porcine (IDF-HC)	-	24
	Programme de développement de l'industrie bovine (IDF-BF)	908	203
	Programme de développement de l'industrie bovine (BI2)	-	333
	Programme de développement de l'industrie de la betterave à sucre	-	-
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée (VAI)	2 864	1 672
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée (VAD)	-	156
	Fonds de développement de l'industrie bovine nationale (NBD)	-	134
	Développement de l'industrie bovine nationale de l'Alberta (NBI)	-	7
Manitoba	Initiative de recherche et de développement agroalimentaire (1)	-	2 527
	Initiative de recherche et de développement agroalimentaire (2)	-	1 300
Ontario	Programme de recherche et de développement	8 116	-
	Ontario Inno-Center	41	-
Nouveau-Brunswick	Programme de recherche et d'innovation II	-	1 269
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	7	-
	Programme de développement technologique 2000	1 029	-
	Programme de promotion et de sensibilisation	71	49
	Programme de développement technologique	-	951
Île-du-Prince-Édouard	Agricultural Food Trust Brand Development (mise au point de normes sur la salubrité et la qualité des aliments et de systèmes de traçabilité)	-	750
	Programme d'investissement dans la recherche agricole	-	200
Terre-Neuve-et-Labrador	Programme d'innovation agroalimentaire	2 825	396
Yukon	Programme d'innovation agroalimentaire	-	1
Territoires du Nord-Ouest	Recherche et développement	340	-

2. *Programmes d'aide en cas de catastrophe – basés sur l'ensemble de l'exploitation agricole – Programme d'aide en cas de catastrophe non lié au CSRN; ces programmes sont fondés sur les marges brutes des exploitations agricoles particulières.*

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme visant à ramener la marge négative à zéro	420	616

3. *Programmes de transition vers l'ensemble de l'exploitation – programmes visant à aider le secteur à réaliser une transition harmonieuse vers le système de protection du revenu agricole fondé sur l'ensemble de l'exploitation.*

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Ontario	Programme du revenu de marché	7 811	–

4. *Autres*

Province	Nom du programme	Financement fédéral en 2002-2003 (en milliers de dollars)	Financement fédéral en 2003-2004 (en milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	1 036	7
	Programme pilote d'assurance contre les marges négatives	213	61
	Entente complémentaire prévoyant une contribution provinciale au programme d'assurance-récolte	855	–
	Programme de lâchers d'insectes stérilisés	1 100	–
Alberta	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la faune	1 682	–
	Programme d'aide Canada-Alberta	–	–
	Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles	–	3 850
	Programme de lutte contre les sauterelles	–	6 000
	Programme de remise en état de structures d'irrigation	–	8 090
Saskatchewan	Aide additionnelle de la Saskatchewan	–	–
	Indemnisation pour les dégâts causés par le gros gibier et la sauvagine	–	5 212
Manitoba	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dégâts causés par la faune	808	–
Ontario	Virus de la sharka	1 469	–
	Programme d'éradication du virus de la sharka II	–	77
Québec	Programme général de gestion des risques de l'agriculture	50 573	91 300
Nouveau-Brunswick	Initiative de gestion de l'environnement agricole	–	1 066
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	–	–
	Virus de la sharka	19	20
Île-du-Prince-Édouard	Marge négative	1 839	72
	Programme complémentaire relatif au rajustement pour l'élimination de la pomme de terre	65	–
	Programme d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite (Programme de gestion des risques relatifs à la production de la pomme de terre de semence Élite)	–	101
	Programme de conservation des ressources durables	–	1 300
Terre-Neuve-et-Labrador	Programme relatif aux fourrages	239	–
Yukon	Programme relatif aux fourrages	–	–

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)

Rapport annuel 2003-2004

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) aide financièrement les producteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur accordant des prêts garantis. L'expansion des marchés, l'innovation agricole, la transformation à valeur ajoutée et des pratiques agricoles plus écologiques en sont le résultat. Les agriculteurs peuvent, grâce à ce programme, avoir accès à du financement en vue d'améliorer leur actif agricole, de renforcer leur production et/ou d'améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette loi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 p. 100 du montant des pertes qu'ils subissent. Ces prêts peuvent couvrir jusqu'à 80 p. 100 du coût d'achat ou de la valeur estimée du bien. Les producteurs et les propriétaires de coopératives agricoles de commercialisation, également producteurs, doivent présenter leurs demandes de prêt directement à un établissement de crédit.

Le tableau ci-dessous renferme des statistiques sur le fonctionnement du programme depuis 1999. Grâce à la LPAACFC, le secteur agricole a obtenu presque 850 millions de dollars en prêts garantis au cours des cinq dernières années. Les paiements et les coûts ont dépassé les recettes et les recouvrements de 6,4 millions de dollars pendant cette période, ce qui est principalement attribuable aux paiements faits aux associations coopératives depuis 1999. Une association coopérative peut souvent accorder une garantie en vertu de la LPAACFC pour un montant pouvant atteindre trois millions de dollars. Au cours de l'année financière 2001-2002, on a procédé à une analyse des risques afin de déterminer les droits qui permettraient de couvrir les frais d'administration du programme et les responsabilités financières futures découlant de la garantie. On a conclu que des droits de 0,85 p. 100 seraient suffisants.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004, on a consenti 3 155 prêts pour un total d'environ 106 millions de dollars dans le cadre de la LPAACFC, tandis qu'en 2002-2003 on en avait consenti 4 722 pour un total de 160 millions de dollars, soit un recul de 33,75 p. 100. La majorité des prêts ont été consentis à la Saskatchewan, soit 70 p. 100, suivie de l'Ontario (10,9 p. 100) et du Manitoba (7,1 p. 100). La plus grande partie des prêts ont été accordés au secteur des céréales et des oléagineux, soit 59 p. 100 du portefeuille, suivi du secteur du boeuf (25 p. 100). La machinerie agricole (55 p. 100) a été le motif principal des demandes de prêt, suivie des terres additionnelles (15,9 p. 100), des équipements et du bétail (9 p. 100). Ces tendances sont semblables à celles des années précédentes.

La LPAACFC est entrée en vigueur en 1988, remplaçant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* (LPAA). Depuis, on a émis et enregistré des prêts pour une valeur de plus de 4 milliards de dollars. Les prêts non remboursés (LPAA et LPAACFC) sont évalués à 811 millions de dollars, et le taux de remboursement du gouvernement est de 1,02 p. 100 des prêts accordés. Le recouvrement des réclamations pendant cette période se situe en moyenne à 0,38 p. 100 du montant des prêts garantis. Le coût moyen des réclamations représente donc 0,64 p. 100. La responsabilité éventuelle du gouvernement face

aux prêts non remboursés à la fin de mars 2004 s'élevait à 242 millions de dollars en raison d'une disposition de la loi limitant la responsabilité du ministre (90 p. 100 pour la première tranche de 1 million de dollars de prêts consentis par le prêteur, 50 p. 100 pour le deuxième million et 10 p. 100 pour le reste).

Le Ministère est conscient du fait que le nombre de prêts enregistrés a fortement diminué depuis l'exercice 1997-1998. Afin de remédier à cette situation, on procède en ce moment à un examen du programme. L'objectif est double : répondre aux préoccupations exprimées par les prêteurs et faire en sorte que le programme s'harmonise mieux avec les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Les recommandations découlant de ce processus d'examen sont attendues pour l'automne 2004.

Statistiques générales concernant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	7 628	6 304	5 659	4 722	3 155
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (en milliers de dollars)	215 998	189 087	178 732	160 425	105 601
Droits d'enregistrement des prêts (en milliers de dollars)	1 630	1 574	1 527	1 372	896
Réclamations payées (en milliers de dollars)	881	963	2 694	2 792	2 376
Recouvrement des réclamations payées (en milliers de dollars)	308	344	158	255	272
Frais d'administration (en milliers de dollars)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Pertes ou gains nets (en milliers de dollars)	57	-45	-2 009	-2 165	-2 208

Nota :

- Le montant des réclamations payées en 2001-2002 a été actualisé.
- Le montant des réclamations payées en 2002-2003 inclut le montant des réclamations actuellement en cours d'examen, dont 217 412 $ pourrait ou non être payé intégralement par le Ministère selon l'admissibilité de la réclamation.
- Le montant des réclamations payées en 2003-2004 inclut le montant des réclamations actuellement en cours d'examen, dont 1 674 000 $ pourrait ou non être payé intégralement par le Ministère selon l'admissibilité de la réclamation.
- Les réclamations payées au cours d'un exercice donné ne sont pas nécessairement liées aux prêts accordés au cours de ce même exercice et peuvent aussi comprendre des réclamations pour des prêts consentis en vertu de la LPAA.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)

Rapport annuel pour la campagne 2003

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricoles* (LPCA) a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Elle comporte trois parties : le Programme de paiements anticipés (PPA), le programme Achats gouvernementaux (AG) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP). Elle inclut aussi les dispositions relatives aux avances sans intérêt du PPA. La campagne 2003 correspond à la septième année de fonctionnement des programmes sous le régime de la Loi.

Au cours de 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a procédé à une évaluation de la LPCA, conformément aux dispositions de cette dernière. Un rapport sur les constatations a été soumis au Parlement le 2 avril 2004.

Programme de paiements anticipés (PPA)

Dans le cadre du PPA, le gouvernement garantit le remboursement des avances que les associations de producteurs versent à leurs membres pour augmenter leurs liquidités au moment de la récolte ou après celle-ci. Chaque producteur peut obtenir jusqu'à 250 000 $, le gouvernement payant les intérêts sur la première tranche de 50 000 $ avancée au producteur. On utilise comme garantie les récoltes entreposées par le producteur; celui-ci rembourse son avance à la vente de ces dernières. À défaut, le gouvernement rembourse à l'association un pourcentage de l'avance, et le montant correspondant devient pour le producteur une dette envers la Couronne.

La raison d'être des avances est d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Ceux-ci peuvent ainsi vendre leurs récoltes plus tard dans l'année, au moment où les conditions de marché sont plus favorables, ce qui se traduit par de meilleurs prix. Comme les récoltes sont écoulées tout au long de l'année, le programme favorise une régularisation du marché.

Au cours de la campagne 2003, le Ministère a conclu 48 ententes avec des associations de producteurs de toutes les régions du pays, y compris avec la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organisations ont versé des avances à près de 30 626 producteurs, pour une valeur d'environ 796 millions de dollars, soit 161 millions de plus que durant la campagne 2002. Au cours de la campagne 2003, le Ministère a versé 8,6 millions de dollars en intérêts au titre des ententes de la campagne courante. Comme ces dernières couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte 2003 et demeurent en vigueur jusqu'à l'automne 2004, d'autres frais d'intérêt seront engagés, et les associations de producteurs ne pourront présenter de réclamations au titre de la garantie du gouvernement qu'après cette période. Au cours des dernières années, les défauts de paiement dans le cadre du programme ont été inférieurs à 1 p. 100 des montants prêtés.

Campagne	Nombre d'associations de producteurs (1)	Avances liées à la Commission canadienne du blé (millions de $) (2)	Avances non liées à la Commission canadienne du blé (millions de $) (3)	Total des avances consenties (millions de $) (4)	Défauts de paiement (par exercice) (millions de $) (5)	Frais d'intérêt (par campagne agricole) (millions de $) (6)
1999	51	515	431	946	5,3	23
2000	53	612	362	974	3,7	24
2001	54	509	304	813	5,5	9,5
2002	49	324	311	635	7	8,6
2003	48	463	333	796	6,1	8,6

Notes :

- Les données fournies dans les colonnes, à l'exception de la colonne 5, sont fondées sur la campagne agricole, qui débute environ le 1er août pour se terminer le 31 juillet, et ne coïncident donc pas avec l'exercice financier du gouvernement. C'est pourquoi les frais d'intérêt ne correspondent pas aux données des Comptes publics, qui couvrent un exercice.
- Le total des frais d'intérêt (colonne 6) pour la campagne 2003 est en date du 27 juillet 2004.
- Les défauts de paiement pour 2003-2004 comprennent le montant de 4,5 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et qui pourrait devoir être payé, selon le pire des scénarios.
- Les données de 2002 ont été mises à jour.

Achats gouvernementaux (AG)

Dans le cadre du programme Achats gouvernementaux, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, est habilité à acheter et à vendre des produits agricoles. Il peut utiliser ce pouvoir lorsque des conditions de marché inhabituelles existent et que son intervention serait de nature à améliorer le contexte de commercialisation d'un produit donné. Depuis l'adoption de la LPCA, ces dispositions n'ont pas été invoquées.

Programme de mise en commun des prix (PMCP)

L'objectif de ce programme est de faciliter la commercialisation des produits agricoles dans le cadre d'un plan de coopération. Selon ses dispositions, comme le prévoyait l'ancienne *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA), le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimum pour les produits agricoles vendus par un organisme de commercialisation. L'entente connexe prise avec l'organisme le protège contre les fluctuations imprévues des prix du marché pour ses produits et couvre les paiements initiaux versés ainsi que les coûts engagés par l'organisme pour commercialiser le produit, jusqu'au maximum fixé. Le prix garanti aide les participants au programme à obtenir du financement auprès des institutions financières. Ce crédit permet à l'organisme de commercialisation d'augmenter les rentrées de fonds des producteurs en leur versant des paiements initiaux. L'organisme en question verse le paiement initial au producteur à la livraison du produit agricole. Le prix garanti est déterminé en fonction d'un pourcentage du prix de gros moyen prévu pour une campagne et un produit donnés. Lorsque ce prix de gros moyen reçu par l'organisme de commercialisation est inférieur au prix garanti, le gouvernement fait appel au Trésor pour rembourser la différence à l'organisme.

Au cours de la campagne 2003, environ 120 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis à sept organismes de commercialisation du Canada, au profit de 20 700 membres. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne 2003.

Sommaire récapitulatif des ententes sur le Programme de mise en commun des prix

Campagne	Nombre d'organismes de commercialisation	Nombre de producteurs	Garantie totale (en millions de dollars)
1999	6	21 439	197,4
2000	5	20 650	136,226
2001	4	19 350	123,9
2002	5	19 450	62,8
2003	7	20 700	120

Programme d'avances printanières (PAP)

Le Ministère a mis en œuvre le Programme d'avances printanières (PAP) en 2000 pour aider les producteurs à financer leurs coûts de production de produits agricoles en 2000 et en 2001. Ce programme a été maintenu pour la campagne 2002 et reconduit pour cinq années supplémentaires aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le programme transpose essentiellement les avantages du PPA au financement des travaux du printemps.

Vu les similitudes entre le PAP et le PPA, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a inclus le PAP dans l'évaluation de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Un rapport sur les constatations a été présenté au Parlement le 2 avril 2004.

Au cours de la campagne 2003, le Ministère a conclu 27 ententes avec des associations de producteurs à l'échelle du Canada, y compris la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organisations ont versé des avances à 38 374 producteurs, pour une valeur d'environ 727 millions de dollars, soit 15 millions de plus que la campagne agricole 2002.

Campagne	Nombre d'associations de producteurs (1)	Total des avances consenties (millions de $) (2)	Frais d'administration (par campagne agricole) (millions de $) (3)	Défauts de paiement (par exercice) (millions de $) (4)	Total des frais d'intérêt (par campagne agricole) (millions de $) (5)
2000	20	357	0,653	3,1	11,2
2001	24	673	0,638	3,8	15,8
2002	25	712	0,9	2,4	12,2
2003	27	727	0,852	11	13,7

Notes :

- La campagne agricole aux termes du PAP débute environ le 1er avril pour se terminer le 31 décembre. Par conséquent, les données qui figurent dans les colonnes 1 à 5 peuvent correspondre à la campagne agricole ou à l'exercice, sauf dans le cas des défauts de paiement de 2000 et 2001.
- Les frais d'administration (colonne 3) pour 2002 et 2003 comprennent les paiements versés aux associations de producteurs et aux organismes d'assurance-récolte pour couvrir les coûts liés au PAP. Avant 2002, les frais d'administration englobaient seulement les paiements versés aux associations de producteurs.
- Les défauts de paiement de 2003 comprennent le montant de 11 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et qui pourrait devoir être payé, selon le pire des scénarios.
- Les défauts de paiement ne comprennent pas le montant de 3,1 millions de dollars (2000 et 2001) et le montant de 6,6 millions de dollars (2002) qui demeurent dus aux associations de producteurs et qui pourraient devoir être payés, selon le pire des scénarios.
- Les données concernant le nombre d'associations de producteurs en 2000 et les défauts de paiement en 2001 et en 2002 ont été mises à jour.

Rapports des comités parlementaires et de la vérificatrice générale, et évaluations internes

Rapports des comités parlementaires

Rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes

Les répercussions de la découverte du cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur le secteur bovin ont fait l'objet d'un rapport publié en novembre 2003 intitulé *L'enquête et la réponse du gouvernement suite à la découverte d'un cas unique d'encéphalopathie spongiforme bovine.*

Dans le rapport, on mentionne que la découverte de la maladie en mai 2003 a eu des répercussions politiques, économiques et sociales sur le secteur agroalimentaire au Canada. Le Parlement avait ajourné ses travaux pour l'été, mais les membres du Comité étaient de retour à Ottawa afin d'y tenir des réunions et d'entendre des témoins. Ces réunions spéciales ont permis aux membres de suivre l'enquête et de discuter avec des représentants du gouvernement et des intervenants des mesures prises par le gouvernement en matière d'indemnisation et des relations diplomatiques avec les partenaires commerciaux du Canada.

Le rapport fait l'éloge de l'enquête épidémiologique menée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, mais on y décrit les efforts déployés en vue de la réouverture des marchés d'exportation et le programme de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB comme une « approche hésitante ». On qualifie également la transmission des prix le long de la chaîne de transformation du bœuf de « mécanisme obscur ».

Le rapport renferme plusieurs recommandations concernant les trois thèmes susmentionnés. Le gouvernement a répondu à ces recommandations en avril 2004. Voici quelles sont les recommandations du Comité, suivies de la réponse du gouvernement :

1) Des mesures visant à garantir l'absence de matière à risque spécifiée (MRS) dans les aliments du bétail devraient être prises.

   - Le gouvernement mentionne que les MRS ont été éliminées de la chaîne alimentaire humaine et que l'élimination des MRS de tous les aliments pour animaux fait l'objet d'un examen attentif.

2) Un système national de traçabilité exhaustif et rentable devrait être établi.

- Dans sa réponse, le gouvernement signale que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé le financement de mesures accrues d'identification, de suivi et de retraçage des bovins.

3) Un groupe de travail gouvernement/industrie qui se concentrera sur les questions commerciales devrait être mis sur pied.

- Le gouvernement du Canada appuie la recommandation du Comité et précise que des groupes de travail gouvernement/industrie, établis par la Table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie du bœuf, assument cette fonction.

4) Le secteur du bétail et le Parlement devraient être tenus au courant des efforts déployés pour améliorer le commerce du bétail au Canada.

- Des mesures de suivi ont été convenues et mises en œuvre.

5) Des fonds supplémentaires doivent être affectés pour aider le secteur.

- Une somme supplémentaire de 125,2 millions de dollars a été accordée pour éliminer les MRS des aliments, pour augmenter les activités d'essai et de surveillance relativement à l'ESB, pour améliorer l'identification des bovins et pour mettre en place les nouvelles exigences de certification des exportations.

6) Un plan d'indemnisation pour un programme relatif aux animaux de réforme devrait être établi.

- Le Programme national relatif aux animaux de réforme bénéficiant d'un financement fédéral de 120 millions de dollars a été annoncé.

7) Le Bureau de la concurrence devrait mener une enquête sur la formation des prix de la viande de bœuf.

- Le Bureau de la concurrence a répondu directement au Comité permanent en indiquant que son examen des renseignements ne lui permet pas d'entreprendre une enquête.

On peut consulter la version intégrale du rapport du Comité permanent et de la réponse du gouvernement à l'adresse suivante : www.parl.gc.ca/InfoCom/CommitteeReport.asp?Language=E&CommitteeId=3295&Joint=0

Rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

En novembre 2003, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a présenté un rapport sur les effets du changement climatique sur l'agriculture, les forêts et les collectivités rurales au Canada. Dans le rapport, intitulé *Le changement climatique : nous sommes menacés*, on mentionne que le changement climatique peut toucher l'agriculture de différentes façons : des températures plus chaudes et une concentration plus élevée de CO_2 dans l'atmosphère permettront de meilleurs rendements, de nouvelles cultures et une expansion vers le Nord des terres agricoles; les changements dans la variation annuelle des températures et précipitations auront des effets considérables sur le secteur agricole; le changement climatique dans le reste du monde aura également des répercussions sur les marchés où sont destinés les produits canadiens.

Le rapport souligne également que les agriculteurs innovent et s'adaptent déjà à diverses contraintes, notamment la variation de la météo. Les membres du Comité ont proposé de continuer à utiliser les outils traditionnels pour composer avec le changement climatique, soit : progrès techniques, dont la mise au point de nouvelles variétés culturales; gestion financière des fermes, y compris l'assurance-récolte; pratiques de production, y compris la diversification et l'irrigation; programmes de l'État, y compris les fonds de soutien et la fiscalité.

Voici les recommandations figurant dans le rapport :

1) Que le gouvernement du Canada joue un rôle déterminant et coordonne les mesures de lutte aux impacts du changement climatique et d'adaptation au Canada.

2) Que les fonds et les ressources alloués à la recherche sur les impacts du changement climatique et l'adaptation soient sensiblement augmentés.

3) Qu'on fasse de la recherche sur l'eau une priorité nationale.

4) Qu'on élargisse le rôle et qu'on augmente les ressources du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation.

5) Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre sans délai une stratégie d'information et de communication pour renseigner les Canadiens sur les risques et les défis que présentent le changement climatique et ses impacts sur les forêts, l'agriculture, l'eau, les écosystèmes et les collectivités rurales.

6) Que l'on conçoive un programme réaliste de protection du revenu à long terme qui intègre les risques liés au changement climatique afin de permettre aux agriculteurs de tirer profit des avantages potentiels que présente le changement climatique.

7) Qu'on établisse un mécanisme de révision systématique des politiques et programmes actuels et nouveaux pour évaluer si les risques et les possibilités du changement climatique sont bien considérés. Cette révision devrait inclure une table ronde ministérielle bisannuelle et un rapport déposé dans chaque Chambre du Parlement sur le progrès de l'examen des risques climatiques au sein des politiques et programmes fédéraux.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a répondu par écrit au Comité en décembre 2003; il affirmait dans sa lettre que cinq recommandations avaient des répercussions sur le secteur agricole et que des fonctionnaires du Ministère les examineraient minutieusement en tenant compte du Cadre stratégique pour l'agriculture.

AAC élabore maintenant une série de mesures afin d'atténuer les effets du changement climatique et de faciliter l'adaptation dans le contexte du Cadre stratégique pour l'agriculture, et mise sur les initiatives ministérielles en cours. Voici les activités prévues :

- mener des recherches, notamment pour évaluer des scénarios de répercussions climatiques et les vulnérabilités des systèmes agricoles;
- élaborer des options en matière de politiques et de programmes dans le but d'atténuer le caractère vulnérable et de saisir les possibilités. Ces options porteront sur la gestion des risques de l'entreprise, les systèmes de production durable, la gestion financière et la gestion des eaux;
- informer davantage le secteur au sujet de l'adaptation au changement climatique.

L'élaboration des activités prioritaires d'AAC sera liée à la stratégie fédérale relative aux impacts du changement climatique et à l'adaptation, qui est en cours d'élaboration.

On peut consulter le rapport intégral du Comité permanent à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/repfinnov03-f.htm

Rapports du Bureau du vérificateur général (BVG)

On peut consulter tous les rapports du BVG de 2003-2004 à l'adresse suivante : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/03menu_f.html

Gestion de la sécurité des pesticides et de leur accessibilité

- On encourage les cinq ministères de ressources naturelles à continuer de chercher des façons de collaborer de manière efficace.
- AAC a adhéré à deux nouveaux programmes (Programme des pesticides à usage limité et Programme de réduction des risques liés aux pesticides) qui permettront d'atténuer les risques attribuables à l'utilisation agricole des pesticides et d'améliorer l'accès aux pesticides à usage limité et à moindre risque.

Protection du patrimoine culturel

- Le rapport reconnaît l'importance pour le gouvernement de trouver un équilibre entre la protection du patrimoine culturel et les ressources disponibles.
- Le BVG reconnaît la valeur de la collection nationale de 17 millions d'insectes d'AAC.
- Le patrimoine bâti, archivistique et de l'édition administré par le gouvernement fédéral est exposé à de sérieux risques de pertes. Le Parlement n'obtenait pas des renseignements généraux complets sur le patrimoine culturel. Les systèmes de protection actuels ont atteint leurs limites. Le gouvernement fédéral devrait adopter une approche stratégique plus exhaustive en matière de protection du patrimoine culturel.

Stratégies de développement durable

- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable encourage les ministères à mettre au point des stratégies de développement durable dont les objectifs sont clairement définis, qui sont axés sur les résultats et qui sont dotés de cibles mesurables liées aux objectifs. En outre, les rapports doivent être complets et équilibrés pour que les stratégies de développement durable soient efficaces et donnent aux Canadiens des résultats positifs.

Comptes publics – La gestion gouvernementale à l'aide de l'utilisation de l'information financière

- La vérificatrice générale a reconnu que le Ministère avait réalisé des progrès importants au chapitre des contrôles internes en matière de gestion financière.

Pétitions en matière d'environnement

- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable est satisfait de la rapidité et de la qualité des réponses aux pétitions; toutefois, il constate que les pétitionnaires sont rarement informés du résultat des mesures prises et du résultat final de leurs pétitions.

Le processus de suivi du rapport du BVG de 2003-2004 sera entrepris par l'Équipe de vérification et d'évaluation d'AAC en septembre 2004. Le rapport sur les progrès réalisés à l'égard des engagements pris par le Ministère relativement aux recommandations du BVG ne sera publié qu'une fois l'exercice de suivi terminé.

Exercice de suivi annuel – BVG 2003 :

- Rapport du BVG 1997, chapitre 24 (AAC – Administration du rétablissement agricole des Prairies)
- Rapport du BVG 1998, chapitre 11 (AAC – Programme d'avances)
- Rapport du BVG 1999, chapitre 11 (Portefeuille de l'Agriculture – Les frais d'utilisation)
- Rapport du BVG 1999, chapitre 12 (AAC – Une nouvelle moisson : la propriété intellectuelle dans la recherche)
- Rapport du BVG 1999, chapitre 24 (Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural : un exemple de régie en partenariat)
- Rapport du CEDD 1999, chapitre 3 (Comprendre les risques associés aux substances toxiques : des fissures dans les fondations de la grande maison fédérale)
- Rapport du CEDD 2001, chapitre 01 (Un héritage à conserver : tracer la voie du développement durable dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Sommaire)
- Rapport du BVG 2001, chapitre 05 (Les subventions et les contributions votées : la gestion des programmes)

Le BVG continue de mettre davantage l'accent sur le suivi des recommandations. Il a également annoncé son intention de procéder à une nouvelle vérification de certaines recommandations qui ont été formulées au cours des années précédentes, mais qui sont toujours d'actualité selon le Parlement. La vérificatrice générale a également précisé qu'elle s'attendait à ce que tous les ministères examinent les résultats des vérifications de portée gouvernementale et mettent en œuvre les recommandations, peu importe s'ils étaient ou non visés par la vérification.

Rapports internes de vérification et d'évaluation

On peut consulter tous les rapports de vérification et d'évaluation (français et anglais) sur le site AAC en direct : http://www.agr.gc.ca/review/ep-rb_f.php?page=list98

Vérifications internes

Vérification de l'accès à distance[1]
Compte de stabilisation du revenu net
Carte d'achat
Processus de départ des employés
Rémunération et avantages
Marchés concurrentiels
Gestion financière des accords de recherche concertée
Évaluation de sécurité
Assurance-récolte
Mise en application de certains protocoles d'ententes portant sur la gestion des recettes
Processus de dotation
Contrôle des applications de PeopleSoft

Évaluations

Aménagement hydraulique rural
Programme canadien de sécurité agricole
Fonds canadien d'adaptation et de développement rural II

1 Pour des raisons de sécurité, ce document n'est pas accessible au public.

Information supplémentaire

Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

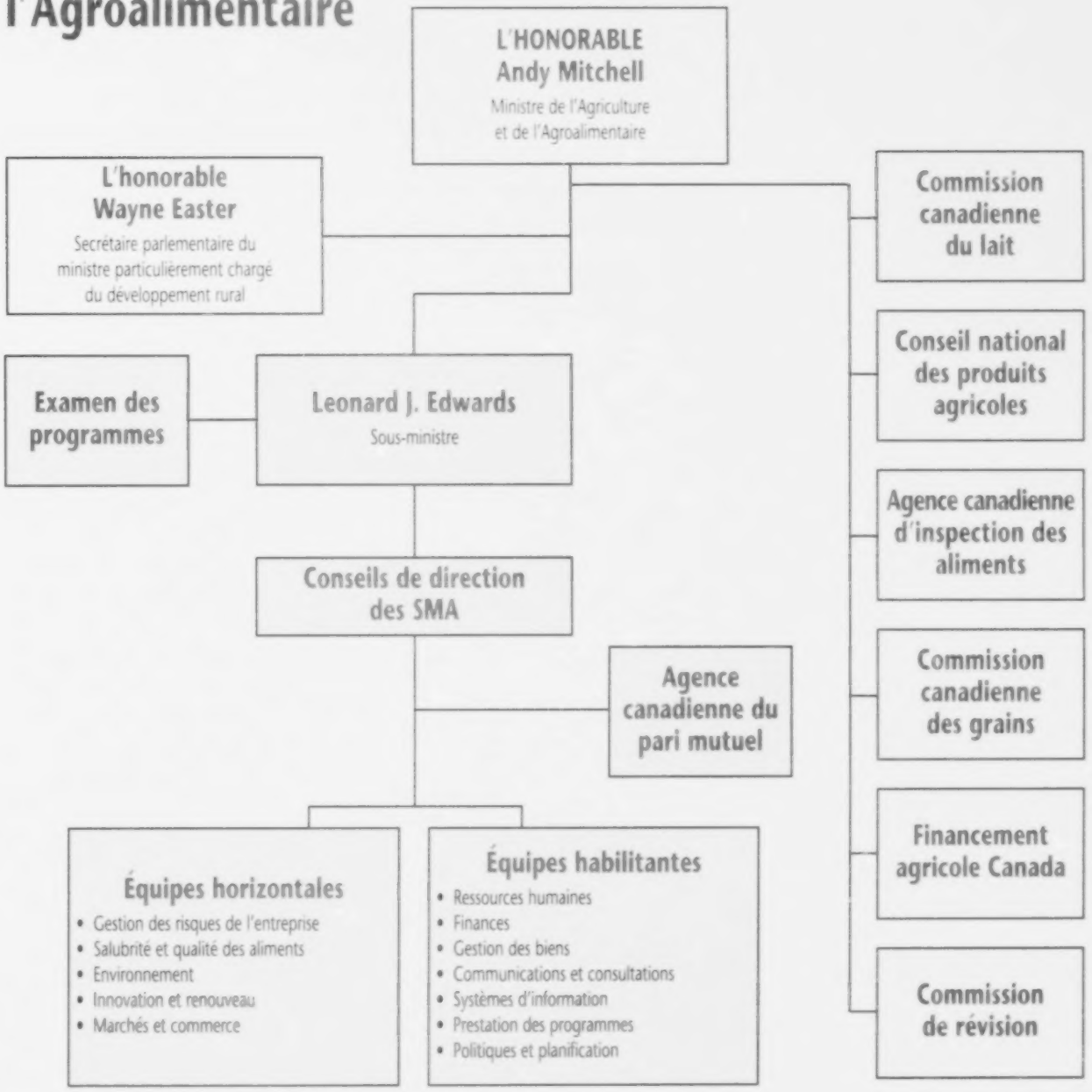

Pour nous joindre

Personnes-ressources du Ministère

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Note : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Tél. : (613) 759-1000 Adresse Internet : www.agr.gc.ca

Notre site Web à l'adresse www.agr.gc.ca/index_f.phtml renferme plus d'information sur le Ministère et ses activités.

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

L'honorable Andy Mitchell www.agr.gc.ca/minofff.html

Secrétaire parlementaire du ministre particulièrement chargé du développement rural

Wayne Easter, député
Tél. : (613) 992-6188
easterw@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/minoffe.html

Sous-ministre

Leonard J. Edwards
Tél. : (613) 759-1101
edwardslj@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html

Assistant Deputy Ministers and Agency Heads

Research

Bruce Archibald
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7777
archibaldb@agr.gc.ca
http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/

Market and Industry Services

Andrew Marsland
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7561
marslanda@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/misb.html

Strategic Policy

Acting Assistant Deputy Minister
(613) 759-7349
www.agr.gc.ca/spb/pb_e.phtml

Farm Financial Programs

Mary Komarynsky
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7243
komarynskym@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_e.phtml

Corporate Management

Bruce Deacon
Assistant Deputy Minister
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/csb_e.phtml

Communications and Consultations

Paul Schubert
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7964
schubertp@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/cb/combr_e.phtml

Human Resources

Steve Tierney
Assistant Deputy Minister
(613) 759-1196
tierneys@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/hr/main.html

National Land and Water Information Service

Susan Till
Assistant Deputy Minister
(613) 759-1712
tills@agr.gc.ca

Information Systems

Ernie Wallace
Chief Information Officer
(613) 759-6122
wallacee@agr.gc.ca

Audit and Evaluation

Frank Brunetta
Director General
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
www.agr.gc.ca/review/rbmain.htm

Canadian Pari-Mutuel Agency

Elizabeth Massey
Executive Director
P.O. Box 5904 LCD Merivale
Ottawa, Ontario K2F 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
www.cpma-acpm.gc.ca/

Prairie Farm Rehabilitation Administration

Carl Neggers
Director General
FCC Tower
603-1800 Hamilton Street
Regina, Saskatchewan S4P 4L2
(306) 780-5081
neggersc@agr.gc.ca
www.agr.ca/pfra/

Rural and Co-operatives Secretariat

Donna Mitchell
Executive Director
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
www.rural.gc.ca
www.agr.gc.ca/policy/coop/

Portfolio Contacts

National Farm Products Council

Cynthia Currie
Chairperson
344 Slater Street
10th Floor
Ottawa, Ontario K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
nfpc-cnpa.gc.ca

Canadian Food Inspection Agency

Richard Fadden
President
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@inspection.gc.ca
www.inspection.gc.ca

Farm Credit Canada

John J. Ryan
President and Chief Executive Officer
P.O. Box 4320
1800 Hamilton Street
Regina, Saskatchewan S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
www.fcc-sca.ca

Canadian Grain Commission

Chris Hamblin
Chief Commissioner
600-303 Main Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgc.ca
www.cgc.ca

Canadian Dairy Commission

John Core
Chairman & Chief Executive Officer
Building 55, NCC Driveway
Central Experimental Farm
960 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
www.cdc-ccl.gc.ca

Review Tribunal

Thomas Barton
Chairman
Building 60, Birch Drive
Central Experimental Farm
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1A 0C6
(613) 792-2087
www.rt-cr.gc.ca/